M. Kenny Ronald PIERRE

Les doctrines iniques de l'impudique corruptrice

Bases de la réforme des doctrines iniques de l'Église adventiste du septième jour qui contreviennent à la Parole de Dieu



ÉDITIONS GALAAD

ÉDITIONS GALAAD

Les doctrines iniques de l'impudique corruptrice

(Version du 17/07/26 revue – réédition)

Bases de la réforme des doctrines iniques de l'Église adventiste du septième jour qui contreviennent à la Parole de Dieu

1ère édition collector : l'Amour des Cieux pour le salut du peuple chrétien

IMPORTANT :
Livre gratuit (non destiné à la vente)

Kenny Ronald PIERRE

Table des matières

° 1 – Introduction....7

° D'ombre et de lumière ténébreuse....9

° 2 – Doctrines fallacieuses des grands falsificateurs....11

– 2.1. L'œuvre de la nécromancie de l'impudique corruptrice....34

– 2.2. Mise en place pratique de la réforme des doctrines de l'impudique corruptrice, destinée à redonner au ministère des prophètes sa place....57

– 2.3. Mise en place pratique de la réforme des doctrines de l'impudique corruptrice désacralisant les rêves et les visions....72

° 3 – Les transgressions de la loi divine par l'impudique corruptrice. 85

– 3.1. Retour inattendu à ma lettre ouverte, qui induit une nouvelle dimension des combats à mener....120

° 4 – Découvrez les Églises qui pratiquent les œuvres de Babylone et qui vous vendent au diable par leurs baptêmes sataniques....125

° 5 – Les œuvres baptismales hors-la-loi de l'impudique corruptrice 158

° 6 – Les choix funestes de l'oisillon précoce....214

– 6.1. Les modalités de la réforme devant se faire au niveau des doctrines de l'impudique corruptrice en matière de baptême....270

– 6.2. Base de l'application des mesures contre les bergers iniques qui ont exposé les brebis du Seigneur....290

° 7 – Mon combat de foi et ses retombées....298

– 7.1. Lettre ouverte : peuple adventiste du septième jour, viens sur le mont Carmel défendre ta foi, l'œuvre et l'intégrité de ton dogme 302

° 8 – Représentation littérale de l'union inique de la belle et de la bête matérialisée par l'œcuménisme....305

Remerciements à mon amie, Mme Nicole MARIE-LOUISE

Merci à Mme Nicole MARIE-LOUISE. Elle a collaboré à presque tous mes livres, dont celui-ci, en donnant une forme à mes mots et en magnifiant mes idées sans les altérer.

C'est elle qui donne un sens à mes idées et parvient à retranscrire fidèlement ma pensée en lui donnant un ton plus léger. Je la remercie pour l'aide et le soutien qu'elle m'a apportés tout au long de l'écriture de cet ouvrage.

Elle a su donner une cohérence à mes idées.

Dédicace à mon frère Terry LIONEL

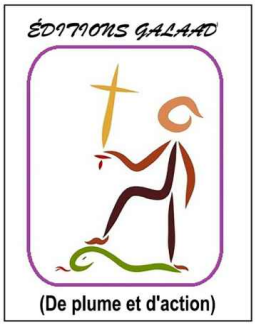
Mon frère bien-aimé, selon les liens du sang et en Christ, dans tes rêves et dans les miens, l'Esprit de Dieu nous a montré ta destinée et elle est grande ; car tu es appelé à devenir l'un des plus puissants serviteurs de Dieu, de cette génération, un prophète de l'Éternel !

En ce jour, des entraves te retiennent encore, cherchant à te cantonner à un état de chenille spirituelle prisonnière dans son cocon, et se matérialisaient par des liens tissés autour de toi, par des doctrines d'hommes iniques que ta religion, l'Église adventiste du septième jour, t'a inculquées et présentées comme étant la **« vérité ».**

Mais l'Esprit de Dieu te donnera bientôt, en Jésus-Christ, de briser ces entraves pour devenir ce papillon édénique, cet astre radieux, destiné à prendre son envol.

Bientôt, l'heure viendra où tu devras endosser ta destinée en revêtant les ailes de sainteté, au nom puissant de Jésus-Christ, et ainsi tu pourras apprendre à d'autres à briser toutes les entraves spirituelles qui les retiennent cloués au sol, en vue qu'à nos côtés, ils puissent désormais voler (*spirituellement*) éternellement dans le firmament édénique.

Terry, sache que je t'aime infiniment en Jésus-Christ. Puisse ce livre, par le Saint-Esprit, en Jésus-Christ, contribuer à t'aider à briser ces entraves iniques qui te gardent dans ce nanisme spirituel, afin que tu deviennes ce serviteur de Dieu, accompli et guidé en toutes choses par le Seigneur.



La culture est le levier permettant aux Hommes de prétendre à l'excellence. Ne la négligeons pas.

Copyright © 2026 ÉDITIONS GALAAD
http://kenny-pierre.com

Tous droits de reproduction, d'adaptation et de traduction,
intégrale ou partielle réservés pour tous pays.
L'auteur est seul propriétaire des droits
et responsable du contenu de ce livre.

ISBN : 978-2-488694-32-2

1 Introduction

Pour introduire ce livre, je vous présente les œuvres l'Église adventiste du septième jour du septième jour qui se présente comme étant la défenderesse de la foi et de la Parole de Dieu, mais qui œuvre comme ceux-là mêmes qu'elle condamne.

J'ai eu à croiser *l'épée spirituelle* avec elle, mais à cause de sa puissance financière et de sa renommée, j'y ai laissé plus que des plumes. Ma jeune épouse m'a mis devant un dilemme : *arrêter d'écrire contre cette religion, qui était autrefois la nôtre, ou divorcer.*

J'ai choisi de demeurer fidèle au Seigneur. Ainsi, ayant foi dans ce que j'avance et dans les révélations que Dieu me donne, j'ai choisi de perdre femme et enfant au lieu de me renier et de renier Dieu.

Mon choix ayant été de servir le Seigneur avant tout, les répercussions furent mon divorce et l'éloignement de mon fils que sa mère a emmené vivre à huit mille kilomètres de moi.

J'ai donc dû payer ma consécration à Dieu au prix fort ! Mon foyer a été dispersé, telles des feuilles d'automne aux quatre vents.

Sinon, dans la parabole que l'on trouve dans *[Matthieu 13 versets 24-30, 36-43],* nous découvrons qu'alors que le propriétaire du champ y a semé du blé, un de ses ennemis est venu corrompre cette œuvre en y semant de l'ivraie. Cet ennemi est donc un opportuniste !

Afin de ne pas me retrouver dans le même cas de figure, dans les chapitres qui suivent, je tire la sonnette d'alarme afin que les fruits que je porte dans mes écrits, pour le Seigneur, ne soient pas détournés par des hommes religieux qui en sont venus, à cause de leurs transgressions de la Parole de Dieu, à servir, malgré eux, le démon.

Ce qui m'a amené à vous présenter cette partie, ce sont les réactions de cause à effet, qui inévitablement feront suite à la lecture de mon livre intitulé *« La grâce annule-t-elle la loi ».*

J'ai foi que de nouvelles convictions seront certainement les vôtres, entre autres, au sujet de la pérennité et de l'immuabilité du Sabbat.

Ce faisant, un certain nombre de chrétiens catholiques et évangéliques voudront, je le pense, fuir leur religion. Leur objectif sera probablement de déserter les rangs de l'ennemi de nos âmes, qu'ils ont servi jusque-là sans le savoir.

Il est donc fort probable qu'une fois la vérité sur le Sabbat présentée au grand jour sera acceptée comme telle, des personnes qui jusque-là ne l'observaient pas voudront maintenant le révérer. *Leur démarche sera inévitablement de se rapprocher d'un lieu où il a cours !*

En tant que chrétiens, leurs choix se porteront – par élimination des lieux compétents – sur l'Église adventiste du septième jour du septième jour, qui est la plus renommée de celles observant le Sabbat.

En effet, l'une des doctrines les plus utilisées par cette Église et qui lui amènent le plus de membres est celle présentant les bases obscures et le néant sur lesquels ont été établis le repos *« dominical »,* du dimanche, et sa doctrine de base est l'immuabilité du Sabbat.

Avant donc que toutes ces âmes sincères ne sortent d'un système inique qui les a insidieusement menées à enfreindre la Parole de Dieu pour en retomber dans un autre, j'ai donc entrepris d'écrire ce livre.

Dans ces lignes, je vous apporte les preuves que, de par ses transgressions de la Parole de Dieu, elle en est venue à livrer des âmes, par le biais de ses baptistères, au démon.

Je présente aussi les œuvres sectaires, les transgressions des lois françaises ainsi que l'arnaque que l'Église adventiste du septième jour du septième jour avait instituée dans le versement des dîmes, etc.

Pour poursuivre, je vous dirais que quand je vois ma position et la puissance de ceux contre qui je m'élève, le combat que je mène depuis toutes ces années me donne l'impression d'être le petit David devant le géant Goliath. De plus, ce combat est d'autant plus ardu du fait de l'image d'intégrité que donne au monde l'Église adventiste du septième jour qui se positionne comme étant le défenseur de la vérité.

Ce qui lui confère, aux yeux de tous, l'image d'une icône du bien.

Ce faisant, sa bonne renommée de lieu où règnent la justice et la vérité est difficile à ébranler.

Néanmoins, j'apporte ici les preuves que sous la peau de brebis qu'elle a revêtue, cette religion chrétienne agit comme un loup ravisseur, selon les œuvres de Babylone. Il est temps que cesse cette duperie, qui n'a que trop duré ; le temps de la réforme est arrivé.

D'ombre et de lumière ténébreuse

« Les apparences sont souvent trompeuses, et nous mènent à voir dans notre prochain des interdits, qui sont souvent mineurs, alors que notre vie toute entière est une abomination devant le Seigneur. La réalité même de ce que Dieu appelle iniquité, n'est pour certains, qu'une formalité afin de mieux vivre sa foi.

C'est ce type d'œuvres, qui fera que plus d'un « bon chrétien » sera rejeté au grand jour du retour du Seigneur, à l'instar de ceux décrits dans [Matthieu 7 versets 21-27].

Soyons donc vigilants, comme les Béréens, afin de ne pas perdre notre couronne (la vie éternelle), à cause d'actes, que nous pourrions pratiquer, et qui nous semblent anodins, mais qui ne le sont pas devant le Seigneur et nous disqualifient pour l'Éden. »

[Citation de Kenny R PIERRE].

Bon à savoir :

Je tiens à préciser que j'ai repris, après son décès, le nom de jeune fille de ma mère ; ce faisant, quand dans ce livre il est fait mention de M. Kenny Ronald MARGUERITE, il s'agit bien de moi, M. Kenny Ronald PIERRE.

2 Doctrines fallacieuses des grands falsificateurs

La Bible nous présente comment pour rendre leur religion plus fonctionnelle, les pharisiens, contemporains de Jésus-Christ, en sont venus à donner un *petit coup de rabot par-ci, un petit coup de ponçage par-là* à la Parole de Dieu *[Marc 7 versets 5-13], [Jean 8 versets 37-44]*.

Ce faisant, à leur insu, ils sont devenus *des enfants du démon,* cherchant malgré eux à faire sa volonté.

Pour comprendre ce qui qualifie les enfants du démon, il est important de comprendre que l'un des péchés que le Seigneur exècre particulièrement c'est l'orgueil, il est écrit dans *[1 Pierre 5 verset 5]* qu'il résiste aux orgueilleux.

En outre, l'orgueil du paraître et le besoin de dominer les autres sont la base de tous les péchés, ils en sont les géniteurs, car dans *[Ézéchiel 28 versets 1-8]* nous découvrons que ce sont eux qui pervertissent Satan et firent naître le péché dans un univers qui n'était que perfection.

Dès lors, le désir du démon fut de vouloir être l'être le plus puissant de l'univers, pour ce faire il fomenta des plans qui finirent par une guerre fratricide entre anges.

> *Tous ceux qui se détournent de Dieu et qui choisissent de pratiquer leur doctrine au détriment de la Parole de Dieu finissent par hériter de Satan ce trait de caractère. Ce qui les amène à se sentir tout-puissants ! Ou supérieurs aux autres.*
>
> *C'est ce qui finit par arriver à l'Église adventiste du septième jour du septième jour, qui de par ses transgressions de la parole de Dieu a fini par établir une doctrine la présentant comme étant la seule Église agréée par Dieu.*
>
> *Dans ce chapitre, nous allons démonter pièce par pièce cette doctrine.*

Au fils des lignes qui suivent, vous vous rendrez compte, combien cette religion, en vue d'asseoir sa doctrine, a déformé et altéré la Parole de Dieu. Pour ce faire, nous allons *« décortiquer »* la croyance fondamentale, colonne vertébrale de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, l'esprit de la prophétie qu'elle dit avoir et qui la qualifie comme étant **« l'Église du reste ».**

Avant de procéder à l'analyse minutieuse de ces bases, il convient, selon moi, d'établir les critères bibliques qualifiant cette *« Église du reste ».* Voici ce que le Saint Livre nous apprend en la matière :

« Et le dragon fut irrité contre la femme, et il s'en alla faire la guerre **aux restes de sa postérité, à ceux qui gardent les commandements de Dieu et qui ont le témoignage de Jésus. »** *[Apocalypse 12 verset 17, Bible Louis Segond].*

Le reste fidèle de Dieu a deux signes distinctifs ; il *garde les commandements de Dieu* et il a le *témoignage de Jésus.* Le texte qui suit nous renseigne sur ce témoignage : **« [...] Car le témoignage de Jésus est l'Esprit de la prophétie. »** *[Apocalypse 19 verset 10, Bible Louis Segond].*

Complétons avec cette deuxième version : **« […] La vérité révélée par Jésus, voilà ce qui inspire les prophètes. »** *[Apocalypse 19 verset 10, Bible en Français Courant].*

Le terme *« Esprit de la prophétie »* représente l'œuvre du Saint-Esprit donnant au peuple de Dieu le don de prophétie.

Le Saint-Esprit est le seul habilité à gérer les dons spirituels, dont celui de prophétie *[1 Corinthiens 12 versets 1, 4-11].*

« L'Église du reste » a donc en son sein le don de prophétie, communément appelé *« l'Esprit de prophétie »* et observe aussi tous les commandements du Seigneur.

Si l'un de ces deux pôles n'est pas maîtrisé, point d'Église du reste, ce faisant, l'humanité dans sa totalité ne sera pas sauvée. Voici encore comment dans le langage prophétique *« le reste fidèle de Dieu »* est présenté : *« Dieu n'a point rejeté son peuple, qu'il a connu d'avance.* **Ne savez-vous pas ce que l'Écriture rapporte d'Élie, comment il adresse à Dieu cette plainte contre Israël :**

Seigneur, ils ont tué tes prophètes, ils ont renversé tes autels ; je suis resté moi seul, et ils cherchent à m'ôter la vie ?

Mais quelle réponse Dieu lui fait-il ? Je me suis réservé sept mille hommes, qui n'ont point fléchi le genou devant Baal.

De même aussi dans le temps présent il y a un reste, selon l'élection de la grâce. *[…] Car je ne veux pas, frères, que vous ignoriez ce mystère, afin que vous ne vous regardiez point comme sages, c'est qu'***une partie d'Israël est tombée dans l'endurcissement, jusqu'à ce que la totalité des païens soit entrée.**

Et ainsi tout Israël sera sauvé, selon qu'il est écrit : le libérateur viendra de Sion, et il détournera de Jacob les impiétés ; et ce sera mon alliance avec eux, lorsque j'ôterai leurs péchés. En ce qui concerne l'Évangile, ils sont ennemis à cause de vous ; mais en ce qui concerne l'élection, ils sont aimés à cause de leurs pères. Car Dieu ne se repent pas de ses dons et de son appel. » *[Romains 11 versets 1-5, 25-29, Bible Louis Segond].*

Le reste fidèle de Dieu (*son « Église du reste »*), est comme vous le voyez formé de juifs, mais aussi de chrétiens issus du paganisme.

Voici comment cette élection est présentée : *« […] Car tu as été immolé, et* **tu as racheté pour Dieu par ton sang des hommes de toute tribu, de toute langue, de tout peuple, et de toute nation ;**

Tu as fait d'eux un royaume et des sacrificateurs pour notre Dieu, et ils régneront sur la terre. » *[Apocalypse 5 versets 9-10, Bible Louis Segond].*

L'agneau immolé représente Jésus-Christ, qui par son divin sacrifice a racheté l'humanité *[1 Pierre 1 versets 13-21], [Philippiens 2 versets 5-11], [Hébreux 10 versets 1-24].*

> *« L'Église du reste » est donc constituée de tous ceux que Christ a rachetés par son sang et qu'il a mis à part. C'est en Jésus qu'ils deviennent un peuple [Éphésiens 2 versets 11-22].*

Il est impérieux que vous compreniez que le reste de Dieu n'est pas une religion, car ceux présentés dans ces textes, comme ayant été rachetés par Christ sont de tout *peuple, nation, tribu, etc.* et Jésus a fait d'eux ceux qui régneront avec lui.

Nous retrouvons son peuple élu à ses côtés dans le texte qui suit :

« Je regardai, et voici, l'agneau se tenait sur la montagne de Sion, et avec lui cent quarante-quatre mille personnes, qui avaient son nom et le nom de son Père écrits sur leurs fronts.

Ce sont ceux qui ne se sont pas souillés avec des femmes, car ils sont vierges ; Ils suivent l'agneau partout où il va.

Ils ont été rachetés d'entre les hommes, comme des prémices pour Dieu et pour l'agneau ; et dans leur bouche il ne s'est point trouvé de mensonge, car ils sont irrépréhensibles. » *[Apocalypse 14 versets 1-5, Bible Louis Segond].*

Les rachetés de Christ ont plusieurs signes distinctifs dans ce texte :

> *Ils sont avec lui où qu'il aille. Ils sont purs, point de mensonge ne s'est trouvé dans leur bouche.*

Le terme *« mensonge »* que nous trouvons dans ce texte représente le fait que les élus de Jésus-Christ n'aient pas transgressé la vérité.

Pour comprendre ce que signifie le mensonge, il faut prendre en compte le texte qui suit : **« Vous avez pour père le diable […].**

Il a été meurtrier dès le commencement, **et il ne se tient pas dans la vérité, parce qu'il n'y a pas de vérité en lui. Lorsqu'il profère le mensonge, il parle de son propre fond ; car il est menteur et le père du mensonge. »** *[Jean 8 verset 44, Bible Louis Segond].*

Celui qui pratique le mensonge ne se tient pas dans la vérité, qui est la Parole de Dieu *[Jean 17 verset 17],* et devient de par cela un enfant du démon *[1 Jean 3 versets 1, 3-10].*

Pour résumer ce que nous venons de voir :

> *Celui qui commet le péché transgresse la Loi de Dieu – qui est Sa sainte Parole [Deutéronome 5 versets 1-22, surtout le verset 22] – et de par cela est considéré comme un enfant du diable, qui cherche à œuvrer pour lui.*
>
> *Son œuvre est représentée comme étant le mensonge.*
>
> > *A contrario, le reste fidèle de Dieu, ne transgresse pas ses commandements, ne pratique donc pas le mensonge et a l'Esprit de prophétie (le don de prophétie).*

Quand nous survolons la chrétienté moderne, nous nous rendons compte que peu de religions remplissent les critères de « l'Église du reste ».

Peu d'entre elles peuvent présenter les preuves qu'elles gardent fidèlement les commandements de Dieu et ont en leur sein le don de prophétie. De cette minorité, se présentant comme éligible, se trouve l'Église adventiste du septième jour du septième jour.

Cela qualifie-t-il pour autant les adventiste du septième jours comme étant *« le reste fidèle de Dieu »,* devant être avec Jésus-Christ à son retour ? Pour le comprendre, nous présenterons les fondements de la foi adventiste du septième jour.

Pour commencer, nous allons maintenant considérer la doctrine adventiste du septième jour présentant les bases d'éligibilité de l'Église du reste dans ce texte *[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis] :*

« Le vœu baptismal n° 13 : désirez-vous devenir membre de cette communauté locale de l'Église mondiale?

Acceptez-vous et croyez-vous que l'Église adventiste du septième jour du septième jour « est l'Église du reste » de la prophétie biblique, *où sont invitées et acceptées des personnes de toute nationalité, de toute race et de toute langue ?*

Désirez-vous devenir membre de cette communauté locale de l'Église mondiale ? »

Il est à noter que l'Église adventiste du septième jour prône, non qu'elle fait partie de l'Église du reste, mais qu'elle *est l'Église du reste.*

Ce qui veut dire qu'elle est la seule Église à être agréée de Dieu comme telle et que seuls ses membres seront avec Jésus à son retour.

Cette doctrine baptismale adventiste du septième jour oblige l'intéressé au baptême à confesser que l'Église adventiste du septième jour est l'Église du reste, ce qui d'office disqualifie les autres religions chrétiennes, ainsi que les juifs.

Ainsi, cette religion n'essaie même plus de dissimuler ses prétentions de seule église fidèle de Dieu ayant son Esprit.

De telles doctrines naît l'intolérance sectaire, et sont la source de bien des dérives. Souvent, ceux qui sont ainsi conditionnés finissent par répandre des bains de sang !

La connaissance la plus élémentaire de la Parole de Dieu démontre que l'Église adventiste du septième jour à elle seule ne peut être l'Église du reste ; ce reste fidèle de Dieu est formé, comme nous l'avons vu, du peuple juif ainsi que des divers peuples, religions, nations, issus du paganisme.

Il est vrai qu'au sein de l'Église adventiste du septième jour se regroupent divers peuples issus du paganisme, néanmoins, tous les peuples issus du peuple juif ne se sont pas alliés à l'Église adventiste du septième jour, en la reconnaissant, comme étant l'ultime Église de Dieu. Rappelons-le, le salut vient des Juifs en Jésus-Christ, et par le biais de la promesse que Dieu fit à Abraham [Jean 4 verset 22], [Galates 3], [Romains 11].

En proclamant qu'elle est l'Église du reste, l'Église adventiste du septième jour transgresse ouvertement la Parole de Dieu, en sous-entendant que toutes les autres dénominations chrétiennes et le peuple juif – les douze tribus – n'en font pas partie.

Alors qu'il est écrit que les Juifs sont les héritiers de Dieu en Abraham et que le peuple élu de Dieu est formé des Juifs et de tous ceux – venant des païens – qui se sont convertis en Jésus-Christ.

Le reste de Dieu sera formé de toutes les races et de toutes les dénominations. Dès lors, le don de prophétie, signe distinctif de l'Église du reste, est donné pour l'édification de la totalité du peuple de Dieu et non pour un segment du peuple.

Ces critères d'intolérance et d'exclusion, que l'Église adventiste du septième jour du septième jour a décrétés concernant les autres religions chrétiennes, ainsi qu'envers le peuple juif, fait ressortir son caractère sectaire.

Cette impression se transforme en réalité en lisant le chapitre intitulé *« Les œuvres baptismales hors-la-loi de l'impudique corruptrice »* où je démontre que l'Église adventiste du septième jour en est venue à agir comme les sectes.

Pour poursuivre, je vous dirais qu'en ce siècle, l'Église adventiste du septième jour du septième jour se réclame comme étant la seule religion qui soit apte à être appelée *« l'Église du reste »* ;

Pourtant, voici dans ce texte *[Visions and dreams their origin, nature, and utility A. The Advent Review, and Sabbath Herald, (ARSH) vol.7, Feb. 28, 1856 February 28, 1856, de David Arnold (traduit en français à partir du texte original anglais)]* sa base de foi en ce qui concerne les rêves et les visions :

« Rêves et visions sont loin de constituer une source de communication fiable. En visions, la personne tout entière – physique et mental – est sous contrôle total d'un pouvoir qui la dépasse.

Ce qui donc est communiqué vient en réalité de celui qui contrôle la personne.

Dans les rêves, nous sommes davantage susceptibles d'être influencés par nos pensées du jour, ainsi que par les circonstances externes, et influences qui nous entourent.

En conséquence, par leur nature, et par diverses sources, nous ne pouvons nous appuyer sur des rêves avec cette certitude que nous pourrions avoir avec des visions. »

Ici, sous la plume de *David Arnola* et par le biais du *Review and Herala* – qui est une revue née dans le terroir adventiste du septième jour du septième jour – cette religion signe la désacralisation des rêves et des visions.

Arnold les présente comme n'étant pas des sources fiables.

Pour étayer cette théorie, il montre l'état de *« sous-contrôle total »* dans lequel peut se trouver celui qui a une vision.

De ce fait, pour lui, les images (*visions*) de celui qui est ainsi contrôlé viennent de celui qui le contrôle.

> *N'ayant que deux puissances de ce type, Dieu ou le diable, cette religion ne pouvant pas parler ainsi du Seigneur, c'est donc du diable qu'il parle.*

Pour cet auteur, ce contrôle peut venir de nos pensées, de circonstances extérieures et d'influences. Ainsi, pour lui, les rêves ne seraient pas fiables à **100 %.**

> *L'Église adventiste du septième jour du septième jour dit avoir basé sa connaissance sur la Parole de Dieu ;*
>
> *Pourtant, alors qu'elle prône que* **« rêves et visions sont loin de constituer une source de communication fiable […] »,** *nous l'avons vu, la Bible, elle, affirme le contraire.*

Notre étude nous a déjà permis de mettre en exergue la réalité intrinsèque qui lie à la fois *l'église du reste* à *l'Esprit de prophétie* qui a pour base les révélations que le Seigneur donne à ses prophètes à destination de son peuple.

Ces derniers ayant pour bases les rêves et les visions. Le Seigneur n'étant pas un fou :

> *S'il a établi les rêves et visions comme base des messages prophétiques, il nous donne par-là même la certitude, qu'ils sont fiables ; sinon, cela le ferait passer pour un fou.*

Et nous le savons, le Seigneur est omniscient et est la sagesse magnifiée ; ainsi, sa parole prophétique, donc ces rêves et ces visions, sont des messages sûrs à destination des êtres humains.

Pour poursuivre, découvrons ce second texte *[Visions and dreams their origin, nature, and utility A. The Advent Review, and Sabbath Herald, (ARSH) vol. 7, Feb. 28, 1856 February 28, 1856, de David Arnol (traduit en français à partir du texte original anglais)]* qui est de la plume du même auteur :

« Les rêves sont produits à partir de trois sources :

<u>Premièrement, par la puissance du Saint-Esprit</u> qui agit sur les facultés mentales, imprimant sur les perceptions et la mémoire, par des figures ou autrement, l'intelligence que Dieu veut donner.

Tel fut le rêve de Pharaon des sept vaches grasses et maigres par lequel Dieu communiqua la connaissance de l'approche de la famine.

Aussi, le rêve remarquable de Nebucadnetsar de l'Image métallique.

<u>Deuxièmement, par la puissance de Satan</u>, comme dans les rêves dont Job parle au chapitre 7 : 14 : "Tu m'effraies par des rêves, et tu me terrifies par des visions."

<u>Troisièmement, par une multiplicité d'affaires.</u> Pendant les travaux, les soucis et les excitations de la journée, les organes mentaux se surchargent de pensées et ne sombrent pas dans le repos aussi vite que les organes externes.

Par conséquent, les pensées sont plus ou moins actives et réelles à mesure que les facultés sombrent une à une dans le repos.

C'est à cette source que l'on peut attribuer une grande partie de la masse entière des rêves. »

Avant tout, je tiens à préciser que ce texte de **David Arnold** ainsi que le premier que nous venons de découvrir, bien qu'ils aient déjà un certain âge, je les ai récupérés, en ce jour, le *26 juillet 2021,* sur le site *« https://m.egwwritings.org/en/book/1641.6202 ».*

Ce site est l'un de ceux de l'Église adventiste du septième jour du septième jour. Ce faisant, c'est donc une base de foi actuelle que véhicule cette religion.

Sinon, dans ce dernier texte, l'auteur, présente la base qui, pour lui, qualifie les rêves et classe ces derniers en trois catégories :

> *Ceux qui viennent du Seigneur, ceux qui viennent du démon et pour finir ceux qui sont dus à des réactions corporelles, qui, pour l'auteur, sont souvent causés par les soucis, les occupations, les excitations journalières.*

Ainsi pour lui, le gros des rêves que nous recevons, viennent des organes mentaux, donc du cerveau.

Selon lui, les organes mentaux utilisent la pensée pour se charger d'images durant la journée.

La répercussion est que durant le repos, alors que le corps se relâche, le cerveau, lui, continue à œuvrer et génère des images déjà accumulées durant la journée, et c'est ce qui, pour l'auteur, donne la plus grande partie des rêves que nous avons.

Dans sa thèse, **M. Arnold** présente un texte biblique pour étayer le fait que, selon lui, le diable a la capacité de nous parler en rêve. Nous allons donc de ce pas le découvrir, en vue de voir ce qu'il en est.

Voici ce que stipule ce texte : **« Tu m'effraies par des rêves, tu m'assailles de visions. »** *[Job 7 verset 14, Bible Segond 21].*

Quand on lit ce verset, qui montre la peur qui est liée à certains rêves et à certaines visions que Job avait, on pourrait être tenté de penser que celui qui lui donnait ces images d'épouvante était le démon.

Pour connaître leur auteur, il suffit de lire quelques lignes plus haut dans ce même chapitre biblique du livre de Job ce qui suit : **« Mon Dieu, souviens-toi que ma vie est un simple souffle !** *Mes yeux ne reverront pas le bonheur. » [Job 7 verset 7, Bible Segond 21].*

Hum... SOS Houston nous avons un problème... Oui, car je n'ai pas la même lecture de ce texte que **M. Arnold ;** en effet, ici, c'est à Dieu que Job s'adresse. Je vous invite à lire tout ce chapitre et vous verrez, qu'il présente le Seigneur comme étant la source de ses souffrances, y compris ses rêves et ses visions traumatisants.

On pourrait penser que le Seigneur ne donne pas de rêves ou de visons qui pourraient traumatiser ; pourtant, ce fut le cas pour Nebucadnetsar, le roi de Babylone, le pharaon qui vécut du temps de Joseph (*qui fut vendu par ses frères*).

Pour découvrir ces rêves, je vous invite à lire : *[Daniel 4 versets 1-2, 21-22], [Genèse 41 versets 1-8, 25-33].*

Ce fut aussi le cas du grand prophète Daniel, qui fut tellement chamboulé par ce type d'images qu'il avait reçues du Seigneur qu'il fut malade pendant plusieurs jours *[Daniel 8 versets 26-27].*

Afin de découvrir la réalité biblique des rêves traumatisants, donc les cauchemars, je vous invite à lire mon livre intitulé *« Nise : Vivre mieux ses rêves et ses visions, Bible en main (tome 1) »* au chapitre *« Les cauchemars sont-ils des matérialisations démoniaques ou des messages divins cryptés ? ».*

Hormis tout cela, nous avons déjà étudié les répercussions de la puissance (*esprit*) d'égarement que le Seigneur envoie à ceux qui transgressent sa Parole en vue de pratiquer des doctrines d'hommes et qui les amènent à croire que la vérité, c'est l'erreur, et vice versa.

Ce faisant, ceux qui sont ainsi atteints œuvrent sur les bancs de Babylone (*la confusion*). Pour découvrir la réalité qui présente les bases de Babylone, je vous invite à lire mon livre intitulé *« Raïjo (Base de la victoire contre les forces démoniaques) »* au chapitre *« Babylone, la grande, habitation grand standing pour démons de luxe ».*

Maintenant ce point acté, poursuivons. Nous avons ici, en la personne de *David Arnold,* un exemple concret de ce type d'œuvre.

Avez-vous remarqué que dans son texte, où il présente les trois sortes de rêves et visions, il utilise les rêves que Pharaon et Nebucadnetsar ont eus, pour montrer ceux qui viennent de Dieu, alors que pour mettre en lumière ceux qui viennent, selon lui, du diable, il invoque les rêves et les visions que Job a eus et qui l'ont traumatisé ?

Pourtant, tous ces rêves étaient, bien que cauchemardesques, du Seigneur ! Ainsi, comment prêter certains au Seigneur et d'autres au diable, sinon, parce que l'on est aveuglé par un esprit de confusion.

En outre, comme les rêves et les visions que Job recevait, venaient du Seigneur, c'est donc l'Esprit de Dieu qui les lui inspirait, car c'est lui qui est habilité par le Seigneur à cette œuvre.

Cette réalité nous l'avons déjà étudiée, plus haut dans ce chapitre. Ainsi, ayant attribué ses rêves et ses visions, domaine réservé au Saint-Esprit, au démon, cet homme a commis le péché contre le Saint-Esprit qui est impardonnable *[Marc 3 versets 20-30]*.

Et de surcroît, l'Église adventiste du septième jour du septième jour, en continuant à distiller cette doctrine, hérite de cette malédiction ; et il en est de même pour tous ceux qui s'allient à cette religion, car le Seigneur nous interdit de nous unir à ceux qui transgressent sa Parole *[2 Corinthiens 6 versets 14-16], [2 Jean 1 versets 8-11]*.

Pour comprendre d'où l'Église adventiste du septième jour du septième jour tire cette doctrine désacralisant les rêves et les visions, il nous faut en revenir à tout ce qu'enseigne l'Église catholique.

Pour ce faire, voir mon livre intitulé *« Nise : Vivre mieux ses rêves et ses visions, Bible en main (tome 2) »* au chapitre *« Comment la chrétienté en est-elle venue à arborer, en matière de rêves et de visions, le blason du paganisme au détriment de la Parole de Dieu ? »*.

Ainsi, en considérant les bases présentées dans le *Review and Herala*, nous comprenons que la croyance adventiste du septième jour du septième jour en ce qui concerne les rêves et les visions lui vient du dogme catholique qu'il a lui-même *hérité de l'idolâtre Macrobe.*

Pire ! La base de la foi adventiste du septième jour du septième jour, en la matière, est un quasi-plagiat des enseignements catholiques et de Macrobe.

Comment considérer le fait que l'Église adventiste du septième jour du septième jour, qui se fait juge et délateur des errements des enseignements de l'Église catholique, pratique ses doctrines ?

Et cela, au détriment de ce que la Parole de Dieu préconise en matière de rêves et de visions. Ainsi comme vous pouvez le constater, l'Église adventiste du septième jour du septième jour en est venue à pratiquer les doctrines catholiques en matière de rêves et de visions, donc de prophétie, et désacralisent par-là même ces choses.

Poursuivons ! Pour ce faire, je m'en vais vous poser une question :

> *À vous qui me lisez, avez-vous conscience de l'organisation que devrait être celle d'une Église qui dit avoir le don de prophétie ?*

Pour le comprendre, il nous faut lire ce texte : *« Mais si tous prophétisent, et qu'il survienne quelque non-croyant ou un homme du peuple, il est convaincu par tous, il est jugé par tous, les secrets de son cœur sont dévoilés, de telle sorte que, tombant sur sa face, il adorera Dieu, et publiera que Dieu est réellement au milieu de vous. […]*

Pour ce qui est des prophètes, que deux ou trois parlent, et que les autres jugent ; et si un autre qui est assis a une révélation, que le premier se taise. Car vous pouvez tous prophétiser successivement, afin que tous soient instruits et que tous soient exhortés. Les esprits des prophètes sont soumis aux prophètes ;

Car Dieu n'est pas un Dieu de désordre, mais de paix. [...] » *[1 Corinthiens 14 versets 24-25, 29-33, Bible Louis Segond].*

Nous voyons que dans les Églises où l'esprit de prophétie est la base de culte, les services religieux sont faits de telle sorte que les prophètes puissent apporter à tout moment les révélations que Dieu leur a données. Pour cela, l'Église est organisée pour qu'il n'y ait pas de désordre et que chaque prophète ait un temps de parole.

Nous l'avons vu, le don de prophétie est l'une des bases destinées à préserver le peuple de Dieu de l'errance. Ce faisant, les Églises qui se réclament de ce don doivent être organisées afin que les révélations que Dieu donne à leurs membres, en **rêves** et/ou en **visions,** soient expliquées et partagées de façon collégiale.

Ce texte biblique, que nous venons de voir, peut sembler ne pas avoir été écrit pour notre siècle.

Pourtant, il est bien actuel, car dans *[Actes 2 versets 16-18],* il est fait mention qu'à partir de la Pentecôte, tous les membres du peuple de Dieu auront, sous l'égide du Saint-Esprit, des rêves et des visions, donc prophétiseront.

Ce faisant, dans un tel cadre, il faut qu'une organisation soit mise en place. Ce n'est pas parce que les religions chrétiennes se sont rendues inéligibles à cette promesse divine qu'elles ne peuvent en jouir.

Pour poursuivre, je vous dirais que cette organisation, permettant aux prophètes de présenter au peuple de Dieu les révélations que le Saint-Esprit leur donne, devrait être encore plus renforcée au sein de *« l'Église du reste »* ayant comme colonne vertébrale l'Esprit de prophétie (*rêves et visions*).

Concernant l'Église adventiste du septième jour du septième jour, ce n'est pas le cas, car bien que le sabbat soit la colonne vertébrale de leur foi, nous l'avons vu, les rêves et les visions sont hors la loi dans son dogme. Cette réalité est cependant en contradiction avec ce que cette religion prêche, car la foi adventiste du septième jour du septième jour est basée sur *Ellen G. White* qui a reconnu de son vivant la validité des rêves et des visions comme étant la base de la prophétie.

Afin de découvrir le néant sur lequel cette croyance adventiste du septième jour est fondée en ce siècle, prenons tout de suite connaissance d'un des textes de cette religion qui expose bien la base de foi de White en la matière.

Pour ce faire, lisons ce texte *[Édité par : le Comité de Publications des Écrits d'Ellen G. WHITE, Washington DC, le 22 juillet 1957. Révisé à Silver Spring, MD. Le 1er janvier 1990). Partie « Introduction : Le don prophétique d'Ellen G. WHITE » (traduit en Français à partir du texte original anglais)] :* **« […] À Israël, Dieu expliqua :**

« Lorsqu'il y aura parmi vous un prophète, c'est dans une vision que moi, l'Éternel, je me révélerai à lui, c'est dans un songe que je lui parlerai. » (CL 4. Dieu veut que son peuple soit informé et éclairé, sachant et comprenant non seulement les temps dans lesquels il vit, mais aussi ce qui doit arriver.

« Car le Seigneur, L'Éternel, ne fait rien sans avoir révélé son secret à ses serviteurs les prophètes. » *Ceci fait ressortir le contraste entre le peuple de Dieu « les enfants de lumière » et le peuple du monde. (CL 4.4)*

[…] Les apôtres, les derniers des écrivains de la Bible, nous ont donné une image claire des événements des derniers temps.

Paul a écrit au sujet des « temps difficiles », et Pierre nous a avertis contre des moqueurs, marchant selon leurs propres convoitises, disant : « Où est la promesse de son avènement ? »

L'Église en ce temps sera en conflit, car Jean a vu Satan « allant faire la guerre au reste. » L'apôtre Paul identifie les membres d'Église des derniers temps (L'Église du reste) comme « ceux qui gardent les commandements de Dieu », faisant donc d'eux une église qui garde les commandements.

Cette Église du reste a le « Témoignage de Jésus » qui est « L'esprit de prophétie. » *Paul déclare que l'Église qui attend impatiemment la venue du Christ sera en retard si elle n'a pas de don.*

Elle sera bénie par le don de prophétie du Christ. (CL 4.8)

Il est donc clair, que dans le plan de Dieu, l'Église des derniers temps, lorsqu'elle est venue à l'existence, a dû avoir en son sein l'Esprit de prophétie. Comme il est raisonnable que Dieu parle à son peuple dans les derniers jours de l'histoire de la terre comme il le fit à son peuple dans les siècles passés, lorsqu'il avait des besoins spécifiques. (CL 5.1)

Quand cette Église de la prophétie, l'Église adventiste du septième jour du septième jour, est venue à l'existence au milieu des années 1800, une voix a été entendue parmi nous, disant : « Dieu m'a montré dans une sainte vision. […] ».

Avant de poursuivre, je tiens à préciser que ce texte reprend les écrits de la défunte Ellen G. WHITE qui fut en son temps une prophétesse du Seigneur, je vous en apporte les preuves dans la suite de ce chapitre. Ce qu'elle présente ici est conforme à la parole de Dieu, nous l'avons vu. Malheureusement, l'Église adventiste du septième jour de ce siècle a perverti cette connaissance.

Pour le comprendre, découvrons les bases que Mme WHITE cite dans ce texte puis nous mettrons en exergue la réalité que vivent en ce siècle les adventiste du septième jours. Ici, nous voyons qu'Ellen G. WHITE déclare que l'Esprit de prophétie a pour base le texte de *[Nombres 12 verset 6]* qui présente le fait que c'est en vision et en songes (*rêves*) que Dieu parle à ses prophètes.

Elle précise en outre, que l'œuvre du prophète est destinée à ce qu'il puisse informer et éclairer le peuple de Dieu des révélations que le Seigneur lui fait. Car le Seigneur ne fait rien sans avoir au préalable révélé son secret à ses serviteurs, les prophètes. Ce faisant, cette capacité de recevoir des révélations nouvelles du Seigneur (*en rêves et/ou en visions*) fait des membres du peuple de Dieu **« des enfants de lumière »,** ce qui n'est pas le cas du peuple du monde.

Hormis cela, nous apprenons que l'Église de Dieu des derniers temps est appelée **« l'Église du reste »** qui a deux points qui la qualifient. Elle garde les commandements de Dieu et elle a le **« Témoignage de Jésus »** qui est appelé **« L'esprit de prophétie »** qui se manifeste par le don de prophétie – qui selon *[Nombres 12 verset 6],* se caractérise par le fait que le Seigneur parle à ses prophètes en rêve et/ou en vision.

Ellen G. WHITE précise en outre que **« l'Église des derniers temps, lorsqu'elle est venue à l'existence, a dû avoir en son sein l'Esprit de prophétie »** et elle continue à dire que de même que le Seigneur a parlé à son peuple dans le passé, par ses prophètes en rêves et/ou en visions, il en sera de même dans les derniers temps.

Elle précise en outre que Dieu agit ainsi afin de répondre, dans les derniers temps, aux besoins spécifiques de son peuple. Mme WHITE précise aussi que l'existence même de l'Église adventiste du septième jour, en temps qu'Église de la prophétie, s'est réalisée à la suite d'une vision. Les réalités que nous venons de découvrir sont celles qui étaient actives du temps où a vécu Ellen G. WHITE.

Nous allons maintenant voir comment elle et les adventiste du septième jours de son époque appréhendaient les rêves et visions qui, rappelons-le, sont les bases de la prophétie.

Voici ce que nous pouvons lire, à ce propos *[Édité par : le Comité de Publications des Écrits d'Ellen G. WHITE, Washington DC, le 22 juillet 1957. Révisé à Silver Spring, MD. Le 1er janvier 1990). Partie « La vie et l'œuvre de Mme E. G. WHITE »]* : **« [...] Pendant son long service de soixante ans en Amérique et dix ans à l'étranger, Mme WHITE a reçu approximativement deux mille visions** *qui, à travers ses efforts inlassables à conseiller les gens dans les églises, les rassemblements publics et les sessions de la Conférence générale, ont largement déterminé la croissance de ce grand mouvement.*

La tâche de présenter à toutes les personnes concernées les messages que Dieu lui donna *n'était jamais établie.*

Ses écrits rassemblent environ 100 000 pages. **Les messages qu'elle a écrits sont parvenus aux gens par une communication personnelle, par des articles dans les journaux de notre Église, semaine après semaine, et dans plusieurs de ses livres. […] ».**

Ellen G. WHITE avait plus de visions que de rêves et certaines parmi elles furent déterminantes pour l'œuvre adventiste du septième jour. Dans le texte que nous venons de lire, nous avons découvert, que c'est grâce à ses, approximativement *deux mille visions* et dont elle menait les messages à ceux à qui ils étaient destinés, que l'œuvre adventiste du septième jour put prendre de l'expansion.

Il est vrai que ce que Dieu présentait à sa prophétesse était souvent ciblé afin de parler à une personne en particulier.

> *Une fois qu'elle avait reçu une révélation du Seigneur qui concernait un individu, elle le voyait de façon individuelle, mais elle pouvait aussi faire parvenir ce message par les journaux adventiste du septième jours.*

Mais aussi en pleine congrégation. Voici un exemple concret de cette réalité dans ce texte *[Édité par : le Comité de Publications des Écrits d'Ellen G. WHITE, Washington DC, le 22 juillet 1957. Révisé à Silver Spring, MD. Le 1er janvier 1990). Partie « Des messages qui ont transformé des vies »] : « Le Sabbat 20 juillet matin, les WHITE arrivèrent au bosquet et ils trouvèrent soixante personnes réunies. Le pasteur WHITE s'entretint avec elles le matin.*

L'après-midi, Mme WHITE se leva et prit la parole. Cependant, après avoir lu son texte, elle semblait perplexe.

Sans plus de commentaires, elle referma sa Bible et commença à parler aux gens d'une manière très personnelle. (CL 15.3) « Debout devant vous cet après-midi, je vois les visages de personnes qui m'avaient été présentées en vision, il y a deux ans.

En regardant vos visages, votre situation me revient clairement à l'esprit, et j'ai un message pour vous de la part du Seigneur. » (CL 15.4) « Il y a un frère là-bas près du pin.

Je ne peux t'appeler par ton nom parce que celui-ci ne m'a pas été révélé ; toutefois ton visage m'est familier, et je vois ta situation très clairement. » (CL 15.5).

Elle parla ensuite à ce frère de son apostasie et l'encouragea à revenir et à marcher avec le peuple de Dieu. (CL 15.6) Puis elle se tourna vers une femme d'un autre côté de l'audience et dit :

« Cette sœur assise à côté de sœur Maynard de l'église de Greenville. Je ne peux dire ton nom parce que celui-ci ne m'a pas été révélé ; mais il y a deux ans, ta situation m'a été révélée en vision et ta situation m'est familière. » Mme WHITE donna ensuite des paroles d'encouragement à cette sœur. (CL 15.7)

« Ensuite, il y a ce frère assis derrière, près du chêne. Je ne peux non plus t'appeler par ton nom, parce que je ne t'ai pas encore rencontré, mais ta situation est claire devant moi. »

Elle parla ensuite de ce monsieur, en disant à tous ceux qui étaient présents ses pensées les plus cachées et sa situation. (CL 15.8) Elle dit aux membres de l'assemblée, l'un après l'autre ce qui lui avait été montré il y a deux ans dans une vision.

Après avoir terminé son sermon, et ayant fait non seulement des reproches mais aussi donné des mots d'encouragement, Mme WHITE s'assit. Un des membres du groupe se leva et dit : « Je veux savoir si ce que sœur WHITE nous a dit cet après-midi est vrai. Le pasteur WHITE et sa femme ne nous ont jamais visités ; ils ne nous connaissent pas du tout. Sœur WHITE ne connaît même pas les noms de la plupart d'entre nous.

Et pourtant, elle vient cet après-midi nous dire qu'il y a deux ans elle a reçu une vision dans laquelle nos situations lui ont été révélées. *Ensuite elle nous a parlé l'un après l'autre de manière personnelle, révélant à tous présents ici notre manière de vivre et nos pensées les plus profondes.*

Sont-elles confirmées dans toutes les situations dont elle a fait état ? Ou sœur WHITE a-t-elle fait des erreurs ? Je veux savoir. » (CL 15.9). Les membres se levèrent les uns après les autres.

Le monsieur qui se trouvait près du pin se leva et révéla que Mme WHITE avait décrit sa situation mieux qu'il aurait pu le faire. Il confessa ses fautes et exprima sa ferme volonté de revenir et de continuer à marcher avec le peuple de Dieu.

La dame qui était assise à côté de sœur Maynard de l'église de Greenville témoigna également. Elle dit que Mme WHITE avait décrit sa situation mieux qu'elle ne l'aurait fait elle-même.

Le monsieur qui se tenait près du chêne dit que Mme WHITE avait décrit sa situation mieux qu'il ne l'aurait fait lui-même. Les gens se confessèrent. Les péchés furent oubliés.

L'Esprit de Dieu descendit et il y eut un réveil à Bushnell. (CL 16.1) […]. *Lorsque les gens virent leurs cœurs comme le Seigneur les voit, ils comprirent leurs véritables conditions et désirèrent un changement dans leur vie. Cela a été l'objectif principal des visions données à Mme WHITE. (CL 16.3) ».*

Un premier point est très intéressant à souligner dans ce texte :

> *Remarquez que Mme WHITE change la tonalité du message qu'elle devait porter. Alors qu'au début elle lut un texte et semblait l'approfondir, elle ferma la Bible et fut inspirée par le seigneur de parler de façon individuelle à plusieurs personnes de l'assistance.*
>
> *Quand elle commença à dire ce qu'elle avait reçu en vision et qui concernait plusieurs personnes, elle ne fut pas arrêtée ou empêchée de parler, mais tous l'écoutèrent religieusement.*
>
> *Ce qui indique que l'*Église *adventiste du septième jour était organisée afin que les prophètes puissent porter, à tout moment, les révélations que le Seigneur leur faisait et qui devaient être présentées à l'église. La puissance que le Seigneur donnait à sa servante était indéniable, il lui présentait les actes secrets des cœurs. Ainsi, une fois ces choses révélées, ceux qui avaient ainsi erré, étaient confus et ne pouvaient que reconnaître la puissance du Seigneur qui se manifestait par sa servante.*

Avant de poursuivre, je m'en vais vous poser une question :

> *À vous qui me lisez, avez-vous conscience de l'organisation que devrait être celle d'une Église qui dit avoir le don de prophétie ?*

Pour le comprendre, nous lirons le texte qui suit :

« Mais si tous prophétisent, et qu'il survienne quelque non-croyant ou un homme du peuple, il est convaincu par tous, il est jugé par tous, les secrets de son cœur sont dévoilés, de telle sorte que, tombant sur sa face, il adorera Dieu, et publiera que Dieu est réellement au milieu de vous. […]

Pour ce qui est des prophètes, que deux ou trois parlent, et que les autres jugent ; et si un autre qui est assis a une révélation, que le premier se taise.

Car vous pouvez tous prophétiser successivement, afin que tous soient instruits et que tous soient exhortés. Les esprits des prophètes sont soumis aux prophètes ;

Car Dieu n'est pas un Dieu de désordre, mais de paix. [...] ». *[1 Corinthiens 14 versets 24-25, 29-33, Bible Louis Segond].*

Nous voyons que dans les Églises où l'esprit de prophétie est la base de culte, les services religieux sont faits en sorte que les prophètes puissent apporter à tout moment les révélations que Dieu leur a données. Pour cela, l'Église est organisée en vue qu'il n'y ait pas de désordre et que chaque prophète ait un temps de parole.

Pour une bonne compréhension du ministère des prophètes, il est important de ne pas perdre de vue que c'est en rêve et vision que Dieu se révèle à ses prophètes.

Ceci nous renseigne : *« Et il dit : « Écoutez bien mes paroles !* **Lorsqu'il y aura parmi vous un prophète, c'est dans une vision que moi, l'Éternel, je me révélerai à lui, c'est dans un rêve que je lui parlerai. »** *[Nombres 12 verset 6, Bible Segond 21].*

Les Églises qui se réclament du don de prophétie devraient donc être organisées en vue que les révélations que Dieu donne à leurs membres, en songes (*rêves*) et/ou en visions soient expliquées et partagées de façon collégiale.

> *Cette organisation fut celle de l'Église adventiste du septième jour contemporaine d'Ellen G. WHITE.*

À cette période, les membres d'Église portaient une grande attention aux révélations que le Seigneur leur faisait par ces biais, et particulièrement à celles que Mme WHITE recevait.

Elle-même les recevait comme venant du Seigneur. Voici ce qu'elle dit à son mari concernant une vision qu'elle avait eue *[Récit d'une des visions de Mme WHITE du 18 novembre 1848] :*

« J'ai un message pour toi. **Tu dois imprimer un petit journal et l'envoyer aux gens. Il sera petit au début, mais les gens le liront.**

Ils t'enverront l'argent pour l'imprimer et il sera une réussite dès le départ. Il m'a été montré que, de ce petit commencement, des jets de lumière feront le tour du monde. »

Le tempérament d'Ellen G. WHITE et la foi de sa famille sont manifestes dans la gestion qu'ils firent des rêves et visions reçus.

Pour mettre en place les plans de cette vision du petit journal, la famille WHITE, qui n'avait pas les fonds nécessaires, déménagea de la ville où elle vivait pour s'installer, en *mai 1849,* dans une autre ville appelée Rocky Hill dans le village de Middletown dans le Connecticut.

> *C'est là que James WHITE – l'époux d'Ellen WHITE –, conformément à la vision de son épouse, mit en route le petit journal.*

Comme leurs finances n'étaient pas au beau fixe, il commença en *juillet 1849* à faire paraître un bimensuel à crédit qui, conformément à ce que la vision que son épouse avait annoncée, eut des débuts laborieux. Onze numéros parurent en quinze mois.

Puis, en *novembre 1855,* des sympathisants leur donnèrent les fonds nécessaires afin d'acheter une imprimerie.

Cette imprimerie fut montée à Battle Creek dans le Michigan, et fut active en *1861.* Pour en arriver là, il y a eu bien des embûches et des péripéties, etc.

La famille WHITE n'était pas la seule, au sein de l'Église adventiste du septième jour de leur époque, à croire en la validité des visions comme messages venant de Dieu.

À cette époque, la foi adventiste du septième jour dans les visions n'était pas quelque chose d'approximatif.

Ses disciples ne se contentaient pas de croire que Dieu leur parlait par ce biais, ou encore d'écrire leurs récits, mais ils les publiaient, comme nous l'avons déjà vu, dans des journaux ou sur des feuillets qu'ils distribuaient.

Voici un autre témoignage allant dans ce sens *[An Examination of Mrs. Ellen WHITE'S Visions, Miles Grant, Boston, publié par Advent Christian Publication Society, 1877] :*

« J'étais souvent en meeting avec Ellen G. Harmon et James WHITE en 1844 et 45 […]. Je l'ai entendue raconter **ses visions de cette époque, plusieurs furent publiées sur des feuillets. »**

Quand, dans une assemblée, un membre avait une vision, des acclamations et des chants accueillaient la fin de celle-ci.

Tel en atteste ce texte *[Manuscript Releases, vol. 5, p. 97] :* **« C'est alors que j'eus une vision de Jésus se levant de son trône de médiateur et allant vers le Saint des Saints comme Époux, pour y recevoir Son royaume.**

Ils étaient tous profondément intéressés par le point de vue, ils dirent tous que c'était entièrement nouveau pour eux.

Le Seigneur œuvrait avec une puissance considérable pour déposer la vérité au foyer et dans leurs cœurs. […] **Quand je sortis de la vision, mes oreilles furent accueillies par les chants et acclamations à haute voix de Sœur Durben.** *La plupart d'entre eux reçurent la vision, et se décidèrent pour la porte fermée. »*

La foi d'Ellen G. WHITE et de ses contemporains dans les visions était aussi grande que leur zèle pour les faire connaître aux autres.

Cette foi qui les animait n'était pas uniquement tournée vers les visions, car ils chérissaient aussi leurs rêves.

En avril *1874*, Mme WHITE eut un rêve, que je vous rapporte ci-après, qui la marqua profondément ainsi que sa famille au point où elle le qualifia dans ses écrits de **« rêve impressionnant ».**

Voici ce rêve *[Description du rêve d'Ellen G. WHITE d'avril 1874] :*

« Le message prendra de la puissance dans tous les coins du monde, en Oregon, en Europe, en Australie, dans les îles, dans toutes les nations, les langues et les peuples. »

L'histoire en atteste et nous apprend que, des décennies après sa mort, la vision – que nous avons vue précédemment – et ce rêve que Dieu donna à Ellen G. WHITE, se sont réalisés exactement comme elle les avait prophétisés.

Cette réalité s'est matérialisée par le fait que ses écrits se sont répandus sur la Terre et, tel le jet de lumière qu'elle avait vu dans sa vision, ils continuent aujourd'hui de faire le tour de la Terre.

Elle avait vu que le message **« que Dieu lui avait confié »** se répandrait sur toute la surface de la Terre, et ce rêve s'est non seulement déjà réalisé, mais ses actions perdurent.

> *Elle fut si féconde que ses écrits sont devenus la base des doctrines et de la foi du peuple adventiste du septième jour. À ce jour, ses écrits ont généré plus de 23 millions de membres dans le monde.*

Dans le texte *[L'Église adventiste du septième jour en chiffres : une croissance mondiale face au défi de la rétention des membres. 20 juillet 2025, Paris, France, BIA-ANN. Tiré du site : https://actualites.adventiste du septième jour.org]* nous découvrons cette réalité :

« Le rapport statistique présenté lors de la session de la Conférence générale de 2025 par David Trim, directeur des archives, des statistiques et de la recherche, a dressé un portrait détaillé de l'Église adventiste du septième jour mondiale.

[…] L'Église adventiste du septième jour du septième jour comptait 23, 684 millions de membres à la fin de l'année 2024.

Ce chiffre représente une augmentation de 40 % au cours des quinze dernières années […] ».

Il me semble important de souligner que comme son rêve et sa vision ci-dessus décrits se sont réalisés, ils sont les preuves que Mme WHITE remplissait le critère qualifiant les prophètes.

Voici ce qu'il en est bibliquement parlant : *« Peut-être diras-tu dans ton coeur :* **'Comment reconnaîtrons-nous la parole que l'Éternel n'aura pas dite ?'**

Quand ce que dira le prophète n'aura pas lieu et n'arrivera pas, ce sera une parole que l'Éternel n'aura pas dite.

C'est par arrogance que le prophète l'aura dite. N'aie pas peur de lui. » *[Deutéronome 18 versets 21-22, Bible Segond 21].*

En conformité avec cette réalité biblique, elle a donc porté les fruits d'une prophétesse de son vivant.

En tant que prophétesse de l'Éternel, elle a porté les fruits d'obéissance envers Dieu en mettant en place les plans nécessaires à la réalisation des révélations qu'elle avait reçues dans ses rêves et visions.

Forte de tous ces dons – don de prophétie, don de connaissance, don d'enseigner – et animée par le feu évangélique, Ellen G. WHITE a : **« Rempli la Terre de la connaissance du Seigneur ».**

Nous voilà revenus de ce voyage historique au sein de l'Église adventiste du septième jour de jadis.

De par les fruits que les adventiste du septième jours contemporains de la famille WHITE ont portés, nous pouvons dire qu'ils avaient le don de prophétie en leur sein.

A contrario, quand j'analyse les cultes que mène l'Église adventiste du septième jour, en ce siècle, dans tous ses temples, je ne retrouve aucune trace de rêves et/ou de visions qui sont amenés durant un culte.

Dans leurs diverses rencontres spirituelles, il n'y a aucun moment consacré aux prophètes, et pire il n'y a aucun prophète consacré, parmi les millions d'adventiste du septième jours qui peuplent la terre.

Ce faisant, de prime abord, si l'on n'est pas vigilant et attaché à la parole de Dieu et à elle seule, on se laisserait facilement convaincre que l'Église adventiste du septième jour du septième jour est, en ce siècle, éligible aux bases qualifiant *« l'Église du reste».*

Mais bien qu'elle observe, le premier critère – elle garde les commandements de Dieu, sa sainte Loi – faisant reconnaître ce « reste fidèle du Seigneur », elle n'a pas le témoignage de Jésus qui est l'Esprit de la prophétie, qui se manifeste par le don de prophétie.

Et ce qui la disqualifie n'est rien d'autre que les écrits et le témoignage que nous laisse sa défunte prophétesse, Ellen G. WHITE sur les bases qualifiant l'Église du reste.

2.1 L'œuvre de la nécromancie de l'impudique corruptrice

Pour commencer cette partie, je vous dirais qu'il est facile de glisser sur la pente menant à transgresser la parole de Dieu afin d'établir nos doctrines, et cela surtout quand on se retrouve face à un choix drastique : *continuer à subsister par le mensonge ou disparaître.*

Concernant l'Église adventiste du septième jour du septième jour, c'est ce type de choix qui la mena à la déchéance.

Pour le comprendre, je vous dirais que c'est après la mort d'Ellen G. WHITE*,* qu'une évidence dramatique s'est fait jour aux hauts dirigeants adventiste du septième jours.

De sa tombe, elle ne pouvait plus avoir de révélations, en rêves et visions, du Seigneur ! S'étant autoproclamée *« Église du reste »,* il fallait que l'œuvre adventiste du septième jour du septième jour puisse dès lors prouver qu'elle avait toujours en son sein l'Esprit de prophétie.

Pour ce faire, il fallait démontrer qu'il y avait à nouveau un prophète dont les révélations reçues du Seigneur s'étaient réalisées. Mais nul ne répondait à ces critères. *Ce fut vraiment une ironie du sort que l'Église se disant « du reste » n'ait point, en son sein, de prophète vivant.*

À partir de la mort d'Ellen G. WHITE, ce qui faisait la force de l'Église adventiste du septième jour du septième jour est devenu son pire cauchemar, car nul en son sein n'avait l'aura de leur défunte prophétesse. Ayant bâti leur dogme autour d'Ellen G. WHITE et de son don de prophétie, cette religion se trouva en grand désarroi.

Comme depuis sa mort, qui est survenue le *16 juillet 1915,* elle ne pouvait plus prophétiser ; les hauts dirigeants de l'Église adventiste du septième jour, pour s'assurer une pérennité, ont basé la foi de leur ordre sur les écrits d'Ellen G. WHITE, devenus *« l'Esprit de prophétie »,* et les présentent pour justifier que le don de prophétie demeure dans leurs rangs.

> *N'ayant plus de prophète vivant à présenter, pour démontrer leur légitimité en tant qu'« Église du reste », les hauts dirigeants adventiste du septième jours ont donc choisi de falsifier la connaissance du don de prophétie.*

Dans cette œuvre subversive, ils ont par là même aliéné la connaissance que leur défunte prophétesse, Ellen G. WHITE, présentait, Bible en main, comme étant les bases de l'Esprit de prophétie.

Voici ce qui fut en fin de compte établi par l'Église adventiste du septième jour du septième jour dans la *[Déclaration votée à la session de la Conférence de l'Église adventiste du septième jour à Atlanta, en Géorgie, juin-juillet 2010],* pour justifier que le don de prophétie d'Ellen G. WHITE continuait à demeurer au sein de cette religion, alors qu'elle est morte depuis des décennies :

« Nous, les délégués à la session 2010 Conférence générale à Atlanta, en Géorgie, reconnaissons avec gratitude la contribution à l'Église adventiste du septième jour du septième jour qu'ont apporté les écrits et le ministère d'Ellen G. WHITE.

Nous sommes témoins que l'Église a été bénie et guidée par Dieu au travers des conseils inspirés de sa messagère. Ses conseils exaltent la Bible comme étant la Parole de Dieu, révèlent Jésus comme Créateur et Rédempteur du monde, et encouragent à une vie de service et de sacrifice.

Son ministère a directement contribué à la préservation de l'unité de l'Église et à son expansion mondiale. […]

L'objectif du don de prophétie, comme les autres dons spirituels, est de parvenir à l'unité, d'équiper le peuple de Dieu pour l'œuvre du ministère, l'édification du corps du Christ, l'empêcher d'être abusé par de fausses doctrines, et de favoriser la croissance spirituelle individuelle et collective *[Éphésiens 4 : 11-15].*

Nous reconnaissons dans Ellen G. WHITE le don de prophétie, et affirmons que quand ce don est apprécié et écouté, l'Église prospère.

Par conséquent, nous exprimons notre gratitude à Dieu pour son don gracieux manifesté dans le ministère prophétique d'Ellen G. WHITE.

Nous appelons les adventiste du septième jours du monde entier à la prière, à l'étude de ses messages en vue de bénéficier de l'inspiration et l'instruction qu'on y trouve.

Nous encourageons les enseignants et les administrateurs de nos établissements d'enseignement et les dirigeants de nos établissements de santé et des maisons d'édition de considérer ses conseils pour leurs secteurs de services. […]

Nous faisons appel aux administrateurs de l'Église à tous les niveaux d'exercer leur influence en affirmant l'importance de ces écrits pour l'Église et il leur faut poursuivre leurs efforts pour que ces écrits soient disponibles pour les membres de l'Église à un coût abordable.

Et nous affirmons notre engagement à « croire ses prophètes » *[2 Chroniques 20 : 20],* **que nous pouvons prospérer dans l'accomplissement de notre mission dans le monde et ainsi hâter la venue de Jésus. »**

Pour compléter notre étude, avec le texte *[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis] :* **« Croyances fondamentales des adventiste du septième jours du septième jour.**

N° 18. Le don de prophétie : dans les Écritures, le prophétisme figure parmi les dons du Saint-Esprit. Ce don est l'une des caractéristiques de l'Église du reste.

Nous croyons qu'il s'est manifesté dans le ministère d'Ellen White. Ses écrits parlent avec une autorité prophétique et procurent à l'Église encouragements, directives, instructions et répréhension. *Ils affirment clairement que la Bible est le critère d'évaluation de tout enseignement et de toute expérience. (Nb 12.6 ; 2 Ch 20.20 […]. »*

Renforçons notre étude avec ce dernier texte *[Wilson elected president of Seventh-day Adventist world church. ANN and Adventist.news du 24 juin 2010. Tiré du site : https://adventist.news (traduit en français à partir du texte original anglais)] :*

« [...] "Ce n'est pas une simple organisation, ce n'est pas une simple dénomination. Il s'agit de l'Église du reste de Dieu", a déclaré M. Wilson dans un discours aux délégués après sa nomination.

"Je ne sais pas tout, mais je rechercherai la sagesse de mes conseillers, de la Bible et de l'Esprit de prophétie", a-t-il ajouté, faisant référence aux écrits de la cofondatrice de l'Église, Ellen WHITE.

"L'Esprit de prophétie est l'un des grands dons que Dieu a faits à l'Église adventiste du septième jour du septième jour", a déclaré M. Wilson. "Il s'applique au passé et à l'avenir" […] ».

Avant de développer ces textes que nous venons de découvrir, il est selon moi, important, que dis-je vital, pour une meilleure compréhension de ce qui suivra, de mettre en exergue qui est ce M. Wilson dont les propos sont repris dans ce dernier texte.

Dans le titre montrant ce que nous venons de lire, il est présenté comme venant d'être élu président de l'œuvre adventiste du septième jour mondiale.

Pour en savoir plus, lisons le texte *[Conférence générale. L'ancien président de la Conférence générale adventiste du septième jour, Ted NC Wilson, honoré pour ses années de service. 12 juillet 2025. États-Unis. Lauren Davis, ANN. Tiré du site : https://adventist.news (traduit en français à partir du texte original anglais)] :*

« Le dernier jour de la session de la Conférence générale (CG) de 2025, l'ancien président de la CG, Ted NC Wilson, a été honoré et reconnu pour ses contributions à l'Église adventiste du septième jour du septième jour au cours de ses 15 années de mandat en tant que président.

[…] Ted NC Wilson a été élu président de la Conférence générale en juillet 2010 […] ».

Pour la petite histoire, je vous dirais qu'il est rare qu'une même personne occupe, durant trois quinquennats, le rôle de président mondial de l'œuvre adventiste du septième jour du septième jour.

> *Les trois mandats de Ted NC Wilson à la tête des adventiste du septième jours du septième jour au niveau mondial démontrent que ce Monsieur représente l'une des voix et l'une des autorités suprêmes de cette religion.*

Nous découvrirons, dans un instant, combien important est ce que nous venons de voir.

Pour l'heure, maintenant le décor posé, poursuivons. Ce que nous avons explicité nous apporte des pistes d'études très intéressantes.

Dans l'un des textes que les adventiste du septième jours utilisent pour présenter la base de leur croyance, nous voyons qu'ils citent le texte de *[Éphésiens 4 versets 11-15]* pour établir la base du ministère des prophètes.

Ils poursuivent en signalant qu'Ellen WHITE remplit les critères assignés aux prophètes. Le fil conducteur de ce texte biblique étant l'édification de l'Église, les adventiste du septième jours l'utilisent pour appeler ses membres à étudier diligemment les écrits – les messages – de Mme WHITE en vue d'être inspirés et instruits.

Pour que ces écrits soient enseignés au plus grand nombre, des plans *« titanesques »* sont mis en place.

Il a été décrété qu'à tout niveau, au sein de l'œuvre adventiste du septième jour du septième jour, ces enseignements doivent être distillés, *par les enseignants et les administrateurs des écoles adventiste du septième jours (établissement d'enseignement), les dirigeants des établissements de santé, les prédicateurs, les maisons d'édition, etc.*

Pour que ce mouvement d'érudition de masse puisse trouver un écho favorable, il a été acté que pour être accessibles au plus grand nombre les écrits d'Ellen G. WHITE, seraient édités à des coûts abordables.

Pour terminer, ce texte cite *[2 Chroniques 20 verset 20]* qui appelle le peuple de Dieu à **« croire en les prophètes » afin de prospérer.**

Ce premier texte présente ce qui fut, en fin de compte, établi par l'Église adventiste du septième jour du septième jour pour justifier que le don de prophétie d'*Ellen G. WHITE* continue à demeurer au sein de cette religion, alors qu'elle est morte depuis des décennies.

C'est ainsi que, quand on considère ces textes, leur substance démontre que l'Église adventiste du septième jour du septième jour présente **« l'Esprit de prophétie »** comme étant les écrits d'**Ellen G. WHITE.** Le don de prophétie – donc, pour eux, ses écrits – serait l'un des signes distinctifs de l'Église du reste.

En outre, dans ce que nous avons lu, nous avons vu que **M. Ted N.C. Wilson** déclare, sans aucune ambiguïté, que les écrits d'**Ellen WHITE** sont **« l'Esprit de prophétie ».**

Pour bien le constater, relisons cet extrait de sa déclaration :

> *« Je ne sais pas tout, mais je rechercherai la sagesse de mes conseillers, de la Bible et* **de l'Esprit de prophétie",** *a-t-il ajouté,* **faisant référence aux écrits de la cofondatrice de l'Église, Ellen WHITE. »**

Ainsi, l'homme qui a été celui qui a eu le plus d'influence et de puissance au sein de l'œuvre adventiste du septième jour en étant durant quinze années leur président au niveau mondial, déclare que l'Esprit de prophétie se matérialise par les écrits de leur défunte prophétesse *Ellen G. WHITE.*

Il associe aussi à cette image le fait que l'Église adventiste du septième jour du septième jour est *« l'Église du reste de Dieu ».*

Le non-sens de tout ce que nous venons de voir vient de ce que la première intéressée, *Mme Ellen G. WHITE,* professait de son vivant. Pour le découvrir, relisons ce texte *[Édité par : le Comité de Publications des Écrits d'Ellen G. WHITE, Washington DC, le 22 juillet 1957. Révisé à Silver Spring, MD. Le 1er janvier 1990). Partie « Introduction : Le don prophétique d'Ellen G. WHITE » (traduit en Français à partir du texte original anglais)] :*

« […] À Israël, Dieu expliqua : « Lorsqu'il y aura parmi vous un prophète, c'est dans une vision que moi, l'Éternel, je me révélerai à lui, c'est dans un songe que je lui parlerai. » (CL 4).

Dieu veut que son peuple soit informé et éclairé, sachant et comprenant non seulement les temps dans lesquels il vit, mais aussi ce qui doit arriver. « Car le Seigneur, L'Éternel, ne fait rien sans avoir révélé son secret à ses serviteurs les prophètes. »

[…] L'Église en ce temps sera en conflit, car Jean a vu Satan « allant faire la guerre au reste. » L'apôtre Paul identifie les membres d'Église des derniers temps (L'Église du reste) comme « ceux qui gardent les commandements de Dieu », faisant donc d'eux une église qui garde les commandements.

Cette Église du reste a le « Témoignage de Jésus » qui est « L'esprit de prophétie. » *Paul déclare que l'Église qui attend impatiemment la venue du Christ sera en retard si elle n'a pas de don.*

Elle sera bénie par le don de prophétie du Christ. (CL 4.8)

Il est donc clair, que dans le plan de Dieu, l'Église des derniers temps, lorsqu'elle est venue à l'existence, a dû avoir en son sein l'Esprit de prophétie. Comme il est raisonnable que Dieu parle à son peuple dans les derniers jours de l'histoire de la terre comme il le fit à son peuple dans les siècles passés, lorsqu'il avait des besoins spécifiques. (CL 5.1)

Quand cette Église de la prophétie, l'Église adventiste du septième jour du septième jour, est venue à l'existence au milieu des années 1800, une voix a été entendue parmi nous, disant : « Dieu m'a montré dans une sainte vision. […] ».

Ce texte, nous l'avons déjà décrypté dans la partie précédente. J'aimerais néanmoins, juste faire ressortir quelques points :

> *Ellen G. WHITE fait ici le lien entre le « Témoignage de Jésus » qu'elle présente comme étant « L'esprit de prophétie » qui pour elle se matérialise comme étant le don de prophétie du Christ, et ce, selon les bases de ce que Paul déclare.*
>
> *Ce don de prophétie, elle l'avait déjà évoqué comme étant régi par les rêves et les visions que le Seigneur donne à ses prophètes.*

Ce que Mme WHITE déclare ici est en conformité avec ce qu'ont édicté, en la matière, les Saintes Écritures, nous avons démontré ces bases au début de ce chapitre.

Ce faisant, d'un côté, l'Église adventiste du septième jour du septième jour présente les écrits de Mme WHITE comme étant *« l'Esprit de prophétie »,* alors que d'un autre côté, cette dernière déclara, de son vivant, que ce sont les rêves et les visions qui constituent cette réalité.

Cette religion a basé sa foi sur Mme Ellen G. WHITE, tout en rejetant le caractère sacré des rêves et des visions, alors que, comme déjà aperçu, elle les observait religieusement.

> *Notons que ce qui a fait de Mme WHITE une prophétesse, ce ne sont pas les livres qu'elle a écrits, mais les rêves et les visions qu'elle a eus et qui se sont réalisés, car, nous l'avons déjà vu, tel est le canevas biblique faisant reconnaître un prophète ou une prophétesse.*

Afin de découvrir la place qu'occupent les écrits des prophètes dans le monde prophétique, et par extension ceux de Mme WHITE, je vous invite à lire mon livre intitulé *« Guide prophétique ABC du nouveau prophète »* aux chapitres *« Divers types de lumières d'éternité », « Différence entre les fruits que le Saint-Esprit donne de porter par le biais du don de connaissance et ceux par le don de prophétie »* et *« Réalité de l'obsolescence des prophéties qui débute une fois leurs révélations réalisées ».*

Fort de tout ce que nous avons étudié jusqu'à, est-il encore besoin de démontrer que le dogme de l'Église adventiste du septième jour du septième jour n'est plus axé sur les Saintes Écritures ?

Tout ce que nous venons de voir démontre que cette religion ayant rejeté la vérité qui est manifeste dans la Parole de Dieu, ses membres en sont venus à être animés d'un esprit de confusion *[2 Thessaloniciens 2 versets 9-12]*.

Pour poursuivre, je vous dirais que pour comprendre le non-sens de cette doctrine de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, se réclamant du don de sa prophétesse morte pour justifier qu'elle a en son sein *« l'Esprit de la prophétie »,* donc le don de prophétie, je vous délivre quelques réflexions :

Dans la partie précédente, nous avons découvert l'omniprésence des visions que recevait Mme WHITE, par lesquelles le Seigneur lui indiquait de nouvelles révélations destinées à guider son peuple.

Cette réalité démontre la nécessité pour ce peuple d'avoir un prophète vivant en son sein. Ce que nous découvrons ici est important, car quand le prophète est mort, comment le peuple de Dieu peut-il encore le consulter pour connaître la volonté du Seigneur ? Peut-il encore jouir du don de prophétie de ce prophète ?

Ce défunt prophète peut-il encore recevoir des rêves et des visions qu'il peut mettre à la disposition du peuple de Dieu ?

Et le peuple ou la religion à laquelle il appartenait, peuvent-ils encore se réclamer comme ayant en son sein le don de prophétie de ce mort, aussi illustre fût-il ou fût-elle ?

La réponse à toutes ces questions est, bien entendu, non !

Forts des bases que Mme WHITE a, sous l'égide de l'Esprit de Dieu, posées et que nous avons déjà étudiées à la partie précédente, nous allons développer, Bible en mains, cette réalité.

Pour commencer, il convient avant tout de rappeler que nous avons découvert que le don de prophétie consiste en ce que le Seigneur puisse donner des révélations à son ou ses prophètes en rêves ou en visions.

Cette réalité prophétique met en exergue le fait que le prophète doit être apte à recevoir à tout moment les révélations que le Seigneur lui fait. Ce qui exclut donc que le prophète soit décédé, car la Parole de Dieu, déclare que les morts n'ont plus de part avec les vivants *[Ecclésiaste 9 versets 3-6, 10]*.

Pour en savoir plus, lisez mon livre intitulé *« Inquisitiô (Qu'est-il advenu de la sainteté de la parole de Dieu ?) »* au chapitre *« Origine, raison d'être et finalité du culte de l'immortalité de l'âme ».*

Dans le contexte de notre étude, en lisant ce texte biblique, je dis qu'un chrétien vivant vaut plus qu'un prophète mort, car le chrétien étant en vie peut toujours œuvrer pour Dieu, alors que le défunt prophète n'a plus de part à ce qui se fait sur la surface de la Terre.

L'une des réalités attachées au ministère des prophètes est qu'ils doivent recevoir des directives du Seigneur, et être toujours en alerte, donc bien vivants, car c'est au temps marqué que l'Éternel leur donne ses révélations afin qu'ils révèlent sa volonté à son peuple.

Le texte qui suit en atteste : *« Après cela, les fils de Moab et les fils d'Ammon, et avec eux des Maonites, marchèrent contre Josaphat pour lui faire la guerre. On vint en informer Josaphat, en disant :*

Une multitude nombreuse s'avance contre toi depuis l'autre côté de la mer, depuis la Syrie, et ils sont à Hatsatson-Thamar, qui est En-Guédi. **Dans sa frayeur, Josaphat se disposa à chercher l'Éternel, et il publia un jeûne pour tout Juda.**

Juda s'assembla pour invoquer l'Éternel, et l'on vint de toutes les villes de Juda Pour chercher l'Éternel.

[...] Alors l'Esprit de l'Éternel saisit au milieu de l'assemblée Jachaziel, fils de Zacharie, fils de Benaja, fils de Jeïel, fils de Matthania, Lévite, d'entre les fils d'Asaph.

Et Jachaziel dit : soyez attentifs, tout Juda et habitants de Jérusalem, et toi, roi Josaphat ! Ainsi vous parle l'Éternel :

Ne craignez point et ne vous effrayez point devant cette multitude nombreuse, car ce ne sera pas vous qui combattrez, ce sera Dieu. *Demain, descendez contre eux ;*

Ils vont monter par la colline de Tsits, et vous les trouverez à l'extrémité de la vallée, en face du désert de Jeruel. Vous n'aurez point à combattre en cette affaire :

Présentez-vous, tenez-vous là, et vous verrez la délivrance que l'Éternel vous accordera.

Juda et Jérusalem, ne craignez point et ne vous effrayez point, demain, sortez à leur rencontre, et l'Éternel sera avec vous !

Josaphat s'inclina le visage contre terre, et tout Juda et les habitants de Jérusalem tombèrent devant l'Éternel pour se prosterner en sa présence.

Les Lévites d'entre les fils des Kehathites et d'entre les fils des Koréites se levèrent pour célébrer d'une voix forte et haute l'Éternel, le Dieu d'Israël. **Le lendemain, ils se mirent en marche de grand matin pour le désert de Tekoa.**

A leur départ, Josaphat se présenta et dit : écoutez-moi, Juda et habitants de Jérusalem !

Confiez-vous en l'Éternel, votre Dieu, et vous serez affermis ; confiez-vous en ses prophètes, et vous réussirez. » *[2 Chroniques 20 versets 1-4 et 14-20, Bible Louis Segond].*

Avant de poursuivre il est à noter que, dans la déclaration votée à la session de la Conférence de l'Église adventiste du septième jour à Atlanta, en Géorgie (*juin-juillet 2010*), nous avons vu que cette religion se réclame du texte de *[2 Chroniques 20 verset 20],* pour justifier qu'ils sont guidés par les écrits de Mme WHITE.

Alors que dans le texte biblique, que nous venons de voir, et où se trouve ce verset, nous comprenons qu'il n'est pas fait mention ici des écrits des prophètes, mais de leurs dons de prophétie.

Ainsi, dans ce texte, nous découvrons le peuple de Dieu découragé par un puissant ennemi qui marche contre eux.

Afin d'obtenir le secours du Seigneur, il jeûne et prie. À la suite de cela, l'Éternel leur donne des directives très nettes en faisant prophétiser l'un de ses prophètes.

> **IMPORTANT :** *dans ces versets, nous voyons comment l'Esprit de Dieu saisit Jachaziel et le fit prophétiser en direct. De cette prophétie a découlé la victoire du peuple de Dieu.*
>
> *C'est ce que nous découvrons dans la suite de ce récit [2 Chroniques 20 versets 20-30].*

Ce faisant, de l'application des directives de Dieu, a résulté leur victoire. La présence corporelle du prophète au sein du peuple de Dieu est déterminante pour avoir la victoire.

Ce n'est pas par le biais des écrits d'un prophète que Dieu parla ici à son peuple. Ce texte biblique nous montre l'importance vitale pour le peuple de Dieu d'avoir en son sein un prophète qui soit apte à recevoir et à comprendre, en temps et en heure, les révélations que le Seigneur lui donne.

Pour que le prophète ait une légitimité, il faut qu'il soit **« apte »,** donc pour cela il doit être vivant, car quand le prophète est mort, comment peut-il prophétiser – recevoir des révélations du Seigneur – ?

Comment peut-il amener au peuple de Dieu les dernières directives de son Seigneur ? Cette réalité bien représentée dans l'un des récits qu'Ellen G. WHITE nous laisse une vision qu'elle a eue et sa réalisation.

Voici ce qui nous est rapporté dans ce texte *[Édité par : le Comité de Publications des Écrits d'Ellen G. WHITE, Washington DC., le 22 juillet 1957. Révisé à Silver Spring, MD ; le 1er janvier 1990). Partie « La vision qui ne pouvait être racontée »] :*

« […] Mais Dieu, qui jamais ne somnole ni ne dort, envoya son ange dans la chambre d'Ellen WHITE à trois heures ce matin-là.

Elle fut réveillée de son sommeil et instruite de se rendre à la réunion des ouvriers à cinq heures trente pour présenter ce qui lui avait été révélé à Salamanca.

Elle s'habilla, alla dans son bureau, y prit le journal dans lequel elle avait écrit ce qui lui avait été révélé à Salamanca.

Au fur et à mesure que la scène lui revenait avec clarté, elle écrivit davantage pour le présenter. (CL 18.9)

Les pasteurs venaient à peine de se relever d'une prière dans le temple lorsqu'ils aperçurent Mme WHITE entrer dans la salle avec un lot de manuscrits sous le bras. Le président de la Conférence Générale était le présentateur, et il lui dit : « Sœur WHITE, nous sommes heureux de vous voir. Avez-vous un message pour nous ? » (CL 19.1) « Oui, j'en ai un... » fut sa réponse. Puis elle s'avança.

Elle continua alors à l'endroit où elle s'était arrêtée la veille. Elle leur dit qu'à trois heures du matin elle avait été réveillée de son sommeil et fut instruite de se rendre à la réunion des ouvriers à cinq heures trente pour présenter ce qui lui avait été révélé à Salamanca. (CL 19.2) **« En vision, dit-elle, il me sembla être à Battle Creek. Je fus transportée au bureau de Review and Herald, et l'ange me dit :**

« Suis-moi. » Je fus transportée dans une salle où un groupe d'hommes discutait sérieusement d'une affaire. Il y avait un certain zèle, mais pas celui de la connaissance. » Elle décrit la manière dont ils discutèrent la politique éditoriale d'American Sentinel, puis ajouta : « Je vis un des hommes prendre une copie de Sentinel, la levant au-dessus de sa tête il dit :

« À moins que ces articles sur le Sabbat et le Second retour ne soient enlevés de ce journal, nous ne l'utiliserons plus comme journal de l'association de la liberté religieuse. »

Ellen WHITE parla pendant une heure, décrivant la réunion qui lui avait été révélée en vision des mois en arrière et elle donna des conseils basés sur cette révélation. *Après quoi elle s'assit. (CL 19.3)*

Le président de la Conférence Générale ne savait que penser de cela. Il n'avait jamais eu écho d'une telle réunion. **Mais ils n'eurent pas besoin d'attendre très longtemps pour avoir une explication.**

En effet, un homme se leva du fond de la salle et commença à parler : CL 19.4 « J'étais à cette réunion hier nuit. » (CL 19.5) « Hier soir ! » s'exclama Mme WHITE.

« Hier soir ? Je pensais que cette réunion s'était déjà tenue des mois en arrière, lorsque cela me fut montré en vision. » (CL 19.6).

« J'étais à cette réunion hier nuit, dit-il, et je suis l'homme qui fit ces remarques au sujet des articles du journal, le tenant au-dessus de ma tête. Je suis désolé de dire que j'étais sur la mauvaise voie, mais je saisis cette opportunité pour me remettre sur la bonne voie. » Puis il s'assit. (CL 19.7)

Un autre homme se leva et prit la parole. C'était le président de l'association de la liberté religieuse. Prenez note de ces dires :

« J'étais à cette réunion. Hier nuit après la clôture de la session, certains d'entre nous se sont réunis dans ma chambre au bureau de la revue où nous nous sommes enfermés.

Nous avons mentionné et discuté les questions et le sujet qui nous a été présenté ce matin. Nous sommes restés dans cette chambre jusqu'à trois heures ce matin.

Si je commence à décrire ce qui s'y passa et les attitudes personnelles de ceux qui se trouvaient dans la chambre, je ne pourrai jamais le faire avec autant d'exactitude et aussi correctement que l'a fait Sœur WHITE.

Je vois maintenant que j'étais dans l'erreur et que la position que j'avais prise n'était pas correcte. À partir de la lumière qui nous a été donnée ce matin, je reconnais avoir eu tort. » (CL 19.8)

D'autres personnes parlèrent ce jour-là. Chaque homme présent à la réunion cette nuit-là se leva et donna son témoignage, disant qu'Ellen WHITE avait décrit avec exactitude la réunion et l'attitude de ceux qui se trouvaient dans la chambre.

Avant la fin de cette rencontre le dimanche matin, le groupe de la liberté religieuse fut réuni, et ils annulèrent le vote qui avait été pris seulement quelques heures auparavant. (CL 19.9) […] ».

Ici nous voyons que l'œuvre de Dieu était mise à mal par des hommes qui tout en servant le Seigneur, s'étaient égarés.

Et alors qu'ils étaient en train de fomenter leurs œuvres iniques, le Seigneur inspira sa servante d'aller vers eux et elle arriva armée d'une vision que le Seigneur lui avait déjà donnée.

Et à l'instar du récit que nous trouvons dans *[1 Corinthiens 14 versets 24-25],* le Seigneur lui donna de confondre tous ceux qui tentaient, de façon subtile, de nuire à l'œuvre de Dieu.

Ils durent, certainement dans un grand étonnement, confesser leurs péchés et ils se repentirent.

Afin de comprendre la portée de l'œuvre d'Ellen G. WHITE en tant que prophétesse, il nous faut extrapoler ce récit et le repositionner en cette période.

Pensez-vous que du fond de sa tombe où elle repose maintenant dans la poussière, elle aurait pu intervenir, si les manigances de ces hommes religieux se faisaient en ce jour.

Bien sûr que non !

Pour comprendre quel rôle doit jouer le prophète au sein du peuple de Dieu, il faut prendre en compte le texte qui suit : **« Mais à chacun de nous la grâce a été donnée selon la mesure du don de Christ.**

[…] Et il a donné les uns comme apôtres, les autres comme prophètes, les autres comme évangélistes, les autres comme pasteurs et docteurs, pour le perfectionnement des saints en vue de l'œuvre du ministère et de l'édification du corps de Christ, jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la mesure de la stature parfaite de Christ, *afin que nous ne soyons plus des enfants, flottants et emportés à tout vent de doctrine, par la tromperie des hommes, par leur ruse dans les moyens de séduction,* **mais que, professant la vérité dans la charité, nous croissions à tous égards en celui qui est le chef, Christ.**

C'est de lui, et grâce à tous les liens de son assistance, que tout le corps, bien coordonné et formant un solide assemblage, tire son accroissement selon la force qui convient à chacune de ses parties, et s'édifie lui-même dans la charité. » [Éphésiens 4 versets 7, 11-16, Bible Louis Segond].

Le prophète, au même titre que le *pasteur, l'Évangéliste, etc.,* a un ministère consistant, entre autres, à mener le peuple de Dieu au perfectionnement spirituel.

C'est grâce aux lumières que l'Esprit de Dieu leur donne, que ces personnes consacrées gardent le peuple de Dieu de l'errance. Pour bien comprendre le ministère actif du prophète, nous allons découvrir, dans le texte qui suit, la hiérarchie établie au sein du peuple de Dieu :

« Et Dieu a établi dans l'Église premièrement des apôtres, secondement des prophètes, troisièmement des docteurs, *ensuite ceux qui ont le don des miracles, puis ceux qui ont les dons de guérir, de secourir, de gouverner, de parler diverses langues. » [1 Corinthiens 12 verset 28, Bible Louis Segond].*

Après le ministère des Apôtres, les prophètes ont le niveau hiérarchique le plus élevé au sein des ministères chrétiens. Ils précèdent celui des docteurs (*théologiens*) et des pasteurs.

Le prophète ainsi que le pasteur sont des hommes consacrés au service de Dieu, leur présence effective est indispensable pour que leur ministère ait une légitimité.

> *Prenons le cas d'un pasteur : après sa mort, peut-on dire que son ministère demeure encore, en sorte que sa charge lui est conservée, sans qu'un autre puisse lui succéder ?*
>
> *Bien sûr que non ! Quand les hommes consacrés par Dieu pour être ses serviteurs descendent dans la tombe, d'autres doivent prendre leur charge. C'est ce que nous avons vu avec le suicide de Judas, un autre a dû prendre sa charge pour que son ministère d'Apôtre puisse se perpétuer [Actes 1 versets 15-26].*
>
> *Comme ce fut le cas pour Judas, le ministère des dirigeants du peuple de Dieu doit être effectif.*

Le prophète, tout comme tout homme consacré, est appelé à être l'un des hauts dirigeants du peuple de Dieu pour le guider et l'enseigner. Il est vital de comprendre que celui qui est mort n'a plus de part dans ce monde, et l'on ne peut plus se réclamer de lui ou de ses œuvres pour justifier des actes actuels.

> **Exemple :** *imaginez que vous ayez travaillé avec un grand boulanger de renom, et qu'il meure.*
>
> *Après sa mort, vous pourrez toujours continuer à suivre ses recettes, mais vous ne pourrez plus les présenter comme ayant été réalisées de la main du défunt maître !*

Comme tous ceux qui ont un don du Saint-Esprit, une fois mort, le prophète descend dans la tombe avec son don.

Exemple : *dans [1 Corinthiens 12 versets 4-11, 28-31], sont présentés les différents dons que le Saint-Esprit donne.*

Ces dons sont, entre autres, celui de prophétie, de parler en langue, de chasser les démons, etc.

Prenons le cas de celui qui a le don de parler en langue. À sa mort, ce don continue-t-il d'exister ? De sa tombe, peut-il encore parler en langue ? Son don de langue peut-il encore être d'une quelconque utilité à son Église ? Bien sûr que non !

C'est la même chose pour celui qui a le don de chasser les démons ou celui qui a le don de prophétie. À sa mort, son don n'est plus !

Pour que vous puissiez bien prendre conscience de la durée de consécration d'un prophète, il est aussi important de lire le texte de *[Jean 5 verset 35]*, qui présente ce que Jésus disait du ministère de Jean.

Il présenta le prophète *Jean le Baptiste* comme étant une lampe devant laquelle pendant une heure le peuple s'est réjoui.

En présentant Jean comme une lampe qui a brillé pour un temps, Jésus-Christ a présenté la durée de sa vie et de son ministère.

Sa lampe s'est éteinte avec sa mort. Dieu ne change pas, il n'y a en Lui ni changement ni ombre de variation.

Un autre bel exemple dans la Bible démontre qu'une fois le prophète mort, le peuple de Dieu ne peut plus reconnaître que son ministère perdure. Cet exemple se passe au temps d'Élie, lorsque la cruelle et sanguinaire païenne Jézabel, devenue reine d'Israël, a fait massacrer les prophètes du Seigneur. Son œuvre fut si radicale, que le prophète Élie a cru être le dernier *[1 Rois 19 versets 9-18]*.

Alors qu'il était assis, découragé, Dieu lui demanda :

« Que fais-tu ici, Élie ? » Il lui répondit que les enfants d'Israël l'avaient abandonné, Lui l'Éternel et tué ses prophètes.

Pour Élie, il était le seul survivant. Ce texte nous donne une grande leçon en ce qui concerne l'éventuel ministère du prophète après sa mort. Élie se réclamait dans son découragement comme étant le seul prophète à être vivant.

Il ne s'est point réclamé du ministère de ses confrères que Jézabel avait occis !

Pour comprendre comment le ministère des prophètes était géré dans la Bible, il nous faut en revenir à la période où vécut le prophète Élisée, car, pour ne pas en manquer, il y avait des écoles de prophètes permettant d'assurer la relève de ceux qui expiraient *[2 Rois 4 versets 38-44], [2 Rois 6 versets 1-7].*

Par conséquent, si un messager **« descendait dans la poussière »,** un autre reprenait le flambeau. Dans les temps bibliques, pour qu'il ne puisse pas manquer de prophètes, ceux établis avaient souvent des disciples. Ce fut le cas d'Élisée qui devint le disciple d'Élie, et lui succéda *[1 Rois 19 versets 19-21].*

L'Éternel l'appela à marcher auprès d'Élie en vue d'être formé à sa charge. Puis, il prit la relève quand ce dernier fut élevé auprès de Dieu sur un char de feu conduit par des chevaux de feu *[2 Rois 2 versets 1-18].*

C'est parce que la présence du prophète doit être effective au sein du peuple de Dieu qu'Élisée dut reprendre la charge du prophète Élie.

C'est le cas pour tous les ministères.

Pour bien prendre conscience de la raison d'être et de la place que doit occuper le prophète au sein du peuple de Dieu, il est important de lire le texte qui suit : *« Le serviteur lui répondit : attends, il y a justement dans cette ville un homme de Dieu très considéré ;*

Tout ce qu'il annonce arrive immanquablement. Allons le voir ! Peut-être nous indiquera-t-il par quel chemin continuer notre route. D'accord, allons-y ! dit Saül.

Mais qu'est-ce que nous apporterons à cet homme ?

Nos provisions sont épuisées et nous n'avons aucun cadeau que nous puissions offrir à l'homme de Dieu. Il ne nous reste plus rien. Le serviteur lui répondit :

Il se trouve que j'ai encore sur moi une petite pièce d'argent, je la donnerai à l'homme de Dieu et il nous indiquera le chemin à prendre. *Autrefois en Israël, quand on allait consulter Dieu, on disait : « Venez, allons chez l'homme qui reçoit des révélations ! »*

C'était là le nom par lequel on désignait ceux qu'on appelle aujourd'hui des « prophètes ». Saül dit à son serviteur : tu as raison !

Allons-y ! Et ils se dirigèrent vers la ville où habitait l'homme de Dieu. [...] **Or, la veille, l'Éternel avait fait cette révélation à Samuel :**

« Demain, à cette même heure, lui avait-il dit, je t'enverrai un homme du territoire de Benjamin, tu lui conféreras l'onction pour l'établir chef de mon peuple Israël, et il le délivrera des Philistins, *car j'ai vu la misère de mon peuple, et j'ai entendu sa plainte. » Dès que Samuel aperçut Saül, l'Éternel l'avertit :*

Voici l'homme dont je t'ai dit qu'il gouvernerait mon peuple.

Saül aborda Samuel au milieu de la porte et lui demanda :

Peux-tu m'indiquer où est la maison de l'homme qui reçoit des révélations ? *Samuel lui répondit : c'est moi cet homme qui reçoit des révélations ! Passe devant moi et montons au haut-lieu.*

Ton serviteur et toi, vous mangerez avec moi aujourd'hui ; **demain matin, je te laisserai repartir après avoir répondu à toutes les questions qui te préoccupent.**

Quant aux ânesses disparues il y a trois jours, ne t'en inquiète plus ; elles sont retrouvées.

D'ailleurs, à qui est réservé tout ce qu'il y a de précieux en Israël ? N'est-ce pas à toi et à toute ta famille ? » *[1 Samuel 9 versets 6-10, 15-20, Bible Semeur].*

Nous voyons dans ce texte biblique que le prophète est celui que l'on consulte en vue de connaître la volonté de Dieu, et comme c'est un métier, ceux qui viennent le voir le rétribuent pour ces services.

Ce texte nous montre que les directives de Dieu, concernant un événement peuvent être données à son prophète, juste quelques heures avant qu'il ne se réalise.

Hormis ce que Dieu révèle à son prophète, à leur demande, le Seigneur révèle aussi aux prophètes des choses cachées. C'est le cas de Daniel ou de David *[Daniel 2 versets 1-23], [2 Samuel 7].*

Il est important de souligner que l'Éternel Dieu ne fait rien sans avoir préalablement révélé son secret à ses serviteurs, les prophètes *[Amos 3 versets 7-8].*

Le peuple qui a un prophète en son sein est un peuple à qui Dieu a donné le don de prophétie. Il promet que si son peuple écoute ce que leur dit le prophète, il sera victorieux.

Par contre, s'il n'écoute pas ce qu'il leur dit, c'est à Lui – Dieu – qu'il devra rendre compte [Deutéronome 18 versets 15-22].

Maintenant ces points actés, reste un élément crucial à voir.

À ceux qui veulent encore se réclamer du don de prophétie d'un prophète mort, comme si ce dernier avait encore le pouvoir de consulter Dieu pour eux, sachez que l'Éternel interdit à son peuple de consulter les morts en faveur des vivants. Voyez vous-mêmes :

« Si l'on vous dit : consultez ceux qui évoquent les morts *et ceux qui prédisent l'avenir, qui poussent des sifflements et des soupirs, répondez :* **un peuple ne consultera-t-il pas son Dieu ?**

S'adressera-t-il aux morts en faveur des vivants ? À la loi et au témoignage ! Si l'on ne parle pas ainsi, il n'y aura point d'aurore pour le peuple. » *[Ésaïe 8 versets 19-20, Bible Louis Segond].*

Il nous est dit ici que c'est grâce à la Loi et au témoignage, qu'il y aura un avenir (*une aurore*) pour le peuple de Dieu. Nous avons vu plus avant que les symboles de la Loi et du témoignage sont les bases qui qualifient l'Église du reste, le témoignage qui accompagne la Loi est celui de Jésus-Christ qui est l'Esprit de la prophétie.

Le peuple de Dieu pourra ainsi garder la Loi de Dieu et consulter l'Éternel par le biais de ses prophètes **« qui sont encore vivants »,** *ce qui est le garant de leur avenir et de leur espérance.*

Le peuple de Dieu ne peut donc pas consulter les morts pour connaître la volonté de Dieu, fussent-ils d'illustres défunts. Le Seigneur est le Dieu des vivants et pas celui des morts [Matthieu 22 verset 32].

C'est une abomination devant le Tout-Puissant que de consulter les morts en faveur des vivants, cet acte est aussi abominable que celui que Saül fit en allant voir la magicienne d'En-Dor pour consulter le défunt Samuel [1 Samuel 28 versets 3-20].

> *Ceux qui gardent vivants le prophète et sa charge, en se réclamant de ses œuvres, alors qu'il est déjà descendu dans la poussière, font un acte d'idolâtrie.*

Dieu réprouve ceux qui consultent les morts en faveur des vivants. Voici ce qui est écrit à ce sujet : **« […] Tu n'apprendras point à imiter les abominations de ces nations-là. Qu'on ne trouve chez toi personne […] qui interroge les morts. […]**

Car quiconque fait ces choses est en abomination à l'Éternel. […] ». *[Deutéronome 18 versets 9-12, Bible Louis Segond]*.

Ceux qui établissent leur foi sur un prophète ou une prophétesse qui a déjà trépassé, au détriment de la Parole de Dieu, font un acte d'idolâtrie similaire à celui du peuple d'Israël pour Moïse.

On apprend que, bien longtemps après sa mort, quand Christ vint vers eux, ils le rejetèrent pour continuer à pratiquer la parole de Moïse, leur défunt prophète, au détriment des enseignements que Jésus, Lui, le Prophète des prophètes, était venu leur apporter *[Jean 8 versets 12-59]*.

À l'instar des Israélites – qui rejetèrent Jésus-Christ, qui est la Parole de Dieu au profit de Moïse – telle, en ce siècle, est l'Église adventiste du septième jour du septième jour.

> *Elle commet un acte d'idolâtrie, comme le faisait le peuple d'Israël, en continuant à révérer Ellen G. WHITE qui est leur prophétesse morte depuis des décennies.*

L'Éternel ne peut accepter que son peuple Lui présente la consécration d'un mort, comme continuant à se perpétrer, car le Seigneur ne peut se renier, Lui qui a interdit de consulter les morts.

Donc, l'Église adventiste du septième jour qui se réclame être **« l'Église du reste »** ne peut présenter comme preuve un don de prophétie basé sur des révélations vieilles de plus d'un siècle émanant de leur défunte prophétesse.

Maintenant ces points établis, découvrons une autre facette de la prophétie. Les prophéties sont données par le Saint-Esprit et ont une durée de validité, car, une fois réalisées, elles deviennent obsolètes.

Il est vital de comprendre la place de l'espérance dans la réalisation des promesses divines, car Dieu nous appelle à espérer durant ce temps nécessaire à la réalisation de la prophétie *[Habacuc 2 versets 2-3]*.

L'espérance est vitale en matière de prophétie, car celui qui espère veille et n'est point surpris au jour de la réalisation des révélations de Dieu. Nous l'avons déjà vu, l'espérance a une fin.

Revoyons cette réalité : *« Car c'est en espérance que nous sommes sauvés.* **Or, l'espérance qu'on voit n'est plus espérance : ce qu'on voit, peut-on l'espérer encore ? Mais si nous espérons ce que nous ne voyons pas, nous l'attendons avec persévérance. »** *[Romains 8 versets 24-25, Bible Louis Segond].*

Au fil du temps, les prophéties des prophètes décédés se sont réalisées, et ces messages n'ont plus de raison d'être, comme révélation devant encore s'accomplir.

> **Exemple :** *prenons, la prophétie présentant la naissance virginale de Jésus [Ésaïe 7 versets 14-15].*
>
> *Sa naissance se passa bien des siècles après la mort du prophète qui l'avait annoncée.*
>
> *Néanmoins, une fois qu'Il est né, la prophétie qui annonçait sa naissance étant accomplie est devenue par là même obsolète, en tant que chose devant se réaliser.*
>
> *Dès que cette prophétie s'est réalisée, quelle valeur a-t-elle encore en tant que prophétie devant être attendue ?*
>
> *Aucune ! Néanmoins, cette prophétie qui s'est déjà accomplie pourra servir de témoignage aux générations à venir de la puissance de Dieu manifestée par ses prophètes.*

Pour finir il est à noter que, bien que la charge d'un prophète cesse après sa mort, néanmoins, quand il meurt, ses prophéties demeurent, sans pour autant que son don subsiste.

> **Exemple :** *les écrits de l'Apôtre Jean, et particulièrement le livre prophétique de l'Apocalypse, ont été légués en témoignage au peuple de Dieu.*
>
> *Bien que la base de ces écrits prophétiques demeure, mais peut-on se réclamer d'avoir toujours son don, qui permettrait qu'il reçoive d'outre-tombe des révélations de Dieu en rêves ou en visions ? Bien sûr que non !*

En sorte que nul ne peut se réclamer au moment présent du ministère prophétique d'un mort, pour justifier que son peuple détient le don de prophétie.

D'après l'étude réalisée, on peut affirmer qu'Ellen G. WHITE – à la simple évocation de son nom ou de ses écrits – ne peut conférer à l'Église adventiste du septième jour du septième jour le statut de lieu où se trouve le don de prophétie, simplement parce qu'elle a été, de son vivant, une prophétesse.

En effet, elle ne peut plus tenir ce rôle, qui a cessé à sa mort.

Qu'Ellen G. WHITE ait été une prophétesse, je n'en disconviens pas. J'en ai même apporté la preuve dans ces lignes. L'Église adventiste du septième jour dit avoir basé sa doctrine sur l'humble et obéissante servante du Seigneur que fut Ellen.

Or, certains enseignements de cette religion sont en opposition avec ces déclarations conformes avec ce que dit la Bible. Ellen G. WHITE et sa famille ont vécu et prôné tout le contraire de ce que présente, en ce siècle, l'Église adventiste du septième jour en matière d'*Esprit de prophétie*.

Question : *la Parole de Dieu est-elle à deux vitesses ?*

Bien sûr que non !

À vous qui êtes adventiste du septième jour, il vous faut ouvrir les yeux. Nous avons, vous et moi, la conviction qu'Ellen G. WHITE était la fidèle servante du Seigneur, et dans ces lignes je vous ai démontré qu'elle reconnaissait, Bible en mains, que l'Esprit de la prophétie consiste en ce que Dieu parle à ses prophètes en rêves et visions.

Ce qui incombe que ce ne sont pas ses écrits, mais les rêves et visions qui sont les bases de l'Esprit de prophétie.

Pour finir, je vous dirais qu'en plus du don de prophétie, l'Éternel avait aussi donné à *Ellen G. WHITE* **le don de connaissance,** ainsi que celui d'**enseigner.**

Mais ces deux dons – qui sont pourtant les bases du plus grand nombre de ses livres – ont été présentés par l'Église adventiste du septième jour comme étant le fruit du don de prophétie.

Dieu a institué les prophètes afin qu'ils puissent porter ses directives – en rêves et en visions – pour guider et détourner son peuple des mauvaises voies *[Nombres 12 versets 6-8, Bible Segond 21], [Job 33 versets 14-18, Bible Segond 21]*.

L'Église adventiste du septième jour, en établissant ses préceptes à la place du don de prophétie – à savoir les écrits d'Ellen G. WHITE comme étant l'Esprit de prophétie, donc le don de prophétie – et en persistant dans cette erreur, affaiblit ceux qu'elle a attirés dans sa religion, *comme le ferait une araignée tissant sa toile.*

L'œuvre pernicieuse de cette Église est une chose terrible, car de tout temps l'absence de prophétie (*de révélation de Dieu*), pour le temps présent, permet au mal de gagner les Églises *[Proverbes 29 verset 18]*.

La prophétie étant une lumière sur notre chemin *[2 Pierre 1 versets 19-21],* ce faisant, sans elle, le peuple de Dieu avance tels des aveugles perdus dans la noirceur ambiante.

Ils ont des yeux et ne voient pas, des oreilles et n'entendent pas ! En établissant cette contrefaçon du don de prophétie, cette religion chrétienne a contribué à égarer des millions d'âmes.

Ce faisant, cette Église agit à l'instar de ceux décrits dans *[Marc 7 versets 5-13],* en établissant leurs doctrines qui n'ont rien de biblique.

Ceux qui abandonnent la Parole de Dieu en vue d'observer leurs traditions sont répréhensibles devant le Seigneur.

Dans *[1 Samuel 15 versets 22-23],* nous découvrons que ceux qui agissent ainsi sont tels des idolâtres devant Dieu, et nul idolâtre ne peut hériter du royaume de Dieu *[1 Corinthiens 6 versets 9-10],* et ne peut être considéré comme étant le peuple fidèle de Dieu, *« son reste »*.

> *Ainsi, l'Église du reste a l'Esprit de prophétie et non l'Église adventiste du septième jour du septième jour.*
>
> *Alors que la première garde les commandements de Dieu, Sa sainte Parole, nous avons vu que la seconde la transgresse sans vergogne.*
>
> *Ce faisant, en ce siècle, l'Église adventiste du septième jour du septième jour n'est donc pas éligible pour faire partie de l'« Église du reste ».*

2.2 Mise en place pratique de la réforme des doctrines de l'impudique corruptrice, destinée à redonner au ministère des prophètes sa place

Il est vrai que quand certains adventiste du septième jours du septième jour me lisent, ils peuvent me prendre pour un hurluberlu qui ne présente que des arguties, et tenant, du fait de mes écrits appelant à la réforme leur religion, la place de l'adversaire et je les comprends.

Mais qu'à cela ne tienne, pour que vous autres adventiste du septième jours du septième jour soyez au clair avec ce que je dis, revoyons ce que déclara en la matière votre défunte prophétesse, *Ellen G. White,* sur qui votre dogme est bâti. Pour ce faire, lisons ce texte *[Édité par : le Comité de Publications des Écrits d'Ellen G. White, Washington DC, le 22 juillet 1957. Révisé à Silver Spring, MD. Le 1er janvier 1990). « Introduction : Le don prophétique d'Ellen G. White »] :*

« […] À Israël, Dieu expliqua : "Lorsqu'il y aura parmi vous un prophète, c'est dans une vision que moi, l'Éternel, je me révélerai à lui, c'est dans un songe que je lui parlerai." *[Nombres 12 : 6].* **Dieu veut que son peuple soit informé et éclairé, sachant et comprenant non seulement les temps dans lesquels il vit, mais aussi ce qui doit arriver.**

« Car le Seigneur, l'Éternel, ne fait rien sans avoir révélé son secret à ses serviteurs les prophètes. » *[Amos 3 : 7].*

Cela fait ressortir le contraste entre le peuple de Dieu "les enfants de lumière" *[1 Thessaloniciens 5 : 5] et le peuple du monde.*

[…] Paul déclare que l'Église qui attend impatiemment la venue du Christ sera en retard si elle n'a pas de don (1 Corinthiens 1 : 7, 8).

Elle sera bénie par le don de prophétie du Christ. Il est donc clair, que dans le plan de Dieu, l'Église des derniers temps, lorsqu'elle est venue à l'existence, a dû avoir en son sein l'Esprit de prophétie.

Comme il est raisonnable que Dieu parle à son peuple dans les derniers jours de l'histoire de la terre comme il le fit à son peuple dans les siècles passés, lorsqu'il avait des besoins spécifiques. […] ».

Ce texte est une mine d'informations :

Tout d'abord, Mme White dit que le Seigneur veut que son peuple soit éclairé et qu'il comprenne les événements qui se passent au temps présent comme dans l'avenir.

En outre, elle cite le texte biblique suivant : **« Car le Seigneur, l'Éternel, ne fait rien sans avoir révélé son secret à ses serviteurs les prophètes. » [Amos 3 : 7].**

Il est important de comprendre ce qui est dit ici en restant dans le canevas biblique que Mme White utilise en présentant **(Nombres 12 : 6) qui établit les rêves et visions comme étant les moyens que le Seigneur utilise pour parler aux prophètes.** *Comment vous, adventiste du septième jours du septième jour, pourrez-vous comprendre ce que Dieu vous dit alors que vous n'en maîtrisez pas la base de son langage par lequel il parle aux prophètes ?*

Comment serez-vous éclairés sur les révélations pour ce temps ainsi que celles à venir, puisque Dieu vous parle mais vous ne comprenez pas ce qu'il vous dit ? Ainsi, comme l'Église adventiste du septième jour du septième jour ne maîtrise pas les bases de la prophétie, en cette génération, il n'y a donc aucune différence entre les membres de cette religion et le monde (ceux qui ne connaissent pas le Seigneur).

Forts de tout ce que nous venons de voir, la réalité est qu'en ne maîtrisant pas les rêves et les visions qui sont la base du don de prophétie, **vous adventiste du septième jour du septième jour « qui attendez impatiemment la venue de Christ, vous êtes en retard ».**

Ce qui est le plus important dans tout ce que Mme White dit est que dans ces temps de la fin, le peuple de Dieu – tout particulièrement l'Église adventiste du septième jour du septième jour, car c'est de vous qu'elle parle – doit avoir en son sein l'Esprit de prophétie.

L'objectif étant qu'au temps marqué, Dieu puisse donner des révélations permettant de gérer des besoins spécifiques.

Pour que les choses puissent changer, il faut que l'Église adventiste du septième jour du septième jour puisse redonner aux rêves et aux visions, ainsi qu'au don de prophétie et aux prophètes, leur place légitime en son sein. Maintenant tous ces points actés, attaquons-nous de façon concrète à ce point de réforme qui permettra que l'Église adventiste du septième jour du septième jour, puisse prétendre faire partie de **« l'Église du reste ».**

Cette religion se reconnaît comme étant *« l'Église du reste »,* dont l'un des points la faisant reconnaître est qu'elle a en son sein **« l'Esprit de la prophétie »** ce qui, nous l'avons vu, représente le ministère des prophètes qui sont guidés par l'Esprit de Dieu, mais elle n'a fait aucun plan pour former des prophètes.

Ce qui n'a pas de sens, car *[1 Corinthiens 14 versets 22-25],* a établi que les cultes des prophètes devaient être organisés et dans *[Romains 10 versets 14-17],* nous découvrons que la foi vient de ce que l'on entend et qu'il était important qu'il y ait des envoyés qui enseignent.

En outre, en ce qui concerne les nouvelles connaissances spirituelles, voici ce que le Seigneur nous demande :

« Dans sa puissance, Dieu nous a donné tout ce qu'il faut pour vivre en lui restant fidèles. *En effet, il nous a fait connaître celui qui nous a appelés à participer à sa gloire et à sa bonté. […]*

C'est pourquoi, faites tous les efforts que vous pouvez pour croire, *et en même temps pour mener une vie honnête. Menez une vie honnête, et en même temps* **apprenez à connaître ce que Dieu veut.**

[…] Voilà les qualités que vous devez posséder. Et si vous les possédez en abondance, vous serez actifs et vous serez capables de mieux connaître notre Seigneur Jésus-Christ. » *[2 Pierre 1 versets 3, 5 et 8, Bible Parole de Vie].*

Nous avons ici les bases de la croissance chrétienne et les fondements de ce qu'il faut mettre en place afin de servir de façon efficiente le Seigneur. L'une de ces bases est d'apprendre à connaître ce que Dieu veut. Pour ce faire, il nous faut scruter sa Parole et ses promesses, et l'une d'entre elles présente son peuple des derniers temps ayant des rêves et des visions et prophétisant.

Ce qui suit nous renseigne sur cette réalité : *« Dans les derniers jours, dit Dieu, je déverserai de mon Esprit sur tout être humain ;*

Vos fils et vos filles prophétiseront, vos jeunes gens auront des visions et vos vieillards auront des rêves.

Oui, sur mes serviteurs et sur mes servantes, durant ces jours-là, je déverserai de mon Esprit et ils prophétiseront. » *[Actes 2 versets 17-18, Bible Segond 21].*

Ici est évoquée la réalité des derniers jours devant être en place au sein du peuple de Dieu. Nous sommes appelés à avoir des rêves et des visions de l'Esprit de Dieu, qui nous fera prophétiser. Ce faisant, nous devons chercher à nous former en vue de maîtriser ces choses.

Ce que je viens de vous présenter est d'importance, car sans formation, point de prophètes qui maîtrisent les rouages de la prophétie, donc des rêves et des visions. Pour devenir prophète, il faut qu'il y ait une formation qui puisse se mettre en place, comme c'est le cas pour les pasteurs. Pour ce faire, il nous faut en revenir aux fondamentaux, que le Seigneur a institués pour former les prophètes.

Voici ce que nous pouvons lire à ce propos : *« L'Éternel lui dit : va, reprends ton chemin par le désert jusqu'à Damas ; et quand tu seras arrivé, tu oindras Hazaël pour roi de Syrie. Tu oindras aussi Jéhu, fils de Nimschi, pour roi d'Israël ;* **et tu oindras Élisée, fils de Schaphath, d'Abel-Mehola, pour prophète à ta place.**

[…] Élie partit de là, et il trouva Élisée, fils de Schaphath, qui labourait. *Il y avait devant lui douze paires de boeufs, et il était avec la douzième.* **Élie s'approcha de lui, et il jeta sur lui son manteau.**

Élisée, quittant ses boeufs, courut après Élie, et dit : laisse-moi embrasser mon père et ma mère, et je te suivrai. Elie lui répondit : va, et reviens ; car pense à ce que je t'ai fait.

Après s'être éloigné d'Élie, il revint prendre une paire de boeufs, qu'il offrit en sacrifice ; avec l'attelage des boeufs, il fit cuire leur chair, et la donna à manger au peuple. **Puis il se leva, suivit Élie, et fut à son service. »** *[1 Rois 19 versets 15-16, 19-21, Bible Louis Segond].*

Complétons avec ceci : **« Les fils des prophètes** *qui étaient à Jéricho, vis-à-vis, l'ayant vu, dirent :* **l'esprit d'Élie repose sur Élisée ! Et ils allèrent à sa rencontre, et se prosternèrent contre terre devant lui. »** *[2 Rois 2 verset 15, Bible Louis Segond].*

Rajoutons cet autre texte à notre étude : **« Les fils des prophètes dirent à Élisée : voici, le lieu où nous sommes assis devant toi est trop étroit pour nous. Allons jusqu'au Jourdain ;**

Nous prendrons là chacun une poutre, et nous nous y ferons un lieu d'habitation. *Élisée répondit : allez. Et l'un d'eux dit : consens à venir avec tes serviteurs. Il répondit : j'irai. » [2 Rois 6 versets 1-3, Bible Louis Segond].*

Finissons avec ceci : *« Élisée revint à Guilgal, et il y avait une famine dans le pays. Comme les fils des prophètes étaient assis devant lui, il dit à son serviteur : mets le grand pot, et fais cuire un potage pour les fils des prophètes.* **L'un d'eux sortit dans les champs pour cueillir des herbes ; il trouva de la vigne sauvage et il y cueillit des coloquintes sauvages, plein son vêtement.**

Quand il rentra, il les coupa en morceaux dans le pot où était le potage, car on ne les connaissait pas. On servit à manger à ces hommes ; mais dès qu'ils eurent mangé du potage, ils s'écrièrent : la mort est dans le pot, homme de Dieu ! Et ils ne purent manger. Élisée dit : prenez de la farine. Il en jeta dans le pot, et dit : sers à ces gens, et qu'ils mangent. Et il n'y avait plus rien de mauvais dans le pot. » *[2 Rois 4 versets 38-41, Bible Louis Segond].*

Dans les temps passés, on devenait prophète de père en fils ou on était appelé à le devenir, comme ce fut le cas d'Élisée par élection.

Hormis cela, les apprentis prophètes étaient avec leur instructeur et ils se retrouvaient tous au même lieu. Dans tous les cas, avant de devenir apte à servir, il fallait passer par un apprentissage, qui demandait d'être, pour un temps soumis à un prophète déjà aguerri.

Cette réalité est manifeste dans le texte où les fils des prophètes voulurent agrandir leurs espaces de vie, ils ont dans un premier temps demandé à Élisée son avis et ont agi selon ses directives.

Nous voyons dans ces textes que les directives pour leur gestion de vie et les enseignements sur leur ministère étaient apportées aux apprentis prophètes par leur instructeur et ce dernier obtempérait.

Cette réalité ressort bien dans le cas de **« la mort est dans le pot »** *: une fois la farine incorporée au bouillon, à la suite des instructions d'Élisée, les fils des prophètes ont mangé, sans crainte, le breuvage.*

Il n'y a pas eu de : *Ah non, pas moi, je ne mange pas, car je ne vois pas comment de la farine peut neutraliser du poison !*

Ils savaient qui était celui qui leur donnait ces instructions et lui étaient soumis, car le reconnaissaient comme étant le représentant de Dieu sur Terre et leur maître spirituel.

Sur cette même base de l'école des prophètes, dans la réforme de la doctrine présentant les bases de *« l'Église du reste »* que l'Église adventiste du septième jour du septième jour a instituée, il faudra que des écoles de prophètes soient montées.

En outre, pour que ces prophètes apprentis qui iront se former puissent être identifiés au sein du peuple de Dieu, il faut que cette religion, puisse mettre en place un comité spécial qui sera destiné à identifier ceux qui ont le don de prophétie.

Une fois fait, il faudra former ces apprentis prophètes selon toutes les modalités bibliques instituées pour que le ministère des prophètes puisse fonctionner de façon efficiente.

Il est important de prendre conscience que si des plans efficaces destinés à mettre en place des écoles, des manuels d'instruction, des cours ne sont pas mis en place, la prophétie, donc la connaissance permettant de décrypter les rêves et les visions ne pourra pas être maitrisée par les adventiste du septième jours du septième jour.

Pourtant nous l'avons vu, l'un des signes des derniers jours est que le peuple de Dieu sera apte à maîtriser ces révélations du Seigneur car il leur parlera par ce biais *[Actes 2 versets 16-18]*.

Dans tout cela, nous comprenons l'importance vitale que représentent les écoles de prophètes devant être montées en ce siècle.

Cette œuvre, bien que titanesque, est à la portée de cette religion, qui a le plus grand réseau d'écoles protestantes au monde.

Pour que les choses puissent se mettre en place concrètement, il faudra dans un premier temps former les pasteurs, les prédicateurs etc., aux vraies bases de la prophétie.

Puis, une fois cette élite formée, ils apporteront ces enseignements au reste du peuple de Dieu. Il est important, que dis-je vital, de comprendre que sans la connaissance des révélations du Seigneur, surtout celles à venir, donc la prophétie, son peuple se retrouve à la dérive. Voici ce que nous pouvons lire à ce propos :

« Quand il n'y a pas de révélation, le peuple est sans frein ; heureux s'il observe la loi ! » *[Proverbes 29 verset 18, Bible Louis Segond].*

Pour une meilleure compréhension de ce texte, découvrons-le dans cette autre version : **« Lorsqu'il n'y a point de vision, le peuple est abandonné ; mais bienheureux est celui qui garde la Loi. »** *[Proverbes 29 verset 18, Bible Martin].*

Finissons avec cette autre version : **« Quand personne ne prévoit l'avenir, le peuple vit dans le désordre. Mais celui qui obéit à la loi est heureux. »** *[Proverbes 29 verset 18, Bible Parole de Vie].*

Ce texte présente l'importance des révélations que le Seigneur nous fait, entre autres, en visions et par lesquelles il nous révèle l'avenir. Ne pas les comprendre ou les rejeter serait s'exposer à l'errance. Cette même réalité est aussi explicitée dans le texte qui suit : **« A la loi et au témoignage ! Si l'on ne parle pas ainsi, il n'y aura point d'aurore pour le peuple.** *Il sera errant dans le pays, accablé et affamé ;*

Et dans sa faim il s'irritera, et maudira son roi et son Dieu, et tournera les yeux en haut. Puis il regardera vers la terre, et voici la détresse et l'obscurité, de sombres angoisses : **il sera repoussé dans les ténèbres. »** *[Ésaïe 8 versets 20-22, Bible Louis Segond].*

Pour renforcer notre étude, je vous invite à lire ce texte dans cette autre version : **« Vous répondrez : « C'est à l'enseignement et à la parole du SEIGNEUR qu'il faut revenir. »**

Celui qui ne dit pas cela ne verra pas la lumière du matin.

Les gens traverseront le pays, écrasés et affamés. Parce qu'ils ont faim, ils finiront par maudire leur roi et leur Dieu.

Ils se tourneront vers le ciel, puis ils regarderont la terre. Ils trouveront seulement le malheur, l'obscurité, une angoisse effrayante et la nuit noire. » [Ésaïe 8 versets 20-22, Bible Parole de Vie].

Avant tout, il est intéressant de faire le parallèle entre ces deux versions de ce texte pour y puiser des termes incontournables en vue que le peuple de Dieu ne puisse pas errer.

Le premier mot à considérer est le terme **« témoignage »** qui accompagne la loi et qui est aussi appelé **« Parole du SEIGNEUR ».**

Ce terme, nous avons déjà vu que joint à la loi, donc aux commandements de Dieu, est appelé le **« témoignage de Jésus »** qui est en fait **« la prophétie (l'Esprit de prophétie) ».**

Intéressons-nous maintenant au deuxième terme qui est **« l'enseignement »** et qui est aussi présenté comme la loi.

Il est important de savoir qu'avant que la loi de Dieu et ses dix commandements soient donnés, et avant même que le péché n'entre dans le monde, la loi de Dieu existait déjà.

> *Sa parole fait loi. Ainsi, quand le Seigneur ordonne ou décrète une chose et que nous transgressons ses directives, nous péchons. Aussi, les enseignements du Seigneur font loi.*

Pour comprendre ce qui est présenté ici, je vous invite à lire le chapitre intitulé *« Les transgressions de la loi divine par l'impudique corruptrice ».* Forts de tout ce que nous venons de voir, voici ce que je retire comme enseignement du texte d'*[Ésaïe 8 versets 20-22] :*

> *Sans les deux faces de la Parole de Dieu, les choses anciennes, portées par le don de connaissance et les nouvelles ayant comme épicentre les révélations prophétiques que l'Esprit de Dieu fait en rêves et visions, son peuple demeure dans les ténèbres.*
>
> *Ce faisant, nul devenir n'est à espérer pour ceux se trouvant dans une telle situation, car ils finissent par errer loin du Seigneur, en pratiquant des choses innommables.*
>
> *Leur devenir dès lors sera de vivre dans l'angoisse et la détresse.*
>
> *Cette situation est des plus dramatiques, car comme les enfants de Dieu ont rejeté ces choses, c'est le Seigneur lui-même qu'ils ont rejeté, et en retour lui aussi les rejette. En ayant rejeté la connaissance des choses divines déjà révélées et la prophétie, le peuple de Dieu s'exposait au déplaisir du Seigneur.*

Voici comment le Seigneur annonce cette réalité : *« Mais que nul ne conteste, que nul ne fasse de reproche,* **car c'est contre vous, prêtres, que je suis en procès.**

En plein jour, vous trébucherez, les prophètes eux-mêmes trébucheront de nuit en votre compagnie, et je réduirai au silence Israël, votre mère. Oui, mon peuple périt faute de connaissance parce que vous, les prêtres, vous avez rejeté la connaissance.

Je vous rejetterai et vous ne serez plus mes prêtres. Vous avez oublié la Loi de votre Dieu ; moi aussi, à mon tour, j'oublierai vos enfants. *Tous, tant qu'ils sont, ils ont commis des fautes contre moi.*

Je transformerai donc leur gloire en infamie. » [Osée 4 versets 4-7, Bible Semeur].

Ce qui est présenté ici est terrible et s'applique parfaitement aux œuvres que pratique en ce siècle l'Église adventiste du septième jour du septième jour.

Nous avons ici des gens qui manquent de connaissances. Jusque-là rien d'incriminant, car nous serons jugés selon la connaissance que nous avons, en sorte que plus nous en acquerrons au niveau spirituel et plus nous serons jugés sévèrement quand nous agissons.

Avant de développer ce texte, il me semble important d'approfondir cette réalité en lisant ce qui suit : *« Mes frères, qu'il n'y ait pas parmi vous* **un grand nombre de personnes qui se mettent à enseigner, car vous savez que nous serons jugés plus sévèrement. »** *[Jacques 3 verset 1, Bible Louis Segond].*

Complétons avec cet autre texte des plus instructifs : *« Mais celui qui, ne l'ayant pas connue, a fait des choses dignes de châtiment, sera battu de peu de coups.* **On demandera beaucoup à qui l'on a beaucoup donné, et on exigera davantage de celui à qui l'on a beaucoup confié. »** *[Luc 12 verset 48, Bible Louis Segond].*

Comme vous pouvez le constater, c'est un immense honneur que d'être choisi par le Seigneur en vue de guider son peuple ; néanmoins, c'est aussi une grande responsabilité.

Nous avons des comptes à rendre de ce que nous faisons et des brebis du Seigneur et de son œuvre. Revenons à notre premier texte.

Là où le problème se pose est que les leaders du peuple de Dieu, qui doivent normalement amener la connaissance des choses divines à leurs disciples, ont rejeté ces enseignements que le Seigneur donne.

Ceux qui agissent ainsi sont en premier lieu des prêtres, donc des hommes d'Église consacrés ; en ce siècle, ce seraient aussi les pasteurs, mais également les prophètes, car ils seront également frappés par le Seigneur.
Ainsi, c'est de la connaissance de la loi et de la prophétie, que ces « serviteurs » de Dieu privent les enfants du Seigneur.

À cause de l'œuvre de ces hauts dirigeants instituée sur la chrétienté, ce sont tous les chrétiens qui leur sont soumis qui seront frappés, car le peuple de Dieu est un unité indivisible ; ce faisant, ce qui impacte un membre aura des répercussions sur tout le corps.

Il est temps que le peuple de Dieu, et plus particulièrement l'Église adventiste du septième jour du septième jour, puisse arrêter de rejeter la connaissance que le Seigneur met à sa disposition et puisse ne plus pratiquer à sa place les iniques doctrines d'hommes qu'elle chérit.

Les répercussions pour tous ceux qui œuvrent ainsi seront dramatiques. Il est temps que les malversations, que l'Église adventiste du septième jour du septième jour a instituées dans la loi et dans la prophétie, puissent cesser ! Il est temps que les enseignements que le Seigneur laisse à son peuple dans sa Sainte Parole soient enfin étudiés avec diligence et mis en pratique par les membres de l'Église adventiste du septième jour du septième jour !

Voici ce que le Seigneur attend de chacun de ses enfants et tout particulièrement des adventiste du septième jours du septième jour :

« Recherchez la charité. **Aspirez aussi aux dons spirituels, mais surtout à celui de prophétie.**

[…] Je désire que vous parliez tous en langues, **mais encore plus que vous prophétisiez. […] Ainsi donc, frères, aspirez au don de prophétie,** *et n'empêchez pas de parler en langues. » [1 Corinthiens 14 versets 1, 5, 39, Bible Louis Segond].*

Complétons avec cet autre texte : **« Et nous tenons pour d'autant plus certaine la parole prophétique,** *à laquelle vous faites bien de prêter attention, comme à une lampe qui brille dans un lieu obscur,* **jusqu'à ce que le jour vienne à paraître et que l'étoile du matin se lève dans vos cœurs ».** *[2 Pierre 1 verset 19, Bible Louis Segond].*

L'objectif du Seigneur est que nous, les membres de son peuple, puissions prophétiser ; il veut que nous aspirions au don de prophétie, son objectif est que nous devenions aptes à maîtriser les modalités du ministère des prophètes, et ainsi comprendre les rêves et les visions.

Le Seigneur veut que nous fassions attention à la parole prophétique ; donc, sa volonté pour nous est que nous puissions prendre le temps d'analyser les rêves et les visions que l'Esprit de Dieu donne par le biais des prophètes.

Cette œuvre devra durer jusqu'au retour de Jésus, lui l'étoile du matin devant revenir. Ce n'est qu'à ce moment que le ministère des prophètes se terminera, car la prophétie ne sera plus.

Voici ce que nous pouvons lire en ce qui concerne la fin de la prophétie : *« La charité ne périt jamais.* **Les prophéties prendront fin,** *les langues cesseront, la connaissance disparaîtra.*

Car nous connaissons en partie, et nous prophétisons en partie, mais quand ce qui est parfait sera venu, ce qui est partiel disparaîtra. » *[1 Corinthiens 13 versets 8-10, Bible Louis Segond].*

En lisant ce texte, nous comprenons que la venue de ce qui est parfait et qui doit remplacer ce qui est partiel, représente le second venu en gloire de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ.

Mais jusque-là, nous devons nous attacher aux paroles prophétiques que le Seigneur nous donne, car c'est la lumière sûre qui est destinée à nous conduire jusqu'au retour de Christ.

En attendant, il nous faut considérer avec zèle, et les textes prophétiques que Dieu nous a déjà adressés par ces prophètes et qui ne se sont pas encore réalisés, et nos rêves et visions qui sont les nouveaux messages qu'Il nous adresse, par le Saint-Esprit.

Cette démarche ne doit pas se faire de façon laxiste mais avec zèle.

Voici comment le Seigneur veut que nous venions à lui en vue d'étudier et mettre en pratique sa Parole :

« Mettez en pratique la parole, et ne vous bornez pas à l'écouter, en vous trompant vous-mêmes par de faux raisonnements.

Car, si quelqu'un écoute la parole et ne la met pas en pratique, il est semblable à un homme qui regarde dans un miroir son visage naturel, et qui, après s'être regardé, s'en va, et oublie aussitôt quel il était.

Mais celui qui aura plongé les regards dans la loi parfaite, la loi de la liberté, et qui aura persévéré, n'étant pas un auditeur oublieux, mais se mettant à l'œuvre, celui-là sera heureux dans son activité. » *[Jacques 1 versets 22-25, Bible Louis Segond].*

Nous devons étudier avec entrain la Parole de Dieu, en l'occurrence ici la loi, mais nous l'avons vu aussi les bases de la prophétie, donc les rêves et les visions afin de les mettre en application.

Ainsi, il faut qu'il y ait une réforme de l'enseignement au sein de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, qui doit faire des plans en vue que la loi de Dieu et la prophétie puissent trouver en son sein la place qui aurait toujours dû être la leur.

C'est ainsi que cette religion pourra aspirer à faire partie de *« l'Église du reste ».* Pour la loi de Dieu, la connaissance est plus ou moins portée au peuple adventiste du septième jour du septième jour ; néanmoins, une réforme sur les doctrines de cette religion en la matière devra aussi se faire.

Pour découvrir ces bases, je vous invite à lire le chapitre intitulé *« Les transgressions de la loi divine par l'impudique corruptrice ».*

Pour poursuivre, je vous dirais que l'un des gros problèmes qui se trouvent au sein de l'Église adventiste du septième jour du septième jour vient du fait que cette religion a établi que les écrits d'*Ellen G. White* correspondent à *« l'Esprit de prophétie ».*

Forte de ces bases instituées, elle n'a pas fait l'effort de rechercher ceux qui, en son sein, ont les critères d'éligibilité du don de prophétie, donc qui sont appelés par l'Esprit de Dieu à être des prophètes.

> *En rêve, le Seigneur m'a présenté cette réalité. Il m'a été montré un grand nombre de prophètes qui se trouvent au sein du peuple de Dieu, en cette génération. Malheureusement, ils ont été mis de côté au point qu'eux-mêmes ne savent pas qui ils sont.*
>
> *À cause de cela, la connaissance de la prophétie ne les a pas touchés. Je les ai vus étant comme des autochtones vivant à côté du peuple de Dieu sans que ces derniers aient connaissance de leur présence. Eux-mêmes ne savaient pas qui ils étaient.*
>
> *Donc, ils survivaient. Mais une fois que l'Esprit de Dieu me donnera de leur parler, ils prendront position pour le Seigneur.*

À vous qui êtes adventiste du septième jour du septième jour, je veux que vous sachiez que je ne suis pas votre ennemi, je viens en vue de vous apporter la délivrance et la connaissance, au nom puissant de Jésus-Christ notre sauveur et Seigneur et par le Saint-Esprit.

> *L'Esprit de Dieu m'a montré en rêve que, de même que deux doigts, le majeur et l'annulaire, sont tenus et pliés vers le dos de la main jusqu'à ce qu'ils finissent par se briser, ainsi il me donnera de briser deux des doctrines de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, celles qui transgressent la loi et la prophétie.*
>
> *Le Saint-Esprit m'a aussi montré en rêve, que son peuple fidèle entendra ma voix et se détournera du joug sous lequel M. Ted N.C. Wilson et ses comparses les a plongés et par lequel il obligeait le peuple adventiste du septième jour à ne pas écouter le message que le Seigneur me donne de leur porter.*
>
> *J'ai aussi reçu en rêve que la femme inique qu'est devenue l'œuvre adventiste du septième jour du septième jour, nourrissait un serpent géant de petits enfants noirs.*
>
> *Donc de ceux allant au baptême.*
>
> *J'ai aussi vu dans ce rêve que le reste fidèle de Dieu qui se trouve dans cette religion, se saisira de cette épée que je leur donne, et qui est ce livre ainsi que mes autres écrits et qu'ils couperont la tête du serpent géant.*

Maintenant cet intermède mis en place, revenons à notre étude et à notre thématique.

Pour ce faire, je vous dirais qu'il est important de comprendre que ce n'est pas parce que nul prophète n'a été consacré, en cette génération que cela veut dire que l'ère des prophètes, telle celle des dinosaures, est révolue.

Cette assurance, nous pouvons l'avoir, car Jésus-Christ lui-même nous dit qu'il n'est pas venu abolir les prophètes *[Matthieu 5 versets 17-20]* et nous voyons l'omniprésence de ceux qui prophétisent dans les derniers temps *[Actes 2 versets 16-17]*.

Le souci ne vient donc pas du manque de prophètes, mais du fait que, par le biais de la petite corne, le diable a cherché à changer les temps de la prophétie et a fait en sorte de rendre la connaissance de l'interprétation des rêves et des visions inaudible aux hommes.

Cette réalité, je vous la prése dans mon ouvrage intitulé *« Nise : Vivre mieux ses rêves et ses visions, Bible en main (tome 2) »* au chapitre *« Les temps prophétiques des rêves et visions »*, ainsi que dans mon livre intitulé *« Inquisitiô (Qu'est-il advenu de la sainteté de la parole de Dieu ?) »* au chapitre *« La réalité des œuvres de la petite corne devant régner durant des siècles ».*

Désormais, ce temps d'ignorance est révolu, au nom puissant de Jésus-Christ de Nazareth, notre maître et Sauveur.

> *Je vous parle avec assurance, car l'Esprit de Dieu m'a montré en rêve qu'une grande réforme devra se faire au sein de la chrétienté et ressemblera aux gros travaux qui se réalisent dans une maison que l'on rénove.*
>
> *En outre, dans un autre de mes rêves, je me voyais trouver une épée qui avait été depuis des décennies abandonnée par ceux à qui elle avait été confiée, tant et si bien que sa lame était recouverte de rouille et qu'on ne la voyait plus.*
>
> *Avec cette épée rouillée, je me vois, dans ce rêve, triompher d'un léopard, puissant et majestueux, qui était venu m'attaquer ainsi que mes proches et devant qui, tous ceux qui étaient à mes côtés avaient pris la fuite.*
>
> *C'est une fois qu'il a fait face à moi, que j'ai fermé les yeux et je lui portai un coup, et en les ouvrant, je discernai sa tête tomber, et cette épée avait dès lors une lame neuve et étincelante.*
>
> *Puis, je vois ce léopard qui a une nouvelle tête et qui fuit tel un chien errant à qui on a donné un coup de pied…*
>
> *Ce rêve me révélait que le Seigneur redonnerait à la prophétie – qui a été mise de côté depuis des décennies, d'où l'épée rouillée – sa vraie place au sein de son peuple.*

Pour en savoir plus sur ce rêve, je vous invite à lire mon livre intitulé « Nise : Vivre mieux ses rêves et ses visions, Bible en main (tome 2) » au chapitre « Étude du rêve : le Léopard majestueux ». Ainsi, j'ai foi qu'en son temps, la prophétie, la vraie, celle qui a pour base les rêves et les visions, retrouvera sa place au sein du peuple de Dieu.

J'ai aussi foi que l'école des prophètes sera à nouveau d'actualité au temps marqué par le Seigneur, car j'ai vu en rêve que l'on me donna à gérer une telle structure.

En outre, le Seigneur m'a déjà donné d'écrire des manuels qui permettront de lui former un peuple de prophètes. J'ai aussi vu en rêve que l'un des hauts dirigeants adventiste du septième jours du septième jour viendra vers moi, pour que je puisse œuvrer auprès de sa religion afin de la purifier de ses doctrines iniques et qu'ainsi, la porte du salut puisse leur être ouverte.

J'ai aussi vu en rêve que le peuple fidèle de Dieu, qui se trouve au sein de l'adventisme et qui est resté fidèle contre vents et marées, à Dieu, entendra la voie du Saint-Esprit au travers de mes écrits et prendra position pour le Seigneur.

Pour finir, je vous dirais que la réforme devant être mise en place au sein de la religion adventiste du septième jour du septième jour doit avant tout être que ses membres puissent revenir au Seigneur de tout leur cœur (*esprit*), de toute leur âme, donc de tout leur être et que désormais, la Parole de Dieu puisse être leur unique guide.

Ce livre permettra, sous l'égide du Saint-Esprit que cette œuvre de réforme prenne forme de façon efficiente au sein de cette religion.

C'est ainsi que pourra se faire la purification de l'Église adventiste du septième jour du septième jour de tous les préceptes pernicieux qu'elle a institués.

Dès lors, cette religion pourra prétendre, non à être l'unique *« Église du reste »* mais à en faire partie. À vous qui êtes des enfants de lumière, le peuple élu du Seigneur, j'ai foi qu'après avoir analysé ce que je vous ai dit, vous connaissez maintenant la vérité !

2.3 Mise en place pratique de la réforme des doctrines de l'impudique corruptrice désacralisant les rêves et les visions

Pour commencer et en vue de vous présenter l'importance de cette réforme devant se faire dans les doctrines adventiste du septième jours du septième jour qui désacralisent les rêves et les visions, je m'en vais vous donner un exemple concret qui montre les répercussions d'une telle œuvre :

À vous qui êtes membre de la religion adventiste du septième jour du septième jour, imaginez que vous ayez un rêve dans lequel vous voyez un de vos proches possiblement en danger.

Dans un tel contexte, vous direz-vous que ce que vous avez vu ne vient pas de Dieu, donc allez-vous vous en désintéresser ? Mais dans le cas où ce rêve vous a marqué, allez-vous essayer d'interpréter ces images que vous avez reçues ? Si oui, comment ferez-vous pour comprendre ce que vous avez vu, sachant que certains rêves sont cryptés comme le furent ceux du pharaon contés dans [Genèse 41 versets 15-24] ?

Généralement dans ce type de rêves, ce que vous voyez représente tout à fait autre chose ! Ce faisant, comment ferez-vous pour interpréter les symboles que vous y avez vus ? Si vous n'y arrivez pas, vers qui vous tournerez-vous ?

Vers votre pasteur ou votre ancien d'église ! Hum... faire ainsi reviendrait, je le crois, à être déçu, car nous avons vu que le dogme adventiste du septième jour du septième jour rejette les rêves et les visions comme messages sûrs du Seigneur.

Ce faisant, aucune base pour les interpréter n'a été instituée au sein de cette religion. Le pire dans cette affaire, c'est que vous vous retrouvez embarrassé avec ce rêve détenteur d'un message vital du Seigneur, sans pouvoir le comprendre.

Mon exemple peut sembler gentillet, mais présente une dure réalité qui est désormais celle des adventiste du septième jours du septième jour. Pour que les choses changent, il faut une réforme en la matière, nous découvrirons sa base dans cette partie.

Avant tout, il est, selon moi, important de noter que la situation que je viens d'évoquer n'a pas toujours été telle que nous la connaissons aujourd'hui, car les premiers adventiste du septième jours du septième jour, contemporains d'Ellen G. White, eux maîtrisaient cet art consistant à interpréter les rêves et les visions qu'ils recevaient.

Ce texte nous présente cette réalité *[Édité par : le Comité de Publications des Écrits d'Ellen G. White, Washington DC, le 22 juillet 1957. Révisé à Silver Spring, MD. Le 1er janvier 1990). « La vie et l'œuvre de Mme E. G. White »] :*

« [...] Pendant son long service de soixante ans en Amérique et dix ans à l'étranger, Mme White a reçu approximativement deux mille visions *qui, à travers ses efforts inlassables à conseiller les gens* **dans les églises, les rassemblements publics et les sessions de la Conférence générale,** *ont largement déterminé la croissance de ce grand mouvement.* **La tâche de présenter à toutes les personnes concernées les messages que Dieu lui donna** *n'était jamais établie.*

Ses écrits rassemblent environ 100 000 pages. **Les messages qu'elle a écrits sont parvenus aux gens par une communication personnelle, par des articles dans les journaux de notre Église, semaine après semaine, et dans plusieurs de ses livres. […] ».**

Nous avons ici les bases qui montrent l'attachement et le zèle que les adventiste du septième jours du septième jour avaient pour les révélations que le Seigneur faisait à *Ellen G. White.*

Remarquez que les visions qu'elle recevait étaient reprises dans des journaux de cette religion. Ainsi, ces visions étaient reçues, par tous les adventiste du septième jours du septième jour comme venant de Dieu.

Une fois que *Mme White* en recevait une, tout était mis en œuvre en vue que le message puisse parvenir à celui à qui il était destiné, et l'œuvre s'avérait titanesque.

Il nous est aussi dit qu'elle présentait **« à toutes les personnes concernées les messages que Dieu lui donna »,** donc en visions, et pour ce faire, elle apportait ces messages dans **« les églises, les rassemblements publics et les sessions de la Conférence générale »** ainsi que par une **« communication personnelle, par des articles dans les journaux (adventiste du septième jours du septième jour) ».**

Avant de poursuivre, j'aimerais vous interpeller avec une réflexion des plus pertinentes, tirée de ce que nous venons de voir :

> *Avez-vous, pour donner suite à ce que vous venez de lire le sentiment que, pour Ellen G. White, les révélations prophétiques que l'Esprit de Dieu lui faisait n'étaient pas des surmessages venant du Seigneur ?*
>
> *Cette philosophie, je vous le rappelle, est celle que prône en ce siècle l'Église adventiste du septième jour du septième jour en ce qui concerne les rêves et les visions !*
>
> *Ainsi, de deux choses l'une : soit cette religion a raison, et ce faisant, leur prophétesse était complètement folle, car elle a fait des plans titanesques pour mettre en application ce qu'elle a reçu en visions.*
>
> *Soit, comme je le crois, elle avait la bonne attitude et ce sont les hauts dirigeants adventiste du septième jours du septième jour, qui en cette génération sont fous, car ils ont rejeté la parole prophétique du Seigneur en écartant les rêves et les visions.*

Maintenant ce petit interlude terminé, revenons à notre texte.

Pour ce faire, je vous dirais qu'hormis cela, dans ce texte, ce qui m'a le plus marqué est le don d'interpréter les visions et par extension, les rêves que qu'*Ellen G. White* avait.

Cette réalité est bien ici représentée car, il est précisé qu'elle a reçu environ deux mille visions qui lui ont permis de **« conseiller les gens » ;** tout cela sous-entend qu'elle-même comprenait au préalable ces révélations prophétiques qu'elle recevait.

Avant de poursuivre, il est important de noter que bien qu'ici, il s'agisse de visions, elle avait aussi des rêves mais qui étaient bien peu nombreux, qu'elle considérait pourtant avec autant de solennité.

Cette réalité est bien explicitée dans ce qui suit *[Manuscript Releases, vol. 5, p. 97] : « C'est alors que j'eus une vision de Jésus se levant de son trône de médiateur et allant vers le Saint des Saints comme Époux, pour y recevoir Son royaume.*

Ils étaient tous profondément intéressés par le point de vue, ils dirent tous que c'était entièrement nouveau pour eux.

Le Seigneur œuvrait avec une puissance considérable pour déposer la vérité au foyer et dans leurs cœurs. **[…] Quand je sortis de la vision, mes oreilles furent accueillies par les chants et acclamations à haute voix de Sœur Durben.** *La plupart d'entre eux reçurent la vision, et se décidèrent pour la porte fermée. »*

Ici, *Ellen G. White* a une vision et la démarche de ses contemporains fut d'écouter sa teneur, puis ils l'analysèrent et finirent, dans une grande majorité par s'arrêter sur une explication collégiale.

Cette façon de faire est celle qui se trouve dans *[1 Corinthiens 14 versets 22-25]* et devant gérer les prophètes au sein du peuple de Dieu, qui doivent avoir un temps de parole pour exposer les révélations que l'Esprit de Dieu leur donne sans être interrompus.

Cette réalité est encore beaucoup plus manifeste dans cet autre texte présentant une intervention de la prophétesse du Seigneur qui sortait du canevas du culte qui avait déjà été déterminé *[Édité par : le Comité de Publication des Écrits d'Ellen G. White, Washington DC, le 22 juillet 1957. Révisé à Silver Spring, MD. Le 1er janvier 1990). Partie « Des messages qui ont transformé des vies »] :*

« Le Sabbat 20 juillet matin, les White arrivèrent au bosquet et ils trouvèrent soixante personnes réunies. Le pasteur White s'entretint avec elles le matin. L'après-midi, Mme White se leva et prit la parole. Cependant, après avoir lu son texte, elle semblait perplexe.

Sans plus de commentaires, elle referma sa Bible et commença à parler aux gens d'une manière très personnelle.

« Debout devant vous cet après-midi, je vois les visages de personnes qui m'avaient été présentées en vision, il y a deux ans.

En regardant vos visages, votre situation me revient clairement à l'esprit, et j'ai un message pour vous de la part du Seigneur. » *« Il y a un frère là-bas près du pin. Je ne peux t'appeler par ton nom parce que celui-ci ne m'a pas été révélé ; toutefois ton visage m'est familier, et je vois ta situation très clairement. »*

Elle parla ensuite à ce frère de son apostasie et l'encouragea à revenir et à marcher avec le peuple de Dieu. Puis elle se tourna vers une femme d'un autre côté de l'audience et dit : « Cette sœur assise à côté de sœur Maynard de l'église de Greenville.

Je ne peux dire ton nom parce que celui-ci ne m'a pas été révélé ; mais il y a deux ans, ta situation m'a été révélée en vision et ta situation m'est familière. »

Mme White donna ensuite des paroles d'encouragement à cette sœur. « Ensuite, il y a ce frère assis derrière, près du chêne. Je ne peux non plus t'appeler par ton nom, parce que je ne t'ai pas encore rencontré, mais ta situation est claire devant moi. »

Elle parla ensuite de ce monsieur, en disant à tous ceux qui étaient présents ses pensées les plus cachées et sa situation.

Elle dit aux membres de l'assemblée, l'un après l'autre ce qui lui avait été montré il y a deux ans dans une vision. Après avoir terminé son sermon, et ayant fait non seulement des reproches mais aussi donné des mots d'encouragement, Mme White s'assit.

Un des membres du groupe se leva et dit : « Je veux savoir si ce que sœur White nous a dit cet après-midi est vrai.

Le pasteur White et sa femme ne nous ont jamais visités ; ils ne nous connaissent pas du tout. Sœur White ne connaît même pas les noms de la plupart d'entre nous. Et pourtant, elle vient cet après-midi nous dire qu'il y a deux ans elle a reçu une vision dans laquelle nos situations lui ont été révélées.

Ensuite elle nous a parlé l'un après l'autre de manière personnelle, révélant à tous présents ici notre manière de vivre et nos pensées les plus profondes. Sont-elles confirmées dans toutes les situations dont elle a fait état ?

Ou sœur White a-t-elle fait des erreurs ? Je veux savoir. » Les membres se levèrent les uns après les autres. Le monsieur qui se trouvait près du pin se leva et révéla que Mme White avait décrit sa situation mieux qu'il aurait pu le faire.

Il confessa ses fautes et exprima sa ferme volonté de revenir et de continuer à marcher avec le peuple de Dieu.

La dame qui était assise à côté de sœur Maynard de l'église de Greenville témoigna également. Elle dit que Mme White avait décrit sa situation mieux qu'elle ne l'aurait fait elle-même.

Le monsieur qui se tenait près du chêne dit que Mme White avait décrit sa situation mieux qu'il ne l'aurait fait lui-même.

Les gens se confessèrent. Les péchés furent oubliés.

L'Esprit de Dieu descendit et il y eut un réveil à Bushnell.

[…] Lorsque les gens virent leurs cœurs comme le Seigneur les voit, ils comprirent leurs véritables conditions et désirèrent un changement dans leur vie. Cela a été l'objectif principal des visions données à Mme White. »

En lisant ce texte, ce qui m'a le plus marqué est la révérence que l'Église adventiste du septième jour du septième jour, contemporaine de la famille White, avait pour les prophètes du Seigneur.

Ici, *Mme White* dévie totalement de son sujet, que dis-je, elle l'abandonne pour autre chose et nul ne s'insurge !

Et je les comprends car elle n'a pas changé son discours en vue de présenter une chose qui serait selon son bon désir ; mais saisie par l'Esprit de Dieu, elle a vu des visages qu'elle connaissait, mais en visions seulement.

Le Seigneur avait un message pour plusieurs d'entre eux.

Elle ne pouvait donc pas se taire, car une fois descendue de la chaire, elle aurait fait connaissance avec eux et dès lors, on aurait pu dire que les informations qu'elle divulguait étaient le fruit de potins, qu'elle venait de recueillir sur place. Ici, nous avons un exemple concret, de ce que devrait être la place des rêves et des visions au sein du peuple de Dieu.

Ces révélations doivent être apportées du haut de la chaire ; des moments spéciaux doivent être établis durant les cultes, pour que les prophètes puissent venir présenter les rêves et les visions que l'Esprit de Dieu leur donne.

La réforme que le Seigneur m'a inspirée pour l'Église adventiste du septième jour du septième jour, en la matière, n'est en rien une base nouvelle devant être mise en place, mais le retour à des sentiers qui ont été abandonnés.

Il faut que les prophètes retrouvent leur place au sein de cette religion ; leurs rêves et leurs visions doivent être considérés avec autant de révérence que les adventiste du septième jours du septième jour contemporains de *Mme White* le faisaient pour ceux qu'elle avait.

Pour moi, le ministère prophétique d'*Ellen G. White* était tel qu'une pluie d'avant-saison, faisant murir un nombre limité de fruits ; mais pour nous qui sommes arrivés dans les derniers temps, Dieu réserve une pluie qui sera la résurgence de celle de l'arrière-saison.

Par elle, ce sont tous les fruits du verger divin, que sont les enfants de Dieu, qui arriveront à maturité, et ce faisant, le don de prophétie, ayant pour base les rêves et les visions, sera accessible à tous.

Cette réalité, je ne l'écris pas selon mon bon vouloir, mais en conformité avec le texte de *[Actes 2 versets 16-18],* qui présente cette réalité, devant être la nôtre en ces temps les derniers.

Maintenant ces bases établies, je m'en vais vous poser une question :

> *À quoi sert-il d'avoir des rêves et des visions, si on ne les comprend pas ? Je dis que ce serait même dangereux d'essayer, car le résultat peut être tragique. Prenons l'exemple des rêves que Pharaon a eus du temps de Joseph [Genèse 41] :*
>
> *Imaginons que Joseph ait interprété le symbole des vaches de façon littérale et non comme étant des années, eh bien, les préparatifs réalisés durant les années d'abondance en vue de suppléer au manque des années de famine ne se seraient pas mis en place. La finalité serait la famine pour l'Égypte et aussi pour la famille de Joseph.*

Ainsi, le don de prophétie, ayant pour base les rêves et les visions, ne va pas sans la capacité de les interpréter. Les rêves et visions devant être reçus par tout le peuple de Dieu comme des prophéties, dans ces temps les derniers que nous vivons, la capacité de les interpréter doit être généralisée à tous les enfants de Dieu.

Nous avons un bel exemple de ce qu'il devrait en être dans ce texte :

« Joseph fit un rêve, et il le raconta à ses frères qui le détestèrent encore plus. *Il leur dit : « Écoutez donc le rêve que j'ai fait ! Nous étions en train d'attacher des gerbes au milieu des champs, et voici que ma gerbe s'est dressée et est même restée debout. Vos gerbes l'ont alors entourée et se sont prosternées devant elle. »*

Ses frères lui dirent : « Est-ce que tu vas vraiment régner sur nous ? Est-ce que tu vas nous gouverner ? » Ils le détestèrent encore plus à cause de ses rêves et de ses paroles. Joseph fit encore un autre rêve, et il le raconta à ses frères.

Il dit : « J'ai fait encore un rêve : le soleil, la lune et onze étoiles se prosternaient devant moi. » Il le raconta à son père et à ses frères.

Son père lui fit des reproches et lui dit : « Que signifie le rêve que tu as fait ? Faut-il que nous venions, moi, ta mère et tes frères, nous prosterner jusqu'à terre devant toi ?

Ses frères se montrèrent jaloux de lui, mais son père garda le souvenir de cela. » [Genèse 37 versets 5-11, Bible Segond 21].

Ce qui m'a marqué dans le récit de la vie de Joseph, ne furent pas seulement les révélations que le Seigneur lui donna, mais la capacité que toute sa famille et lui avaient d'interpréter les rêves et les visions.

Joseph raconte ses rêves mais n'a pas le temps de donner leur explication, car pour le premier, ce sont ses frères qui le décryptent ; pour le second quant à lui, c'est son père.

Ce faisant, juste en écoutant un rêve, ils avaient la capacité de le comprendre. Joseph lui aussi avait ce don, nous le voyons en action dans *[Genèse 40], [Genèse 41 versets 1-36]*.

Ainsi, le fait que le peuple de Dieu est appelé, en ces temps de la fin, à recevoir des rêves et des visions du Seigneur impose que ceux qui le composent puissent les comprendre.

Aussi, des plans doivent être faits dans ce sens ! Ce que je viens de dire est important. Le Seigneur veut que son peuple soit organisé en vue de le servir de façon efficiente.

Pour ce faire, quand Il donne une directive, nous devons mettre en place ce qu'il faut pour la réussite de ses plans et cela, même si le Seigneur ne nous le demande pas textuellement. Prenons un exemple concret en lisant ceci :

« Or, un jour avant que Saül vînt, l'Éternel avait fait à Samuel une révélation, lui disant :

Demain, à cette même heure, je t'enverrai un homme du pays de Benjamin, et tu l'oindras pour être conducteur de mon peuple d'Israël, et il délivrera mon peuple de la main des Philistins.

Car j'ai regardé mon peuple, parce que son cri est venu jusqu'à moi. Et lorsque Samuel eut vu Saül, l'Éternel lui dit :

Voici l'homme dont je t'ai parlé ; c'est lui qui dominera sur mon peuple. *Et Saül s'approcha de Samuel, au milieu de la porte, et dit : indique-moi, je te prie, où est la maison du Voyant. Et Samuel répondit à Saül, et dit : c'est moi qui suis le Voyant. Monte devant moi au haut lieu, et vous mangerez aujourd'hui avec moi ;*

Et je te laisserai aller au matin, et je te déclarerai tout ce qui est en ton cœur. Mais quant aux ânesses que tu as perdues, il y a aujourd'hui trois jours, ne t'en mets point en peine, parce qu'elles ont été retrouvées.

Et vers qui tend tout le désir d'Israël ? N'est-ce point vers toi, et vers toute la maison de ton père ? *Et Saül répondit, et dit : ne suis-je pas Benjamite, de la moindre tribu d'Israël, et ma famille n'est-elle pas la plus petite de toutes les familles de la tribu de Benjamin ?*

Et pourquoi m'as-tu tenu de tels discours ? **Samuel prit Saül et son serviteur, et il les fit entrer dans la salle, et leur donna une place à la tête des conviés, qui étaient environ trente hommes.**

Et Samuel dit au cuisinier : donne la portion que je t'ai donnée, et que je t'ai dit de réserver. Alors le cuisinier prit l'épaule, avec ce qui est dessus, et la mit devant Saül.

Et Samuel dit : voici ce qui a été réservé ; mets-le devant toi, et mange, car il t'a été gardé pour cette heure, lorsque je résolus de convier le peuple. Et Saül mangea avec Samuel ce jour-là. » *[1 Samuel 9 versets 15-24, Bible Louis Segond].*

Avant de développer, je vous dirais que pour beaucoup, nous n'avons ici qu'un récit de plus qui conte les expériences de la vie des hommes ayant vécu dans les temps bibliques.

En revanche, pour l'œil averti, dans ces lignes se trouve l'une des bases fondamentales présentant l'œuvre des prophètes de Dieu, nous le verrons. Pour ce faire, posons le cadre de notre réflexion :

> *Au début de ce chapitre biblique, que je ne vous ai pas joint, nous découvrons Saül qui part en compagnie d'un serviteur à la recherche des ânesses de son père.*
>
> *Tout cela sans savoir que la perte des ânesses était le plan de Dieu en vue de le mener à la royauté.*
>
> *Samuel de son côté, avant l'arrivée de Saül, avait déjà reçu du Seigneur les directives lui présentant Saül comme étant destiné à devenir le roi qui régnerait sur son peuple, Israël.*
>
> *Quand Saül arrive à proximité du prophète Samuel, qui dans cette version est appelé le voyant, le Seigneur lui confirme (à Samuel) que c'est bien de lui (Saül) qu'il s'agissait.*

Maintenant ces bases posées, venons-en à ce qui nous intéresse pour notre étude : avez-vous bien pris connaissance des directives que le Seigneur donne à Samuel ?

En lisant, avez-vous à un moment ou à un autre vu que Dieu lui demande de faire un festin où Saül serait à l'honneur ?

Moi, non ! Néanmoins un festin était mis en place par Samuel pour la venue de Saül, et des directives avaient été données au cuisinier pour que le nouveau roi d'Israël puisse être reçu avec tous les honneurs dus à son nouveau rang.

Ce que nous venons de voir, nous démontre la réalité des causes à effets ! Oui, le Seigneur n'avait pas besoin de dire au prophète Samuel qu'il devait organiser un festin de bienvenue pour le nouveau roi, car cela coulait de source.

De même en ce qui concerne, les rêves et les visions, Dieu n'a pas besoin de nous dire qu'il nous faut apprendre à les interpréter, car dès lors qu'il déclare que, dans les derniers temps, ses serviteurs et ses servantes en auront, cela sous-entend qu'ils devront les comprendre.

À quoi sert d'avoir des rêves et des visions si nous ne les comprenons pas ? D'autant plus vu la réalité de ce qu'ils sont !

Pour le découvrir, lisons ceci : **« Dieu parle cependant, tantôt d'une manière, tantôt d'une autre, et on ne le remarque pas.**

Il parle par des rêves, par des visions *nocturnes, quand un sommeil profond tombe sur les hommes, quand ils sont endormis sur leur lit.* **Il leur communique alors son message et confirme les avertissements qu'il leur donne.**

Il veut ainsi détourner l'homme de sa manière de faire. Il évite à l'homme fort de tomber dans l'orgueil, il préserve son âme de la tombe et sa vie de la menace du javelot. » *[Job 33 versets 14-18, Bible Segond 21].*

Le Seigneur nous parle en rêves et en visions et nous ne l'entendons pas ; ainsi, nous passons outre ses directives divines et les répercussions sont que nous nous mettons, entre autres, en danger.

Oui, remarquez que dans ce texte, les rêves et les visions sont destinés à préserver nos vies.

Ce faisant, combien grands seront les périls qui nous guettent si le Seigneur nous avertit par ces biais et que nous ne l'écoutons pas.

Prenons un exemple concret :

> *Dans [Matthieu 2], nous voyons comment, par l'intermédiaire de rêves, l'Esprit de Dieu a préservé la vie de son fils, Jésus-Christ, quand il était bébé. Imaginez ce qui serait arrivé, si les mages ou Joseph, n'eussent pas compris ce que Dieu leur demandait ou n'eussent pas écouté ses directives.*
>
> *Eh bien, le sanguinaire roi Hérode aurait tué notre sauveur alors qu'il était encore en couche, la répercussion étant que nul ne serait sauvé.*

Les rêves et les visions sont importants au sein du peuple de Dieu. Pour le comprendre, je vous invite à lire ceci :

« Par conséquent, les langues sont un signe, non pour les croyants, mais pour les non-croyants ; la prophétie, au contraire, est un signe, non pour les non-croyants, mais pour les croyants.

Si donc, dans une assemblée de l'Église entière, tous parlent en langues, et qu'il survienne des hommes du peuple ou des non-croyants, ne diront-ils pas que vous êtes fous ?

Mais si tous prophétisent, et qu'il survienne quelque non-croyant ou un homme du peuple, il est convaincu par tous, il est jugé par tous, les secrets de son cœur sont dévoilés, de telle sorte que, tombant sur sa face, il adorera Dieu, et publiera que Dieu est réellement au milieu de vous. » *[1 Corinthiens 14 versets 22-25, Bible Louis Segond].*

Avant de puiser des éléments de ce que l'on vient de lire, afin de bien comprendre la portée de ce texte, il faut ne pas perdre de vue que c'est en rêves et en visions que le Seigneur parle aux prophètes.

Ce faisant, c'est certainement par ce biais qu'ils ont connu, par avance, les plans de leurs ennemis venus pour leur nuire.

Dans tous ces exemples que nous venons de découvrir, ce qui ressort est que notre sauvegarde, passe, en partie, par la maîtrise des révélations prophétiques que le Seigneur nous fait par le biais de nos rêves et nos visions.

Pour ces raisons, il faut impérativement qu'il y ait des enseignants, maîtrisant dans la Parole de Dieu, les bases permettant l'interprétation les rêves et les visions afin de former le peuple de Dieu.

Il ne faut jamais perdre de vue que la foi ne vient pas du néant, mais des enseignements qu'apportent des serviteurs de Dieu et qui tirent toute leur substance dans les Saintes Écritures, et qui sont étudiés diligemment *[Romains 10 versets 14-17]*.

L'enseignement que des serviteurs de Dieu portent à leurs semblables en vue de leur permettre de marcher dans toutes les voies du Seigneur, a toujours été la base régissant le peuple de Dieu et cela est aussi vrai pour la prophétie. Malheureusement, l'Église adventiste du septième jour du septième jour a perverti la réalité du don de prophétie en la faisant passer pour les écrits d'*Ellen G. White.*

À cause de cela, les textes bibliques présentant la base de la prophétie ont été mis de côté et ce sont les écrits de *Mme White* qui sont étudiés en profondeur. Cela, nous l'avons vu.

Pour qu'il n'y ait pas de confusion, je ne dis pas ici qu'il ne faut pas étudier les écrits de *Mme White,* car je les considère, comme étant d'essence divine.

Ce que je dis, c'est que la base de la prophétie, la compréhension des rêves et des visions, Bible en main, qui ne fait pas partie des connaissances que le Seigneur donna à sa défunte prophétesse *Mme White* de notifier dans un livre, est inexistante.

Il est vrai que jusque-là, la religion adventiste du septième jour du septième jour se trouvait devant un gros dilemme, car n'ayant pas reçu de *Mme White* les bases pour décrypter les rêves et les visions, cette religion était complètement démunie.

Oui, car on ne peut donner ou enseigner que ce que l'on a !

Désormais, ce temps d'ignorance est révolu, car le Seigneur a procuré tout ce qu'il faut afin que son peuple puisse maîtriser les révélations prophétiques qu'Il leur donne en rêves ou en visions.

Cette connaissance désormais est à la portée de tous les enfants de Dieu qui ont à cœur de comprendre leurs rêves et leurs visions, car le Seigneur m'a donné d'écrire un livre qui permettra à son peuple d'apprendre les bases en vue de les interpréter. Ce livre s'intitule *« Nise : vivre mieux ses rêves et ses visions, Bible en main (tome 3) ».*

Ce livre, qui est à paraître, par la grâce de Dieu, présente les bases d'interprétation des rêves et visions, que le Seigneur a établies par son Saint-Esprit dans la Bible et qui ont pour support les textes prophétiques.

Tous ceux qui veulent comprendre leurs rêves et leurs visions devront rechercher, au travers des symboles prophétiques bibliques, ce qu'ils ont vu par ces biais. Cette recherche doit être mise en place selon toutes les modalités et étapes que Joseph a utilisées pour interpréter les rêves jumelés de pharaon *[Genèse 41 versets 25-36]*.

Ce que je dis est si simple, que c'en devient enfantin, et les enfants fidèles de Dieu qui marchent, guidés par le Saint-Esprit, comprendront clairement mes dires, j'en ai l'assurance.

> *J'ai foi que le peuple de Dieu en cette génération apprendra, Bible en main, à interpréter ses rêves et ses visions, car j'ai vu en rêve que je tiendrai des séminaires destinés à instruire, en la matière, devant de grandes salles.*
>
> *Durant ces moments, je me vois présentant la réalité biblique des rêves et des visions et j'apprends à ceux venus à ces séminaires à les interpréter.*

Pour finir, je vous dirais qu'il est impérieux de ne jamais perdre de vue que nous vivons déjà les temps de la fin présentés dans *[Actes 2 versets 16-18] ;* ce faisant, les rêves et les visions sont devenus omniprésents. Aussi, la recherche de leur compréhension devrait devenir la priorité du peuple de Dieu.

Pour ce faire, il faut que tous les écrits de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, qui désacralisent les rêves et les visions, soient reconnus comme contrevenant à la Parole de Dieu et soient rejetés. Cette démarche devra être faite aussi bien dans leurs livres que sur leurs sites.

En outre, comme il en est des classes de l'école du sabbat, il faudra que des classes destinées à apprendre à interpréter les rêves et les visions soient montées.

Il serait dans ce but judicieux que des manuels d'étude comme ceux de la leçon de l'école du sabbat soient créés et destinés à présenter sur plusieurs trimestres cette base. C'est ainsi que le peuple de Dieu pourra maîtriser ses rêves et ses visions.

3 Les transgressions de la loi divine par l'impudique corruptrice

Pour commencer ce chapitre, je vous dirai que nous vivons dans un monde où nous portons souvent plus d'intérêt aux effets qu'aux causes. Prenons un exemple concret :

Celui d'une maman qui est très permissive avec son enfant et ne lui a pas inculqué de limites.

Dès son plus jeune âge, elle lui a permis d'agir à sa guise. Quand il voulait une chose, même si elle lui avait dit non, elle lui permettait de la prendre quand même.

C'est ainsi qu'il est arrivé à cette maman, de déclarer – tout en rigolant – à ses ami(e)s qui assistaient à une de ces scènes où son fils était désobéissant : « Il a du caractère ! »

Et toute fière, elle ajouta : « Il ne laissera personne lui marcher sur les pieds quand il sera grand ! »

Malheureusement, ce qui est cultivé dans l'intimité du foyer finit toujours par porter des fruits en société. Nous retrouvons maintenant, notre petit fripon à 6 ans. Il se trouve au supermarché avec sa maman, il désire un paquet de bonbons, qu'il lui demanda à haute voix. Mais à son grand étonnement, elle lui répond : « NON ! Tu manges trop de sucre ! »

À ces mots, sous les yeux éberlués de ceux qui suivaient la même file d'attente à leur caisse, on le voit ne pas tenir compte de l'interdiction et dépose, l'air de rien, l'objet de son désir dans le caddie. Se sentant outrée de la réaction de son fils, elle le gronde et redépose l'objet du délit.

Mais là, à sa grande surprise, le petit chenapan se met à crier et à se rouler par terre, menant sa maman, sous l'effet de la honte, au bord de l'infarctus.

Pour se justifier, elle dit : « C'est la première fois qu'il me fait cela ! » Moralité, ce que l'on sème, on le récolte.
Cette scène n'était autre que les résurgences de ce qui de longue date avait été alimenté. Ce faisant, la graine semée portait maintenant du fruit.

Ce que je viens de présenter met en exergue, pour moi, l'importance des règles de bienséance qui sont la base de l'éducation que nous avons reçue et que nous inculquons à nos enfants.

De même, les règles régissant la société – dont font partie les lois établies – sont les garantes de son équilibre. C'est grâce à elles que le méchant ne peut spolier en toute impunité le faible.

Ce sont elles qui permettent que la société ne sombre pas dans le chaos. Il en est de même au sein du peuple de Dieu. Voici ce que nous pouvons lire à ce propos dans le Saint Livre :

« A la loi et au témoignage ! Si l'on ne parle pas ainsi, il n'y aura point d'aurore pour le peuple.

Il sera errant dans le pays, accablé et affamé ; et, quand il aura faim, il s'irritera, maudira son roi et son Dieu, et tournera les yeux en haut ». *[Ésaïe 8 versets 20-21, Bible Louis Segond].*

Complétons avec ceci : *« Quand il n'y a pas de révélation, le peuple est sans frein ;* **heureux s'il observe la loi ! »** *[Proverbes 29 verset 18, Bible Louis Segond].*

Dans la Parole de Dieu tout comme dans la vie courante les causes portent toujours en elles leurs effets !

Dans ce chapitre, je vous démontrerai, Bible en main, que l'Église adventiste du septième jour du septième jour, transgresse aussi la loi de Dieu tout en se réclamant être sa gardienne, tout particulièrement celle du quatrième des dix commandements, enjoignant d'observer le Sabbat.

Nous allons dans un premier temps étudier ce que prône l'Église adventiste du septième jour du septième jour en ce qui concerne la loi de Dieu. Puis, nous allons confronter sa base doctrinale à la Bible en vue de voir si ce que cette religion professe en la matière est en adéquation ou non, avec la Parole de Dieu.

Ainsi, pour commencer, découvrons la base doctrinale adventiste du septième jour du septième jour dans ce domaine en lisant ceci *[Manuel d'église des adventiste du septième jours du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis] :*

« Croyances fondamentales des adventiste du septième jour du septième jour. n° 18 la loi de Dieu : les grands principes de la loi de Dieu sont contenus dans les dix commandements et manifestés dans la vie du Christ.

Ils expriment l'amour, la volonté et les desseins de Dieu concernant la conduite et les relations humaines et sont impératifs pour tous les êtres humains de tous les temps.

Ces préceptes constituent le fondement de l'alliance conclue par Dieu avec son peuple et la norme de son jugement. Agissant par le Saint-Esprit, la loi démasque le péché et fait éprouver le besoin d'un Sauveur.

Le salut procède entièrement de la grâce et non des œuvres, mais ses fruits se traduisent par l'obéissance aux commandements de Dieu. *Celle-ci favorise le développement du caractère chrétien et produit un sentiment de bien-être. C'est une manifestation de notre amour pour le Seigneur et de notre intérêt pour nos semblables.*

L'obéissance qui vient de la foi révèle la puissance du Christ qui transforme les vies et renforce ainsi le témoignage du chrétien. […] »

Complétons avec ce*ci [Manuel d'église des adventiste du septième jours du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis] :*

« Le vœu baptismal n° 6 : **reconnaissez-vous dans les dix commandements une expression du caractère divin et une révélation de sa volonté ?**

Avez-vous l'intention, par la puissance du Christ qui demeure en vous, de garder cette loi, y compris le quatrième commandement, qui requiert l'observance du septième jour de la semaine comme le Sabbat du Seigneur et le mémorial de la création ? »

En lisant ce texte adventiste du septième jour du septième jour, je dis chapeau !

Car ce qui est présenté est en adéquation avec ce que demande la Parole de Dieu. Et, je vous avouerais que si je n'avais pas encore conscience des œuvres iniques que pratique cette religion, j'aurais agi comme un vieil adage français le dit :

« Je lui donnerais le bon Dieu sans confession ».

Mais voilà, je connais les actes iniques et anti-loi de Dieu que pratique cette religion, et je vous le démontrai, dans ce livre.

Afin de vous présenter cette réalité, je m'en vais vous donner une image qui, pour moi, la représente :

Pour ce faire, je vous invite à passer au guichet, en vue de prendre vos billets, car nous allons au théâtre.

Mais pas n'importe lequel, car les comédiens sont formés par le biais d'ombres et de lumière. C'est du théâtre d'ombres qu'il s'agit et que nous trouvons en Asie. En vue de présenter une pièce, des marionnettistes très habiles vont créer des personnages qui ne sont que des illusions formées d'ombres et de lumière.

Ainsi, sur un support blanc, et avec l'ombre de leurs mains, ils formeront des animaux, tels que la girafe, l'éléphant, le zèbre etc. À voir ces images, on croirait vraiment voir les vrais, mais ce ne sont que des illusions, très bien réalisées, car si vous levez le drap blanc sur lequel on les voit évoluer, il n'y a rien.

Ce type de spectacle a été repris et perfectionné en Europe, et ce sont des corps humains qui s'imbriquent pour former, un tigre, un arbre, une case etc. L'illusion est si parfaite que l'on s'y croirait. Néanmoins, ce ne sont que des images qui, tout en représentant des choses, ne sont en fait que des mirages.

Ce que je viens de vous présenter est selon moi transposable à l'Église adventiste du septième jour du septième jour et à l'observation qu'elle fait de la loi de Dieu, car vue de loin, on a l'impression que cette religion révère le Seigneur en observant sa loi, alors que quand on lève le voile, ce n'est qu'une illusion.

Je m'en vais vous le démontrer dans ces lignes. Pour ce faire, dans un premier temps, il nous faut nous pencher sur certaines réalités liées à la loi de Dieu et qui souvent passent inaperçues.

Grâce à cette base, vous aurez une meilleure vision, des actes de transgression de la loi de Dieu que pratique l'Église adventiste du septième jour du septième jour.

La première base qu'il nous faut étudier est une des réalités qui fait de nous un transgresseur de la loi de Dieu. Pour comprendre cela, il nous faut lire *[Jacques 2 versets 8-11]*.

Ce qui est présenté ici est des plus importants, pour ceux qui observent la loi de Dieu. Nous découvrons que le fait de transgresser un seul des commandements de la loi, entraîne que nous les avons tous transgresser.

C'est ici que le bât blesse pour l'Église adventiste du septième jour du septième jour, car bien que cette religion professe observer la loi de Dieu et particulièrement le quatrième commandement présentant l'obligation d'observer le Sabbat, elle transgresse le premier commandement.

Pour comprendre cette réalité, découvrons d'abord la teneur de ce commandement divin, en lisant ceci : **« Tu ne dois pas avoir d'autres dieux que moi. »** *[Exode 20 verset 3, la Bible en français courant]*.

Pour une meilleure compréhension de ce texte, distinguons-le dans cette autre version : **« Tu n'adoreras pas d'autres dieux que moi. »** *[Exode 20 verset 3, la Bible en français courant]*.

En faisant la synthèse de ce texte dans ces deux versions, nous comprenons que nous ne devons pas porter allégeance ni adorer un autre *« dieu »* que l'Éternel Dieu.

Ce qui est dit ici semble facile de compréhension et beaucoup pensent l'observer, alors qu'ils ont donné la première place dans leur cœur à autre chose que le Seigneur.

Pour saisir la réalité de ce que nous venons de lire, il nous faut comprendre la base nous menant à adorer autre chose ou une autre personne comme étant un *« dieu »*.

Dans le texte qui suit, nous découvrons que Satan voulait que Jésus puisse l'adorer, donc le reconnaître comme étant supérieur à lui, le Christ : *« Le diable, l'ayant élevé, lui montra en un instant tous les royaumes de la terre, et lui dit :*

Je te donnerai toute cette puissance, et la gloire de ces royaumes ; car elle m'a été donnée, et je la donne à qui je veux.

Si donc tu te prosternes devant moi, elle sera toute à toi. Jésus lui répondit : il est écrit : tu adoreras le Seigneur, ton Dieu, et tu le serviras lui seul. » *[Luc 4 versets 5-8, Bible Louis Segond].*

Jésus étant Dieu *[1 Jean 5 verset 20], [Philippiens 2 versets 5-11],* s'il avait obtempéré, il aurait consacré Satan comme étant un **« dieu »,** car c'est un subordonné qui se prosterne devant son maître et non l'inverse. Ici, l'élément le plus important est la réponse de Jésus, qui présente la gloire comme devant revenir à Dieu seul.

Un élément de ce qui se passe dans ce texte est la clé de l'adoration que l'on porte à Dieu ou à Satan et est manifesté par le début de réponse de Jésus *« Il est écrit ».* Christ a été mis devant deux choix de doctrine, celle de Dieu et celle de Satan.

Le Seigneur dans sa Parole a établi qu'il est le seul devant être adoré et le diable de son côté réclame l'adoration : *ainsi, le fait d'accepter de rejeter la Parole de Dieu revient à adorer le diable.*

Sur cette Terre, il y a deux maîtres qui dominent, Dieu et Satan, tous deux ont une base doctrinale établie : *pour le Seigneur, ce sont les Saintes Écritures et le diable a aussi la sienne.*

Toute doctrine qui contrevient à la Parole de Dieu, tout en se présentant comme étant de nature spirituelle est une doctrine de démon. Ceci nous renseigne :

« Mais l'Esprit dit expressément que, dans les derniers temps, quelques-uns abandonneront la foi, pour s'attacher à des esprits séducteurs et à des doctrines de démons, par l'hypocrisie de faux docteurs portant la marque de la flétrissure dans leur propre conscience […].

En exposant ces choses aux frères, tu seras un bon ministre de Jésus Christ, nourri des paroles de la foi et de la bonne doctrine que tu as exactement suivie. Repousse les contes profanes et absurdes. Exerce-toi à la piété ». [1 Timothée 4 versets 1-2, 6-7, Bible Louis Segond].

Ainsi ceux qui pratiquent de tels préceptes, adorent et portent allégeance au diable.

Cette réalité ne présente pas que des personnes qui ont délibérément choisi de rejeter Dieu, mais englobe aussi ceux qui tout en le servant, transgressent sa Parole en vue de rendre leur religion plus fonctionnelle. Nous avons dans *[Jean 8 versets 37-45],* un cas d'école en la matière.

> *À l'instar des pharisiens auxquels Jésus s'adresse ici, tous ceux qui rejettent la Parole de Dieu, pour œuvrer selon des préceptes d'hommes deviennent des enfants du démon.*
>
> *Pour ce faire, point besoin de prendre position pour le diable, il suffit de pratiquer des doctrines iniques qui contreviennent à la Parole de Dieu.*

Pour poursuivre, je vous dirais que nous pouvons rejeter le Seigneur en choisissant d'observer des doctrines d'hommes qui transgressent sa Parole, mais aussi par nos actions. Nous trouvons cette réalité dans *[Jacques 4 versets 1-4], [Matthieu 6 verset 24]*.

En faisant la synthèse de ces textes, la réalité qui ressort, est que tout ce que nous aimons plus que le Seigneur, l'*argent, l'amour du monde, donc la vie mondaine,* fait de nous des adultères.

Ces choses deviennent nos priorités, et prennent la place du Seigneur dans nos cœurs. Ce faisant, c'est Satan que nous adorons car il est le *« dieu »* qui règne sur le monde.

Ceci nous renseigne à ce propos : *« Ils ne croient pas parce que* **Satan, le dieu de ce monde, a aveuglé leur intelligence.**

Il les empêche de voir la lumière diffusée par la bonne nouvelle de la gloire du Christ, lequel est l'image même de Dieu. » *[2 Corinthiens 4 verset 4, Nouvelle Bible en français courant]*.

Ce que nous venons de lire est des plus instructifs. Satan est le *« dieu »* de ce monde ; ainsi, tous ceux qui aiment le monde, tout en rejetant les enseignements du Seigneur, adorent, bon gré mal gré le diable. À la lumière de ce que nous venons d'étudier, nous comprenons mieux que le fait de pratiquer des doctrines qui transgressent la Parole de Dieu nous amène, par-là même, à adorer le démon.

Ce faisant, nous transgressons le premier des dix commandements demandant de n'adorer que Dieu.

De plus, comme celui qui transgresse un commandement les a tous transgressés, même si nous observons le Sabbat, tout en contrevenant à ce que nous présente le premier commandement, nous sommes rejetés par le Seigneur.

Pour poursuivre, je vous dirais, qu'hormis tout ce que nous venons de voir, il existe aussi un autre moyen de retirer la gloire qui est due au Seigneur, ce qui revient à glorifier le diable.

Pour le découvrir, je vous invite à lire dans vos Bibles le texte de *[Matthieu 10 versets 16-38]*.

Ce texte nous présente d'abord une prophétie que Christ nous laisse et où il présente les souffrances que le peuple de Dieu devra vivre et qui s'étendra à partir de ses disciples à qui il parle mais aussi sur ceux qui vivront jusqu'à la fin du monde.

Jésus précise que ces persécutions ont, entre autres, pour but que nous, ses enfants, nous puissions témoigner pour lui, devant les grands de ce monde et qu'il nous faut être tranquillisés quand cela arrivera, car c'est le Saint Esprit qui nous guidera.

En outre, il nous appelle à ne point craindre ceux qui nous persécutent pour notre foi, car ils peuvent certes tuer notre corps, mais ne peuvent tuer notre âme.

Celui que nous devons craindre est l'Éternel Dieu qui peut tuer, et notre corps et notre âme dans la géhenne.

Il nous est aussi présenté l'importance du témoignage que nous devons mener pour le Seigneur, car ceux qui le renieront, ou aimeront leurs proches plus que lui, sont indignes de lui et seront rejetés par Christ et par l'Éternel Dieu.

Ainsi, tous ceux qui auront honte du Seigneur, et refuseront de témoigner à la face du monde pour lui, seront rejetés par lui. Outre tout cela, nous apprenons aussi que nous devons aimer le Seigneur plus que notre propre vie et devons le servir de tout notre être.

Voici ce que nous pouvons encore lire à ce propos : **« Jésus lui répondit : tu aimeras le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, et de toute ta pensée.**

C'est le premier et le plus grand commandement. Et voici le second, qui lui est semblable : tu aimeras ton prochain comme toi-même.

De ces deux commandements dépendent toute la loi et les prophètes. » *[Matthieu 22 versets 37-40, Bible Louis Segond]*.

Nous devons aimer le Seigneur de tout notre cœur, de toute notre âme et de toute notre pensée. Ce qui incombe que nous puissions en tout lui donner la première place.

Nos choix doivent d'abord être établis sur la base de ce que le Seigneur nous demande, et cela même si cela nous amène à subir la persécution des iniques ou que la finalité soit la mort. Quand nous sommes persécutés par ceux qui renient le Seigneur, nous trouvons dans *[Actes 5 versets 12-33],* ce que devrait être notre conduite.

Nous retrouvons ici les disciples du Seigneur, qui portaient pour lui des fruits abondants. Par leurs ministères, ils lui gagnaient des âmes.

Mécontents de l'influence qu'ils avaient sur le peuple, les hauts dirigeants juifs les ont jetés en prison, et leur ont interdit de prêcher au nom de Jésus-Christ, mais un ange est venu les délivrer et leur a demandé de continuer à prêcher pour le Seigneur.

C'est ce qu'ils firent avec zèle. Les apôtres furent présentés à nouveau devant les hautes instances juives qui leur demandèrent pourquoi ils continuaient à prêcher au nom de Jésus-Christ alors qu'ils le leur avaient interdit.

Nous avons ici un cas d'école qui présente la démarche que nous devons avoir en tant qu'enfants de Dieu quand nous sommes persécutés au nom du Seigneur et que l'on nous donne l'ordre de ne plus prêcher l'Évangile. Dans de tels cas, notre réponse doit être :

« Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ».

Cette réponse des apôtres a fait **« s'hérisser tous les poils se trouvant sur le dos »** des hauts dignitaires juifs, car ces derniers voulaient les mettre à mort.

Nous retrouvons ici les mêmes bases de l'adoration devant être menée soit au Seigneur, soit au *« dieu »* de ce monde, Satan.

L'exemple que nous avons ici nous démontre l'importance du choix de doctrine que nous sélectionnons de professer, en rejetant la Parole de Dieu, nous le renions lui et par extension, nous glorifions le diable. L'adoration que l'on porte au Seigneur est indissociable de l'observation de sa Parole.

Ce faisant, celui qui observe les neuf derniers commandements des dix commandements mais contrevient au premier est coupable de les avoir tous transgressés, et adore par-là même le démon.

Ainsi, si vous avez renié la Parole de Dieu en vue de subsister alors que vous étiez dans une situation difficile, vous avez transgressé le premier des dix commandements. Ou encore, si vous avez choisi de rejeter ce que les préceptes divins ont établi en vue de pratiquer vos propres doctrines ou celle d'une tierce personne, vous avez transgressé le premier des dix commandements.

Hormis tout cela, si vous avez, tout en étant chrétien, choisi de vivre selon les rudiments de ce monde, vos actes font de vous un(e) infidèl(e) qui donne gloire au *« dieu »* de ce monde, et par extension, vous contrevenez au premier commandement.

Pour finir avec cette thématique, je vous dirais que dans tous ces cas, comme vous avez transgressé le premier des dix commandements, vous êtes coupable de les avoir tous transgressés ce qui fait de vous un serviteur et un adorateur du *« dieu »* de ce monde, Satan.

Une fois ces bases posées, revenons maintenant à l'Église adventiste du septième jour du septième jour ainsi qu'à ses œuvres de transgression de la loi de Dieu. Certainement, qu'en tant qu'élève brillant et inspiré, vous avez déjà compris où le bât blesse pour cette religion en la matière.

Il est indéniable que sur le papier, l'Église adventiste du septième jour du septième jour semble observer les dix commandements, et ce qui joue le plus en sa faveur, c'est l'observation du Sabbat, qui est le quatrième des dix commandements.

Malheureusement, cette religion transgresse le premier des dix commandements, et cela de diverses manières.

La première base est contenue dans la démarche de *M. Ted N.C. Wilson* et ses sbires trônant à la tête de l'Église adventiste du septième jour du septième jour.

En acceptant de rejeter le livre *« The Great Controversy »* d'*Ellen G. White* qui présente, entre autres les bases du message des trois anges apocalyptiques, pour ne pas subir la persécution de l'ONU, cette religion n'a pas donné gloire au Seigneur.

Leur démarche de préférer la couronne de gloire que l'ONU leur offrait au lieu de tenir ferme pour le Seigneur, a fait qu'ils ont donné gloire, aux nations, dont le *« dieu »* est *Satan.*

Ceux qui renient le Seigneur sont rejetés par lui ; ainsi par ses actes, cette religion est devenue une infidèle.

Pour en savoir plus à ce propos, je vous invite à lire le chapitre intitulé *« Représentation littérale de l'union inique de la belle et de la bête matérialisée par l'œcuménisme ».*

Hormis cela, nous avons vu que le fait de rejeter la Parole de Dieu pour pratiquer des préceptes humains, donc des doctrines de démon, nous glorifions le diable et retirons au Seigneur la gloire qui lui est due.

Ainsi, en cette génération, les membres de l'Église adventiste du septième jour du septième jour contreviennent au premier des dix commandements.

Oui, car la gloire qu'ils auraient dû porter au Seigneur en tant que Dieu éternel, en observant sa Sainte Parole, ils ne le font pas, car ce sont des doctrines d'hommes (*donc de démon*) qu'ils professent. Ainsi, c'est Satan que cette religion glorifie.

Maintenant ces bases posées, intéressons-nous à d'autres œuvres de transgression de la loi de Dieu que pratique la religion adventiste du septième jour du septième jour.

Pour ce faire, je vous invite à venir assister au culte dominant de cette religion qui se déroule durant le Sabbat, plus exactement le samedi matin. C'est plus spécifiquement durant un moment appelé *« l'école du Sabbat »* que l'exaction se passe. Dans un premier temps, découvrons les modalités de ce culte, puis je vous présenterai la transgression de la loi de Dieu qui s'y perpétue, Sabbat après Sabbat.

Ceci nous renseigne sur les bases sur lesquelles *« l'école du Sabbat »* a été instituée *[Animateur de l'École du Sabbat pour les adultes, Description de Ministére. Tiré du site : https://fr.adventsource.org] :*

« […] De toutes les activités du Sabbat matin, c'est dans la classe de l'École du Sabbat que le ministère des laïcs est le plus indispensable.

Dans la classe, on échange amicalement des idées, on partage une foi et on reçoit une instruction biblique.

Les amitiés se forment dans cette fraternité, un sentiment d'appartenance à une communauté s'installe. On pose des questions et on y répond dans un cadre informel. *Pendant la plus grande partie du service du Sabbat, le visiteur ou le membre écoute :*

La prière, la musique spéciale et le sermon. Il ou elle peut se joindre aux chants de la congrégation **mais la principale opportunité de partage se trouve dans la classe de l'École du Sabbat.**

[…] L'École du Sabbat est la cellule de communion et de partage la plus importante de l'Église. La classe est le lieu privilégié où la majorité des membres reçoit soutien et amitié.

[…] Guider les membres de la classe afin qu'ils apprennent et grandissent.

Ce que les membres de votre classe doivent apprendre en priorité est la mise en application des vérités de la Bible. L'École du Sabbat ne sert pas tant à apprendre des faits et des doctrines abstraites qu'à s'épanouir dans sa vie chrétienne. […] »

Avant toute chose, je veux que vous sachiez que je n'ai pas pour objectif de critiquer ce moment de fraternité que les adventiste du septième jours du septième jour partagent durant le Sabbat, dans leur classe de l'école du Sabbat, car je trouve admirable ce moment fraternel.

En revanche, c'est la transgression de la Parole de Dieu qui accompagne ce moment que je veux mettre en exergue. Parlons d'abord des bienfaits. La classe de l'école du Sabbat se passe le samedi matin, c'est un moment d'étude de la Bible et d'échange qui se passe en petit groupe où la leçon étudiée en semaine est débattue.

> *Il s'agit d'un concept très enrichissant. C'est un moment de fraternité, où l'étude de la Parole de Dieu se fait et où tout un chacun, adventiste du septième jour du septième jour ou non, peut s'exprimer, librement et de façon non formelle.*
>
> *Ce qui s'avère des plus épanouissants. Ceux qui ne sont pas adventiste du septième jours du septième jour ou ne connaissent pas le Christ, y trouvent un amour fraternel fort qui généralement, permet qu'en eux, puisse se former un sentiment d'appartenance à une communauté.*

L'objectif est que chaque membre puisse s'épanouir dans la communion fraternelle et ainsi devenir un membre à part entière et active du corps de Christ que constitue l'église.

Tout cela est admirable, et j'ai de très bons souvenirs des classes de l'école du Sabbat que j'ai eu à fréquenter, durant les quelque *quatorze ans* où j'ai été adventiste du septième jour du septième jour.

Hum... SVP donnez des sels à la dame qui vient de s'évanouir, en apprenant que j'ai été adventiste du septième jour du septième jour et qu'aujourd'hui, je combats mon ancienne religion. En vue de connaître mon histoire avec mes anciens frères et sœurs en Christ de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, je vous invite à lire le chapitre intitulé « Mon combat de foi et ses retombées ».

Pour en revenir *à nos moutons... sorry... à notre sujet,* je vous dirais que la seule anicroche de ce moment de partage, dans les classes de l'école du Sabbat était pour moi celui du **« rapport d'évangélisation et de bienfaisance ».**

Oui, malheureusement, ce dernier précède cet échange fructueux. L'une des premières choses qui se met en place dans les classes de l'école du Sabbat, c'est ce fameux rapport.

Pour ce faire, un préposé à cette tâche tient en main une feuille cartonnée, sur laquelle est porté un tableau, où se trouvent des cases qui présentent diverses sortes de bonnes œuvres, que les membres de la classe ont réalisées durant la semaine.

Voici comment se présente cette fiche : **« Rapport d'évangélisation et de bienfaisance (de l'Église adventiste du septième jour du septième jour) :**

- **[…] Nombre de repas offerts […],**
- **Nombre de vêtements distribués,**
- *Nombre de personnes secourues,*
- **Aide fiancière aux nécessiteux,**
- **Nombre d'heures de travail,**
- *Membre rapportant,*

Valeur approximative d'un repas : 5 €,

Valeur approximative d'un vêtement : 10 €,

IMPORTANT : merci de reporter toutes ces informations sur le rapport trimestriel [...]. Départements EDS […] ».

Ainsi, la liste des divers bienfaits qui ont été effectués durant la semaine sera énumérée, un à un et tous les membres des diverses classes sont appelés à dire tout le bien qu'ils ont fait.

À l'issue de tout cela, le préposé à cette tâche va comptabiliser le nombre total d'actions réalisées par le groupe pour chaque thème.

> **Exemple :** *si le groupe compte* **8 personnes,** *et qu'un a donné* **1 repas,** *un autre* **2** *et un troisième* **5,** *il sera comptabilisé* **8.**
>
> *De même, si dans le groupe, un intervenant a donné* **2 euros** *à une personne, ainsi que* **20 euros** *à une autre, elle dira* **22 euros.** *Si quelqu'un d'autre a donné* **50 euros,** *elle va le déclarer publiquement, ce qui au total fera un montant de* **72 euros** *pour le groupe.*
>
> *La même chose sera faite pour chacune des thématiques.*

Avant tout, je vous dirais que cette démarche de demander aux participants de l'école du Sabbat de quantifier leurs bonnes œuvres, peut sembler inoffensive et bien à propos, car elle est aussi censée être un stimulant en vue de pousser les membres à œuvrer dans le champ de leur grand maître, mais pose néanmoins plusieurs problèmes.

Le premier est que bien qu'ayant une apparence de piété, le système du rapport missionnaire rejette tout ce qui en fait la force, car il est une violation flagrante de la Parole de Dieu qui demande d'être discret sur notre bienfaisance.

Voici ce que le Saint Livre déclare à ce propos : *« Gardez-vous de pratiquer votre justice devant les hommes, pour en être vus ;*

Autrement, vous n'aurez point de récompense auprès de votre Père qui est dans les cieux.

Lors donc que tu fais l'aumône, ne sonne pas de la trompette devant toi, comme font les hypocrites dans les synagogues et dans les rues, afin d'être glorifiés par les hommes. Je vous le dis en vérité, ils reçoivent leur récompense.

Mais quand tu fais l'aumône, que ta main gauche ne sache pas ce que fait ta droite, afin que ton aumône se fasse en secret ; *et ton Père, qui voit dans le secret, te le rendra. » [Matthieu 6 versets 1-4, Bible Louis Segond].*

Ce qui est présenté ici est simple de compréhension. Ce que la main droite fait, la gauche ne doit pas le savoir.

Nos bonnes actions ne doivent pas être étalées au grand jour, et nous ne devons pas non plus clamer haut et fort, à la face du monde, le bien que nous avons fait à notre prochain.

En agissant autrement, nous transgressons l'ordre que le Seigneur nous a donné. Ainsi, la règle divine veut que nos dons et nos bonnes actions soient faits en secret et restent cachés.

À vous qui venez dans la maison de Dieu pour afficher publiquement vos bienfaits réalisés envers les autres, sachez que la seule récompense que vous recevrez pour vos bonnes œuvres, c'est l'acclamation des hommes. Dans la Parole de Dieu, il nous est présenté le sort que le Seigneur réserve aux paons spirituels qui aiment étaler dans sa maison leurs bonnes actions.

Voici ce que nous pouvons lire à ce propos : *« Il dit encore cette parabole, en vue de certaines personnes se persuadant qu'elles étaient justes, et ne faisant aucun cas des autres : deux hommes montèrent au temple pour prier ; l'un était pharisien, et l'autre publicain.*

Le pharisien, debout, priait ainsi en lui-même : o Dieu, je te rends grâces de ce que je ne suis pas comme le reste des hommes, qui sont ravisseurs, injustes, adultères, ou même comme ce publicain ; je jeûne deux fois la semaine, je donne la dîme de tous mes revenus.

Le publicain, se tenant à distance, n'osait même pas lever les yeux au ciel ; mais il se frappait la poitrine, en disant : o Dieu, sois apaisé envers moi, qui suis un pécheur. **Je vous le dis, celui-ci descendit dans sa maison justifié, plutôt que l'autre.**

Car quiconque s'élève sera abaissé, et celui qui s'abaisse sera élevé. » *[Luc 18 versets 9-14, Bible Louis Segond].*

Nous avons ici un individu qui est très religieux, mais qui vient dans la maison de Dieu pour présenter ses bonnes œuvres. En commençant à lire cette histoire pour la première fois, et en étant à son début, donc en ne connaissant pas encore sa fin, on est généralement touché et admiratif de la dévotion que ce pharisien porte à Dieu.

Oui, car cet homme déclare jeûner deux fois par semaine. Ce qui est exposé ici est pour moi, une œuvre de grande dévotion pour le Seigneur ! Avez-vous conscience, qu'il ne dit pas jeûner de temps en temps deux fois par semaine ?

Mais il dit jeûner deux fois par semaine… Ainsi, comme une année compte en moyenne **52 semaines ce qui représente 104 jours de jeûne par an, 1040 pour dix ans et 3120 pour 30 ans.** En outre, cet homme se présente comme donnant la dime, et montre sa haute vertu.

Il est important de noter que dans le cas du pharisien, les bonnes œuvres qu'il réalisait et sa vertu n'étaient pas le problème et ne sont pas incriminées ici, mais c'est cet orgueil qu'il en tirait, tout en oubliant l'amour du prochain et l'humilité, qui est incriminé.

Voici ce que le Seigneur présente à ce propos : *« Quel malheur pour vous, scribes et pharisiens, hypocrites !* **Vous payez la dîme de la menthe, de l'aneth et du cumin, et vous laissez de côté ce qui est le plus important dans la loi :**

La justice, la compassion et la foi ; c'est cela qu'il fallait pratiquer, sans laisser de côté le reste. » *[Matthieu 23 verset 23, La Nouvelle Bible Segond].*

Ainsi, ce qui perdit le pharisien, c'est son manque de compassion pour le publicain, ainsi que son orgueil spirituel. En le regardant, il se trouvait supérieur à lui.

Il paraît aussi intéressant de noter que la prière du pharisien était secrète, car il a prié dans son cœur, et pourtant il a été rejeté par le Seigneur, car celui qui s'élève sera abaissé et vice versa.

Nous comprenons donc, la portée de ce qui se passe pendant l'école du Sabbat, dans les diverses églises adventiste du septième jours du septième jour où chaque membre doit quantifier et déclarer publiquement les bonnes actions qu'il a pratiquées.

La bénédiction attachée au Sabbat ne lui sera pas accordée par le Seigneur, car il s'est non seulement élevé (*glorifié*), mais a aussi transgressé le commandement du Seigneur enjoignant de ne pas dire le bien que nous faisons. En extrapolant, je vous dirais que dans l'absolu, ce précepte peut aussi blesser profondément celui à qui la bienfaisance a été accordée. Prenons un exemple concret :

> *Imaginez que vous ayez un ami et frère en Christ, et que durant un temps des plus difficiles, vous lui demandez de vous accorder une aide financière bien spécifique pour payer une facture. Vous lui demandez* **233, 50 euros** *en emprunt.*
>
> *Il accepte et vous tend une enveloppe avec* **300 euros.**

Mais vous refusez ce qui est en plus, car en vue de le rembourser, vous avez déjà fait un budget sur sept mois ; ce faisant, le petit plus, risque de vous mettre en difficulté.

En expliquant au frère votre situation, il vous propose donc de garder le reste de la somme comme un don, soit **66, 50 euros.** *Vous acceptez avec reconnaissance.*

Et le Sabbat suivant, à votre grand étonnement, durant la classe de l'école du Sabbat que vous partagez tous les deux, vous entendez ce frère répondre **66, 50 euros** *à la question : aide financière aux nécessiteux.*

Jusqu'à ce moment, vous ne vous considériez pas comme un nécessiteux ; en outre, pour vous, ce frère aurait dû garder cette aide qu'il vous a donnée secrète. Oui, vous savez, sa main gauche ne devait pas savoir ce que la droite faisait.

Mais il semblerait que la main droite de ce frère soit une commère, et votre cœur à vous dès lors se retrouve en lambeau.

Il est vrai que ce que je présente ici peut paraître, être tiré par les cheveux, mais c'est aussi un risque que nous prenons de blesser notre prochain en déclarant publiquement nos bienfaits.

Dans la réalité, ce qui se passe à ce propos, peut vraiment blesser ceux qui ont œuvré pour le Seigneur et se taisent, afin que leur bienfaisance se fasse dans le silence.

J'ai le souvenir du mal-être que je vivais jadis au moment où ces questions étaient posées, je me sentais mal, car ma conscience m'empêchait de répondre, alors que je savais avoir œuvré pour le Seigneur. En ne répondant pas, je passais pour un mauvais chrétien alors que ce n'était pas le cas.

Beaucoup *d'adventiste du septième jours du septième jour* à qui j'ai parlé, vivent cette même sensation de mal-être, que j'ai jadis vécu, avec le rapport missionnaire. À vous qui êtes adventiste du septième jour du septième jour, sachez que le Seigneur n'a point changé !

Ainsi, quand tel le pharisien de la parabole, vous venez dans la maison du Seigneur pour dévoiler devant lui vos bonnes œuvres, vous repartirez sans recevoir la bénédiction recherchée.

En outre, il ne nous faut pas oublier une réalité biblique, qui se présente comme suit :

> *Dès que le Seigneur décrète quelque chose, sa Parole devient une règle à ne point transgresser.*

Pour en savoir plus à ce propos, je vous invite à lire mon livre intitulé *« La grâce annule-t-elle la loi »* au chapitre *« La réalité de la loi que Dieu a magnifiée en son fils Jésus-Christ ».*

Ainsi, lorsque le Seigneur déclare **« […] quand tu fais un don, que ta main gauche ne sache pas ce que fait ta droite […] »,** c'est un ordre, donc un commandement qu'il nous a donné.

Dès lors que nous faisons le contraire en clamant, en public, haut et fort tout le bien que nous avons fait à notre prochain, nous transgressons l'ordre, donc, le commandement du Seigneur qui interdit d'agir ainsi, et nous péchons.

Ce qui fait que ceux qui agissent ainsi transgressent le premier des dix commandements, car ne révèrent pas le Seigneur et cela, au même titre qu'Adam et Ève ont transgressé l'ordre, donc, le commandement leur imposant de ne pas manger le fruit défendu et ont péché.

Ceux qui transgressent la Parole de Dieu, enlèvent au Seigneur la gloire qui lui est due et glorifient par-là même le *« dieu »* de ce monde, Satan. Ce faisant, c'est le premier des dix commandements, enjoignant de n'adorer que le Seigneur en n'ayant que lui comme Dieu, que l'on transgresse.

Pour poursuivre, je vous dirais que souvent, nous faisons des choses qui nous semblent anodines, mais dont, malheureusement, les répercussions sont, malgré nous, dramatiques.

Cette réalité est celle qui, pour moi, présente le mieux cette doctrine adventiste du septième jour du septième jour qui appelle ses membres à déclarer en plein Sabbat toutes les bienfaisances qu'ils ont pratiquées durant la semaine.

Je concède que souvent, ceux agissant ainsi le font pour des raisons qu'ils croient bonnes, car c'est en vue de vivre une religion plus fonctionnelle qu'ils agissent. Malheureusement, c'est à leur détriment, car le Seigneur ne peut agréer leurs actes, qui sont des doctrines iniques. Cette réalité, nous la découvrons dans *[Marc 7 versets 2-8], [Ésaïe 1 versets 1-16], [Colossiens 2 versets 18-23].*

Pour vous présenter la réalité que je voudrais faire ressortir de ces deux textes, je vous dirais qu'il nous faut être très vigilant face aux actes religieux que nous pratiquons.

> *Nous avons ici des exemples concrets de l'établissement de préceptes humains en vue de rendre la religion plus pratique.*

À voir les choses qui sont pratiquées, on a l'impression qu'elles sont agréés du Seigneur, car elles nécessitent l'oubli de soi, les actes devant se faire, appellent à l'humilité et à l'abnégation, etc.

Dans l'un des textes, nous voyons que tout devait être soigneusement lavé, les mains ainsi que les ustensiles avant le repas.

Cette base d'hygiène est, nous le comprenons, normale, mais quand elle devient des préceptes religieux et que ceux qui ne les suivent pas sont discriminés, là le légaliste prend le pas sur l'amour.

Surtout, quand ceux qui œuvrent ainsi et jugent leurs frères, sont ceux-là même qui transgressent outrageusement la Parole de Dieu.

Les actes religieux qui n'ont aucun fondement biblique sont destinés à la glorification de la chaire.

Oui, en les pratiquant, on paraît être une personne qui aime le Seigneur, mais en fait c'est de la vantardise.

> *Oui, combien nous pouvons donner aux autres le sentiment que nous sommes « saints », lorsqu'en plein Sabbat, dans la classe de l'école du Sabbat, notre réponse à la question* **« nombre de repas offerts »**, *est* **50.**
>
> *Les autres élèves, qui n'auront, de leur côté, donné que* **2 repas** *ou pas du tout, en arrivent généralement à penser :*
>
> *Waouh, frère (sœur) untel est vraiment engagé pour le Seigneur. Malheureusement, en agissant ainsi, l'on perd sa couronne, car on a transgressé le commandement de Dieu demandant que la main gauche ne sache pas ce que fait la droite.*

L'un des gros soucis avec cette doctrine adventiste du septième jour du septième jour qui est incriminée dans ce chapitre est qu'elle appelle à l'oubli de soi en vue de servir le Seigneur ; ce faisant, elle semble être agréée par lui, alors qu'il n'en est rien. Comme nous venons de le voir, la Parole de Dieu nous met en garde contre de telles doctrines.

Les pratiquer nous permet de nous sentir très religieux, mais n'a aucun moyen de nous sanctifier, car la Parole de Dieu, seule, a cette capacité *[Jean 17 verset 17], [1 Timothée 4 verset 5]*.

En revanche, en pratiquant ce type de doctrine, nous perdons notre couronne de vie éternelle (*le prix de la course*). Pour continuer, je vous dirais que souvent, nous n'avons pas toujours conscience de ce que représentent nos mauvaises actions envers le Seigneur, quand ces dernières ne sont pas des péchés flagrants.

Ainsi, nous arrivons à pratiquer des choses que Dieu condamne et qui passent comme étant acceptables aux yeux des hommes.

Ce texte nous présente une telle réalité : *« Il leur dit encore :* **vous anéantissez fort bien le commandement de Dieu, pour garder votre tradition. Car Moïse a dit : honore ton père et ta mère ; et :**

Celui qui maudira son père ou sa mère sera puni de mort. Mais vous, vous dites : si un homme dit à son père ou à sa mère :

Ce dont j'aurais pu t'assister est corban, c'est-à-dire, une offrande à Dieu, vous ne le laissez plus rien faire pour son père ou pour sa mère, annulant ainsi la parole de Dieu par votre tradition, que vous avez établie.

Et vous faites beaucoup d'autres choses semblables. » [Marc 7 versets 9-13, Bible Louis Segond].

La première base que j'aimerais mettre en exergue ici, est ce qui se passait en ce qui concerne le cinquième commandement du Seigneur.

Lisons ceci pour découvrir sa teneur : **« Honore ton père et ta mère, afin que tes jours se prolongent dans le pays que l'Éternel, ton Dieu, te donne. »** *[Exode 20 verset 12, Bible Louis Segond]*.

Ce commandement du Seigneur était transgressé par les scribes et les pharisiens qui avaient établi une doctrine leur permettant de ne pas assister leurs parents, dès lors qu'ils avaient déclaré que ce qu'ils avaient et qui étaient voués à les honorer étaient destinés à Dieu.

Un autre point d'importance nous est ici présenté ; nous découvrons que les doctrines d'hommes – ici c'est d'un précepte qui avait été orchestré pour justifier que l'on puisse ne pas honorer les parents qu'il s'agit, mais cela peut être toute doctrine qui contrevient aux Saintes Écritures – annulent la Parole de Dieu.

Je tiens à souligner que ce qui est annulé n'est pas la Parole de Dieu elle-même, car elle est éternelle *[1 Pierre 1 versets 23-25]*.

> *Ce qui est annulé, c'est la bénédiction qui devait être reçue et qui était actée dans la promesse contenue dans cette portion des Saintes Écritures.*

Cette réalité, nous la découvrons dans la vie d'Ésaü à qui la bénédiction du droit d'aînesse était échue et qui, par ses actions, l'a perdue *[Hébreux 12 versets 16-17]*.

Néanmoins, bien qu'il ne pût plus jouir du droit d'aînesse, la promesse du Seigneur demeurait toujours. Oui, car c'est son frère Jacob qui en hérita *[Genèse 25 versets 29-34], [Genèse 27 versets 1-40]*.

Ce que nous venons de voir est d'importance, car nous comprenons que toute doctrine d'hommes qui est instituée au sein des préceptes que le Seigneur nous donne, annule la bénédiction que l'on devait recevoir.

Pour saisir la portée de telles actions dans le cadre du Sabbat, il nous faut comprendre, ce que le Seigneur fait pour nous quand nous venons l'adorer dans sa maison en plein Sabbat.

Nous retrouvons les fondements de ce que le Seigneur attend de nous dans de telles circonstances dans *[Ésaïe 56 versets 1-8], [Ésaïe 58 versets 12-14]*.

En faisant la synthèse de ces deux textes, nous comprenons que le Seigneur réserve une bénédiction spéciale à ceux qui observent le Sabbat. Ceux qui viennent ainsi pour l'adorer dans les lieux de culte jouiront des bénédictions que le Seigneur réserve à son peuple.

Nous découvrons aussi que ceux qui persévéreront dans l'alliance du Seigneur, donc dans celle faite en Jésus-Christ et par où le Seigneur a racheté l'humanité par le sang de son divin fils *[Hébreux 10 versets 1-23]* et qui observeront le Sabbat, auront un nom éternel, donc vivront éternellement.

Néanmoins, tout cela est conditionnel, car observer le Sabbat en faisant selon notre volonté au détriment de ce que nous demandent les Saintes Écritures, et transgresser le saint jour du Seigneur, nous rendent inéligibles, et aux bénédictions attachées au Sabbat, et à la vie éternelle.

Pour que les bénédictions liées au Sabbat soient effectives pour nous, nous devons mettre en place plusieurs choses :

- *Observer ce qui est droit, et pratiquer ce qui est juste,*
- *Garder le Sabbat, pour ne point le profaner, et veiller sur nos mains, pour ne commettre aucun mal,*
- *Garder le Sabbat, en choisissant de faire en ce jour, ce qui agréable au Seigneur,*
- *Retenir nos pieds pendant le Sabbat, pour ne pas faire notre volonté en ce saint jour du Seigneur,*
- *Honorer le Sabbat en ne suivant point nos voies, en ne nous livrant pas à nos penchants et à de vains discours.*

C'est ainsi que la bénédiction attachée au Sabbat sera nôtre.

En revanche, nous avons vu que la bénédiction que l'on devait recevoir est annulée par les doctrines d'hommes que nous pratiquons.

Ainsi, quand en plein Sabbat, tous les adventiste du septième jours du septième jour déclarent publiquement toutes les bienfaisances qu'ils ont faites pour les autres, ils transgressent le commandement où le Seigneur demande que ce que notre main droite fait, la gauche ne doit pas le savoir.

En agissant ainsi, vous n'êtes plus dans les bases d'observation du Sabbat, mais vous agissez selon votre cœur et perdez les bénédictions qui lui sont liées. Votre situation est dès lors comme celle du pharisien de la parabole : *comme vous vous êtes élevé, vous serez donc abaissé et rejeté par le Seigneur.*

Le pire dans cette histoire est que, même les adventiste du septième jours du septième jour, qui se taisent quand ces fameuses questions sur leurs bienfaisances sont posées, sont coupables devant le Seigneur d'avoir aussi transgressé sa Parole, car le corps de Christ est uni pour le meilleur et le pire.

Cette réalité, nous la retrouvons dans *[1 Corinthiens 12 versets 12-27]* et dans *[Matthieu 23 versets 29-38] ;* nous voyons que c'est tout le peuple de Dieu qui est coupable à cause des fautes de leurs hauts dirigeants et dans *[Josué 7 versets 1-22],* nous découvrons qu'à cause du péché d'un seul, Acan, tous étaient rejetés par le Seigneur.

Il est important de comprendre que, même si ce que nous pratiquons et par lequel nous transgressons la Parole de Dieu semble être anodin ou une bonne chose, comme *Uzza [2 Samuel 6 versets 6-8],* qui s'est permis de soutenir l'arche du Seigneur, alors qu'il n'avait pas l'accréditation pour cela, nous serons rejetés par le Seigneur.

> *Ainsi nous comprenons, que même si nous avons de la bonne volonté et du zèle pour le Seigneur, si nous ne sommes pas dans l'obéissance de sa Parole, nous agissons en vain.*

Ce que le Seigneur désire, c'est notre obéissance à sa Parole. Il est important de ne jamais perdre de vue la place que l'obéissance à la Parole de Dieu doit avoir au sein de son peuple :

« [...] Les holocaustes et les sacrifices **font-ils autant plaisir à l'Éternel que l'obéissance à ses ordres ?**

Non ! Car l'obéissance est préférable aux sacrifices, la soumission vaut mieux que la graisse des béliers.

Car l'insoumission est aussi coupable que le péché de divination et la désobéissance aussi grave que le péché d'idolâtrie. [...] » *[1 Samuel 15 versets 22-23, Bible Semeur].*

Un point important est à relever ici. La désobéissance à la Parole de Dieu constitue un péché. Ce dernier étant la transgression de la loi de Dieu *[1 Jean 3 verset 4],* ainsi, la désobéissance aux directives divines s'avère une transgression de ces commandement, donc de sa divine loi, qui est aussi l'Évangile.

> *Ainsi, quiconque transgresse la Parole de Dieu, transgresse la loi, et tout particulièrement le premier des dix commandements.*
>
> *En comprenant ces bases, nous sommes plus au clair face à nos actes, les plus anodins, nous menant à transgresser la loi de Dieu.*
>
> *Comprendre ce qu'est réellement la loi de Dieu nous permet de mieux appréhender, notre obligation de la respecter ; sinon, en la transgressant, nous péchons et sommes séparés du Seigneur.*

Ceci nous renseigne : *« Voici, la main de l'Éternel n'est pas trop courte pour délivrer ; ni son oreille trop pesante pour entendre ;*

Mais ce sont vos iniquités qui ont fait la séparation entre vous et votre Dieu, et ce sont vos péchés qui lui font cacher sa face, pour ne plus vous entendre. » *[Ésaïe 59 versets 1-2, Bible Ostervald].*

Il nous faut donc être vigilant dans les doctrines que nous professons et dans les actes que nous posons chaque jour, afin de ne pas contrevenir à la Parole de Dieu et tout particulièrement à sa Sainte loi, car rappelons-le, le péché c'est la transgression de la loi.

Il est aussi important de comprendre que venir louer le Seigneur dans sa maison, et cela durant le Sabbat ou pas, alors que l'on transgresse sa Sainte Parole est vain, car voici ce que le Saint Livre déclare à ce propos :

« Cieux, écoutez ! Terre, prête l'oreille ! Car l'Éternel parle. J'ai nourri et élevé des enfants, mais ils se sont révoltés contre moi. *Le boeuf connaît son possesseur, et l'âne la crèche de son maître : Israël ne connaît rien, mon peuple n'a point d'intelligence.*

[…] Quels châtiments nouveaux vous infliger, quand vous multipliez vos révoltes ?

La tête entière est malade, et tout le coeur est souffrant. De la plante du pied jusqu'à la tête, rien n'est en bon état :

Ce ne sont que blessures, contusions et plaies vives, qui n'ont été ni pansées, ni bandées, ni adoucies par l'huile.

[…] Qu'ai-je affaire de la multitude de vos sacrifices ? Dit l'Éternel. *Je suis rassasié des holocaustes de béliers et de la graisse des veaux ; Je ne prends point plaisir au sang des taureaux, des brebis et des boucs.* **Quand vous venez vous présenter devant moi, qui vous demande de souiller mes parvis ?**

Cessez d'apporter de vaines offrandes : […] Je ne puis voir le crime s'associer aux solennités.

[…] Quand vous étendez vos mains, je détourne de vous mes yeux ; quand vous multipliez les prières, je n'écoute pas : *vos mains sont pleines de sang. » [Ésaïe 1 versets 2-3, 5-6, 11-13, 15, Bible Louis Segond].*

Il semble illusoire de croire que l'on peu agir selon nos plans, au détriment de la Parole de Dieu et penser qu'il nous agréera et nous bénira quand nous nous présentons pour lui porter un culte.

Le Seigneur ne peut tolérer un culte bigarré où se mélangent la transgression de sa parole avec les choses saintes.
Cette réalité est très manifeste dans le culte que l'Église adventiste du septième jour du septième jour porte au Seigneur durant le Sabbat.

D'un côté, le témoignage que manifeste cette religion en mettant de côté le septième jour de la semaine pour rendre au Seigneur un culte Sabbatique apparaît des plus louables. Par le geste de ne pas travailler du vendredi soir au coucher de soleil jusqu'au samedi soir au coucher de soleil, cette religion honore le nom du Seigneur.

Voici sa base doctrinale en la matière *[Manuel d'église des adventiste du septième jours du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis] :* **« Au terme des six jours de la création, le Créateur bienveillant s'est reposé le septième jour et a institué le Sabbat comme mémorial de la création pour toute l'humanité.**

Le quatrième commandement de la loi divine et immuable requiert l'observation de ce septième jour de la semaine comme jour de repos, de culte et de service, en harmonie avec les enseignements et l'exemple de Jésus, le Seigneur du Sabbat.

Le Sabbat est un jour de communion joyeuse avec Dieu et entre nous. *Il est un symbole de notre rédemption en Christ, un signe de notre sanctification, un témoignage de notre fidélité et un avant-goût de notre vie future dans le royaume de Dieu.*

Le Sabbat est le signe permanent de l'alliance éternelle de Dieu avec son peuple. L'observation joyeuse de ce temps sacré d'un soir à l'autre, d'un coucher de soleil à l'autre, est une célébration de l'œuvre créatrice et rédemptrice de Dieu. [...] »

Ainsi, les adventiste du septième jours du septième jour portent un témoignage aux yeux des habitants des nations qui présentent l'Éternel Dieu comme étant le créateur de toute chose.

Pour découvrir les bases régissant le Sabbat, je vous invite à lire mon livre intitulé *« La grâce annule-t-elle la loi »* au chapitre *« Les modalités bibliques pour l'observation du Sabbat ».*

Néanmoins, durant le Sabbat, tous les adventiste du septième jours du septième jour, transgressent, sur toute la surface de la Terre, la Parole de Dieu en déclarant publiquement leur bienfaisance, et cela, Sabbat après Sabbat. Pour bien comprendre la portée de tels faits, il faut que nous puissions en revenir à l'un des critères faisant reconnaître *« l'Église du reste ».* À cette fin, relisons ceci :

« Et le dragon fut irrité contre la femme, et il s'en alla faire la guerre **aux restes de sa postérité, à ceux qui gardent les commandements de Dieu et qui ont le témoignage de Jésus. »** *[Apocalypse 12 verset 17, Bible Louis Segond].*

L'un des deux points faisant reconnaître le reste fidèle du Seigneur, donc *« l'Église du reste »* est qu'il garde les commandements de Dieu.

L'Église adventiste du septième jour du septième jour, nous l'avons vue, se réclame comme étant *« l'Église du reste » ;* pourtant, je viens de vous démontrer qu'elle transgresse la loi de Dieu et tout particulièrement le premier des dix commandements.

Voici comment sont présentés ceux agissant ainsi : **« Si nous gardons ses commandements, par là nous savons que nous l'avons connu. Celui qui dit : je l'ai connu, et qui ne garde pas ses commandements, est un menteur, et la vérité n'est point en lui.** *Mais celui qui garde sa parole, l'amour de Dieu est véritablement parfait en lui :*

Par là nous savons que nous sommes en lui. Celui qui dit qu'il demeure en lui doit marcher aussi comme il a marché lui-même. » [1 Jean 2 versets 3-6, Bible Louis Segond].

Nous retrouvons encore ici la présence de deux œuvres bien distinctes, celle de la vérité et celle du mensonge.

Ceux qui disent aimer le Seigneur mais qui ne gardent pas ses commandements, donc les transgressent, sont des menteurs.

Ce qui a pour répercussion que l'Esprit de Dieu ne peut pas vivre, ou ne peut plus vivre en eux, car il n'est donné et ne demeure qu'en ceux qui sont fidèles au Seigneur. Pour découvrir toutes ces réalités que je viens de vous présenter, je vous invite à lire les textes suivants :

[1 Jean 3 verset 24], [Actes 5 verset 32], [Jean 14 versets 15-18], [Éphésiens 4 verset 30], [1 Thessaloniciens 5 verset 19].

En faisant la somme de tous ces textes, nous comprenons que quand on transgresse la Parole de Dieu, tout particulièrement ses commandements, l'on attriste, dans un premier temps, le Saint Esprit et si l'on persiste dans nos péchés, il finit par s'éteindre en nous.

> *C'est en gardant les commandements du Seigneur que son Esprit Saint demeure en nous.*

Quand le Saint-Esprit s'éteint en nous à cause de nos choix qui nous ont poussés à rejeter, et le Seigneur, et sa Parole, c'est un esprit d'égarement qui prend place en nous *[2 Thessaloniciens 2 versets 9-12]*.

Nous retrouvons dans ce texte, encore le contraste qui est fait entre la vérité et le mensonge. Ceux qui rejettent la vérité reçoivent un esprit d'égarement qui les mène à croire au mensonge, tout en pensant être dans la vérité.

Dès lors, cet esprit d'égarement les conduise à mal agir, tout en imaginant servir le Seigneur.

Ainsi, ces doctrines d'hommes qui ont été instituées par l'Église adventiste du septième jour du septième jour au détriment de la Parole de Dieu, en plein Sabbat, a pour effet d'annuler les effets sanctifiants de l'Esprit de Dieu sur les cœurs.

> *La répercussion directe est que désormais, cette religion est devenue un lieu où la révérence et la vraie crainte du Seigneur n'existent plus.*

Ce que je viens de vous dire, en ce qui concerne la sanctification des adventiste du septième jours du septième jour, n'est pas un faible mot, car voici ce qui se passe dans les églises de cette religion *[Texte de l'Union des Antilles et Guyane Françaises des églises adventiste du septième jours du septième jour : l'UAGF présente : programme des cultes 2021, Dieu en premier] :*

« […] Aujourd'hui, plusieurs semblent ignorer le comportement à adopter dans la maison de Dieu. Il nous arrive de constater dans certaines églises un laisser-aller qui détruit l'atmosphère sacrée du service.

Des rires, des chuchotements, des palabres, des va-et-vient, des enfants et des jeunes qui mangent, des adultes qui mâchent du chewing-gum ;

Une réforme s'impose. La présence de Dieu est déshonorée. Dieu désire un culte d'adoration de qualité : en esprit et en vérité. [...] Nous comptons sur vous pour faire renaître la piété pratique dans nos églises.

Nous souhaitons que ces dispositions aident nos frères et sœurs à prendre conscience de la nature et de l'importance de la révérence dans la maison de Dieu.

[…] Par la sainteté attachée au sanctuaire terrestre, les chrétiens peuvent apprendre comment ils devraient considérer le lieu où Dieu rencontre son peuple.

Un grand changement s'est produit, non pour le mieux, mais pour le pire, dans les habitudes et dans les coutumes des gens en ce qui concerne le culte rendu à Dieu.

Les choses précieuses et sacrées qui nous rattachent à Dieu perdent rapidement leur emprise sur nos esprits et sur nos cœurs, et elles sont rabaissées au niveau des choses communes.

La révérence que le peuple témoignait autrefois à l'égard du sanctuaire, où il rencontrait Dieu, a disparu en grande partie.

Cependant, c'est le Seigneur lui-même qui a établi l'ordre de son service, l'élevant bien au-dessus des choses temporelles. […]

Il n'est que trop vrai que le respect dû à la maison de Dieu s'est presque éteint. On ne discerne ni les choses ni les lieux sacrés, on n'apprécie pas ce qui est saint et élevé.

N'y a-t-il pas une cause à cette absence de piété fervente dans nos familles ? N'est-ce pas parce que l'idéal sublime de la religion est traîné dans la poussière ?

Dieu a donné à son peuple, autrefois, des règles d'ordre, parfaites et exactes. Son caractère a-t-il changé ? N'est-il pas le Dieu grand et puissant qui règne aux cieux des cieux ?

Ne nous serait-il pas profitable de lire souvent les directives données par Dieu lui-même aux Hébreux, nous sur qui la lumière de la glorieuse vérité darde ses rayons, et qu'à leur exemple nous révérions la maison de Dieu ?

Nous avons d'abondantes raisons de maintenir un esprit de piété et de ferveur dans le culte du Seigneur.

Nous avons même des raisons d'être plus réfléchis et plus respectueux dans notre culte que les Juifs eux-mêmes.

Mais un ennemi a été à l'œuvre pour détruire notre foi dans la sainteté du culte chrétien. […]

La conduite des adorateurs de Dieu dans le sanctuaire doit être élevée, raffinée, sanctifiée.

Cette question a été tristement négligée. L'importance en a été méconnue ; en conséquence, le désordre et le manque de respect ont régné, et Dieu en a été déshonoré.

Alors que les chefs de l'église, les prédicateurs, les fidèles et les parents ne professent aucune opinion élevée à cet égard, que pourrait-on attendre des enfants qui sont inexpérimentés ?

On trouve ces derniers trop souvent en groupes, loin des parents qui devraient veiller sur eux.

Cependant, ils sont en présence de Dieu et son œil les observe ; ils sont légers et frivoles, ils chuchotent et rient ; ils sont insouciants, inattentifs et irrespectueux.

On leur a rarement dit que le prédicateur est l'ambassadeur de Dieu, que le message qu'il apporte est un des moyens suscités par le Seigneur pour le salut des âmes, que pour tous ceux auxquels ce privilège est donné, ce sera une saveur de vie pour la vie ou une saveur de mort pour la mort. […]

Dans l'esprit de plusieurs chrétiens, les pensées qui ont trait à la maison de Dieu ne sont pas plus sacrées que celles qui se rapportent à un endroit quelconque.

Certains frères se permettent d'entrer dans le lieu de culte, avec des habits malpropres et la tête couverte. **Ils ne se rendent pas compte qu'ils vont rencontrer Dieu et ses saints anges. Il devrait y avoir un changement radical à cet égard dans toutes nos églises.**

Les prédicateurs eux mêmes doivent se montrer beaucoup plus scrupuleux à ce sujet.

A cause du manque de respect dans l'attitude, dans la toilette et dans la conduite, **et faute d'un état d'esprit convenable, Dieu a souvent détourné sa face de ceux qui s'assemblaient pour le culte. […] »**

Avant tout, il est important de noter que ce texte vient *des hautes instances Antilles Guyane françaises de l'Église adventiste du septième jour du septième jour ;* il s'agit donc d'une bonne représentation de ce qui se passe au sein de cette religion.

> *La base la plus importante qui ressort pour moi de ce texte est que la révérence due au Seigneur a disparu parmi les adventiste du septième jours du septième jour et que sa présence est déshonorée parmi eux.*

La piété a disparu, tant et si bien que les hautes instances aspirent à la faire renaître. En outre, il est à noter que les choses n'ont pas toujours été ainsi, car il est précisé que :

> **« […] Un grand changement s'est produit, non pour le mieux, mais pour le pire, dans les habitudes et dans les coutumes des gens en ce qui concerne le culte rendu à Dieu […] ».**

Nous apprenons aussi que les choses saintes sont rabaissées au sein des églises adventiste du septième jours du septième jour. Ceci nous renseigne :

> **« […] le respect dû à la maison de Dieu s'est presque éteint. On ne discerne ni les choses ni les lieux sacrés, on n'apprécie pas ce qui est saint et élevé […] ».**

Désormais, ce qui règne au sein de cette religion, c'est le désordre et le Seigneur est déshonoré dans ces lieux.

> *Les membres de cette religion viennent au temple comme s'ils allaient au marché ou au fast-food, sans révérence, mais juste par coutume.*

Ce n'est pas le Seigneur qu'ils viennent chercher mais des mondanités et des discussions vaines. Tout cela contrevient à la tenue que l'on doit avoir dans la maison du Seigneur, surtout pendant le Sabbat, où nous l'avons vu, nous devons ne pas faire notre volonté mais venir afin d'être en osmose avec le Seigneur.

Pour moi, le pire de tout ce que nous avons vu est ce qui suit et que nous décrit ce texte :

> **« […] Alors que les chefs de l'église, les prédicateurs, les fidèles et les parents ne professent aucune opinion élevée à cet égard, que pourrait-on attendre des enfants qui sont inexpérimentés ?**
>
> **On trouve ces derniers trop souvent en groupes, loin des parents qui devraient veiller sur eux. […] »**

Ainsi, il nous est présenté les adultes, les prédicateurs, les dirigeants comme s'étant éloignés du Seigneur.

Ce qui fait que la nouvelle génération, donc les enfants, n'ayant pas de repère, sont donc à la dérive.

Cette réalité apparaît terrible, car si Dieu n'est plus au centre, c'est signe qu'il s'agit du démon qui trône dans les temples adventiste du septième jours du septième jour.

En vue de remédier à cette situation, voici les solutions qui sont proposées :

> **« […] N'y a-t-il pas une cause à cette absence de piété fervente dans nos familles ?**
>
> **N'est-ce pas parce que l'idéal sublime de la religion est traîné dans la poussière ? […]**
>
> **Mais un ennemi a été à l'œuvre pour détruire notre foi dans la sainteté du culte chrétien.**
>
> **[…] Il devrait y avoir un changement radical à cet égard dans toutes nos églises. […] »**

Ici, le besoin d'un changement radical, donc d'une réforme en profondeur des bases adventiste du septième jours du septième jour est mis à jour.

Pour ce faire, la cause de ce manque de piété qui sévit au sein de cette religion est présentée comme étant due au fait que **« l'idéal sublime de la religion est traîné dans la poussière ».**

Et celui qui est censé avoir œuvré ainsi est l'ennemi, donc le démon.

Pour vous expliciter la réalité que vit en cette génération cette religion, je m'en vais vous donner une image.

> *Imaginez des gens qui ont reçu un coup, qui s'est infecté et a formé une poche de pus.*

Pour se soigner, ils se contentent de mettre des pansements, alors qu'il aurait fallu percer cette poche fétide.

La finalité sera donc la gangrène et la mort. Ce qui se passe ici est dramatique ! C'est pourtant ce que cette religion fait.

Avez-vous remarqué la raison qui est présentée pour expliquer la décadence adventiste du septième jour du septième jour ?

C'est à cause du fait que **« l'idéal sublime de la religion est traîné dans la poussière »** *que ces choses sont censées se mettre en place. Alors qu'en réalité, si les adventiste du septième jours du septième jour pratiquent des œuvres d'aveuglement, c'est parce que* **« l'idéal sublime de la Parole de Dieu est traîné dans la poussière »** *par cette religion. En outre, ici Satan est présenté comme étant l'auteur de toutes ces choses.*

Néanmoins, je suis étonné, car voici ce que la Parole de Dieu nous dit : **« Nous savons que celui qui est né de Dieu ne commet pas le péché qui mène à la mort, car le Fils de Dieu le protège.**

Aussi le diable ne peut-il rien contre lui. *Nous savons que nous appartenons à Dieu, alors que le monde entier est sous la coupe du diable. » [1 Jean 5 versets 18-19, Bible Semeur].*

Complétons avec cet autre texte : *« Les soixante-dix revinrent avec joie, disant : Seigneur, les démons mêmes nous sont soumis en ton nom. Jésus leur dit : Je voyais Satan tomber du ciel comme un éclair.*

Voici, je vous ai donné le pouvoir de marcher sur les serpents et les scorpions, et sur toute la puissance de l'ennemi ; et rien ne pourra vous nuire. » *[Luc 10 versets 17-19, Bible Louis Segond].*

Finissons avec ceci : **« L'occultisme ne peut rien contre Jacob, ni la divination contre Israël […] ».** *[Nombres 23 verset 23, Bible de la Colombe].*

En faisant la synthèse de ces textes, nous comprenons que le diable, et ses divers sbires, ne peuvent faire déchoir de leur fermeté ceux qui demeurent ancrés en Christ, car ils ne peuvent les toucher.

Tout au contraire, le Seigneur nous donne à nous, son peuple, la puissance pour dominer toutes les forces démoniaques et tout ce qui est de l'occulte, les maléfices, la divination ne peuvent rien contre nous.

Le démon peut persécuter les enfants fidèles du Seigneur, même faire en sorte de nous tuer, par le biais de ses serviteurs humains, mais il ne peut nous séparer de Jésus-Christ, car rien ne peut le faire, pas même la mort *[Romains 8 versets 28-39]*.

Ainsi, ceux qui ont fait alliance avec Christ et sont séparés de lui, le sont à cause de leur choix d'être infidèles au Seigneur.

> *Nous comprenons donc que, si le diable et ses divers serviteurs ont pu ainsi ravager l'œuvre adventiste du septième jour du septième jour, c'est bien parce que les membres de cette religion ont choisi de rejeter la Parole de Dieu pour lui préférer leurs préceptes.*
>
> *Dès lors ayant pratiqué ce que le Seigneur n'a point prescrit et interdit, ils ont été en communion avec le démon, et sont devenus ses enfants qui cherchent à faire sa volonté [1 Corinthiens 10 versets 13-23], [Jean 8 verset 44].*

En lisant ce texte de l'Église adventiste du septième jour du septième jour que nous avons vu plus haut, j'avais un sourire jusqu'aux oreilles. Oui car les hauts dirigeants adventiste du septième jours du septième jour ont enclenché des choses et sont étonnés des réactions normales qui s'ensuivent.

Voici qu'elle fut ma pensée qui m'amena ce sourire :

> *Je m'imagine une jeune femme, qui se trouve face à une grosse fourmilière, qui sort de terre. Cette dernière va écraser cet habitat des fourmis à coup de botte.*
>
> *Puis, elle va sagement s'asseoir sur ce qui reste, mais pour faire bonne mesure, elle va au préalable baisser sa culotte.*
>
> *Puis dix minutes... hum... que dis-je deux minutes plus tard, on la voit courir comme une folle, les fesses à l'air et toutes rouges par suite des morsures des fourmis.*
>
> *Le pire est qu'elle ne comprend pas ce qui lui arrive.*

> *Cette jeune femme fait donc preuve de folie, car elle a posé un acte sans conscience des retombées de celui-ci.*

Cette réalité est pour moi applicable à ce que vit l'Église adventiste du septième jour du septième jour en ce siècle.

> *Cette religion, a institué des doctrines qui contreviennent à la Parole de Dieu et tout particulièrement au premier des dix commandements, et elle est étonnée que ses membres pratiquent des œuvres qui ne glorifient pas le Seigneur.*

La révérence due à la maison de Dieu n'est plus présente, car les membres d'église agissent désormais comme le font les païens.

Pour moi, tout ceci est tout à fait normal, car les bonnes actions que nous pratiquons ne nous viennent pas de nous, mais c'est l'Esprit de Dieu qui nous les inspire *[Galates 5 versets 16-17, 22-25]*.

L'Église adventiste du septième jour du septième jour ayant entrepris de transgresser la Parole de Dieu en vue de rendre sa religion plus pratique et productive, l'Esprit de Dieu s'est éteint dans les membres de cette religion.

> *Les seuls en qui le Saint-Esprit demeure, ce sont ceux qui sont à contre-courant et qui, tels Corneille et sa famille [Actes 10], font en sorte de rester fidèles au Seigneur malgré le marasme ambiant.*
>
> *Ce faisant, comme l'Esprit de Dieu ne peut vivre dans les infidèles, donc dans ceux qui transgressent la Parole de Dieu, désormais ce sont les fruits de la chair [Galates 5 versets 19-21], que les adventiste du septième jours du septième jour, dans leur grande majorité, pratiquent.*

Comme nous l'avons vue, la transgression de la Parole de Dieu a pour répercussion directe de rejeter le Seigneur comme Dieu et de lui enlever la gloire qui lui est due, et la répercussion est que l'on adore Satan, lui le *« dieu »* de ce monde.

> *En agissant ainsi, c'est le premier des dix commandements que l'on transgresse.*

Forts des œuvres que pratique, en cette génération, l'Église adventiste du septième jour du septième jour et qui font de ses membres des transgresseurs du premier des dix commandements, nous pouvons dire qu'elle ne garde ni les commandements de Dieu, ni la prophétie.

En outre, comme nous l'avons déjà vue, cette religion ayant rejeté les messages des trois anges, notifiés entre autres dans certains livres d'*Ellen G. White,* ce faisant, en ce siècle, le qualificatif qui convient à l'Église adventiste du septième jour du septième jour n'est pas celui d'Église du reste, mais celui de faux prophète, qui œuvre pour le démon.

> *De ce fait, la doctrine adventiste du septième jour du septième jour, religion qui se réclame comme étant* **« l'Église du reste »,** *n'est qu'une vaste supercherie.*

Dans les chapitres qui suivent, je continuerai à vous signaler les transgressions de la Parole de Dieu que cette religion pratique.

Pour finir, je vous dirais que voici l'image que j'ai de vous qui êtes adventiste du septième jours du septième jour :

> *En présentant publiquement leurs bonnes actions, les membres de cette religion sont devant Dieu telles des bouteilles déjà remplies à ras, dans lequel il n'y a plus de place pour les eaux vives qui sont données aux enfants de Dieu.*
>
> *Ces eaux vives représentent le Saint-Esprit qui n'est donné qu'à ceux qui sont fidèles au Seigneur [Jean 4 verset 14], [Jean 7 versets 37-39].*

À vous peuple adventiste du septième jour du septième jour, ne laissez plus les hommes vous égarer et vous rendre à nouveau esclave du démon, à cause de votre désobéissance à la Parole de Dieu.

Sachez-le bien, que vous qui transgressez la Parole de Dieu, vous êtes aussi coupable qu'un idolâtre et un infidèle et l'Esprit de Dieu ne peut vivre dans un infidèle. adventiste du septième jours du septième jour, changez vos voies et marchez désormais en renouveau de vie.

J'ai foi que parmi vous se trouvent des enfants de Dieu qui soupirent et espèrent qu'une réforme se fasse, permettant à la Parole de Dieu de retrouver la première place au sein de l'adventisme.

3.1 Retour inattendu à ma lettre ouverte, qui induit une nouvelle dimension des combats à mener

Pour commencer cette partie, je vous soutiendrais que les voix du Seigneur sont souvent étonnantes, impénétrables, dirons-nous, car elles nous mènent à prendre l'épée spirituelle là où nous ne pensions pas agir et avec du recul, nous nous rendons compte du bien-fondé de cette démarche que nous n'aurions pas, de prime abord, mise en place.

Pour expliciter ma pensée, je vous dirais que dans mon livre intitulé *« Infamies d'État »* au chapitre *« Lettre ouverte : plaidoyer destiné à abroger les lois dominicales qui oppressent les observateurs du Sabbat et du Shabbat »,* il n'était à aucun moment, aucunement question de mettre en exergue les œuvres iniques perpétrées par l'Église adventiste du septième jour du septième jour.

D'autant que dans la lettre ouverte qui précède, je m'adresse à elle. Cette lettre ouverte, est un condensé de trois courriers postaux.

Dans ces courriers, j'avais rajouté ce qui suit : **« […] En ce jour, afin que les choses puissent changer, et que nos droits en tant qu'observateurs du Sabbat et du Shabbat ne soient plus bafoués, je le répète, je viens vers vous en toute humilité en vue de mettre à votre disposition, gratuitement, trois exemplaires de mon livre intitulé « Infamie d'État », en version papier. […]**

Pour me faire entendre, mes moyens financiers ne m'ont permis d'imprimer que **300 livres papier […].**

Ce faisant, ceux qui sont intéressés et que j'ai contactés doivent absolument me faire leur demande de livres dans les **30 jours,** *à la réception de ce courrier. […] ».*

Le premier retour que j'ai reçu à mon courrier est le mail suivant me venant du pasteur de l'église adventiste du septième jour du septième jour de Créteil M. Yorann LUPON *[Mail du 8 juin 2025. Objet : demande de diffusion de livre. Envoyé par : adventiste du septième jour.org] :*

« Monsieur, dans votre courrier daté du 02 juin 2025, vous demandez l'autorisation de diffuser au sein de la communauté adventiste du septième jour du 7e jour de Créteil, à partir du 20 juin 2025, votre livre intitulé « Infamie d'État ».

Je vous informe, par la présente, qu'en tant que pasteur de cette église, je suis opposé à toute diffusion de cet ouvrage à la communauté, que ce soit dans nos locaux ou aux abords de ceux-ci.

Je vous prie de recevoir, cher monsieur, mes meilleures salutations. Pasteur Yorann LUPON ».

Il est étonnant, pour moi, de lire le retour de ce pasteur, qui m'informe qu'il est **« opposé à toute diffusion de mon ouvrage à la communauté, que ce soit dans leurs locaux ou aux abords de ceux-ci »,** car revoyons quelle avait été la base de ma demande en relisant cet extrait :

> **« […] Je viens vers vous en toute humilité en vue de mettre à votre disposition, gratuitement, trois exemplaires de mon livre intitulé « Infamie d'État », en version papier. […] »**

Comme vous pouvez le constater, à aucun moment, il n'a été question dans mon courrier, de promouvoir au sein de l'Église adventiste du septième jour du septième jour de *Créteil* – ou au sein des quarante autres à qui j'ai écrit – mon livre au plus grand nombre des membres.

J'ai simplement proposé de faire parvenir **3 livres à cette église.** En outre, le retour de ce pasteur m'a semblé parfaitement incongru en une chose : *celle de m'interdire de promouvoir mon livre aux abords de son église.*

En tant que dirigeant d'une maison d'édition immatriculée et, en conformité avec l'*[Article 11 de la Déclaration de 1789],* il m'est *permis* de promouvoir mes idées dans des lieux qui ne sont pas des propriétés privées. *Ce retour, il est vrai, vu la teneur de ce livre, a peut-être étonné plus d'un d'entre vous.*

Oui, car si vous avez déjà lu mon livre intitulé *« Infamies d'État »,* vous avez pu vous rendre compte que ces chapitres sont en faveur de tous les observateurs du Sabbat et du Shabbat, et de ce fait, est, selon moi, une arme puissante que l'Esprit de Dieu me donne de leur apporter.

La religion adventiste du septième jour du septième jour étant la plus renommée de toutes les religions protestantes chrétiennes qui observent le Sabbat, ce livre n'aurait pas dû bénéficier de cet accueil, de cette fin de non-recevoir donnée, particulièrement par l'un de leurs pasteurs.

> *Je tiens à préciser que, de tous les pasteurs ou églises adventiste du septième jours à qui j'ai écrit pour leur proposer mon livre, je n'ai eu que deux réponses.*
>
> *La première, je vous l'ai présentée, la seconde a été celle d'un pasteur des plus courtois,* **M. Michael RAKOTO,** *à qui j'ai pu faire, à sa demande, parvenir le livre en version numérique.*
>
> *Quand j'ai tenté de le joindre à nouveau pour lui proposer le livre au format papier, mes messages sont restés lettre morte. C'est fort dommage, cet homme me semblait pourtant être de bon sens…*
>
> *Mon sentiment est que, derrière ce retour du pasteur LUPON ainsi que le silence des autres pasteurs adventiste du septième jours du septième jour, que j'ai contactés, se cache, selon moi, une bien obscure réalité.*

Pour la découvrir, il faut en venir aux doctrines iniques que pratique l'Église adventiste du septième jour du septième jour, et que je dénonce dans ce livre.

> *Ce qui fait de moi leur adversaire.*

Ainsi, cette religion, par son représentant M. Yorann LUPON, préfère que ses membres restent dans les chaînes de la servitude des lois dominicales, plutôt que de connaître la vérité salvatrice que l'Esprit de Dieu me donne de leur apporter dans ce livre.

Pour poursuivre, découvrons ce que **M. LUPON** aurait dû faire en tant que **« serviteur consacré »** de Dieu, en recevant mon courrier. Pour cela, lisons ceci :

« [...] examinez toutes choses ; retenez ce qui est bon ». *[1 Thessaloniciens 5 verset 21, Bible Louis Segond].*

Complétons avec ce texte :

« Aussitôt les frères firent partir de nuit Paul et Silas pour Bérée. **[…] Ces Juifs avaient des sentiments plus nobles que ceux de Thessalonique ;**

Ils reçurent la parole avec beaucoup d'empressement, et ils examinaient chaque jour les Écritures, pour voir si ce qu'on leur disait était exact. » *[Actes 17 versets 10-11, Bible Louis Segond].*

En tant que berger établi sur les brebis du Seigneur, le **« pasteur »** LUPON était tenu d'accepter les trois livres que je lui proposais, en vue de les étudier de façon collégiale, afin de trouver des textes que j'aurais pu utiliser et qui contreviendraient aux Saintes Écritures.

S'ils en découvraient, en conformité avec *[Tite 1 versets 8-16], [1 Jean 4 verset 1],* leur devoir aurait été de dénoncer publiquement ces faits avec des preuves solides, afin que j'arrête de propager ces allégations qui leur sembleraient mensongères et qui démontreraient leur non-sens.

Cette démarche est celle que je mets en place dans tout ce livre, car quiconque marche par l'Esprit de Dieu ne craint pas que ses œuvres soient mises en lumière. Ceci nous renseigne :

« Car quiconque fait le mal hait la lumière, et ne vient point à la lumière, de peur que ses oeuvres ne soient dévoilées ;

Mais celui qui agit selon la vérité vient à la lumière, afin que ses oeuvres soient manifestées, parce qu'elles sont faites en Dieu. » *[Jean 3 versets 20-21, Bible Louis Segond].*

J'invite chacun de vous à faire de même, en sondant mes écrits, en les faisant passer au crible de la Parole de Dieu afin de voir de quel type d'esprit je suis animé.

Pour poursuivre, je vous dirais que, si ce que j'ai écrit est conforme à la Parole du Seigneur et ce, même si je n'adhère pas au dogme adventiste du septième jour du septième jour, voici ce qui aurait dû se mettre en place :**« Jean lui dit : Maître, nous avons vu un homme qui chasse des démons en ton nom ;**

Et nous l'en avons empêché, parce qu'il ne nous suit pas. Ne l'en empêchez pas, répondit Jésus, car il n'est personne qui, faisant un miracle en mon nom, puisse aussitôt après parler mal de moi. Qui n'est pas contre nous est pour nous. » *[Marc 9 versets 38-40, Bible Louis Segond].*

N'ayant pas instauré ces bases que je viens de présenter dans cette partie, ce pasteur susvisé démontre qu'il ne fait pas sien ce verset.

> *À vous qui portez fièrement le nom d'adventiste du septième jour du septième jour, je vous appelle à vous réveiller, car ceux qui vous dirigent peuvent œuvrer non comme le bon berger que Dieu les appelle à être, mais souvent comme* **« des loups ravisseurs »** *[Jean 10 versets 1-13] et [Actes 20 versets 28-31].*
>
> *Prenez votre destin en main, adventiste du septième jours du septième jour, et mettez en place les réformes qui s'imposent au sein de votre dogme – je les présente dans mon livre cité précédemment. Aussi, prenez le temps pour étudier les fondements de ma quête présentés dans ce livre que vous avez en main. Si vous y adhérez, apportez-moi votre soutien dans cette lutte que je mène contre les lois du dimanche.*
>
> > *Il est question de notre devenir temporel et spirituel et aussi de celui de nos enfants, en tant qu'observateurs du Sabbat et du Shabbat.*
>
> *Pour le comprendre, il vous faut ne pas perdre de vue que Mme Ellen G. White, qui a été la prophétesse du Seigneur, nous a prophétisé que la mise en place des lois du dimanche serait le début de l'activation de* **« la marque de la bête »** *et que nous ne devions pas rester inactifs. Voir mon livre intitulé « Infamies d'État » au chapitre « Lettre ouverte : plaidoyer destiné à abroger les lois dominicales qui oppressent les observateurs du Sabbat et du Shabbat ».*
>
> *En ce jour, comme ce fut le cas sur la montagne du Carmel pour le prophète Élie face au faux prophète de Baal et d'Astarté [1 Rois 18 versets 7-39], je me présente devant vous, adventiste du septième jours du septième jour, afin de confronter ce que j'écris au dogme de votre religion.*
>
> *De cette confrontation, la vérité et elle seule sortira vainqueur.*

4 Découvrez les Églises qui pratiquent les œuvres de Babylone et qui vous vendent au diable par leurs baptêmes sataniques

Pour commencer ce chapitre, dans un premier temps, nous allons approfondir une réalité que je vous ai déjà présentée et qui est que la Parole de Dieu fait loi.

Quand le Seigneur ordonne une chose et que l'on désobéit, l'on pèche ; il s'agit de la transgression de la loi *[1 Jean 3 verset 4]*.

Cette réalité du péché comme résultant de la transgression de la loi divine est bien représentée dans *[Romains 5 versets 12-14]*.

Afin que les néophytes puissent bien comprendre de quoi il en retourne ici, et quel fut le péché d'Adam qui impacta toute l'humanité, je vous invite à lire *[Genèse 3 versets 1-7]*.

Ici il est dit qu'Adam a péché, et plus avant, nous avons vu que le péché est la transgression de la loi divine ; néanmoins, dans le récit du péché originel, il n'est fait mention d'aucune loi.

Pourtant, ici, il est précisé ceci : **« [...] Or, le péché n'est pas imputé, quand il n'y a point de loi. »** *[Romains 5 verset 13, Bible Louis Segond]*.

Ici le premier point que je tiens à souligner est que sans loi, point de péché et le second est qu'avant que la loi de Dieu ne soit donnée le péché était déjà dans le monde, donc bien que les dix commandements – ou la loi de Moïse – n'existassent pas du temps de nos premiers parents, la loi de Dieu, elle, était bien présente.

Pour comprendre ce qu'est l'une des bases de cette loi divine, il nous faut en revenir à l'ordre que Dieu donne à Adam et à Ève et qui est : **« Mais quant au fruit de l'arbre qui est au milieu du jardin, Dieu a dit :**

Vous n'en mangerez point et vous n'y toucherez point, de peur que vous ne mouriez. » *[Genèse 3 verset 3, Bible Louis Segond]*.

En faisant, la synthèse de ce que nous venons de voir, nous comprenons donc, que la Parole de Dieu, ses ordres font loi. Ainsi, quiconque n'obtempère pas aux ordres du Seigneur transgresse la loi divine ce qui est la base du péché *[Matthieu 7 versets 21-23]*.

Voilà notre décor planté en vue de présenter une réalité d'importance pour le peuple de Dieu et plus encore pour les membres de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, qui présente le devenir des hommes et femmes consacrés qui transgressent la Parole de Dieu, donc sa Sainte loi.

Avant tout, pour que nulle ambiguïté ne puisse subsister, il me semble important de bien comprendre ce qu'est ce terme iniquité qui est utilisé ici. Ceci nous renseigne :

« Toute iniquité est un péché, *et il y a tel péché qui ne mène pas à la mort. » [1 Jean 5 verset 17, Bible Louis Segond]*.

Ainsi, comme vous pouvez le constater, l'iniquité est le péché et nous avons vu que ce dernier est la transgression de la loi divine.

Maintenant ce point acté, revenons à notre premier texte. Dans ces lignes, il nous est donc présenté des personnes qui ont choisi sciemment de transgresser la loi de Dieu, car elles commettent l'iniquité, alors qu'elles sont consacrées au Seigneur.

Cette réalité est bien représentée par le fait qu'elles se réclament d'avoir prophétisé, chassé des démons, fait beaucoup de miracles au nom de Jésus, car tous ces dons spirituels, c'est le Saint-Esprit qui les gère et ils ne sont réservés qu'au peuple de Dieu *[1 Corinthiens 12 versets 1, 4, 7-11], [1 Corinthiens 14 verset 12]*.

Ce que je viens de présenter est aussi renforcé par le fait que ceux vivant sans le Seigneur, ne sont pas habilités à recevoir instruction du Saint-Esprit *[1 Corinthiens 2 versets 9-16],* ils ne peuvent donc pas être aptes à gérer les dons spirituels qu'ils donnent.

Forts de tout cela, nous comprenons ainsi que ce texte présente bien des enfants de Dieu qui se sont éloignés du Seigneur, tout en continuant à vivre une vie religieuse.

Alors que ces personnes ont œuvré puissamment pour le Seigneur, elles finissent par être rejetées par lui, à cause du fait qu'à l'instar du roi Saül *[1 Samuel 13 versets 1-14], [1 Samuel 15],* elles transgressent les ordonnances de Dieu, sa divine parole.

Le témoignage que le Seigneur nous laisse et qui présente ces gens et Saül, est destiné à interpeller son peuple en ces temps les derniers en vue que nul ne soit assez téméraire pour œuvrer comme eux.

Pourtant, les mêmes iniquités qui ont perdu ceux décrits dans *[Matthieu 7 versets 21-23],* ainsi que le roi Saül, sont les mêmes œuvres que pratique en ce siècle la religion adventiste du septième jour du septième jour.

Nous avons déjà vu les iniquités qu'utilise cette religion, mais dans ce chapitre, nous allons monter d'un cran, car nous allons voir comment elle contrevient à la Parole de Dieu en commettant jusque-là un génocide spirituel, et cela en toute impunité.

Nous n'avons pas toujours conscience de l'importance que Dieu porte à l'obéissance, ni aux retombées de la désobéissance à sa Parole et cela, au plus infime de ses commandements ou directives.

Voyez comment un geste aussi anodin que de manger un fruit a plongé l'humanité dans la douleur du péché, et cette douleur s'est répandue jusque dans la nature : *« Aussi la création attend-elle avec un ardent désir la révélation des fils de Dieu.*

Car la création a été soumise à la vanité, – non de son gré, mais à cause de celui qui l'y a soumise, avec l'espérance qu'elle aussi sera affranchie de la servitude de la corruption, pour avoir part à la liberté de la gloire des enfants de Dieu.

Or, nous savons que, jusqu'à ce jour, la création tout entière soupire et souffre les douleurs de l'enfantement.

Et ce n'est pas elle seulement ; mais nous aussi, *qui avons les prémices de l'Esprit, nous aussi nous soupirons en nous-mêmes, en attendant l'adoption, la rédemption de notre corps. » [Romains 8 versets 19-23, Bible Louis Segond].*

> *Les retombées de la transgression de la Parole de Dieu ne sont jamais sans conséquence.*

L'une des incidences des baptêmes basés sur des doctrines d'hommes au détriment de la Parole de Dieu, est que ceux qui les contractent finissent par être possédés par le démon.

Considérons ce texte des plus instructifs qui nous présente cette réalité :

« Nous savons que celui qui est né de Dieu ne commet pas le péché *qui mène à la mort, car le Fils de Dieu le protège.*

Aussi le diable ne peut-il rien contre lui. Nous savons que nous appartenons à Dieu, alors que le monde entier est sous la coupe du diable. » *[1 Jean 5 versets 18-19, Bible Semeur].*

Cette réalité est particulièrement vraie dans le cadre des baptêmes qui sont contractés en ayant comme base des doctrines d'hommes au détriment de la Parole de Dieu, car ceux qui les contractent finissent par être possédés par le démon. Pour le comprendre, il ne faut pas perdre de vue que nous naissons tous pécheurs et esclaves du péché, donc du démon. Voici ce que nous pouvons lire à ce propos :

« Voici, je suis né dans l'iniquité, et ma mère m'a conçu dans le péché. » *[Psaumes 51 verset 7, Bible Louis Segond].*

Complétons avec cet autre texte : *« Quoi donc ! Sommes-nous plus excellents ? Nullement.* **Car nous avons déjà prouvé que tous, Juifs et Grecs, sont sous l'empire du péché, selon qu'il est écrit :**

Il n'y a point de juste, pas même un seul ; *nul n'est intelligent, nul ne cherche Dieu ;* **tous sont égarés, tous sont pervertis ;**

Il n'en est aucun qui fasse le bien, pas même un seul ». [Romains 3 versets 9-12, Bible Louis Segond].

Finissons avec ceci : **« Il convenait, en effet, que celui pour qui et par qui sont toutes choses, et qui voulait conduire à la gloire beaucoup de fils, élevât à la perfection par les souffrances le Prince de leur salut. Car celui qui sanctifie et ceux qui sont sanctifiés sont tous issus d'un seul.** *C'est pourquoi il n'a pas honte de les appeler frères, lorsqu'il dit : J'annoncerai ton nom à mes frères, je te célébrerai au milieu de l'assemblée. Et encore : Je me confierai en toi.*

Et encore : Me voici, moi et les enfants que Dieu m'a donnés.

Ainsi donc, puisque les enfants participent au sang et à la chair, il y a également participé lui-même, afin que, par la mort, il anéantît celui qui a la puissance de la mort, c'est-à-dire le diable, et qu'il délivrât tous ceux qui, par crainte de la mort, étaient toute leur vie retenus dans la servitude. » *[Hébreux 2 versets 10-15, Bible Louis Segond].*

Généralement, l'image que l'on a de ceux qui sont sous la domination du démon est celle de personnes qui n'ont plus aucun contrôle sur leur corps et leur esprit.

Cette réalité est un des effets de la possession démoniaque, et nous la retrouvons dans le cas du Gadarénien *[Marc 5 versets 1-13]*.

Hormis cela, en lisant ces textes bibliques ainsi que *[1 Jean 5 versets 18-19]*, nous découvrons une autre réalité, qui est des plus ahurissantes, car tous ceux qui ne sont pas unis à Christ, donc qui ont fait alliance avec lui par les eaux du baptême et qui lui demeurent fidèles, sont présentés comme étant sous la domination du démon.

> *Ils sont ses esclaves, qu'il retient par les liens de la mort (la peur de la mort).*
>
> > *Avant d'être baptisé, comme toute l'humanité, l'intéressé était sous la domination du démon et, par conséquent, son corps, qui est une maison, était sa demeure.*

Voici comment cette réalité est présentée : **« Quand un démon est chassé d'un homme, il va dans le désert, y cherchant du repos.**

Mais n'en trouvant pas, il retourne vers la personne qu'il a quittée, et trouve que son ancienne demeure est toute balayée et propre. Alors il va chercher sept autres démons plus méchants que lui, et ils entrent tous dans cet homme.

Et ainsi le pauvre homme est sept fois plus mal en point qu'il ne l'était auparavant. » [Luc 11 versets 24-26, Living Bible "TLB" (traduit en français à partir du texte original anglais)].

La solution qui amène la liberté est Jésus – c'est lui qui nous permet d'être émancipés des chaînes par lesquelles le démon nous retient –. De par la puissance que Jésus-Christ a acquise, il change de façon radicale la vie de ceux qui se lient à lui par les liens du baptême.

Afin de bien comprendre cette réalité, je vous invite à lire ceci :

« Ayez en vous les sentiments qui étaient en **Jésus-Christ,** *lequel, existant en forme de Dieu,* **n'a point regardé comme une proie à arracher d'être égal avec Dieu,** *mais s'est dépouillé lui-même, en prenant une forme de serviteur, en devenant semblable aux hommes ;*

Et ayant paru comme un simple homme, il s'est humilié lui-même, se rendant obéissant jusqu'à la mort, même jusqu'à la mort de la croix. C'est pourquoi aussi Dieu l'a souverainement élevé, et lui a donné le nom qui est au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse dans les cieux, sur la terre et sous la terre, et que toute langue confesse que Jésus-Christ est Seigneur, à la gloire de Dieu le Père. » *[Philippiens 2 versets 5-11, Bible Louis Segond].*

Complétons avec ce texte : **« Vous avez tout pleinement en lui, qui est le chef de toute domination et de toute autorité.**

Et c'est en lui que vous avez été circoncis d'une circoncision que la main n'a pas faite, mais de la circoncision de **Christ***, qui consiste dans le dépouillement du corps de la chair :*

Ayant été ensevelis avec lui par le baptême, vous êtes aussi ressuscités en lui et avec lui, par la foi en la puissance de Dieu, qui l'a ressuscité des morts.

Vous qui étiez morts par vos offenses et par l'incirconcision de votre chair, il vous a rendus à la vie avec lui, en nous faisant grâce pour toutes nos offenses ; Il a effacé l'acte dont les ordonnances nous condamnaient et qui subsistait contre nous, et il l'a détruit en le clouant à la croix ;

Il a dépouillé les dominations et les autorités, et les a livrées publiquement en spectacle, en triomphant d'elles par la croix. » *[Colossiens 2 versets 10-15, Bible Louis Segond].*

Considérons aussi ce dernier texte : **« N'allez pas vous placer sous le même joug que les incroyants, d'une manière absurde.**

Comment, en effet, ce qui est juste pourrait-il s'associer à ce qui est mauvais ? Comment la lumière pourrait-elle s'unir à l'obscurité ?

Comment le Christ pourrait-il s'entendre avec le diable ?

Ou bien, qu'est-ce qu'un croyant peut avoir en commun avec un incroyant ? Quel accord peut-il y avoir entre le temple de Dieu et les idoles païennes ? Car nous sommes, nous, le temple du Dieu vivant, *comme Dieu lui-même l'a dit : « Je demeurerai et je marcherai avec eux, je serai leur Dieu et ils seront mon peuple. » [2 Corinthiens 6 versets 14-16, Bible en français courant].*

Les forces démoniaques ayant été vaincues par lui ne peuvent demeurer là où est le fils de Dieu.

Ne pouvant y avoir unité dans un même lieu entre Dieu et le diable, dès que le nom de Jésus est invoqué sur le futur baptisé, avant que l'immersion se fasse, les démons fuient de peur qu'au sortir des eaux, ils n'aient à se retrouver nez à nez avec l'Esprit de Dieu.

> *Dès que le nom du père, du fils et du Saint-Esprit – la trinité divine – est prononcé avant le baptême, celui en qui demeurait le (ou les) démon devient un prétendant à l'unité avec Dieu.*
>
> *Il est destiné à devenir une demeure pour Dieu, en Jésus-Christ par le Saint-Esprit.*

À partir de la sortie des eaux du baptême, si Dieu a agréé son union avec son fils, il scelle le nouveau baptisé en lui donnant son Saint-Esprit, et dès lors il Lui appartient. Dans les textes qui suivent, cette réalité est bien explicitée. Voici le premier de ces textes :

« Pierre leur dit : **repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés ; et vous recevrez le don du Saint-Esprit.**

Car la promesse est pour vous, pour vos enfants, et pour tous ceux qui sont au loin, en aussi grand nombre que le Seigneur notre Dieu les appellera. » [Actes 2 versets 38-39, Bible Louis Segond].

Voici le deuxième texte : *« N'attristez pas* **le Saint-Esprit de Dieu, par lequel vous avez été scellés pour le jour de la rédemption. »** *[Éphésiens 4 verset 30, Bible Louis Segond].*

Complétons avec ce troisième texte : **« Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous ?** *Si quelqu'un détruit le temple de Dieu, Dieu le détruira,* **car le temple de Dieu est saint, et c'est ce que vous êtes. »** *[1 Corinthiens 3 versets 16-17, Bible Louis Segond].*

Voici le quatrième texte : **« Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du Saint-Esprit qui est en vous, que vous avez reçu de Dieu, et que vous ne vous appartenez point à vous-mêmes ?**

Car vous avez été rachetés à un grand prix.

Glorifiez donc Dieu dans votre corps et dans votre esprit, qui appartiennent à Dieu. » [1 Corinthiens 6 versets 19-20, Bible Louis Segond].

Finissons avec ce dernier texte **: « Ainsi donc, frères et sœurs saints, vous qui avez part à l'appel céleste, portez vos pensées sur l'apôtre et le grand-prêtre de la foi que nous professons, Jésus [-Christ]. Il est resté fidèle à celui qui l'a établi tout comme Moïse l'a été dans [toute] sa maison.**

En effet, il a été jugé digne d'une gloire supérieure à celle de Moïse, dans la mesure où celui qui a construit une maison reçoit plus d'honneur que la maison elle-même. **Toute maison est construite par quelqu'un, mais celui qui a construit toute chose, c'est Dieu.**

Moïse a été fidèle dans toute la maison de Dieu comme serviteur, pour témoigner de ce qui allait être dit, **mais Christ l'est comme Fils à la tête de sa maison. Or sa maison, c'est nous,** *pourvu que nous retenions [fermement jusqu'à la fin] la confiance et l'espérance dont nous tirons notre fierté. » [Hébreux 3 versets 1-6, Bible Segond 21].*

Ainsi, dès lors que nous sommes baptisés, en Christ, nous devenons sa demeure et le Saint-Esprit vient vivre en nous et fait de nous un fils ou une fille de Dieu et son héritier, ainsi que le cohéritier de Christ.

Voici ce qu'il en est : **« Car tous ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu sont fils de Dieu.** *Et vous n'avez point reçu un esprit de servitude, pour être encore dans la crainte ; mais vous avez reçu un Esprit d'adoption, par lequel nous crions : Abba ! Père !*

L'Esprit lui-même rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu.

Or, si nous sommes enfants, nous sommes aussi héritiers :

Héritiers de Dieu, et cohéritiers de Christ, *si toutefois nous souffrons avec lui, afin d'être glorifiés avec lui. » [Romains 8 versets 14-17, Bible Louis Segond].*

Nous venons de découvrir les bases de la nouvelle naissance en Jésus-Christ qui nous permet de vivre en renouveau de vie :

Ainsi, nous devenons des êtres célestes, qui vivons sur Terre, et qui marchons sous l'égide de l'Esprit de Dieu et pratiquons les fruits de l'Esprit au détriment de ceux de la chair [Galates 5 versets 16-25].

Malheureusement, ce n'est pas ce qui se passe pour ceux qui reçoivent ou pratiquent un baptême en partie basé sur des doctrines d'hommes, car ils commettent une transgression qui demeure tel un squelette dans un placard, les rendant inaptes à recevoir le Saint-Esprit.

Je m'en vais vous présenter cette réalité :

Quand la cérémonie commence, le ou les démons qui possédaient celui qui se fait baptiser fuient dès lors où le nom de Jésus-Christ est invoqué avant que l'intéressé ne descende dans les eaux baptismales.

Les forces démoniaques ayant été vaincues par lui ne peuvent demeurer là où est le fils de Dieu [Philippiens 2 versets 5-11], [Colossien 2 versets 8-15], [2 Corinthiens 6 versets 14-16].

Ne pouvant y avoir unité dans un même lieu entre Dieu et le démon, dès que le nom de Jésus-Christ est invoqué sur le futur baptisé, avant que l'immersion se fasse, les démons fuient de peur qu'au sortir des eaux baptismales, ils n'aient à se retrouver nez à nez avec l'Esprit de Dieu. Puis l'immersion se fait. Là, le prétendant meurt avec Jésus-Christ.

Au sortir des eaux baptismales, il doit normalement renaître en nouveauté de vie en Jésus-Christ, par le Saint-Esprit.

Nous venons de poser les fondations de la nouvelle naissance en Christ ; malheureusement, dans la réalité, ce n'est pas toujours ce qui se fait. Pour vous en parler, je vous dirai avant tout que mon ressenti est, qu'en cette génération, que pour le plus grand nombre d'entre nous, ce qui se passe lors d'un baptême est une formalité.

Généralement, l'important est ce moment où l'accouchement se fait, oups... sorry... où la nouvelle naissance se fait et où l'on voit l'immersion se faire, puis tout ému nous voyons le nouveau-né, en Christ, émerger des eaux baptismales.

Dès lors, le tour est joué et l'on a le sentiment qu'un nouveau chrétien, un nouveau temple pour le Saint-Esprit vient de voir le jour.

Cette image est certes idyllique et remplit nos cœurs d'espérance et de joie de voir des âmes donner leur vie à Christ, surtout si ce sont des personnes qui comptent pour nous. Malheureusement, je vais jouer les rabat-joie en vous présentant une autre réalité qui est liée au baptême et qui explique pourquoi les religions chrétiennes, quelle que soit leur dénomination, sont si faibles en ce siècle.

Pour le découvrir, je vous invite à lire ceci : *« Pendant qu'Apollos était à Corinthe, Paul, après avoir parcouru les hautes provinces de l'Asie, arriva à Éphèse.* **Ayant rencontré quelques disciples, il leur dit : avez-vous reçu le Saint-Esprit, quand vous avez cru ?**

Ils lui répondirent : nous n'avons pas même entendu dire qu'il y ait un Saint-Esprit. *Il dit : de quel baptême avez-vous donc été baptisés ? Et ils répondirent : du baptême de Jean.*

Alors Paul dit : Jean a baptisé du baptême de repentance, disant au peuple de croire en celui qui venait après lui, c'est-à-dire, en Jésus.

Sur ces paroles, ils furent baptisés au nom du Seigneur Jésus. Lorsque Paul leur eut imposé les mains, le Saint-Esprit vint sur eux, et ils parlaient en langues et prophétisaient.

Ils étaient en tout environ douze hommes. » *[Actes 19 versets 1-7, Bible Louis Segond].*

Ce que nous découvrons ici est d'importance et se révèle pour moi quasiment hors des normes des religions chrétiennes en ce siècle.

Je m'explique, car certainement que vous avez dû me trouver anecdotique. Avez-vous remarqué le terme que Paul utilise ici pour désigner ceux qu'il finira par baptiser ? Il les appelle disciples ! Il ne s'agissait donc pas de personnes qui ne connaissaient pas le Christ.

Ici, nous nous trouvons face à des serviteurs fidèles du Seigneur. Leur droiture, leurs consécrations et leur fidélité au grand Emmanuel sont encore plus évidentes quand on lit qu'une fois la cérémonie du deuxième baptême finie, ils ont reçu le Saint- Esprit, car ce dernier ne vit que dans ceux qui sont fidèles au Seigneur *[Actes 5 verset 32]*.

Pourtant, malgré leur statut de disciples et bien qu'étant passés par les eaux baptismales, leur premier baptême n'a pas permis qu'ils reçoivent le Saint-Esprit.

Ce qui fait qu'ils n'étaient pas scellés en Jésus-Christ pour la vie éternelle. Cette situation est dramatique, car sans l'Esprit de Dieu, nous l'avons vu, nous ne sommes pas scellés pour la vie éternelle. D'où la diligence de Paul pour qu'ils fussent rebaptisés.

Ce que nous venons de voir nous permet de comprendre que, le problème ne venait pas de ces disciples du Seigneur, mais du type de baptême par lequel ils étaient passés. Ils avaient reçu le baptême de Jean qui était celui de la repentance, mais seul le baptême dans le nom de Jésus-Christ nous permet d'être scellés de l'Esprit de Dieu.

En outre, en vue que l'Esprit de Dieu soit donné après le deuxième baptême que ses disciples ont reçu, il a fallu, après le baptême que l'imposition des mains leur soit faite et que Paul (*donc un serviteur consacré de Dieu)* prie pour eux.

L'une des étapes incontournables du baptême, que je n'ai jamais vu se pratiquer au sein de religions chrétiennes, est l'imposition des mains. Pourtant, elle est importante.

> *Avez-vous remarqué que quand les disciples que Paul rencontra, se firent baptiser, ils ne reçurent pas au sortir des eaux baptismales le Saint-Esprit ?*
>
> *Ce n'est que quand Paul leur imposa les mains et pria pour eux, qu'ils furent remplis de l'Esprit de Dieu.*

Forts de cette base, nous comprenons que tout baptême qui est pratiqué sans que l'une des étapes bibliques ne soit en place, est incomplet et ce faisant, le Seigneur ne donnera pas le Saint-Esprit au nouveau baptisé. Nous devons marcher comme les apôtres ont marché, eux-mêmes ayant pratiqué les préceptes que Christ leur a laissés *[1 Corinthien 11 verset 1], [Éphésiens 5 versets 1-2].*

Ainsi, il y a des normes à suivre lors d'un baptême. Pour les redécouvrir, voir mon livre intitulé *« L'acte du baptême et la croissance chrétienne ».* Pour que vous puissiez bien comprendre cette vérité, je m'en vais vous donner une image :

> **Exemple :** *imaginez le circuit électrique d'une maison.*
>
> *En vue qu'il soit fonctionnel, il faut d'abord une installation aux normes, contrôlée par un compteur et un disjoncteur placés pour protéger la maison et contrôler la distribution du courant.*

Cette installation du réseau électrique représente cette étape où l'Évangile est prêché à ceux voulant se faire baptiser, et qui préparent et purifient leur cœur en vue de recevoir le grand Emmanuel Roi des rois. Mais avant que l'électricité puisse arriver, la société qui la distribue doit donner son accord.

Pour ce faire, elle enverra un contrôleur afin de vérifier que tout est aux normes. Si tel est le cas, la maison sera illuminée.

Dans le cas contraire, elle apposera son veto, et tant que les irrégularités ne seront pas mises aux normes, la maison demeurera dans les ténèbres !

Cette étape représente la sortie des eaux baptismales où le Saint-Esprit est donné ou non, sous réserve que le baptême se soit fait en conformité avec tous les préceptes de l'Évangile.

Aussi, de même qu'il y a des normes en vue qu'une installation électrique d'une maison puisse être agréée et que l'électricité soit livrée, il en est de même pour le baptême.

Descendre dans les eaux baptismales n'est pas une promenade de santé où l'on vient comme on veut.

Des règles strictes ont été posées dans la Bible pour cela, car le Seigneur n'étant pas un Dieu de désordre mais d'ordre *[1 Corinthiens 14 verset 33],* a donc établi des échelons dans le baptême, afin que ceux qui se lient à lui puissent le faire dans le bon ordre.

C'est là que les choses se gâtent, car, quand le baptême n'est pas conforme, comme c'est le cas pour celui que pratique l'Église adventiste du septième jour du septième jour, c'est un autre scénario qui se dessine.

La première étape de cette œuvre funeste commence un peu avant que l'intéressé ne soit immergé dans les eaux baptismales et ce, en pleine église.

Voici ce qui doit se faire à ce moment précis *[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis] :* **« Vœux de baptême et engagement :**

les candidats au baptême et les personnes accueillies dans la communauté sur profession de foi affirmeront leur acceptation des Croyances fondamentales en présence de la communauté locale ou d'un autre organisme approprié.

[…] Le pasteur ou l'ancien doit poser aux candidats les questions suivantes, auxquels ils répondront soit en indiquant verbalement leur assentiment, soit en levant la main, soit par toute autre méthode appropriée correspondant à la culture locale. »

Complétons avec ceci *[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis] :*

« Acceptation des candidats par vote, sous réserve de l'accomplissement du baptême :

Après que les candidats ont répondu affirmativement aux questions des vœux, en présence de l'Église assemblée ou d'un autre corps approprié, *ou après que l'Église a reçu l'assurance qu'ils* **se sont déjà acquittés de cette proclamation de leurs vœux, l'Église doit voter leur réception en son sein, sous réserve que leur baptême ait lieu, lequel ne doit pas être indûment retardé. »**

Finissons avec ce texte *[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis]* qui est le clou du service : **« Connaissez-vous et comprenez-vous les principes bibliques fondamentaux tels qu'ils sont enseignés par l'Église adventiste du septième jour du septième jour ?**

Avez-vous l'intention, par la grâce de Dieu, d'accomplir sa volonté en mettant votre vie en harmonie avec ces principes ? »

Juste avant de descendre dans les eaux baptismales, les candidats au baptême à l'Église adventiste du septième jour du septième jour doivent confesser publiquement qu'ils acceptent les vœux baptismaux de cette religion. Généralement, cela se passe en pleine église, en présence de toute l'assemblée. Un responsable de l'église, où ils seront bientôt les membres, va énumérer un à un les treize vœux baptismaux, et tous les candidats devront répondre positivement et à haute et intelligible voix à chacune de ses questions.

Avant de poursuivre, je tiens à noter que depuis j'ai commencé à prendre mon bâton de pèlerin, le *20 décembre 2008,* en vue de dénoncer les abominations que sont les *13 engagements au baptême* de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, il y a eu du changement.

Bien que les *13 engagements baptismaux* demeurent toujours dans le *Manuel d'Église* de cette religion, à partir de *2010,* elle a institué une autre alternative qui ne s'y trouvait pas en *2005*.

Pour le découvrir, je vous invite à lire ce qui suit *[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis] :*

« Vœux de baptême alternatifs :

1. Acceptez-vous Jésus-Christ comme votre Seigneur et votre Sauveur personnel, et désirez-vous vivre avec lui une relation salvatrice ?

2. Acceptez-vous les enseignements de la Bible tels qu'ils sont exprimés dans la *Déclaration des Croyances fondamentales des adventiste du septième jours du septième jour* et vous engagez-vous, par la grâce de Dieu, à vivre en harmonie avec ces enseignements ?

3. Désirez-vous être baptisé pour témoigner publiquement de votre foi en Jésus-Christ, être accepté dans la communauté de l'Église adventiste du septième jour du septième jour et soutenir fidèlement l'Église et sa mission par l'influence que vous exercerez, par vos dîmes, vos offrandes et par une vie de service ? »

Ce changement au niveau de ses doctrines baptismales pourrait laisser penser que l'Église adventiste du septième jour du septième jour s'est amendée et marche désormais dans les voix du Seigneur en ce qui concerne le baptême. Mais il n'en est rien !

Pour le comprendre, il faut prendre le temps de lire les deux derniers vœux de baptême alternatifs.

Le *vœu de baptême alternatif n° 2* est le même que le *vœu baptismal (normal) n° 11* et le *vœu de baptême alternatif n° 3* est le même que le *vœu baptismal (normal) n° 9*.

Ces deux vœux de la première trame sont les plus dangereux de tous, car le **n° 11** oblige à l'intéresser au baptême, à conformer sa vie à toutes les doctrines de cette religion et le **n° 9** l'oblige à ne verser ses dîmes et ses offrandes qu'à l'Église adventiste du septième jour du septième jour.

En outre, je tiens à préciser que ces vœux baptismaux sont toujours actifs au sein de cette religion et que bien que dans la mouture *des vœux de baptême alternatifs,* elle ne soit pas confessée oralement par les intéressés du baptême, ils l'acceptent quand même bon gré mal gré.

Ce texte *[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis]* nous renseigne :

« L'Église a adopté, pour en faire un acte d'alliance baptismale, un ensemble de trois documents :

Ses vingt-huit croyances fondamentales, **les vœux de baptême** *et le Certificat de baptême et d'engagement.* **Un exemplaire imprimé de cet acte d'alliance – le Certificat de baptême et d'engagement étant dûment rempli – doit être remis à tous ceux qui sont reçus au sein de l'Église par baptême.** *Un certificat approprié doit aussi être remis à ceux reçus sur profession de foi.*

Le Certificat de baptême et d'engagement doit être signé par les nouveaux membres d'Église pour affirmer leur engagement.

C'est au cours de la cérémonie, mais après le baptême proprement dit, que **ce Certificat de baptême et d'engagement doit être présenté au candidat, à titre de document exprimant son alliance. […] »**

Comme vous le voyez, bien que les vœux baptismaux originaux ne soient pas confessés par ceux qui choisissent de faire les vœux de baptême alternatifs, ils doivent néanmoins signer des documents qui reprennent entre autres les treize vœux baptismaux originaux.

Ce faisant, ils entérinent leur acceptation par leurs signatures. Fort de tout ce que nous venons de voir, mon sentiment est que comme l'iniquité que sont les treize doctrines baptismales de l'Église adventiste du septième jour du septième jour a été mise en lumière, elle a institué une nouvelle possibilité avec les *3 vœux de baptême alternatifs ;* néanmoins, ces derniers sont toujours aussi iniques, car antibibliques.

La résultante étant que si un des candidats, ne répond pas par l'affirmative soit aux treize vœux, soit aux trois alternatifs ou refuse de faire l'un des vœux baptismaux, il sera mis de côté et ne pourra pas être baptisé ; les autres qui, eux, auront souscrit à toutes ces modalités postbaptismales pourront accéder, plus tard, au baptême.

Malheureusement, ce sont des doctrines d'hommes qu'ils doivent confesser qu'ils choisissent désormais de suivre. Une fois ces vœux acceptés par celui qui va se faire baptiser, un grand chamboulement cosmique se fait, car les cartes sont redistribuées au niveau du monde spirituel. Oui, car à ce moment précis, le candidat au baptême en ayant confessé ses vœux, renie le Seigneur, car il choisit de soumettre sa vie à un autre maître que lui (*Dieu*).

Pour comprendre cette réalité, il nous faut prendre en compte, ce que représente le baptême et d'où l'homme sort et ce qu'il devient une fois baptisé. Pour ce faire, lisons ceci : **« Ne savez-vous pas que nous tous, qui avons été baptisés pour Jésus-Christ, c'est en relation avec sa mort que nous avons été baptisés ?**

Nous avons donc été ensevelis avec lui par le baptême en relation avec sa mort afin que, comme le Christ a été ressuscité d'entre les morts par la puissance glorieuse du Père, nous aussi, nous menions une vie nouvelle.

[...] Ne savez-vous pas qu'en vous mettant au service de quelqu'un comme des esclaves pour lui obéir, vous êtes effectivement les esclaves du maître à qui vous obéissez :

Ou bien du péché qui entraîne la mort, ou bien de l'obéissance qui conduit à une vie juste ? *Mais Dieu soit loué !*

Si, autrefois, vous étiez les esclaves du péché, vous avez maintenant obéi de tout coeur à l'enseignement fondamental auquel vous avez été soumis. Et, à présent, affranchis du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice. **[...] Lorsque vous étiez encore esclaves du péché, vous étiez libres par rapport à la justice.**

Or, quels fruits portiez-vous alors ? Des actes dont le seul souvenir vous fait rougir de honte aujourd'hui, car ils conduisent à la mort. Mais maintenant, affranchis du péché et devenus esclaves de Dieu, le fruit que vous portez, c'est une vie sainte, et le résultat auquel vous aboutissez, c'est la vie éternelle. » *[Romains 6 versets 3-4, 16-18, 20-22, Bible Semeur].*

Ce texte est une mine d'informations en ce qui concerne notre état post- et anté-baptême. La première information, qu'il nous apprend est que la symbolique du baptême chrétien est directement liée à la mort et à la résurrection de Jésus-Christ.

Puis nous apprenons ce que signifie le fait d'être immergé sous les eaux baptismales. En étant plongé sous l'eau au moment du baptême, nous descendons dans la tombe avec Jésus, et nous mourons au péché.

Puis en émergeant des eaux baptismales, on ressuscite en Christ. Ce point nous présente donc l'importance d'être baptisé par immersion.

Pour en savoir plus, voir mon livre intitulé *« L'acte du baptême et la croissance chrétienne »* au chapitre *« La quatrième étape du baptême : Les modalités devant gérés la mise à l'eau pendant le baptême ».*

Hormis cela, ce texte nous apprend aussi, qu'avant le baptême, nous sommes esclaves et que notre maître, c'est le péché.

Il est vrai que ce terme esclave du péché est assez vague ; afin de mieux le quantifier, il nous faut ne pas oublier, que nous avons vu, que dès notre naissance, nous sommes esclaves du diable.

C'est lui qui domine sur tous ceux vivant sans Dieu. Une fois que nous faisons alliance avec Jésus-Christ par les liens du baptême, les chaînes par lesquelles le diable nous retenait en esclavage tombent. Dès lors, nous devenons des esclaves de la justice.

Ce faisant, alors qu'avant d'être unis à Jésus, nous pratiquions les enseignements du *« dieu »* de ce monde, donc Satan, une fois baptisé (*selon tous les préceptes bibliques*) nous sommes appelés, par le soutien de l'Esprit de Dieu, à pratiquer l'enseignement fondamental de Dieu, donc son Évangile.

L'objectif étant d'être transformé de grâce en grâce à l'image de Jésus-Christ, qui est la Parole de Dieu, et que nous contemplons *[2 Corinthiens 3 versets 17-18]*.

Ici nous retrouvons l'obligation, qu'ont les nouveaux baptisés de mettre en pratique un enseignement fondamental ; néanmoins, ce n'est pas celui de l'Église adventiste du septième jour du septième jour mais c'est celle du Seigneur, l'Évangile, qui est qui est Jésus-Christ lui-même.

Il est important de ne jamais perdre de vue que l'on ne peut à la fois servir ou adorer Dieu et autre chose en même temps *[Matthieu 6 verset 24], [Jacques 4 versets 1-5]*.

Ce faisant, en acceptant de confesser les doctrines baptismales adventiste du septième jours du septième jour, l'intéressé au baptême se positionne pour avoir comme maître, qu'il désire servir, cette religion.

Ainsi, son choix l'amène à transgresser le premier des dix commandements, qui demande de n'adorer que le Seigneur et de l'avoir comme seul Dieu.

La répercussion directe d'un tel acte est que c'est au *« dieu »* de ce monde, donc Satan, qu'il porte son adoration.

Ne l'oublions pas, tous ceux qui transgressent la Parole de Dieu deviennent des serviteurs et des enfants du diable qui ont pour mission de le servir, donc le glorifier *[Jean 8 verset 44]*.

Fort de ce que nous venons de lire, avez-vous conscience de combien loin de la Parole de Dieu sont les enseignements baptismaux que pratique et prône l'Église adventiste du septième jour du septième jour. Cette religion a établi des doctrines qui contreviennent à la Parole de Dieu et de ce fait annule la bénédiction qui est liée au baptême à savoir recevoir l'Esprit de Dieu qui fait de nous un enfant de Dieu.

Afin de bien comprendre cette réalité, je vous invite à relire ce texte des plus à propos : *« Les pharisiens et quelques scribes, venus de Jérusalem, s'assemblèrent auprès de Jésus.*

Ils virent quelques-uns de ses disciples prendre leurs repas avec des mains impures, c'est-à-dire, non lavées.

Or, les pharisiens et tous les Juifs ne mangent pas sans s'être lavé soigneusement les mains, conformément à la tradition des anciens ; et, quand ils reviennent de la place publique, ils ne mangent qu'après s'être purifiés.

Ils ont encore beaucoup d'autres observances traditionnelles, comme le lavage des coupes, des cruches et des vases d'airain.

Et les pharisiens et les scribes lui demandèrent : pourquoi tes disciples ne suivent-ils pas la tradition des anciens, mais prennent-ils leurs repas avec des mains impures ?

Jésus leur répondit : hypocrites, Ésaïe a bien prophétisé sur vous, ainsi qu'il est écrit : ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est éloigné de moi. **C'est en vain qu'ils m'honorent, en donnant des préceptes qui sont des commandements d'hommes.**

Vous abandonnez le commandement de Dieu, et vous observez la tradition des hommes.

Il leur dit encore : vous anéantissez fort bien le commandement de Dieu, pour garder votre tradition. Car Moïse a dit : honore ton père et ta mère ;

Et : celui qui maudira son père ou sa mère sera puni de mort. Mais vous, vous dites : si un homme dit à son père ou à sa mère :

Ce dont j'aurais pu t'assister est corban, c'est-à-dire, une offrande à Dieu, vous ne le laissez plus rien faire pour son père ou pour sa mère, annulant ainsi la parole de Dieu par votre tradition, que vous avez établie.

Et vous faites beaucoup d'autres choses semblables. » [Marc 7 versets 5-13, Bible Louis Segond].

Ce texte, nous l'avons déjà étudié, nous n'allons donc pas l'étayer.

Néanmoins, pour mémoire, dès lors que nous mettons en place des doctrines d'hommes au sein d'une action divine, le précepte humain annule la démarche que nous avions initiée.

Je trouve cette image très à propos, dans le cas du baptême adventiste du septième jour, les *13 doctrines baptismales adventiste du septième jours ayant été confessées avant le baptême,* le nouveau baptisé est considéré par Dieu comme étant un infidèle, qui transgresse sa Parole, le Saint-Esprit ne peut donc venir en lui.

Celui qui reçoit un baptême qui transgresse la Parole de Dieu se disqualifie lui même pour recevoir le Saint-Esprit, qui n'est donné qu'à ceux qui sont fidèles à Dieu *[Actes 5 verset 32]*.

Dès lors, il est un *« mort-vivant spirituel »*, car il est mort en Jésus-Christ, mais n'est pas ressuscité en lui, à cause du fait qu'il s'est rendu inapte à recevoir l'Esprit de Dieu.

> *On ne peut à la fois observer les préceptes de Dieu et les coutumes des hommes, car nous l'avons vu, agir ainsi, c'est perdre la promesse ou la bénédiction qui était contenue dans la Parole de Dieu, qui a été ainsi mélangée.*
>
> *Tous ceux qui agissent ainsi deviennent devant Dieu des infidèles en qui l'Esprit de Dieu ne peut vivre.*

En outre, en acceptant de suivre des préceptes d'hommes au détriment de la Parole de Dieu, nous renions le Seigneur. Pour cela, nous devrons en payer le prix.

Pour le comprendre, revoyons ce que le Seigneur déclare de sa position face à ceux qui le renient en vue d'honorer une autre entité :

« C'est pourquoi, quiconque me confessera devant les hommes, je le confesserai aussi devant mon Père qui est dans les cieux ; mais quiconque me reniera devant les hommes, je le renierai aussi devant mon Père qui est dans les cieux.

[…] Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi, et celui qui aime son fils ou sa fille plus que moi n'est pas digne de moi ;

Celui qui ne prend pas sa croix, et ne me suit pas, n'est pas digne de moi.

Celui qui conservera sa vie la perdra, et celui qui perdra sa vie à cause de moi la retrouvera. » *[Matthieu 10 versets 32-33, 37-39, Bible Louis Segond].*

Afin de bien poser ce texte en tant que pierre baptismale, il nous faut aussi considérer ce que le Seigneur Jésus-Christ a lui-même laissé comme instruction, en lisant ceci :

« Jésus, s'étant approché, leur parla ainsi : tout pouvoir m'a été donné dans le ciel et sur la terre.

Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit.

Et voici, je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde. » [Matthieu 28 versets 18-20, Bible Louis Segond].

Commençons par le second texte, présentant l'ordre de marche que Christ nous a laissé juste avant de retourner vers son Père. Ici, que lisons-nous, que nous demande Jésus ? Est-ce qu'il nous demande de :

> *« Allez, faites de toutes les nations des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et enseignez-leur à observer tous les principes bibliques fondamentaux tels qu'ils sont enseignés par l'Église adventiste du septième jour du septième jour. »*

Je vous écris ces lignes et je ressens une sainte colère monter en moi ! À vous qui êtes adventiste du septième jours du septième jour :

> *Est-ce là, ce que le Seigneur a établi ? Non ! Bien sûr que non !*

D'autant plus que nous avons déjà vu combien inique et hors-la-loi sont plusieurs des préceptes de l'Église adventiste du septième jour du septième jour.

En opposition avec ces bases, notre maître, lui le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs nous demande d'instruire ceux que nous formons pour être ses disciples en leur enseignant **« d'observer tout ce qu'il nous a prescrit ».**

C'est donc de la Parole de Dieu dont il est ici question et non des préceptes d'Homme.

Ainsi, quand en plein temple, l'intéressé au baptême confesse qu'il fait vœu de conformer sa vie à tous les principes bibliques fondamentaux tels qu'ils sont enseignés par l'Église adventiste du septième jour du septième jour, il renie publiquement Jésus.

Répercussion de cause à effet, comme nous le dit le premier texte :

> *Ceux qui agissent ainsi, seront eux aussi rejetés par Jésus-Christ qui les reniera devant son Père.*

Pour comprendre comment Jésus renie une personne, il nous faut reconsidérer le texte de *[Matthieu 7 versets 21-23]*.

Dans ce texte, nous avons déjà découvert que celui qui pratique l'iniquité, tout en faisant profession de servir Dieu, ne peut être agréé du Seigneur et sera rejeté par lui.

Ce faisant, ce qui se passe dans les baptistères adventiste du septième jours du septième jour est terrible, car à cause des vœux que fait celui qui va se faire baptiser, il ne pourra pas bénéficier de la vie éternelle.

Oui, car ayant renié Jésus-Christ par son acte, ce dernier le reniera à son tour et la porte de la vie éternelle lui sera dès lors fermée à la suite de son baptême. Ce qui explique cela, c'est ce que représente Jésus et que ce texte nous expose :

« Jésus lui dit : Je suis le chemin, la vérité, et la vie. Nul ne vient au Père que par moi. » *[Jean 14 verset 6, Bible Louis Segond]*.

Rajoutons aussi ceci à notre étude : **« Jésus est** *la pierre rejetée par vous qui bâtissez, et qui est devenue la principale de l'angle.*

Il n'y a de salut en aucun autre ; car il n'y a sous le ciel aucun autre nom qui ait été donné parmi les hommes, par lequel nous devions être sauvés. » *[Actes 4 versets 11-12, Bible Louis Segond].*

Sans Jésus-Christ, nul ne peut aller au Père éternel, et hors de lui, il n'y a pas de salut, car il est le seul chemin, qui mène à Dieu le Père et en lui seul se trouve le salut.

Il est selon moi très important de comprendre ce qui se passe dans les baptistères adventiste du septième jours du septième jour, anté et post-baptême, en vue d'avoir une vision claire de l'abomination qui se pratique au sein de cette religion :

> *Comme nous l'avons vue, l'une des étapes qui mènent au baptême est dans cette religion la confession des treize vœux baptismaux ou ceux alternatifs. Puis en étant dans les eaux baptismales, c'est au nom du père, du fils et du Saint-Esprit que l'intéressé est immergé sous les eaux baptismales.*
>
> *À ce moment précis, comme le nom de Jésus-Christ le grand conquérant qui a vaincu à la croix toutes les forces du mal, est prononcé, tous les démons qui jusque-là possédaient celui qui va se faire baptiser, prennent la fuite.*
>
> *Ayant été vaincus par Christ, ils sont obligés de lui rendre allégeance [Philippiens 2 versets 5-11] ; ce faisant, ils ne peuvent demeurer dans ce corps qui est destiné à devenir une sainte demeure pour l'Esprit de Dieu.*
>
> *Une fois plongé dans les eaux baptismales, le nouveau baptisé meurt en Christ et au péché.*
>
> *En émergeant des eaux baptismales, c'est une nouvelle créature qui sort car son corps est purifié de tous démons.*
>
> *Son corps, qui jusque-là était la demeure d'un ou de plusieurs démons, est dès lors nettoyé et propre. C'est là que commencent les problèmes pour ceux qui ont souscrit au baptême adventiste du septième jour du septième jour.*

Oui, pour le comprendre, il ne faut pas perdre de vue que nous sommes une demeure destinée à recevoir soit l'Esprit de Dieu, soit le ou les démons.

Ce faisant, l'étape suivant la sortie sous les eaux baptismales, qui consiste à ce que l'Esprit de Dieu puisse venir aménager dans cette belle demeure, ne se fera pas.

Le grain, du moins les grains de sable qui empêchent la **« machine baptismale »** *de tourner, sont ces vœux baptismaux qui ont été confessés.*

Dès lors, le démon qui l'habitait avant le baptême et qui avait fui, revient avec des renforts.

À partir de là, la situation du nouveau baptisé est pire qu'avant son baptême, car de résidence de luxe, il devient un ghetto démoniaque insalubre, où squattent de plus en plus de démons.

Hormis tout cela, je vous dirai qu'il est intéressant de noter qu'à partir de l'immersion, deux groupes distincts se font jour au sein des nouveaux baptisés adventiste du septième jours du septième jour.

Ce qui différencie ces deux ensembles vient de la vie de consécration ou non qu'ils ont menée et mènent désormais. La première formation est constituée des chrétiens qui ont une vie qui est à l'instar de celle de Corneille et de sa famille *[Actes 10 verstes 1-48]*.

Pour ceux-là, même si le baptême qu'ils ont reçu n'est pas conforme à la Parole de Dieu, leur vie de consécration en Christ, leur sert de bouclier contre le diable.

En agissant ainsi, ils entrent dans la promesse que Dieu fait dans *[1 Jean 1 verset 7 à 1 Jean 2 verset 2]*, où nous apprenons que ceux qui viennent à Jésus-Christ en confessant et en délaissant leurs péchés obtiennent miséricorde, et sont purifiés par le sang de Jésus-Christ.

Ce faisant, l'iniquité qu'ils ont pratiquée, souvent à leur insu, consistant à recevoir un baptême non conforme à la Parole de Dieu, est pardonnée. Dès lors, comme leurs vies sont en Jésus-Christ des **« parfums de bonne odeur »,** ils reçoivent le Saint-Esprit, qui leur est donné par Dieu.

Comme ils se gardent eux-mêmes en menant une vie exemplaire, le diable ne peut donc pas les toucher.

Ce n'est pas ce qui se passe pour ceux qui reçoivent ou pratiquent un baptême en partie basé sur des doctrines d'hommes, car ils commettent une transgression qui demeure tel un squelette dans un placard, les rendant inaptes à recevoir le Saint-Esprit.

Pour continuer, je vous dirais que le texte de *[Luc 11 versets 24-26],* est une des clefs permettant de comprendre ce qui se passe durant et après le baptême, particulièrement celui que pratique l'Église adventiste du septième jour.

En ce qui concerne ce premier groupe que nous venons de voir, quant à la sortie des eaux baptismales, le démon qui jadis possédait celui qui vient de se faire baptiser revient avec du renfort, ils ne peuvent le posséder, et doivent fuir.

En effet, l'ancienne demeure du démon meneur étant devenue le temple du Saint-Esprit, les forces démoniaques ne pourront point y entrer, car ils ne peuvent remporter la victoire face à l'Esprit de Dieu, qui désormais règne en maître dans le nouveau baptisé.

Dans le cas que je viens de décrire, grâce à leur consécration *post* et *ante* baptême adventiste du septième jour, quand le démon et ses renforts reviendront, ils ne pourront pas forcer la Sainte demeure, mais il n'en est pas toujours ainsi.

C'est le cas pour le second groupe, à cause de leurs états. Ne pouvant se garder eux-mêmes, quand le démon et ses renforts viendront, leur situation sera pire qu'avant le baptême.

Voici comment la parole de Dieu présente ceux qui en ayant fait alliance avec Christ ont failli : **« […] Car chacun est esclave de ce qui a triomphé de lui.**

En effet, si, après s'être retirés des souillures du monde, par la connaissance du Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, ils s'y engagent de nouveau et sont vaincus, leur dernière condition est pire que la première.

Car mieux valait pour eux n'avoir pas connu la voie de la justice, que de se détourner, après l'avoir connue, du saint commandement qui leur avait été donné.

Il leur est arrivé ce que dit un proverbe vrai :

Le chien est retourné à ce qu'il avait vomi, et la truie lavée s'est vautrée dans le bourbier. » *[2 Pierre 2 versets 19-22, Bible Louis Segond].*

Ayant confessé les *13 doctrines baptismales adventiste du septième jours*, le nouveau baptisé a annulé la bénédiction attachée au baptême, le don du Saint-Esprit, dès lors son état devient pire qu'avant.

Ne s'étant pas gardé lui même, sa situation est semblable à celle du reste de l'humanité, qui est sous la domination du malin (*démon*) *[1 Jean 5 versets 18-19].*

Il est vital de comprendre que le plus important dans le baptême n'est pas l'immersion, mais c'est de recevoir le Saint-Esprit, qui scelle et donne de devenir enfant de Dieu. C'est le Saint-Esprit qui, une fois reçu, donne la capacité de faire mourir les mauvaises actions et penchants. Voici une image de cette œuvre : **« Je dis donc : marchez selon l'Esprit, et vous n'accomplirez pas les désirs de la chair.**

Car la chair a des désirs contraires à ceux de l'Esprit, et l'Esprit en a de contraires à ceux de la chair ; *ils sont opposés entre eux, afin que vous ne fassiez point ce que vous voudriez. » [Galates 5 versets 16-17, Bible Louis Segond].*

Sans l'Esprit de Dieu, point de renouveau de vie !

Pratiquer un baptême conforme en tous points à la parole de Dieu n'est pas une option pour le peuple de Dieu. Pour le comprendre, il convient de ne pas perdre de vue à qui l'Évangile est destiné.

Voici ce que Jésus-Christ lui-même déclare : *« Comme Jésus était à table dans la maison de Lévi, beaucoup de publicains et de gens de mauvaise vie se mirent aussi à table avec lui et avec ses disciples ;*

Car ils étaient nombreux, et l'avaient suivi. Les scribes et les pharisiens, le voyant manger avec les publicains et les gens de mauvaise vie, dirent à ses disciples : pourquoi mange-t-il et boit-il avec les publicains et les gens de mauvaise vie ?

Ce que Jésus ayant entendu, il leur dit : ce ne sont pas ceux qui se portent bien qui ont besoin de médecin, mais les malades.

Je ne suis pas venu appeler des justes, mais des pécheurs. » *[Marc 2 versets 15-17, Bible Louis Segond].*

Ce texte présente la réalité de ceux que l'Éternel appelle à devenir ses enfants en Jésus-Christ. Ils sont des malades atteints *« du virus du péché » [Romains 6 verset 23]*.

Même quand ils veulent faire le bien, la loi du péché – l'emprise que le diable a sur eux – les amène à agir selon l'iniquité. Voici ce que nous pouvons lire à ce propos : **« Nous savons, en effet, que la loi est spirituelle ; mais moi, je suis charnel, vendu au péché.**

Car je ne sais pas ce que je fais : je ne fais point ce que je veux, et je fais ce que je hais.

Or, si je fais ce que je ne veux pas, je reconnais par là que la loi est bonne. Et maintenant ce n'est plus moi qui le fais, mais c'est le péché qui habite en moi.

Ce qui est bon, je le sais, n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair : j'ai la volonté, mais non le pouvoir de faire le bien.

Car je ne fais pas le bien que je veux, et je fais le mal que je ne veux pas. Et si je fais ce que je ne veux pas, ce n'est plus moi qui le fais, c'est le péché qui habite en moi.

Je trouve donc en moi cette loi : quand je veux faire le bien, le mal est attaché à moi. *Car je prends plaisir à la loi de Dieu, selon l'homme intérieur ;* **mais je vois dans mes membres une autre loi, qui lutte contre la loi de mon entendement, et qui me rend captif de la loi du péché, qui est dans mes membres.**

Misérable que je suis ! Qui me délivrera du corps de cette mort ?. **Grâces soient rendues à Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur !.**

Ainsi donc, moi-même, je suis par l'entendement esclave de la loi de Dieu, et je suis par la chair esclave de la loi du péché. » [Romains 7 versets 14-25, Bible Louis Segond].

Quand on a été accoutumé à appeler le mal bien et le bien mal, on ne peut pas, du jour au lendemain, par soi-même changer ! Ceux qui ont été acclimatés à vivre toute leur vie dans le dérèglement ne pourront pas par eux-mêmes œuvrer autrement.

Leur seul recours, dès lors en vue d'être libérés, c'est de devenir qu'un avec Jésus-Christ ; sans cela, ils continueront à faire le mal qu'ils ne veulent pas, et cela parce qu'ils sont guidés par la loi du péché qui les rend captifs et les empêche de marcher selon la loi de Dieu.

Une belle image, présentant la réalité que vivent ceux qui ont l'habitude de vivre dans les liens du péché, se trouve ici :

Un Éthiopien peut-il changer sa peau, et un léopard ses taches ? De même, pourriez-vous faire le bien, vous qui êtes accoutumés à faire le mal ? » *[Jérémie 13 verset 23, Bible Louis Segond].*

Ceux qui reçoivent un baptême non conforme à la Parole de Dieu, n'ayant pas pour usage de marcher dans la vérité et n'ayant pas reçu l'Esprit de Dieu, qui seul permet de vivre en renouveau de vie, continueront malgré eux à marcher dans leur ancienne voix d'iniquité.

De tels chrétiens vivront telle l'ivraie au sein du peuple de Dieu, et leur fin sera de finir dans les flammes de la géhenne.

Ce faisant, ce qui se passe au sortir des baptistères adventiste du septième jours, pour ceux qui ont ainsi vécu, est dramatique.

> *Parmi les chrétiens issus du monde, Dieu a des perles de grand prix – qui en sont encore au lait spirituel, lors de leur baptême, donc trop faibles pour se défendre – qui sont ainsi livrées au démon !*

À vous qui me lisez, surtout vous qui portez fièrement le nom d'adventiste du septième jour du septième jour, jusqu'à quand continuerez-vous à affaiblir les âmes sincères qui viennent à Jésus-Christ par votre biais ?

> *Il est temps que de telles actions cessent !*

Maintenant que ces points sont actés, il faut qu'en ce siècle, une prise de conscience se fasse au sein du peuple adventiste du septième jour du septième jour.

Il est important de comprendre qu'en plus d'être des doctrines sectaires et hors la loi, les *13 engagements baptismaux* n'ont aucun fondement biblique.

Et pour le comprendre, analysons le texte qui suit : *« Philippe partit aussitôt. Et, sur son chemin, un homme se présenta : c'était un eunuque éthiopien, haut fonctionnaire chargé d'administrer les trésors de Candace, la reine d'Éthiopie ;*

Il était venu à Jérusalem pour adorer Dieu et il retournait chez lui. Assis sur son char, il lisait le livre du prophète Ésaïe. Le Saint-Esprit dit à Philippe :

« Va rejoindre ce char. » **Philippe s'en approcha en courant et entendit l'Éthiopien qui lisait le livre du prophète Ésaïe. Il lui demanda : « Comprends-tu ce que tu lis ? »**

L'homme répondit : « Comment pourrais-je comprendre, si personne ne m'éclaire ? »

Et il invita Philippe à monter sur le char pour s'asseoir à côté de lui. Le passage de l'Écriture qu'il lisait était celui-ci : « Il a été comme une brebis qu'on mène à l'abattoir, comme un agneau qui reste muet devant celui qui le tond. Il n'a pas dit un mot.

Il a été humilié et n'a pas obtenu justice. Qui pourra parler de ses descendants ? Car on a mis fin à sa vie sur terre. »

Le fonctionnaire demanda à Philippe : « Je t'en prie, dis-moi de qui le prophète parle-t-il ainsi ? Est-ce de lui-même ou de quelqu'un d'autre ? » **Philippe prit alors la parole et, en partant de ce passage de l'Écriture, il lui annonça la Bonne Nouvelle de Jésus.**

Ils continuèrent leur chemin et arrivèrent à un endroit où il y avait de l'eau. Le fonctionnaire dit alors :

« Voici de l'eau ; qu'est-ce qui empêche que je sois baptisé ? »

[Philippe lui dit : « Si tu crois de tout ton cœur, tu peux être baptisé. » Et l'homme répondit : « Je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu. »] Puis il fit arrêter le char. Philippe descendit avec lui dans l'eau et il le baptisa.

Quand ils furent sortis de l'eau, l'Esprit du Seigneur enleva Philippe. Le fonctionnaire ne le vit plus, mais il continua son chemin tout joyeux. » [Actes 8 versets 27-39, Bible en Français Courant].

Dans ce texte, nous découvrons les bases qui doivent guider le baptême au sein du peuple de Dieu.

> *En tout premier lieu, l'Évangile doit être amené à celui qui cherche le Seigneur. La parole de Dieu porte la conviction, qui fait naître la foi, comme nous le découvrons dans le texte de [Romains 10 versets 8-17].*

C'est en étudiant l'Évangile que l'intéressé au baptême pourra prendre position avant le baptême, en reconnaissant que Jésus-Christ, en tant que fils de Dieu, est son sauveur.

Il est dès lors baptisé par un serviteur consacré de Dieu !

Lorsque l'eunuque a déclaré reconnaître que Jésus-Christ est le fils de Dieu, il l'a accepté en tant que sauveur personnel !

Car le texte de [Ésaïe 53] qu'il lisait, et que Philippe lui avait expliqué, présente le divin sacrifice de Jésus-Christ destiné à racheter et sauver l'humanité.

> *Remarquez qu'en baptisant l'eunuque éthiopien, Philippe ne l'obligea pas à confesser une quelconque doctrine, il lui suffisait d'accepter Jésus-Christ pour sauveur !*

Avant de poursuivre, il est important de comprendre en quoi consiste la confession de foi qu'un chrétien ou une chrétienne doit faire quand il s'engage en vue de marcher pour le Seigneur.

Pour le découvrir, lisons ceci : *« Combats le bon combat de la foi, saisis la vie éternelle que Dieu t'a appelé à connaître* **et au sujet de laquelle tu as fait cette belle profession de foi en présence de nombreux témoins. »** *[1 Timothée 6 verset 12, Bible Semeur].*

Pour une meilleure lecture, consultons ce texte dans cette autre version : *« Combats le beau combat au service de la foi, afin de vivre avec Dieu pour toujours. C'est pour cette vie qu'il t'a appelé.* **Tu as reconnu cela le jour où tu as affirmé clairement ta foi devant beaucoup de témoins. »** *[1 Timothée 6 verset 12, Bible Parole de Vie].*

En faisant la synthèse de ces deux textes, nous comprenons que la profession de foi que nous autres chrétiens devons faire, et tout spécialement quand on prend position pour le Seigneur, consiste à présenter notre foi.

> *Tout particulièrement notre foi dans le fait que nous croyons en celui en qui se trouve la vie éternelle, Jésus-Christ, et que nous croyons avoir le salut en lui.*

Voici ce que nous apprenons à ce sujet : *« Et comme Moïse éleva le serpent dans le désert, il faut de même que le Fils de l'homme soit élevé,* **afin que quiconque croit en lui ait la vie éternelle.**

Car Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en lui ne périsse point, mais qu'il ait la vie éternelle. » *[Jean 3 versets 14-16, Bible Louis Segond].*

Nous retrouvons la réalité de ce type de confession dans ce que déclara l'eunuque éthiopien. Revoyons ce qu'il a déclaré :

« Je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu. »

Par ses paroles, il a professé que Jésus était tout puissant, et qu'en tant que fils de Dieu, donc Dieu, il a reconnu avoir le salut en lui.

Hormis cela, aucune doctrine n'a été imposée à l'eunuque éthiopien en vue qu'il puisse le confesser, afin d'être baptisé par Philippe.

Nulle entrave ou obligation d'adhérer à telle ou telle religion ne lui fut imposée, car suite au baptême, Philippe disparut.

Le peuple chrétien est formé de toutes les religions qui ont accepté Jésus-Christ pour sauveur.

Le nouveau baptisé ne doit être soumis à aucune obligation d'intégrer une religion en particulier, car, dans *[Galates 5 verset 13],* Dieu l'appelle à la liberté dans la Sainteté.

Dans le cas de l'Église adventiste du septième jour, cette liberté est enlevée dès le baptême.

Les préceptes baptismaux de cette religion ont été institués en vue de garder le peuple sous contrôle, et sont, comme nous l'avons déjà vu, très habilement constitués.

En effet, ils sont basés **à 70 %** *sur la Parole de Dieu.*

Pourtant, la finalité de leurs thèses repose sur des préceptes qui transgressent la Parole de Dieu.

De tels agissements peuvent s'apparenter à ceux de Satan, qui, en vue d'établir sa suprématie, chercha à embrouiller sans succès Jésus, en lui présentant la Parole de Dieu, retouchée à *« sa sauce »*, son objectif étant de conduire Jésus à pécher *[Luc 4 versets 1-13].*

Ceux qui œuvrent en vue d'établir leur justice au détriment de celle de Dieu œuvrent selon les fruits du démon.

Leurs doctrines aussi anodines puissent-elles paraître sont en réalité des doctrines de démon, car dans la réalité, elles contribuent à transgresser la Parole de Dieu.

Revoyons ce que la Parole de Dieu nous dit à ce propos : **« Mais l'Esprit dit expressément que, dans les derniers temps, quelques-uns abandonneront la foi, pour s'attacher à des esprits séducteurs et à des doctrines de démons, par l'hypocrisie de faux docteurs portant la marque de la flétrissure dans leur propre conscience ».** *[1 Timothée 4 versets 1-2, Bible Louis Segond].*

C'est ce qui se passe au travers des baptistères adventiste du septième jours, où l'union qui se fait n'est pas celle des âmes à l'Esprit de Dieu en Jésus-Christ, mais au diable !

C'est donc une « abomination » qui se produit au sein des baptistères adventiste du septième jours.

En ayant établi des préceptes qui n'ont aucun fondement biblique, l'Église adventiste du septième jour du septième jour est devenue *« abominable »* devant Dieu. Voici ce que la Parole de Dieu dit au sujet de telles doctrines :

« Je m'étonne que vous vous détourniez si promptement de celui qui vous a appelés par la grâce de Christ, pour passer à un autre évangile. *Non pas qu'il y ait un autre évangile, mais il y a des gens qui vous troublent, et qui veulent renverser l'Évangile de Christ.*

Mais, quand nous-mêmes, quand un ange du ciel annoncerait un autre évangile que celui que nous vous avons prêché, qu'il soit anathème.

Nous l'avons dit précédemment, et je le répète à cette heure : si quelqu'un vous annonce un autre Évangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème ! » *[Galates 1 versets 6-9, Bible Louis Segond].*

Les préceptes d'hommes mêlés aux doctrines de certaines religions, et surtout celles de la religion adventiste du septième jour du septième jour, les rendent pernicieux dans leur totalité !

Étant toutes liées entre elles, telle la pomme véreuse, une seule souille toutes les autres.

> **Exemple :** *prenez 5 litres d'eau et mettez-y 5 gouttes de poison violent. La quantité de poison est certes infime en comparaison avec la quantité d'eau, mais à la suite du mélange, toute l'eau sera empoisonnée !*

Soyez en toutes choses toujours très vigilant en ce qui concerne les enseignements qui sont dispensés au sein de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, car la vue extérieure de piété qu'elle donnent ne reflète en rien ce qu'ils sont et ce qu'ils enseignent.

> *Souvent, la belle couleur du pain n'indique pas la saveur de ce dernier. Il vous suffit de rajouter des herbes amères dans la préparation de la pâte pour que le pain soit insipide, bien que la croûte soit dorée !*
>
> *Il faut sonder les profondeurs des écrits de ceux qui vous présentent l'Évangile, moi le premier, en vue de voir de quels esprits ils sont animés.*
>
> > *C'est ce que j'ai fait dans ce livre, concernant l'Église adventiste du septième jour. Les résultats sont, comme vous le voyez, stupéfiants.*

C'est parce que cette religion s'est donné une apparence de piété, que ses œuvres de ténèbres, établies sournoisement dans plusieurs de ses doctrines, ont pu passer jusque-là inaperçues.

> *En ce jour ce temps est révolu, car la vérité s'est fait jour, au nom de Jésus-Christ.*
>
> *Peuple adventiste du septième jour, sachez que vous aurez beau vous faire baptiser, si le baptême que vous recevez est entaché de doctrines qui annulent la bénédiction que Dieu vous réservait, il n'est qu'un* **« bain sans savon ».**

Dieu ne prend aucun plaisir à s'allier avec ceux qui lui désobéissent et lui sont infidèles *[2 Corinthiens 6 versets 14-16] [1 Samuel 15 versets 22-23]*.

Dieu ne peut tolérer un culte où l'iniquité *(la transgression de Sa Parole*) est mêlée aux solennités.

Voici ce que sa Sainte parole déclare, à ce propos : **« Cieux, écoutez ! Terre, prête l'oreille ! Car l'Éternel parle. J'ai nourri et élevé des enfants, mais ils se sont révoltés contre moi.**

Le bœuf connaît son possesseur, et l'âne la crèche de son maître : Israël ne connaît rien, mon peuple n'a point d'intelligence.

[…] Écoutez la parole de l'Éternel, chefs de Sodome ! Prête l'oreille à la loi de notre Dieu, peuple de Gomorrhe ! Qu'ai-je affaire de la multitude de vos sacrifices ?

Dit l'Éternel. Je suis rassasié des holocaustes de béliers et de la graisse des veaux ; Je ne prends point plaisir au sang des taureaux, des brebis et des boucs.

Quand vous venez vous présenter devant moi, qui vous demande de souiller mes parvis ?

Cessez d'apporter de vaines offrandes : *J'ai en horreur l'encens, les nouvelles lunes, les sabbats et les assemblées ; Je ne puis voir le crime s'associer aux solennités.*

Mon âme hait vos nouvelles lunes et vos fêtes ; elles me sont à charge ; Je suis las de les supporter.

Quand vous étendez vos mains, je détourne de vous mes yeux ; quand vous multipliez les prières, je n'écoute pas : vos mains sont pleines de sang. » *[Ésaïe 1 versets 2-3, 10-15, Bible Louis Segond].*

A vous qui êtes adventiste du septième jours, sachez que vous ne pouvez continuer à faire l'autruche, car la réalité est que maintenant que votre péché est manifeste vous ne pouvez plus vous réclamer du temps de l'ignorance.

Votre devenir sera désormais en fonction du choix que vous ferez de prendre ou non position pour le Seigneur.

> *En ce jour choisissez d'être des enfants fidèles de Dieu, en rejetant toutes ces doctrines d'hommes qui transgressent la parole de Dieu !*

5 Les œuvres baptismales hors-la-loi de l'impudique corruptrice

Pour commencer ce chapitre, je vous dirai que dans ce monde, ceux qui veulent briller en société, vont généralement toujours rechercher trois choses : *la première est la puissance, la deuxième est la renommée, et la troisième qui est la plus importante des trois, car à elle seule peut permettre aux deux autres d'exister, c'est la richess*e.

L'argent étant le nerf de la guerre, beaucoup n'hésiteront pas à prendre des voies détournées et hors-la-loi en vue de remplir leurs caisses. Généralement, cette quête financière, étant destinée à briller, ce faisant, avec cet argent frauduleusement acquis, ces personnes feront le bien autour d'eux, en vue d'avoir une légitimité. Néanmoins, utiliser de l'argent sale pour réaliser le bien, le rend-il propre ?

Pour y répondre, prenons un exemple concret :

Pour ce faire, je vous amène dans un village où tous les habitants sont prospères ; ils vivent dans de belles maisons, à côté desquelles de belles voitures trônent, Ferrari, Porsche, Bugatti, etc., qui sont légion dans ces lieux des plus « paradisiaques ». Les habitants de ce lieu semblent avoir tous réussi le rêve américain. Combien la vie du plus grand nombre semble vide et insipide en comparaison à celle que vivent ces nantis. Néanmoins, la vie nous apprend qu'il ne faut pas envier la vie des autres, car l'origine de leurs biens peut être des plus ténébreux.

En ce qui concerne ces nantis, en vue de comprendre d'où vient leur fortune, il suffit de les suivre durant certains soirs où on les voit récupérer des sacs remplis d'argent. Pourtant, ils ne sont pas transporteurs de fonds, ni trafiquants de drogue, ni des gens de la pègre ou de la mafia, mais ce sont des blanchisseurs d'argent sale qui provient de la vente de drogue, d'extorsions, etc.

Ces sommes ont été obtenues au prix du sang d'innombrables innocents, certaines fois du meurtre de familles entières, tuées pour n'avoir pas voulu adhérer à ce système. Nos nantis, de leur côté, ne vendent pas de drogue, n'extorquent personne, et ne commettent pas d'assassinat, mais ils sont les petites mains qui vont faire en sorte de rendre l'argent de la drogue légal en l'investissant dans leur entreprise.

Ce faisant, une grosse partie de ce financement, leur revient. Ainsi le « paradis » de ces gens a pour base l'enfer de la toxicomanie que vivent les dépendants à ces drogues ainsi que le prix du sang de tous ces innocents qui ont été tués. Néanmoins, nos nantis se donnent bonne conscience en se disant qu'ils ne font que blanchir de l'argent, mais n'ont jamais fait de tort à personne.

En outre, pour s'acheter une tranquillité d'esprit, avec la part qui leur revient de cet argent, ils ont monté une société d'œuvre de bienfaisance, qui construit des maisons pour les défavorisés, des écoles et des hôpitaux pour les plus pauvres.

Tout cela se termina quand le baron de la drogue, pour qui les habitants de notre village des plus privilégiés travaillaient, a été arrêté et que son organisation fut démantelée. De ce fait, nos nantis ont interrompu les œuvres ténébreuses qu'ils ont pratiquées durant des décennies. Néanmoins, leurs coffres-forts sont restés remplis de l'argent sale. La morale que je souhaite, avant tout tirer de cette histoire est :

> *L'argent sale qui est utilisé pour faire le bien, devient-il de l'argent propre ? En outre, les biens achetés avec de tels fonds, peuvent ils être agréés du Seigneur ? Bien sûr que non !*

Pour poursuivre, je vous dirai que l'Église adventiste du septième jour du septième jour, est à l'image de ces personnes qui vivent dans ce petit village des plus sélects.

Cette religion, nous l'avons vue, est l'une de celles qui a le plus grand nombre d'écoles et d'hôpitaux protestants dans le monde.

En outre, l'œuvre adventiste du septième jour du septième jour donne au monde l'apparence de gens bien, qui œuvrent pour le relèvement des plus défavorisés.

Malheureusement, l'origine des fonds qui permet à cette religion de briller est basée sur une des plus grandes escroqueries que le monde religieux n'ait connues.

C'est en agissant de façon frauduleuse que cette religion a pu engranger de l'argent en grande quantité et qui aujourd'hui lui permet d'étaler sa réussite financière aux yeux du monde.

Nous allons dans un premier temps, comme nous l'avons fait pour notre village de nantis, découvrir la prospérité qu'affiche l'Église adventiste du septième jour du septième jour, ainsi que les bases visibles et légales par lesquelles cette religion est devenue prospère.

Puis je vais lever le voile, des réalités du plus gros braquage de fonds, que cette religion a réalisé et le moyen utilisé pour y arriver.

Pour commencer, voici ce que nous apprenons dans ce texte *[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis]* de la gestion financière de cette religion : **« La dîme :** *pour montrer que nous reconnaissons le plan biblique et que nous sommes conscients du privilège et de la responsabilité qui reposent sur les membres d'Église, en tant qu'enfants de Dieu et parties de son corps, nous sommes tous encouragés à rendre fidèlement* **la dîme, soit un dixième de nos bénéfices ou revenus personnels, versés à la trésorerie de l'Église.**

La dîme n'est pas employée ou gérée par l'Église locale, mais elle est transmise au trésorier de la fédération.

Ainsi, les dîmes de toutes les Églises aboutissent à la trésorerie de la fédération.

Celle-ci en transmet un certain pourcentage à l'échelon supérieur de l'organisation ecclésiale, conformément à la politique administrative de la Conférence générale et des divisions, afin de financer l'accomplissement de l'œuvre de Dieu dans ses différentes sphères de responsabilité et d'activité.

Ces règles ont été établies pour rassembler et répartir les fonds dans le monde entier, et pour gérer les affaires de l'œuvre.

Les aspects financiers et matériels de notre Église ont une grande importance. Ils sont indissociables de la proclamation du message du salut ; ils en font partie intégrante.

Maintenant, voyez comment dans ce texte *[Le réseau adventiste du septième jour d'actualité, le service officiel d'actualité de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, 18 avril 2014, Silver Spring, Maryland, États-Unis, Élizabeth Lechleitner, Ann (traduit en Français à partir du texte original anglais)]* l'Église adventiste du septième jour du septième jour présente sa prospérité issue des Dîmes et offrandes que ces membres lui versent :

« Les délégués de la rencontre du Printemps ont eu l'occasion d'apprendre une bonne nouvelle, notamment que l'Église adventiste du septième jour du septième jour a atteint **une nouvelle étape financière***, l'année dernière. […]*

L'offrande du 13e Sabbat est récoltée le dernier samedi de chaque trimestre, dans toutes les églises adventiste du septième jours du monde entier. Cette offrande est une opportunité offerte à chaque membre qui lui permet de contribuer à des projets spécifiques dont le but est de faire croître l'Église adventiste du septième jour de manière tangible.

Les offrandes de l'année dernière, qui ont battu tous les records, permettront l'établissement de nouvelles congrégations et soutiendront des projets d'évangélisation novateurs en Europe, dont des centres d'évangélisation en Grèce et en Macédoine. […] **Les dîmes et les offrandes furent un sujet de satisfaction l'année dernière.**

Les dîmes rendues au sein de la division de l'Amérique du Nord pour l'année 2013 ont connu une hausse de 1, 7 % comparées à l'année 2012, **totalisant 949 millions de dollars.**

Les dîmes rendues par les autres divisions ont, quant à elles, connu une hausse de 3, 6 %, totalisant plus de **1, 4 billions de dollars**.

Les offrandes en provenance des divisions autres que celle de l'Amérique du Nord ont également connu une hausse, atteignant environ **64 millions de dollars**, *ce qui représente une hausse de 6 % par rapport à l'année dernière. Cependant, les offrandes en Amérique du Nord ont connu une baisse d'un peu moins de 2 %, totalisant une somme de* **22 millions de dollars**. *"Malgré la récession et la lenteur de la reprise économique aux États-Unis, les économies de la plupart des autres pays du monde sont restées plus ou moins stables. […]*

Cette réalité s'est traduite par la **hausse des dîmes et des offrandes** *hors des États-Unis, a-t-il ajouté. […] Cette hausse au niveau des dîmes dans le monde entier et plus particulièrement en ce qui concerne les offrandes en faveur des missions, ce qui aura aidé à amortir la baisse au niveau des dîmes en Amérique du Nord. […]*

Cette année sera décisive. […] Mais comptant sur la fidélité de nos membres […], nous pensons que nous pourrons passer ce cap.

[…] 1, 6 millions de dollars *pour les initiatives de santé et d'éducation au sein de l'union du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.* **600 000 dollars** *à l'intention de la division de l'Asie du Sud et du Pacifique afin qu'elle puisse lancer Hope Channel Indonésie.*

650 000 dollars *à l'intention des centres d'éducation théologique au sein de la division d'Asie du Nord et du Pacifique.* **8 millions de dollars** *à l'intention de Hope Channel afin qu'elle puisse étendre le contrat de la télévision officielle adventiste du septième jour avec Direct TV et son accès au satellite jusqu'en 2020.*

2, 8 millions de dollars *aux 13 divisions et à l'union du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.*

Les fonds affectés à Hope Channel proviennent de ce qui est appelé **les "dîmes extraordinaires"***, un don de* **102 millions de dollars** *en termes de dîmes, perçu par l'Église en 2007.*

[…] Plus de **12 millions de dollars** *provenant de ces "dîmes extraordinaires » ont été réservés pour soutenir la transition des projets qui avaient été lancés à partir de cette "dîme extraordinaire", alors qu'ils font à présent partie des budgets opérationnels", a déclaré Prestol. »*

Finissons avec le texte *[When God Moves Members to Give. In a challenging year, Adventists in North America return record US$1.1 milliard in tithe in 2020. Texte tiré du site : https://www.nadadventist.org (traduit en Français à partir du texte original anglais)]* :

« Au cours d'une année difficile, les adventiste du septième jours d'Amérique du Nord versent une dîme record de 1,1 milliard de dollars US en 2020. »

La plupart ne le prévoyaient pas, et de nombreux trésoriers, à différents niveaux de l'Église, cherchaient un rapport ayant une tendance dans la direction opposée.

Mais dans ce qui ne peut être décrit que comme un miracle de fidélité, les chiffres de la dîme de 2020 pour l'Église adventiste du septième jour du septième jour en Amérique du Nord (NAD) se sont approchés de 1,1 milliard de dollars. […]

"Il est étonnant pour moi de voir la fidélité de nos membres au cours d'une année qui a comporté des troubles sociaux, la pandémie de COVID et des turbulences économiques", a ajouté G. Alexander Bryant, président de la NAD.

"Rien de cette année [passée] n'a été facile. […] *Le 27 janvier 2021, le département de la trésorerie de la NAD a publié le rapport de comparaison des dîmes 2020.*

Le rapport indique les montants de la dîme et le nombre de membres dans toute la division pour 2019 et 2020 – les neuf syndicats et la Mission Guam-Micronésie (GMM) sont inclus. **L'année 2020 s'est terminée avec 1 093 421 650 $ de dîme totale dans toute la division. Par rapport à 1 075 010 963 $ en 2019, cela représente un gain de 18, 4 millions de dollars.**

« En 2020, les membres de la NAD ont reversé plus de dîme en une seule année qu'à aucun autre moment de son histoire", a partagé Robinson. […]

Sept des neuf conférences de l'Union en Amérique du Nord ont enregistré une augmentation de la dîme d'une année sur l'autre. La GMM a également enregistré une augmentation de la dîme d'une année sur l'autre. Sur les 59 conférences et missions locales, 40 ont enregistré un gain d'une année sur l'autre. […] »

En faisant la synthèse de ces textes, nous comprenons que le précepte adventiste du septième jour du septième jour présente la dîme, comme étant un dixième des bénéfices ou des revenus personnels de ses membres devant être versés à la trésorerie de leur Église.

Cet argent ne reste pas dans les murs de ces églises où il a été versé par ses membres, mais transmis à la fédération adventiste du septième jour du septième jour dont elle dépend.

Les fédérations gardent une quote-part de cet argent et font transiter le reste vers l'échelon supérieur, union, division, la Conférence générale. L'objectif est qu'il y ait une équité dans les fonds que ces diverses entités adventiste du septième jours du septième jour reçoivent dans le monde, et qu'ainsi, il n'y ait pas une partie de l'œuvre adventiste du septième jour du septième jour qui soit plus en souffrance qu'une autre.

Grâce aux dîmes versées par ses membres, l'Église adventiste du septième jour du septième jour est devenue très prospère.

En 2013, sans compter les dîmes de sa division de l'Amérique du Nord, elle a reçu plus de **1, 4 milliard de dollars US. Et en 2020** pour l'Amérique du Nord, elle a perçu un montant total record de dîmes d'un montant de **1, 1 milliard de dollars US.**

Nous sommes donc devant des sommes qui donnent des vertiges, car nous ne parlons pas en millions de dollars, mais en milliards de dollars. L'argent des dîmes est destiné à soutenir l'organisation ecclésiale – donc à payer les ouvriers qui travaillent dans l'œuvre adventiste du septième jour du septième jour – pour financer et soutenir les branches de la santé et de l'éducation (*donc les hôpitaux et les écoles*) de cette religion, à mettre en place des entités audiovisuelles, ici nous avons des chaînes TV.

Une autre partie est destinée à soutenir les *« Missions auprès des Villes »,* mais qu'elles pouvaient tout aussi bien utiliser **« à leur convenance […] »,** ces sommes, étant laissées à la discrétion de ceux qui les reçoivent, correspondent donc à de l'argent de poche en vue qu'ils puissent manœuvrer à leur guise.

> *Grâce à ce flux ininterrompu mensuel de fonds que ses membres lui versent, l'Église adventiste du septième jour du septième jour a pu devenir l'une des religions protestantes les plus solides financièrement.*

Ce qui permet à cette religion de présenter au monde diverses structures, hôpitaux, écoles etc. et ses bonnes œuvres et du fait de cela, elle peut déclarer fièrement dans *[Wilson elected president of Seventh-day Adventist world church. ANN and Adventist.news du 24 juin 2010. Tiré du site : https://adventist.news (traduit en français à partir du texte original anglais)] :*

« […] L'Église adventiste du septième jour gère le plus grand réseau protestant d'écoles et d'hôpitaux dans le monde. […] »

Avant de poursuivre, il est important pour moi de préciser, que je ne remets pas en question, ni n'incrimine, la raison d'être de la dîme, car établie par Dieu, nous le verrons.

Je ne remets pas non plus en question la bonne gestion que l'Église adventiste du septième jour du septième jour fait de celle que ses membres lui versent, car cet argent est géré, selon moi avec sagesse.

En outre, le fait d'être prospère ne constitue pas un crime et n'est pas interdit par Dieu, car c'est lui qui enrichit ou appauvrit ; il promet de faire de nous la tête et non la queue, en sorte que nous puissions prêter aux autres sans devoir emprunter, mais tout cela selon qu'il le trouvera bon *[1 Samuel 2 versets 2-10], [Deutéronome 28 versets 1-14]*.

Ce faisant, je n'incrimine en rien, cette prospérité financière qui est celle de l'Église adventiste du septième jour du septième jour.

Ce que j'incrimine, ce sont les moyens que cette religion utilise pour contraindre ses membres à lui verser la dîme.

Cela, nous le verrons tout à l'heure, mais pour l'instant revenons à l'organisation adventiste du septième jour du septième jour établie pour ses fonds et la prospérité qui en découle.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à préciser qu'il y a eu bien des changements dans l'organisation de l'Église adventiste du septième jour en plus de **dix-sept ans**, depuis l'époque où j'ai pris *« mon bâton »* en vue de dénoncer les abominations qui se font par le biais de ces baptistères.

Ce faisant, la doctrine que je vous présente dans ce chapitre a permis à l'Église adventiste du septième jour du septième jour de spolier ses membres durant des décennies, mais est maintenant en partie abrogée. Néanmoins, cette religion a, par le biais de contraintes psychologiques – nous le verrons – contraint, durant des décennies, ses membres à lui verser des fonds, par le biais de la dîme.

Maintenant ces points actés, je m'en vais donc vous présenter la portée de cette doctrine inique.

Pour découvrir cette œuvre sectaire et hors la loi que pratiqua l'Église adventiste du septième jour du septième jour, je vous propose tout d'abord de nous arrêter sur la teneur de sa doctrine qui appelle les membres à lui verser des dîmes et des offrandes.

Pour le découvrir je vous invite à lire le ce texte *[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis] :* **« Le vœu baptismal n° 9 :** *croyez-vous à la nécessité d'une Église organisée ?* **Avez- vous l'intention de rendre un culte à Dieu et de soutenir l'Église par vos dîmes et vos offrandes,** *ainsi que par vos efforts et votre influence personnels ? »*

Complétons avec ceci *[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis] :*

« Terminologie employée dans le Manuel d'Église : Église – Pour des raisons de simplicité textuelle et de place, le mot « Église » avec un 'É' majuscule, est utilisé au lieu de l'appellation complète 'Église adventiste du septième jour du septième jour' […] ».

J'ai tenu à vous présenter ce deuxième texte avant de développer le premier afin que nulle ambiguïté ne puisse subsister sur ce mot **« l'Église »** utilisé dans ce premier texte, qui veut en réalité dire l'**« Église adventiste du septième jour du septième jour ».**

Maintenant ce point établi, revenons au premier de ces deux textes. Avant tout, il est important de remarquer qu'il s'agit ici de l'un des vœux baptismaux que les futurs baptisés à **l'Église adventiste du septième jour du septième jour** doivent obligatoirement faire avant.

Il est à noter que ce vœu baptismal a été renforcé par cette religion, avec un autre choix qui est dès lors proposé à ceux voulant se faire baptiser et qui est le suivant *[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis] :*

« Vœux de baptême alternatifs : […]

3. Désirez-vous être baptisé pour témoigner publiquement de votre foi en Jésus-Christ, être accepté dans la communauté de l'Église adventiste du septième jour du septième jour et soutenir fidèlement l'Église et sa mission par l'influence que vous exercerez, par vos dîmes, vos offrandes et par une vie de service ? »

Désormais, celui qui veut se faire baptiser au sein de la religion adventiste du septième jour du septième jour peut choisir de confesser les treize doctrines baptismales dont fait partie le **« vœu baptismal n° 9 »** que nous avons vu plus avant ou ce **« vœu de baptême alternatif n° 3 »** que je viens de vous présenter.

La finalité de ces deux textes est la même : *celui qui veut se faire baptiser doit post-baptême faire le vœu qu'il va soutenir cette religion en lui versant des dîmes et des offrandes.*

Nous développerons plus longuement tout à l'heure l'obligation des vœux baptismaux, à l'Église adventiste du septième jour du septième jour en vue d'être baptisé.

Maintenant, le décor posé, et avant d'en revenir à ces vœux baptismaux où celui désirant se faire baptiser est appelé à faire le vœu de soutenir l'œuvre adventiste du septième jour du septième jour avec les dîmes et les offrandes, intéressons-nous à leurs origines. Cette règle adventiste du septième jour présentant la gestion devant être mise en place pour les dîmes et les offrandes est rattachée à une doctrine qui trouve son fondement dans la Bible *[Malachie 3 versets 7-12]*.

L'intéressé au baptême doit juste confesser qu'il accepte de donner ses dîmes et ses offrandes à l'Église, ce qui est, en soi, un principe biblique. Par cet engagement baptismal, nulle contrainte n'est apparemment exercée sur l'intéressé.

Néanmoins, afin de mieux prendre conscience du côté pernicieux des doctrines baptismales de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, il faut lire le texte *[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis]* qui suit : **« Vœux de baptême et engagement :**

Les candidats au baptême et les personnes accueillies dans la communauté sur profession de foi affirmeront leur acceptation des Croyances fondamentales en présence de la communauté locale ou d'un autre organisme approprié […].

Le pasteur ou l'ancien doit poser aux candidats les questions suivantes, auxquels ils répondront soit en indiquant verbalement leur assentiment, soit en levant la main, soit par toute autre méthode appropriée correspondant à la culture locale. »

Comme vous pouvez le constater, pour être accepté dans la communauté adventiste du septième jour du septième jour, il faut répondre positivement aux vœux baptismaux au préalable.

Ainsi, quand un responsable de l'Église adventiste du septième jour du septième jour pose au candidat au baptême la question **« […] Avez-vous l'intention de rendre un culte à Dieu et de soutenir l'Église par vos dîmes et vos offrandes […] »,** deux réponses peuvent se faire jour : **OUI ou NON !**

Le candidat est certes libre de répondre en son âme et conscience l'une des deux réponses. Néanmoins, seul un oui permet de devenir adventiste du septième jour du septième jour !

Cette petite question semble anodine, mais est une oppression psychologique que l'Église adventiste du septième jour du septième jour fait peser sur celui qui veut se faire baptiser.

Pour le comprendre, il ne faut pas oublier les réalités et la portée du baptême. Voir mon livre intitulé *« L'acte du baptême et la croissance chrétienne »* au chapitre *« La réalité des saints (peuple fidèle de Dieu) face à la marque de la flétrissure que donne la bête ».*

De sorte que celui qui n'est pas baptisé sera condamné et son devenir sera le feu de la géhenne, réservé à tous ceux qui ne seront pas sauvés. C'est en jouant sur la peur du feu de l'enfer, et de la mort éternelle qui sera la fin annoncée pour ceux qui ne sont pas baptisés, que les hauts dirigeants adventiste du septième jours font en sorte que les postulants à leur baptistère acceptent de rendre leur vie conforme à toutes les exigences du dogme adventiste du septième jour.

Ces doctrines donnent deux choix à celui qui veut être baptisé :

Soit confesser qu'il accepte tous les vœux baptismaux de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, ce qui lui permet d'être baptisé, soit refuser de les confesser et il ne sera pas baptisé !

Hormis cela, tous ceux qui refuseront de faire ce vœu ne seront pas baptisés et par extension, ils demeurent, sous le coup de la loi qui réclame le prix du péché qui est la mort, celle qui est éternelle.

Pour poursuivre, je vous dirais que pour le néophyte et le non-converti, ce choix peut paraître de prime abord anodin, mais pour ceux venant se faire baptiser chez les adventiste du septième jours, c'est une grande oppression que cette religion fait peser sur eux.

Pour le comprendre, il faut prendre en compte que c'est à son Église – formée de tous ceux qui ont accepté Christ pour leur sauveur personnel, et qui sont de tous peuples, âges, religions, etc. *[Jean 1 versets 1-18, 29-30], [Apocalypse 5 versets 9-10]* – considérée comme étant son représentant sur Terre, que Jésus a donné l'autorité de lier ou de délier les âmes pour le salut, par le biais du baptême. Les hommes d'Église en sont pour lui les dépositaires *[Matthieu 18 versets 17-18]*.

Au travers du ministère baptismal, l'Éternel a donné à son peuple l'autorité de choisir de lier ou non des âmes à Jésus par le baptême, et ce pouvoir suprême le rend apte à décider de la destinée éternelle des hommes.

Il est aussi important de noter que le pouvoir de livrer ou non les hommes à Satan est normalement l'un des attributs de la Toute-puissance de Dieu *[Job 1], [Job 2 versets 1-7]*.

En Jésus-Christ, le peuple de Dieu a aussi reçu ce pouvoir.

C'est ce que nous découvrons dans *[1 Corinthiens 5 versets 1-5]*, où nous voyons que ceux qui *vivent dans le péché* doivent être déliés de l'Église de Dieu (*donc radiés*).

Ce qui a pour finalité d'être livré par l'église à Satan pour la destruction de la chair.

Il est à noter également que les enfants de Dieu ont reçu le pouvoir de juger les hommes et les anges, de pardonner ou de retenir les péchés des hommes *[Jean 20 verset 23], [1 Corinthiens 6 versets 2-3]*.

Toute âme rejetée par l'Église de Dieu se retrouve d'office sous le pouvoir du diable. En effet, il y a dans ce monde deux maîtres auxquels l'homme doit se soumettre : *soit Dieu qui lui demande une soumission volontaire, soit Satan qui, lui, contraint les hommes qui tombent sous son égide à se soumettre.*

En refusant le baptême à une âme intéressée, les dirigeants du peuple de Dieu la laissent liée à Satan. Lorsqu'ils refusent de baptiser, ils signifient ne pas pardonner à l'âme pécheresse ; ils la laissent dans les liens de son péché et ainsi, inévitablement, sous le joug du démon.

Quand le baptême est refusé à celui qui vit dans le péché, et désire continuer dans ces voies, ou que la radiation est prononcée sur l'un des membres du peuple de Dieu qui vit dans le péché et n'a aucune envie de vivre en renouveau de vie, c'est une chose juste !

C'est parce que le Seigneur ne peut et ne veut être lié au rebelle ou à celui qui pratique des œuvres de ténèbres ou d'injustice, que de telles démarches sont obligatoires au sein de son peuple.

Par contre, au sein de l'Église adventiste du septième jour, le baptême est refusé aussi à ceux qui ont choisi de demeurer fidèles à Dieu et qui ne veulent pas transgresser sa Parole.

Cette action est très pernicieuse. Elle propose aux futurs baptisés un choix qui est une vraie torture psychologique.

Les choses sont faites de telle sorte que, peu importe le choix pour lequel l'intéressé optera, les retombées seront funestes, les choix proposés ne menant qu'à un seul dénouement qui est la mort éternelle.

Dans le cadre du premier choix, consistant à accepter de confesser les doctrines baptismales pour être baptisé, c'est au prix de la mort éternelle réservée aux transgresseurs de la Parole de Dieu, que la prise de position se fera. Les confesser avant d'être baptisé revient à annuler son baptême, car dès qu'une doctrine humaine est ajoutée à la Parole de Dieu, elle annule cette Parole *[Marc 7 versets 5-13]*.

> *Le deuxième choix proposé par l'Église adventiste du septième jour à celui qui est intéressé par le baptême est de refuser de confesser les 13 vœux baptismaux, et ainsi de ne pas être baptisé. Il devra, bon gré mal gré, continuer à vivre en étant sous la domination du démon, tout comme l'est le reste de l'humanité vivant sans Dieu.*
>
> *Sans baptême, point de salut, selon qu'il est écrit dans [Marc 16 versets 15-16], car il faut croire, puis être baptisé pour être sauvé.*

Comme vous le voyez, les deux choix proposés par l'Église adventiste du septième jour ont une seule et même finalité, la destruction éternelle en brûlant en enfer. Néanmoins, il existe aussi une autre solution, pouvant être mise en place, dans les moments de crise où il n'y a pas la possibilité de souscrire à un baptême qui soit conforme à la parole de Dieu, au sein de son peuple. Voir mon livre intitulé *« L'acte du baptême et la croissance chrétienne »*.

Comme nous venons de le voir, le baptême est une question de vie et de mort, même si c'est de celle qui est éternelle dont il s'agit.

Sachant cela, les hauts dirigeants adventiste du septième jours du septième jour se sont assurés que leurs caisses seraient toujours remplies, en obligeant tous ceux qui souhaitent se faire baptiser, à confesser qu'ils verseront leurs dîmes et leurs offrandes au sein de leur religion.

Le piège et l'arnaque sont en effet dissimulés dans un autre engagement baptismal, le numéro onze, dont voici la teneur *[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis] :* **« Vœux de baptême et engagement. Le vœu baptismal n° 11 :**

Connaissez-vous et comprenez-vous les principes bibliques fondamentaux tels qu'ils sont enseignés par l'Église adventiste du septième jour du septième jour ? Avez-vous l'intention, par la grâce de Dieu, d'accomplir sa volonté en mettant votre vie en harmonie avec ces principes ? »

Il est intéressant de noter que depuis *2010,* une autre possibilité de vœux, similaire à celui-ci a été entériné dans le dogme adventiste du septième jour du septième jour et il fait partie de trois **« vœux de baptême alternatifs ».** Le *[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis]* nous renseigne à ce propos : **« Vœux de baptême alternatifs : […]**

2. Acceptez-vous les enseignements de la Bible tels qu'ils sont exprimés dans la Déclaration des Croyances fondamentales des adventiste du septième jours du septième jour et vous engagez-vous, par la grâce de Dieu, à vivre en harmonie avec ces enseignements ? […] »

Comme vous pouvez le constater, ce nouveau vœu baptismal alternatif est un doublon de celui qui existait déjà et que nous avons vu plus haut. Ces engagements des adventiste du septième jours du septième jour obligent les nouveaux baptisés à accepter que leur vie soit conforme aux doctrines de cette religion.

En confessant cette doctrine, celui qui est baptisé chez les adventiste du septième jours était donc tenu de connaître toutes les règles afin d'y soumettre sa vie.

Les règles se rapportant à la dîme devant être données, comme toutes celles qui ont trait aux préceptes adventiste du septième jours du septième jour ne peuvent pas ne pas être connues par le nouveau baptisé. Le texte *[Manuel d'Église, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 1981 par la Conférence générale des adventiste du septième jours du septième jour]* nous renseigne :

Ici nous découvrons la base doctrinale avec laquelle il a été endoctriné ante baptême : **« Instruction doctrinale pour candidat au baptême :** *le sommaire ci-après des croyances fondamentales a été spécialement préparé pour l'instruction des candidats au baptême.*

Chaque candidat devrait se familiariser complètement avec son contenu, pour bien comprendre les devoirs qui en découlent pour les croyants, et démontrer par sa vie qu'il est disposé à accepter toutes les doctrines enseignées par les adventiste du septième jours du septième jour et à s'y conformer par sa conduite, puisque c'est par les fruits qu'il porte que le chrétien se fait connaître.

Avant d'être baptisés ou d'être admises sur profession de foi, les personnes désireuses de devenir membres de l'église adventiste du septième jour du septième jour doivent recevoir une solide instruction biblique touchant les croyances fondamentales de l'église telles qu'elles figurent au chapitre 2, page 24 à 33 du présent manuel d'église. [...] »

L'intéressé au baptême doit, avant d'être baptisé, recevoir un solide enseignement des bases doctrinales, tout particulièrement les croyances fondamentales de cette religion en vue d'y conformer sa conduite. La dîme et les modalités pour la donner font partie de ces préceptes.

Le texte *[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis]* nous renseigne :

« Croyances fondamentales des adventiste du septième jours du septième jour : n° 21.

La gestion chrétienne de la vie. *Nous sommes les économes de Dieu : le Seigneur nous a en effet confié du temps, des occasions, des aptitudes, des possessions, les biens de la terre et les ressources du sol, et nous sommes responsables devant lui de leur bon usage.*

Nous reconnaissons ses droits de propriété en le servant fidèlement, ainsi que nos semblables, en lui rendant la dîme et en lui apportant des offrandes […] ».

Comme vous pouvez le constater, l'enseignement présentant la réalité de la dîme et des offrandes appartiennent à la base enseignée à ceux désirant devenir adventiste du septième jours du septième jour.

Le *[Texte de l'Union des Antilles et Guyane Françaises des église adventiste du septième jours du septième jour : l'UAGF présente : Programme des cultes 2021, Dieu en premier]* nous présente comment se passe le moment où la dîme est recueillie au sein des églises adventiste du septième jours du septième jour dans le monde :

« Service de fidélité : le service de fidélité est une partie importante du culte d'adoration, c'est à ce moment là que les adorateurs sont appelés à offrir à Dieu leurs dîmes et leurs offrandes, fruits de leur reconnaissance pour les bontés de Dieu à leur égard.

Cette partie du culte doit être faite avec ordre et dans une atmosphère de joie, de louange et de gratitude.

Un texte approprié (texte biblique ou citation d'E.G.White) est proposé chaque sabbat pour introduire ce service. Il doit être lu à haute et intelligible voix afin que l'assemblée en tire profit. »

C'est bien parce que la dîme a une place prépondérante au sein du culte adventiste du septième jour du septième jour que cette religion recueille des sommes aussi pharamineuses.

Étant également très organisée, le moyen de donner la dîme est aussi enseigné dès le début aux nouveaux intéressés.

Forte de ces bases, l'arnaque que l'Église adventiste du septième jour du septième jour avait instituée, dans sa doctrine de la dîme, se trouvait dans le texte *[Manuel d'Église, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisée en 1981 par la Conférence générale des adventiste du septième jours du septième jour] :*

« Organisme auquel la dîme doit être versée : l'usage de la dénomination veut que la dîme soit versée à l'Église dont on est membre. Aucune dérogation à cet usage ne devrait être admise sinon avec la permission de la Fédération ou de la mission et seulement quand les circonstances l'exigent. »

Avant de développer, il est important de prendre en compte ce qui suit, qui présente ce qu'est devenue cette doctrine dans le *[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis] :* **« Comment recueillir la dîme :**

La dîme appartient au Seigneur et chaque membre d'Église doit l'apporter, en signe d'adoration, à la trésorerie de la fédération par l'intermédiaire de l'Église dont il est membre.

Là où existent des situations inhabituelles, les membres d'Église doivent consulter les responsables de leur fédération. »

Comme vous pouvez le constater dans cette nouvelle monture, nulle obligation de ne donner la dîme que dans les rangs adventiste du septième jours n'est précisée. La phrase **« Aucune dérogation à cet usage ne devrait être admise »,** qui posait problème a disparu !

L'ancienne version, quant à elle, stipulait que les dîmes des adhérents de cette religion devaient être versées à l'Église auprès de laquelle ils étaient membres et à elle seule, aucune dérogation ne devant être admise, sauf si les hautes instances du peuple adventiste du septième jour le permettaient.

Dès lors, une fois cette confession publique effectuée par le nouvel adventiste du septième jour – et où il promettait d'adhérer sa vie aux doctrines de cette religion –, il ne pouvait plus verser de dîmes et d'offrandes au profit d'une autre religion qui ne soit pas adventiste du septième jour. *Et cela, non parce que les dirigeants de cette Église le contraignaient par la force, mais en raison de ses vœux à Dieu.*

En outre, bien que ce changement soit intervenu au sein du dogme adventiste du septième jour du septième jour, son **« vœu baptismal n° 9 (de l'Église adventiste du septième jour) »,** et son **« vœu de baptême alternatif n° 3 »,** qui obligent à ses aspirants au baptême à faire vœu de la soutenir par leurs dîmes et leurs offrandes, sont toujours actifs au sein de cette religion.

Par ce choix qu'elle laisse à ceux voulant se faire baptiser, l'Église adventiste du septième jour du septième jour fait peser sur les candidats au baptême une pression psychologique inhumaine et insoutenable.

Pour le comprendre, il est important de ne pas perdre de vue que les doctrines baptismales adventiste du septième jours du septième jour sont prononcées un peu avant le baptême ; mais avant d'en arriver là, l'intéressé au baptême aura déjà eu à étudier en vue de savoir qui est Jésus-Christ.

Fort de tout cela, la réalité du salut en Christ aura été présentée à celui-ci désirant se faire baptiser.

Découvrons ces réalités, en lisant ceci : *« Puis il leur dit : allez par tout le monde, et prêchez la bonne nouvelle à toute la création.* **Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé, mais celui qui ne croira pas sera condamné. »** *[Marc 16 versets 15-16, Bible Louis Segond].*

Ce qui est exposé ici est un choix clair devant se faire : *d'un côté, on accepte Jésus comme son sauveur personnel et l'on se fait baptiser et d'un autre côté, nous pouvons refuser et être condamné.*

En lisant ce texte à la *« va-vite »* ou par habitude sans prendre le temps d'y réfléchir, on n'arrive pas, selon moi, à bien saisir sa portée, surtout ce que peut vraiment signifier le fait que **« celui qui ne croira pas sera condamné ».** Cette réalité étant directement liée au baptême, nous allons le développer, et pour ce faire, nous lirons ceci :

« Car, si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés, mais une attente terrible du jugement et l'ardeur d'un feu qui dévorera les rebelles.

Celui qui a violé la loi de Moïse meurt sans miséricorde, sur la déposition de deux ou de trois témoins ; de quel pire châtiment pensez-vous que sera jugé digne celui qui aura foulé aux pieds le Fils de Dieu, qui aura tenu pour profane le sang de l'alliance, par lequel il a été sanctifié, et qui aura outragé l'Esprit de la grâce ? » *[Hébreux 10 versets 26-29, Bible Louis Segond].*

Complétons avec ceci : **« C'est pourquoi, quiconque me confessera devant les hommes, je le confesserai aussi devant mon Père qui est dans les cieux ;**

Mais quiconque me reniera devant les hommes, je le renierai aussi devant mon Père qui est dans les cieux. » *[Matthieu 10 versets 32-33, Bible Louis Segond].*

Dans ces textes, nous découvrons des personnes qui ont étudié les Saintes Écritures et qui ont ainsi reçu **« la connaissance de la vérité »** mais qui vont rejeter Christ, méprisant par-là même son divin sacrifice : *dès lors, leur sort final sera de brûler en enfer.*

Cette réalité est due au fait que ceux qui ne confesseront pas Jésus, donc ne le reconnaîtront pas comme leur sauveur, devant les hommes sera rejeté par lui : *ıeur fin sera donc de finir dans la géhenne !*

Voici ce que nous pouvons lire à ce propos dans le Saint Livre : *« Puis je vis un grand trône blanc, et celui qui était assis dessus. La terre et le ciel s'enfuirent devant sa face, et il ne fut plus trouvé de place pour eux.* **Et je vis les morts, les grands et les petits, qui se tenaient devant le trône. Des livres furent ouverts.**

Et un autre livre fut ouvert, celui qui est le livre de vie. Et les morts furent jugés selon leurs œuvres, d'après ce qui était écrit dans ces livres. La mer rendit les morts qui étaient en elle, la mort et le séjour des morts rendirent les morts qui étaient en eux ; et chacun fut jugé selon ses œuvres.

Et la mort et le séjour des morts furent jetés dans l'étang de feu. C'est la seconde mort, l'étang de feu. **Quiconque ne fut pas trouvé écrit dans le livre de vie fut jeté dans l'étang de feu. »** *[Apocalypse 20 versets 11-15, Bible Louis Segond].*

Nous venons de découvrir la réalité qui se cache derrière le fait que **« celui qui ne croira pas sera condamné »,** c'est donc le symbole qui brûlera vif, suite à son jugement.

Se brûler un doigt est déjà invivable, imaginer être brûlé vivant, c'est vraiment une chose terrible ; ce faisant, l'instinct de conservation nous mènera inévitablement à vouloir ne pas finir ainsi.

Comme l'alternative que la religion adventiste du septième jour du septième jour laisse pour ne pas brûler en enfer est de confesser les voeux baptismaux, dont font partie, ceux où l'intéressé au baptême doit promettre de donner ses dîmes et ses offrandes à cette religion, ce dernier choisira presque toujours le moindre des maux et par ses mots, il confessera ses voeux baptismaux iniques.

> *Ce type de pression psychologique en vue d'obliger un individu à vous verser de l'argent est interdit par la loi.*

En obligeant ses membres à ne verser leurs dîmes qu'au profit de l'œuvre adventiste du septième jour, cette Église s'est rendue coupable d'agissements répréhensibles, car elle transgresse le texte de loi *[Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, Art 9, liberté de pensée, de conscience et de religion] :*

« 1. Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites.

2. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui. »

La liberté de conscience et de pensée est un droit ! Ces libertés que confère la *la convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales* loi à chaque Français ne peuvent être l'objet d'aucune entrave (*restriction*) venant d'un individu, d'une institution ou d'une religion. Ainsi, ces textes adventiste du septième jours, vus plus avant, démontrent un abus de pouvoir basé sur des préceptes qui altèrent la liberté religieuse.

Nul ne peut contraindre un individu à donner des fonds. La contrainte par quelque moyen que ce soit visant à soutirer de l'argent est qualifiée par *[Article 313-1 du Code pénal ; chapitre III de l'escroquerie et des infractions voisines – Section 1 de l'escroquerie]* d'escroquerie manifeste :

« L'escroquerie est le fait, soit par l'usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit par l'abus d'une qualité vraie, soit par l'emploi de manœuvres frauduleuses, de tromper une personne physique ou morale et de la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'un tiers, à remettre des fonds, des valeurs ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge.

L'escroquerie est punie de cinq ans d'emprisonnement. »

En lisant ce texte nous comprenons que toute manœuvre qu'un individu mettrait en place afin qu'un autre puisse lui verser de l'argent ou un bien quelconque, alors que ce dernier ne l'aurait pas fait de son plein gré s'il n'y avait pas été poussé à le faire, est une escroquerie.

Comme vous avez pu le constater, nul besoin de prendre une apparence ou un titre qui n'est pas le nôtre en vue qu'une escroquerie soit manifeste.

Ainsi, ceux qui présentent une qualité vraie – donc qui œuvrent dans un cadre juridique reconnu – et qui amènent une personne, à leur remettre ses biens, alors que le cadre légal l'interdit, commettent une escroquerie.

Nous comprenons donc que l'Église adventiste du septième jour du septième jour, bien qu'agissant dans un cadre légal quand elle récupère les dîmes de ses membres, est néanmoins devenue hors-la-loi et a pratiqué une grosse escroquerie dès lors qu'elle avait décrété dans le texte vu plus avant ce qui suit :

« […] la dîme soit versée à l'Église dont on est membre. Aucune dérogation à cet usage ne devrait être admise […] ».

En outre, cette religion continue son escroquerie en obligeant ses nouveaux adeptes à faire le vœu qui suit :

« […] Avez-vous l'intention de rendre un culte à Dieu et de soutenir l'Église (donc l'Église adventiste du septième jour du septième jour) par vos dîmes et vos offrandes [...] ».

En agissant ainsi, elle contrevenait et contrevient toujours à ce texte de loi que nous venons de voir. *De fait, elle s'est rendue répréhensible.*

Les doctrines des religions ne doivent pas être établies en infraction des lois en vigueur. Nul n'étant censé ignorer la loi, toute religion qui établit des préceptes doit le faire en conformité avec la loi.

Les religions qui, comme l'Église adventiste du septième jour, commettent une escroquerie s'exposent à être frappées par la justice. Ceux qui se réclament comme étant un mouvement religieux tout en aliénant la liberté religieuse sont juridiquement répréhensibles.

Celui qui donne à Dieu ne devrait pas être obligé de donner à une religion plus qu'à une autre. Car l'œuvre de Dieu (*son Église en Jésus-Christ*) englobe tous ceux qui reconnaissent Jésus-Christ comme leur sauveur personnel. Voici comment cette réalité est présentée :

« Au commencement était la Parole, et la Parole était avec Dieu, et la Parole était Dieu. Elle était au commencement avec Dieu. Toutes choses ont été faites par elle, et rien de ce qui a été fait n'a été fait sans elle. En elle était la vie, et la vie était la lumière des hommes.

La lumière luit dans les ténèbres, et les ténèbres ne l'ont point reçue. […] Cette lumière était la véritable lumière, qui, en venant dans le monde, éclaire tout homme. Elle était dans le monde, et le monde a été fait par elle, et le monde ne l'a point connue.

Elle est venue chez les siens, et les siens ne l'ont point reçue.

Mais à tous ceux qui l'ont reçue, à ceux qui croient en son nom, elle a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu, lesquels sont nés, non du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu.

Et la parole a été faite chair, et elle a habité parmi nous, pleine de grâce et de vérité ; et nous avons contemplé sa gloire, une gloire comme la gloire du Fils unique venu du Père. » *[Jean 1 versets 1-5, 9-14, Bible Louis Segond].*

Complétons avec ceci : **« Car, comme le corps est un et a plusieurs membres, et comme tous les membres du corps, malgré leur nombre, ne forment qu'un seul corps, ainsi en est-il de Christ.**

Nous avons tous, en effet, été baptisés dans un seul Esprit, pour former un seul corps, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit libres, et nous avons tous été abreuvés d'un seul Esprit.

Ainsi le corps n'est pas un seul membre, mais il est formé de plusieurs membres. […] **Vous êtes le corps de Christ, et vous êtes ses membres, chacun pour sa part. »** *[1 Corinthiens 12 versets 12-14, 27, Bible Louis Segond].*

Rajoutons cet autre texte à notre étude : **« Si vous avez goûté que le Seigneur est bon. Approchez-vous de lui, pierre vivante, rejetée par les hommes, mais choisie et précieuse devant Dieu ;**

Et vous-mêmes, comme des pierres vivantes, édifiez-vous pour former une maison spirituelle, un saint sacerdoce, afin d'offrir des victimes spirituelles, agréables à Dieu par Jésus-Christ. *Car il est dit dans l'Écriture :*

Voici, je mets en Sion une pierre angulaire, choisie, précieuse ; et celui qui croit en elle ne sera point confus.

[…] Vous, au contraire, vous êtes une race élue, un sacerdoce royal, une nation sainte, un peuple acquis, *afin que vous annonciez les vertus de celui qui vous a appelés des ténèbres à son admirable lumière,* **vous qui autrefois n'étiez pas un peuple, et qui maintenant êtes le peuple de Dieu,** *vous qui n'aviez pas obtenu miséricorde, et qui maintenant avez obtenu miséricorde. » [1 Pierre 2 versets 3-6, 9-10, Bible Louis Segond].*

Finissons avec ceci : *« C'est pourquoi, vous autrefois païens dans la chair, appelés incirconcis par ceux qu'on appelle circoncis et qui le sont en la chair par la main de l'homme, souvenez-vous que vous étiez en ce temps-là sans Christ, privés du droit de cité en Israël, étrangers aux alliances de la promesse, sans espérance et sans Dieu dans le monde.*

Mais maintenant, en Jésus-Christ, vous qui étiez jadis éloignés, vous avez été rapprochés par le sang de Christ.

Car il est notre paix, lui qui des deux n'en a fait qu'un, et qui a renversé le mur de séparation, l'inimitié, ayant anéanti par sa chair la loi des ordonnances dans ses prescriptions, afin de créer en lui-même avec les deux un seul homme nouveau, en établissant la paix, et de les réconcilier, l'un et l'autre en un seul corps, avec Dieu par la croix, en détruisant par elle l'inimitié.

Il est venu annoncer la paix à vous qui étiez loin, et la paix à ceux qui étaient près ; car par lui nous avons les uns et les autres accès auprès du Père, dans un même Esprit.

Ainsi donc, vous n'êtes plus des étrangers, ni des gens du dehors ; mais vous êtes concitoyens des saints, gens de la maison de Dieu.

Vous avez été édifiés sur le fondement des apôtres et des prophètes, Jésus-Christ lui-même étant la pierre angulaire.

En lui tout l'édifice, bien coordonné, s'élève pour être un temple saint dans le Seigneur. En lui vous êtes aussi édifiés pour être une habitation de Dieu en Esprit. » *[Éphésiens 2 versets 8-22, Bible Louis Segond].*

Avant de connaître Jésus et de lui donner nos vies, beaucoup des enfants de Dieu vivaient une vie loin du Seigneur et étaient des païens, mais en Jésus nous sommes devenus le peuple de Dieu.

En Christ, nous sommes une nation sainte, un saint sacerdoce, un peuple élu, des enfants de Dieu et notre élection ne vient ni des liens du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Christ qui nous a rachetés à la croix *[Jean 3 versets 14-16]*.

Il n'y a qu'un seul salut, et il s'obtient en Jésus-Christ, et tous ceux qui ont fait alliance avec lui reçoivent le Saint-Esprit *[Actes 2 versets 38-39],* et deviennent unis à lui et ne deviennent qu'un.

Ainsi, le peuple de Dieu forme un corps indissociable dont chacun est un membre et Jésus en est la tête.

Le peuple de Dieu est aussi présenté comme étant une maison, le temple du Saint-Esprit *[1 Corinthiens 6 versets 19-20],* chaque membre est une pierre et Jésus est la pierre angulaire sur laquelle le tout est construit et qui soutient tout l'édifice.

Donc, le chrétien devrait être libre d'amener ses dîmes et ses offrandes à n'importe quelle religion chrétienne, en ayant l'assurance qu'en Christ elles sont toutes agréées. Pour poursuivre, nous allons maintenant découvrir, comment l'Église adventiste du septième jour du septième jour contraint ses membres à ne verser leurs dîmes que dans ses caisses, sans pour autant leur braquer un fusil sur la tempe, mais en utilisant des contraintes psychologiques.

Quand je parle de contraintes psychologiques comme armes, il est important de comprendre qu'un braquage peut se faire sans utiliser un fusil ou un couteau, certaines armes sont bien plus puissantes.

> **Exemple :** *généralement, quand on menace une personne avec une arme, elle vous cédera, bon gré mal gré les choses de valeur qui sont en sa possession. Il en est de même quand on utilise d'autres types d'armes, celles qui sont psychologiques : pour ce faire, il suffit d'utiliser certains animaux des plus mortels, tels que les serpents, qui font partie de nos peurs primales.*
>
> *En enfermant un individu dans un lieu clos avec l'une de ces « petites » bêtes, durant un temps, ou en gardant cette personne attachée et en libérant cet invité des plus révulsants sur elle, la finalité est qu'elle donnera tous ses biens en vue de survivre.*

Les armes psychologiques sont, généralement, les meilleurs moyens de discipliner les masses.

Ce type d'arme est celle que les sectes utilisent par excellence, en vue d'avoir l'ascendance sur leurs adeptes, et grâce à ces moyens, elles remplissent leurs caisses. En connaissant le bon bouton sur lequel appuyer, on obtient généralement le résultat escompté.

Ainsi, en appuyant sur l'interrupteur qui gère un circuit électrique, normalement, la lampe qui est au bout devrait s'allumer. De même si vous présentez devant une personne l'objet de sa plus grande crainte, et le moyen d'en être préservée, normalement elle souscrira à cette possibilité d'être sauvegardée, sans aucune hésitation.

En ce qui concerne l'Église adventiste du septième jour du septième jour, l'arme qu'elle a utilisée en vue de contraindre ses membres à remplir ses caisses est contenue dans le texte biblique qui suit :

« Depuis le temps de vos pères, vous vous êtes écartés de mes ordonnances, vous ne les avez point observées. Revenez à moi, et je reviendrai à vous, dit l'Éternel des armées. Et vous dites : en quoi devons-nous revenir ? **Un homme trompe-t-il Dieu ?**

Car vous me trompez, et vous dites : en quoi t'avons-nous trompé ? Dans les dîmes et les offrandes. Vous êtes frappés par la malédiction, et vous me trompez, la nation tout entière !

Apportez à la maison du trésor toutes les dîmes, afin qu'il y ait de la nourriture dans ma maison ; mettez-moi de la sorte à l'épreuve, dit l'Éternel des armées.

Et vous verrez si je n'ouvre pas pour vous les écluses des cieux, si je ne répands pas sur vous la bénédiction en abondance.

Pour vous, je menacerai celui qui dévore et il ne vous détruira pas les fruits de la terre, et la vigne ne sera pas stérile dans vos campagnes, dit l'Éternel des armées. Toutes les nations vous diront heureux, car vous serez un pays de délices, dit l'Éternel des armées. » *[Malachie 3 versets 7-12, Bible Louis Segond].*

Pour le chrétien, ne pas donner la dîme serait s'exposer à être frappé de malédictions qui entraînent la perte de ce que l'on a.

Fort de cette vérité, les doctrines adventiste du septième jours contraignaient leurs membres à ne les donner qu'au sein de cette Église.

Et cela, non parce que les dirigeants de cette religion œuvrent par la force, mais ils utilisent des armes bien plus puissantes, qui sont les vœux que leurs adeptes ont faits à Dieu.

D'un côté, tous les adventiste du septième jours du septième jour ont été instruits, et cela bien avant d'être baptisés, sur les retombées qu'encourent ceux qui ne donnent pas la dîme et que nous trouvons notifié dans le texte biblique que nous venons de lire. D'un autre côté, l'obligation de ne donner la dîme qu'au sein de l'Église adventiste du septième jour du septième jour est la base qui gère cette religion.

Et enfin, au moment de leur baptême, tous les membres de cette religion ont promis de conformer leur vie à tous les préceptes adventiste du septième jours du septième jour.

En outre, juste avant d'être baptisés, ils ont entériné tout cela par un vœu en acceptant de conformer leur vie à toutes les doctrines adventiste du septième jours du septième jour, car ils ont publiquement accepté, soit **la doctrine baptismale n° 11 des adventiste du septième jours ou le vœu de baptême alternatif n° 2.**

Celui qui souhaite plaire à son sauveur cherchera à lui être fidèle. Comme la plus grande crainte du vrai chrétien est de tomber entre les mains de Dieu en étant coupable d'avoir transgressé Sa sainte Parole, en raison de ses vœux, il devient l'esclave de l'Église adventiste du septième jour dès le baptême.

Cette dernière s'était par conséquent assurée que les fonds (*destinés à l'œuvre de Dieu*) ne seraient versés que dans ses caisses.

Il est essentiel de réaliser combien est pernicieuse cette **doctrine baptismale n° 11 des adventiste du septième jours, ainsi que son vœu de baptême alternatif n° 2.**

Celui qui la confesse fait le vœu d'adhérer non seulement à toutes les doctrines adventiste du septième jours qu'il connaît, mais aussi à toutes celles qu'il ne connaît pas, et ainsi que celles à venir.

Le fait de faire publiquement un tel vœu peut peut-être paraître tout à fait anodin pour certains d'entre vous, mais sachez que pour les chrétiens, les retombées d'un tel vœu ont une portée funeste. Que sont, en effet, pour celui qui n'est pas chrétien, la fidélité à Dieu et aux vœux ou encore les engagements pris envers son prochain !?

De prime abord, pas de juge humain qui puisse les poursuivre s'ils ne tiennent pas leurs engagements.

Mais pour les chrétiens qui ont choisi d'être fidèles à Dieu, la parole donnée a des incidences sur la vie ou la mort. Pour le comprendre, il convient de ne pas perdre de vue, que dans le monde spirituel régi par l'Esprit de Dieu, celui qui fait un vœu ou qui prend un engagement est lié par la parole qu'il a donnée. Ceci nous renseigne en la matière :

« Mon fils, si tu as cautionné ton prochain, si tu t'es engagé pour autrui, si tu es enlacé par les paroles de ta bouche, si tu es pris par les paroles de ta bouche, fais donc ceci, mon fils, dégage-toi, puisque tu es tombé au pouvoir de ton prochain ;

Va, prosterne-toi, et fais des instances auprès de lui ; ne donne ni sommeil à tes yeux, ni assoupissement à tes paupières ; dégage-toi comme la gazelle de la main du chasseur, comme l'oiseau de la main de l'oiseleur. » [Proverbes 6 versets 1-5, Bible Louis Segond].

Nous devenons l'esclave de celui à qui nous avons donné notre parole. Dieu demande donc à ceux qui se sont ainsi engagés verbalement envers leurs prochains de n'avoir aucun repos tant qu'ils ne se sont pas libérés de leurs vœux, car seul celui à qui le vœu est fait a le pouvoir de délier celui qui l'a fait.

Ces liens ne peuvent être brisés, sauf à insister auprès de celui à qui on a fait le vœu, car celui qui veut demeurer avec Dieu devra être un homme ou une femme de parole. Devant Dieu, le juste fait un serment à son préjudice. Voici ce que déclare à ce propos la Parole de Dieu :

« Psaume de David. **Ô Éternel ! Qui séjournera dans ta tente ? Qui demeurera sur ta montagne sainte ?** – *Celui qui marche dans l'intégrité, qui pratique la justice et qui dit la vérité selon son cœur.*

[…] Il ne se rétracte point, s'il fait un serment à son préjudice. » *[Psaumes 15 versets 1-2 et 4, Bible Louis Segond].*

Le chrétien, une fois sa parole donnée, est dans l'obligation de la tenir. Si les vœux en faveur des hommes ont de la valeur devant Dieu, ceux que nous lui faisons en ont encore davantage. En cas de vœux faits à l'Éternel et non respectés, il nous sanctionnera !

Voyez ce que la Parole de Dieu dit à ce sujet : **« Lorsque tu as fait un vœu à Dieu, ne tarde pas à l'accomplir, car il n'aime pas les insensés : accomplis le vœu que tu as fait. Mieux vaut pour toi ne point faire de vœu, que d'en faire un et de ne pas l'accomplir.**

Ne permets pas à ta bouche de faire pécher ta chair, et ne dis pas en présence de l'envoyé que c'est une inadvertance. **Pourquoi Dieu s'irriterait-il de tes paroles, et détruirait-il l'ouvrage de tes mains ? »** *[Ecclésiaste 5 versets 4-6, Bible Louis Segond].*

Ce texte est important ; il présente la portée de nos vœux envers l'Éternel. Nous voyons dans ce texte que Dieu déclare qu'il détruira l'œuvre de ceux qui ne tiennent pas les engagements promis solennellement. Notre sauvegarde consiste à soit ne pas faire de vœu soit les accomplir.

Le peuple de Dieu (*de tout temps*) craint le Seigneur, et dès lors fait en sorte de toujours honorer ses vœux, fussent-ils des vœux inconsidérés ! Nous avons un exemple biblique dans ce texte :

« Jephthé fit un vœu à l'Éternel, et dit : si tu livres entre mes mains les fils d'Ammon, quiconque sortira des portes de ma maison au-devant de moi, à mon heureux retour de chez les fils d'Ammon, sera consacré à l'Éternel, et je l'offrirai en holocauste.

[…] Et les fils d'Ammon furent humiliés devant les enfants d'Israël. Jephthé retourna dans sa maison à Mitspa. Et voici, sa fille sortit au-devant de lui avec des tambourins et des danses.

C'était son unique enfant ; il n'avait point de fils et point d'autre fille. Dès qu'il la vit, il déchira ses vêtements, et dit : ah !

Ma fille ! Tu me jettes dans l'abattement, tu es au nombre de ceux qui me troublent ! J'ai fait un vœu à l'Éternel, et je ne puis le révoquer. Elle lui dit : mon père, si tu as fait un vœu à l'Éternel, traite-moi selon ce qui est sorti de ta bouche, maintenant que l'Éternel t'a vengé de tes ennemis, des fils d'Ammon. *Et elle dit à son père : que ceci me soit accordé :*

Laisse-moi libre pendant deux mois ! Je m'en irai, je descendrai dans les montagnes, et je pleurerai ma virginité avec mes compagnes.

Il répondit : va ! [...] **Au bout des deux mois, elle revint vers son père, et il accomplit sur elle le vœu qu'il avait fait. [...] »** *[Juges 11 versets 30-31, 33-37, 39, Bible Louis Segond].*

Il est bien entendu que les holocaustes n'ayant plus cours de nos jours, un tel vœu n'a donc pas de raison d'être. La foi du peuple de Dieu dans ses vœux faits au Seigneur motive, toutes ses œuvres.

Le vœu de Jephté, bien qu'inconsidéré, a été honoré dans les larmes.

Son témoignage nous est laissé afin que nous n'errions pas !

Il est impérieux de réfléchir soigneusement aux vœux faits à Dieu et aux hommes, sachant que nous n'appartenons pas à nous-mêmes et cela, bien que généralement les hommes pensent être maîtres de leur destinée, artisans de leur devenir, qu'ils pourront à leur aise planifier et contrôler leur vie. La réalité est tout autre, bien différente, car la volonté de l'homme ne peut prévaloir sur la Toute-puissance de Dieu.

Il n'appartient pas à l'homme qui marche de guider ses pas. Ceci nous renseigne : **« Je sais, Éternel, que l'être humain n'a pas autorité sur la voie qu'il suit.** *Ce n'est pas à l'homme qui marche de diriger ses pas. » [Jérémie 10 verset 23, Bible Segond 21].*

Complétons avec cet autre texte : **« C'est l'Éternel qui dirige les pas de l'homme,** *mais l'homme peut-il comprendre sa voie ? » [Proverbes 20 verset 24, Bible Louis Segond].*

Finissons avec ceci : **« Les projets que forme le cœur dépendent de l'homme, mais la réponse que donne la bouche vient de l'Éternel.** *Toutes les voies de l'homme sont pures à ses yeux ;* **mais celui qui pèse les esprits, c'est l'Éternel.**

Recommande à l'Éternel tes œuvres, et tes projets réussiront.

[…] Quand l'Éternel approuve les voies d'un homme, Il dispose favorablement à son égard même ses ennemis. **[…] Le cœur de l'homme médite sa voie, mais c'est l'Éternel qui dirige ses pas. »** *[Proverbes 16 versets 1-3, 7, 9, Bible Louis Segond].*

C'est Dieu lui-même qui guide les hommes, selon sa volonté. Ceci est vrai pour tous les non-chrétiens, mais encore plus pour celui qui se réclame de Jésus-Christ.

Ainsi, le peuple de Dieu fera en sorte de ne pas faire des plans sans les lui soumettre préalablement, comme ce fut le cas pour le riche insensé de la parabole *[Luc 12 versets 16-21].*

Le chrétien qui a pris conscience de la Toute-puissance de Dieu et de la durée fugitive d'une vie humaine ne fera jamais de plans sans Dieu, et s'assurera de demeurer fidèle à ses vœux.

En raison de la crainte qu'ont les chrétiens d'être frappés en transgressant les vœux faits à Dieu, les membres de l'Église adventiste du septième jour étaient donc contraints, bon gré mal gré – de par leurs vœux –, de ne verser leurs dîmes et offrandes qu'à l'Église adventiste du septième jour.

Il faut comprendre que celui qui a la crainte de Dieu ne peut pas ne pas donner les dîmes et les offrandes à Dieu, car il sait que s'il agit ainsi, il sera frappé.

Pour le chrétien, ne pas donner la dîme et les offrandes serait s'exposer à être frappé de malédictions qui entraînent la perte de ce que l'on a. Fort de cette vérité, les doctrines adventiste du septième jours contraignaient leurs membres à ne les donner qu'au sein de cette Église.

Cela, même s'ils avaient la conviction que le peuple élu de Dieu est formé du peuple juif et de tous ceux qui reconnaissent Jésus comme leur sauveur personnel, donc deviennent chrétiens ; ce faisant, ils auraient dès lors dû pouvoir donner leur dîme à n'importe quelle religion juive ou chrétienne.

Nous savons que le nouveau chrétien est lié par son serment fait aux hommes devant Dieu et devait ainsi ne donner la dîme qu'au profit de l'œuvre adventiste du septième jour durant toute sa vie ; du moins, tant que ce serment n'avait pas été brisé par *la mort, la radiation ou le retour en gloire de Jésus-Christ !*

Il ne pouvait donner leur contribution à d'autres, sous peine d'être frappé par Dieu en raison de la transgression de ses vœux. Autre fait important :

> *Ceux qui ont été baptisés par l'Église adventiste du septième jour doivent affirmer leur engagement à observer toutes leurs croyances en signant leur acte de baptême.*

Voyez vous-même, en lisant ceci *[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis] :*

« L'alliance baptismale : *l'Église a adopté, pour en faire un acte d'alliance baptismale, un ensemble de trois documents : ses vingt-huit croyances fondamentales,* **les vœux de baptême et le Certificat de baptême et d'engagement.**

Un exemplaire imprimé de cet acte d'alliance – le certificat de baptême et d'engagement étant dûment rempli – doit être remis à tous ceux qui sont reçus au sein de l'Église par baptême. Un certificat approprié doit aussi être remis à ceux reçus sur profession de foi.

Le Certificat de baptême et d'engagement doit être signé par les nouveaux membres d'Église pour affirmer leur engagement.

C'est au cours de la cérémonie, mais après le baptême proprement dit, que **ce Certificat de baptême et d'engagement doit être présenté au candidat, à titre de document exprimant son alliance. […] »**

Par sa signature, le nouveau baptisé prend position et entérine sa nouvelle alliance avec l'Église adventiste du septième jour.

En outre, les hauts dirigeants de l'Église adventiste du septième jour du septième jour imposent à leurs nouveaux membres de s'engager publiquement à l'oral et par écrit sur leurs *doctrines baptismales.*

Le *[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis]* nous renseigne :

« Acceptation des candidats par vote, sous réserve de l'accomplissement du baptême :

Après que les candidats ont répondu affirmativement aux questions des vœux, en présence de l'Église assemblée ou d'un autre corps approprié, *ou après que l'Église a reçu l'assurance qu'ils* **se sont déjà acquittés de cette proclamation de leurs vœux,** *l'Église doit voter leur réception en son sein, sous réserve que leur baptême ait lieu, lequel ne doit pas être indûment retardé. »*

En obligeant leurs nouveaux membres à s'engager publiquement à l'oral et par écrit sur leurs *treize doctrines baptismales,* les hauts dirigeants de l'Église adventiste du septième jour s'assurent que ceux qui *« tomberont dans leurs filets »* ne pourront s'en défaire.

Ces treize vœux baptismaux sont des pièges à double tranchant dans lesquels le baptisé tombe par ignorance !

Il n'est souvent qu'un néophyte, sans conscience de la valeur des vœux qu'il est contraint de faire à Dieu. Ceci est dangereux, car, dans le monde spirituel, c'est par la parole que l'on est condamné ou justifié.

Ce qui suit nous présente cette réalité : **« Races de vipères, comment pourriez-vous dire de bonnes choses, méchants comme vous l'êtes ?**

Car c'est de l'abondance du cœur que la bouche parle. *L'homme bon tire de bonnes choses de son bon trésor, et l'homme méchant tire de mauvaises choses de son mauvais trésor. Je vous le dis :*

Au jour du jugement, les hommes rendront compte de toute parole vaine qu'ils auront proférée.

Car par tes paroles tu seras justifié, et par tes paroles tu seras condamné. » *[Matthieu 12 versets 34-37, Bible Louis Segond].*

Dieu nous jugera selon nos choix pour le bien ou pour le mal que nous aurons fait et le poids de nos paroles pèsera dans la balance de la vie éternelle. Dans la société, ce précepte est aussi vrai.

Nous sommes censés faire très attention à ce que nous disons et à ce que nous promettons. En sorte que devant un tribunal ce que nous avons promis, nous lie.

> **Exemple :** *un engagement pris solennellement pourra être entériné par l'apposition de sa signature sur un document ! Généralement, celui qui signe un document est engagé.*
> *Ainsi, le terroriste qui signe le bon d'achat de produits destinés à fabriquer une bombe sera condamné si la police remonte à lui en raison de sa signature. Celui qui signe une donation sera de la même manière responsable de son acte, etc. Il en est de même pour celui qui promet juridiquement de faire une chose, il devra répondre de ce fait s'il ne tient pas sa parole.*

Ces réalités se transposent dans le monde spirituel, de sorte que les vœux baptismaux prononcés par les nouveaux adhérents adventiste du septième jours avant leur baptême, ainsi que la signature apposée suite à ces vœux, sont actés devant Dieu et scellés.

Cet engagement oblige ceux qui s'y sont livrés à faire ce qui a été confessé sous peine d'être frappés par Dieu. Je peux en témoigner, car j'ai été adventiste du septième jour plus d'une décennie.

La peur d'être frappé par Dieu (*si je rompais mes vœux*) m'a toujours motivé à amener mes dîmes et mes offrandes à l'Église adventiste du septième jour au détriment d'autres religions.

Cette escroquerie, des plus lucratives – nous avons vu que le montant des dîmes que versent les membres adventiste du septième jours du septième jour avoisine des sommes qui dépassent le milliard de dollars annuels –, que l'Église adventiste a établies, trouve, nous l'avons vu, toute sa raison d'être dans la portée éternelle que revêt le baptême pour celui qui veut se lier à Jésus-Christ.

L'objectif était d'être baptisé pour être sauvé et aussi être délivré et protégé contre les attaques du démon. Pour comprendre le caractère oppressif et antibiblique de ce vœu, il nous faut maintenant comprendre ce que le Seigneur demande à ceux qui lui font un don financier. Pour ce faire, lisons ceci : *« En fait, celui qui sème peu moissonnera peu, et celui qui sème largement moissonnera largement.*

Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte ; car Dieu aime celui qui donne avec joie.

Et Dieu a le pouvoir de vous combler de toutes sortes de grâces, afin que, disposant toujours, à tous égards, de tout le nécessaire, vous ayez encore en abondance pour toute œuvre bonne […] **Car le ministère de cette offrande, non seulement supplée à ce qui manque aux saints, mais encore fait abonder les actions de grâces envers Dieu. »** *[2 Corinthiens 9 versets 6-8, 12, La Nouvelle Bible Segond].*

Dans ces lignes que nous venons de lire, nous comprenons que le Seigneur veut que ceux qui, par amour pour lui, acceptent de participer financièrement à son œuvre, le fassent sans contrainte et avec joie.

Bien que le Seigneur s'attende à ce que nous puissions lui verser des dîmes et des offrandes, il veut que nous puissions le faire en notre âme et conscience, d'autant plus qu'il nous appelle à la liberté, en Christ.

Ceci nous renseigne : **« Frères, vous avez été appelés à la liberté,** *seulement ne faites pas de cette liberté un prétexte de vivre selon la chair ;* **mais rendez-vous, par la charité, serviteurs les uns des autres.**

Car toute la loi est accomplie dans une seule parole, dans celle-ci : tu aimeras ton prochain comme toi-même. » *[Galates 5 versets 13-14, Bible Louis Segond].*

Nous retrouvons, dans ce texte, deux principes qui devraient être la base de tout don financier que nous faisons pour Dieu et notre prochain : *le premier est la liberté, nous sommes libres en Christ.*

En sorte que nous ne devons pas nous laisser mettre un joug par les hommes qui, comme c'est le cas de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, oblige à ces membres de faire le vœu qu'ils vont lui verser des dîmes et des offrandes.

Le second par contre est l'amour. Nous devons par amour penser à notre prochain et faire pour lui comme nous aurions voulu qu'il fasse pour nous. Ainsi, si nous aimons Dieu de tout notre cœur, de toute notre âme et de toute notre pensée, et si nous aimons notre prochain comme nous-même, nous donnerons la dîme et des offrandes au Seigneur.

Il est vrai que l'amour que nous devons porter au Seigneur est bien manifeste dans la dîme que nous donnons, car le texte de *[Malachie 3 versets 7-12],* nous précise bien que ces fonds sont, entre autres, destinés à l'entretien de la maison du Seigneur car il est précisé que c'est pour qu'il y ait de la nourriture dans la maison du Seigneur.

En revanche, en vue de comprendre la portée de l'amour que nous vouons aux autres en donnant la dîme, il faut comprendre à quoi il sert dans la maison du Seigneur. Pour ce faire, lisons ce qui suit :

« Le Seigneur continua : « Et voici le salaire que j'accorde aux lévites, pour le service qu'ils accomplissent à la tente de la rencontre : je leur donne en partage la dîme, c'est-à-dire un dixième de tout ce qui est produit en Israël. […]

Le Seigneur dit à Moïse de communiquer aussi les prescriptions suivantes aux lévites : « Lorsque les Israélites vous apporteront la dîme que je vous donne en partage, vous prélèverez vous-mêmes le dixième de cette dîme pour me l'offrir. » [Nombres 18 versets 21, 25-26, Nouvelle Bible en français courant].

Complétons avec ceci : *« N'avons-nous pas le droit de manger et de boire ? N'avons-nous pas le droit de mener avec nous une sœur qui soit notre femme, comme font les autres apôtres, et les frères du Seigneur, et Céphas ? Ou bien, est-ce que moi seul et Barnabas nous n'avons pas le droit de ne point travailler ?*

Qui jamais fait le service militaire à ses propres frais ?

Qui est-ce qui plante une vigne, et n'en mange pas le fruit ?

Qui est-ce qui fait paître un troupeau, et ne se nourrit pas du lait du troupeau ? Ces choses que je dis, n'existent-elles que dans les usages des hommes ? La loi ne les dit-elle pas aussi ?

Car il est écrit dans la loi de Moïse :

Tu n'emmuselleras point le bœuf quand il foule le grain. Dieu se met-il en peine des bœufs, ou parle-t-il uniquement à cause de nous ? Oui, c'est à cause de nous qu'il a été écrit que celui qui laboure doit labourer avec espérance, et celui qui foule le grain fouler avec l'espérance d'y avoir part.

Si nous avons semé parmi vous les biens spirituels, est-ce une grosse affaire si nous moissonnons vos biens temporels. Si d'autres jouissent de ce droit sur vous, n'est-ce pas plutôt à nous d'en jouir ?

Mais nous n'avons point usé de ce droit ; au contraire, nous souffrons tout, afin de ne pas créer d'obstacle à l'Évangile de Christ.

Ne savez-vous pas que ceux qui remplissent les fonctions sacrées sont nourris par le temple, que ceux qui servent à l'autel ont part à l'autel ?

De même aussi, le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile. » *[1 Corinthiens 9 versets 4-14, Bible Louis Segond].*

En faisant, la synthèse de ces deux textes, nous comprenons que la dîme est avant tout destinée à être le salaire des serviteurs consacrés de Dieu qui œuvrent à son service.

Donner la dîme est donc un acte d'amour car il soutient ceux qui sont au service du Seigneur, tels les pasteurs, ceux qui apportent l'Évangile, etc., sont des personnes consacrées qui œuvrent à plein temps ; ce faisant, ils ne peuvent pas à la fois avoir un travail pécuniaire et en même temps apporter l'Évangile ou gérer le peuple de Dieu.

C'est pour cela que nous, en tant qu'enfants de Dieu, nous devons verser à notre église des dîmes et des offrandes afin que l'œuvre du Seigneur puisse avancer. Néanmoins, nul n'a devant Dieu le pouvoir de nous contraindre, par quelque moyen que ce soit, de donner de l'argent, et ce même si c'est pour l'œuvre de Dieu.

Cette démarche, nous l'avons vue, nous devons la faire de bon cœur et dans la joie, et sans aucune contrainte.

Il est à noter que nous avons le choix de ne pas vouloir donner d'argent au Seigneur pour son œuvre et lui, le Tout-Puissant, ne nous en tiendra pas rigueur, dès lors que nous choisissons de ne pas le révérer.

C'est ce qui se passa pour le jeune homme riche qui s'est retrouvé devant un choix des plus difficiles :

> *La richesse ou le salut en Jésus-Christ, et il a fait son choix en préférant demeurer riche et perdre son âme, qu'être riche pour le Seigneur [Mathieu 19 versets 16-26].*

Nous pouvons le juger mais sachez que Dieu respecte une telle personne car elle est efficiente avec elle-même vu qu'elle reconnaît publiquement avoir choisi de vivre loin du Seigneur et opte pour servir Mammon, le *« dieu »* de l'argent *[Matthieu 6 verset 24]*.

Voici ce que le Seigneur nous demande en matière de foi : *« Je connais tes œuvres. Je sais que tu n'es ni froid ni bouillant.*

Puisses-tu être froid ou bouillant ! Ainsi, parce que tu es tiède, et que tu n'es ni froid ni bouillant, je te vomirai de ma bouche. » *[Apocalypse 3 versets 15-16, Bible Louis Segond]*.

Nous ne pouvons pas être assis entre deux chaises, voulant d'un côté devenir qu'un avec Jésus, donc être béni et sauvé en lui et, d'un autre, continuer à agir comme les païens en ne subvenant pas aux besoins financiers de la maison du Seigneur.

Ceux qui agissent ainsi, et qui se font baptiser, et une fois devenus enfants de Dieu et qui ne donnent pas au Seigneur les dîmes et les offrandes qu'ils savent devoir donner, seront vomis par le Seigneur, donc rejetés par lui et il les frappera aussi de malédiction.

Cette base que je viens de présenter doit être prêchée à ceux qui veulent se faire baptiser.

Ainsi, ils choisiront en leur âme et conscience, soit de ne pas faire alliance avec Jésus et ainsi ne pas donner de dîmes et d'offrandes au Seigneur, ou accepter de devenir enfants de Dieu et dès lors, ils devront souscrire à ces choses, sinon ils seront frappés de malédiction.

Néanmoins, en aucun cas, une pression post baptismale, les obligeant à faire le vœu de donner leur dîme et leur offrande à telle ou telle religion ne peut leur être imposée.

Faire autrement serait transgresser le commandement de Dieu établissant que, celui qui lui fait un don financier doit l'accomplir avec joie et sans contrainte.

Cette réalité est manifeste dans l'histoire de l'eunuque éthiopien et de son baptême que nous trouvons dans *[Actes 8 versets 26-40]*.

Lisons cet extrait, qui nous apporte des informations d'importance allant dans le sens de ce que je viens de vous présenter :

« Il se leva, et partit. **Et voici, un Éthiopien, un eunuque, ministre de Candace, reine d'Éthiopie, et surintendant de tous ses trésors,** *venu à Jérusalem pour adorer […]*

Comme ils continuaient leur chemin, ils rencontrèrent de l'eau. Et l'eunuque dit : voici de l'eau ; qu'est-ce qui empêche que je sois baptisé ? Philippe dit : si tu crois de tout ton cœur, cela est possible.

L'eunuque répondit : je crois que Jésus-Christ est le Fils de Dieu. Il fit arrêter le char ; **Philippe et l'eunuque descendirent tous deux dans l'eau, et Philippe baptisa l'eunuque. Quand ils furent sortis de l'eau, l'Esprit du Seigneur enleva Philippe, et l'eunuque ne le vit plus.** *Tandis que, joyeux, il poursuivait sa route ». [Actes 8 versets 27, 36-39, Bible Louis Segond].*

Cet homme était une éminence, donc se montrait fortuné, et en plus, il avait un rapport tout particulier avec l'argent, car il était le surintendant de tous les trésors de Candace, reine d'Éthiopie.

Quand on lit le témoignage de sa conversion et de son baptême, nous comprenons que si avant d'être baptisé, Philippe lui avait demandé de faire le vœu qu'il donnerait de l'argent pour l'œuvre de Dieu, cet homme, qui avait soif de Jésus-Christ, l'aurait fait.

> *Mais ce n'est pas ce qui s'est passé, car Philippe lui apporta l'Évangile ; son cœur fut touché et reconnut que Jésus était le Christ, il le reconnut donc comme son sauveur, dès lors, étant à proximité d'un lieu où il y avait de l'eau, il demanda le baptême. Sa foi étant ainsi prononcée, Philippe le baptisa et une fois qu'ils sortirent de l'eau, il ne vit plus Philippe, et dès lors, il continua joyeusement sa route, avec la certitude qu'il était sauvé en Jésus-Christ.*

Pour finir avec ce volet, il est important de noter, que bien qu'il ne faille pas contraindre celui qui donne sa vie à Christ à donner de l'argent au Seigneur, il est important de l'exhorter dans ce sens, comme Paul l'a fait dans *[2 Corinthiens 9 versets 1, 6-12],* et *[1 Corinthiens 9 versets 4-14],* mais cette démarche doit être faite avec amour.

Ce que nous venons de voir nous démontre encore combien les doctrines que la religion adventiste du septième jour du septième jour a instituées et par lesquelles, elle oblige ses adhérents à lui verser les dîmes et les offrandes, sont antibibliques.

Malheureusement, celui qui se fait baptiser étant souvent un néophyte, il adhère, par méconnaissance à cette boue.

L'un des atouts sur lequel les hauts dirigeants adventiste du septième jours comptent, afin de s'assurer que ces baptistères seront toujours pleins, c'est la condition des autres religions.

L'Église adventiste du septième jour a axé une grande partie de ses enseignements post-baptismaux sur le Sabbat, qu'elle est l'une des rares religions chrétiennes à observer, donc ceux qui auront adhéré n'auront que peu de choix, quand ils voudront intégrer une religion.

En sortant de ces prédications, généralement le masque de la sainteté que porte l'Église adventiste du septième jour du septième jour, finira de conquérir les cœurs.

Ses nombreuses œuvres de bienfaisance, sa renommée de lieu qui œuvre pour la paix, finissent de planter le clou, qui mène poings et pieds liés ses victimes dans ses filets.

Puis, une fois qu'ils ont *« mordu à l'hameçon »*, c'est par l'exploitation de la peur de déplaire à Dieu – en brisant les vœux qui ont été prononcés – que spirituellement les hauts dirigeants adventiste du septième jours s'assurent que leurs membres ne verseront leurs fonds qu'à l'œuvre adventiste du septième jour.

La machine adventiste du septième jour du septième jour est, en la matière, bien huilée et implacable !

Pour poursuivre, je vous dirai que la bonne renommée, n'exonère pas les mauvaises actions passées qui n'ont pas été réparées ou que nous pratiquons toujours subrepticement.

Prenons le cas d'un malfrat qui a fait, pendant des années, des braquages et des extorsions de fonds et qui s'est arrêté et s'est racheté, depuis 20 ans, une conduite.

Même s'il est devenu une personne respectable, mais n'a pas restitué les fruits de ses larcins à leurs propriétaires, il est toujours juridiquement punissable.

Ainsi, s'il est arrêté, il sera jugé et frappé juridiquement, car sa nouvelle vie ne le décharge pas du poids de ses fautes passées. Il en est de même pour les œuvres iniques de l'Église adventiste du septième jour du septième jour : elle aura beau se donner des airs de lady, ses œuvres font d'elle une intrigante et une arnaqueuse.

Pour tout ce que nous venons de voir, cette religion est juridiquement punissable car hors-la-loi. L'*[Article 223-15-2 du Code pénal]* nous renseigne :

« Est puni de trois ans d'emprisonnement et de 375 000 euros d'amende **l'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de la situation de faiblesse soit d'un mineur, soit d'une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de son auteur, soit d'une personne en état de sujétion psychologique ou physique résultant de l'exercice de pressions graves ou réitérées ou de techniques propres à altérer son jugement, pour conduire ce mineur ou cette personne à un acte ou à une abstention qui lui sont gravement préjudiciables.**

Lorsque l'infraction est commise par le dirigeant de fait ou de droit d'un groupement qui poursuit des activités ayant pour but ou pour effet de créer, de maintenir ou d'exploiter la sujétion psychologique ou physique des personnes qui participent à ces activités, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement. »

Complétons avec l'*[Article 312-1 du Code pénal ; chapitre III de l'escroquerie et des infractions voisines – Section 1 de l'escroquerie] :*

« L'extorsion est le fait d'obtenir par violence, menace de violences ou contrainte soit une signature, un engagement ou une renonciation, soit la révélation d'un secret, soit la remise de fonds, de valeurs ou d'un bien quelconque.

L'extorsion est punie de sept ans d'emprisonnement. »

Nous découvrons ici que le fait d'utiliser des moyens frauduleux en vue d'amener, par des sujétions psychologiques, une personne à agir comme nous le voulons et cela au détriment de sa volonté, est punissable par la loi. De telles œuvres sont considérées comme étant de l'extorsion. Ainsi, c'est une escroquerie que de soutirer de l'argent frauduleusement à une personne en profitant de ses faiblesses ou en utilisant des sujétions psychologiques.

Dans le cas de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, les sujétions psychologiques, nous l'avons vu, sont des plus implicites, car le choix que cette religion laisse à ses nouveaux adeptes est soit de souscrire à son baptême, et par extension à ses préceptes et être baptisés, soit de les rejeter et ne pas l'être.

La possibilité pour être baptisé étant d'observer toutes les règles adventiste du septième jours du septième jour, où est incluse celle demandant de ne verser les dîmes et les offrandes que dans les caisses adventiste du septième jours du septième jour…

Cette religion avait mis au point une vaste escroquerie visant à recevoir de l'argent de ses membres grâce aux dîmes qui ne pouvaient être versées à nulle autre religion chrétienne. Nous savons désormais l'importance des vœux et comprenons pourquoi cette religion est devenue très prospère. Si le fait de faire un don au Seigneur par la dîme est, en soi, une bonne chose, les moyens frauduleux institués en vue de la percevoir sont répréhensibles et mesquins.

Grâce à l'obligation de donner des dîmes qui était instituée dans son dogme baptismal, l'Église adventiste du septième jour du septième jour s'est assurée, décennie après décennie, que son œuvre serait toujours prospère. Elle ne soumettait pas ses membres par la violence, mais par des **sujétions psychologiques** qui transgressaient leurs consciences.

En obligeant ses membres à ne verser des fonds qu'en son sein, l'Église adventiste du septième jour avait instauré dans son dogme des agissements sectaires portant atteinte à la liberté religieuse.

Ce faisant, elle a transgressé l'*[Articles 1er et 19 de la loi n° 2001-504 du 12 juin 2001 tendant à renforcer la prévention et la répression des mouvements sectaires portant atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (1)] :* **« […] Toute personne morale […] qui poursuit des activités ayant pour but ou pour effet de créer, de maintenir ou d'exploiter la sujétion psychologique ou physique des personnes qui participent à ces activités.**

[…] Infractions d'atteintes volontaires ou involontaires à la vie ou à l'intégrité physique ou psychique de la personne, de mise en danger de la personne, **d'atteinte aux libertés de la personne, d'atteinte à la dignité de la personne, d'atteinte à la personnalité. […]**

Ou d'atteintes aux biens […] qui poursuit des activités ayant pour but ou pour effet de créer, de maintenir ou d'exploiter la sujétion psychologique ou physique des personnes qui participent à ces activités […] *d'atteinte aux libertés de la personne, d'atteinte à la dignité de la personne, d'atteinte à la personnalité. »*

Complétons avec l'*[Article 223-15-2 de la loi n° 2001-504 du 12 juin 2001 tendant à renforcer la prévention et la répression des mouvements sectaires portant atteinte aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (1)]* qui établit ce qui suit :

« L'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de la situation de faiblesse soit d'un mineur, soit d'une personne dont la particulière vulnérabilité. […]

Soit d'une personne en état de sujétion psychologique ou physique résultant de l'exercice de pressions graves ou réitérées ou de techniques propres à altérer son jugement, pour conduire ce mineur ou cette personne à un acte ou à une abstention qui lui sont gravement préjudiciables. »

Ces textes de loi sont de vrais trésors d'informations permettant de reconnaître les œuvres des mouvements sectaires. Il est important de noter que, juridiquement, il n'existe pas de définition pour qualifier ce qu'est **une secte.**

Néanmoins, les textes juridiques que nous venons de voir nous présentent ce que sont des œuvres sectaires.

Ainsi, tout lieu qui utilise, entre autres, des moyens destinés à exploiter des sujétions psychologiques portant atteinte aux biens d'une personne, à sa personnalité ou à altérer son jugement en vue de l'amener à faire une action qui lui sera préjudiciable, constitue une secte.

La partie de ces textes de loi qui, selon moi, représente le mieux les œuvres sectaires que pratiquait l'Église adventiste du septième jour du septième jour en matière de versement des dîmes est la suivante :

« […] un groupement qui poursuit des activités *ayant pour but ou pour effet de* **créer, de maintenir ou d'exploiter la sujétion psychologique ou physique des personnes** *qui participent à ces activités. […] »*

Cette définition de la secte (*mouvement sectaire*) se manifeste au travers de ces vœux que cette religion oblige ses membres à prononcer, et particulièrement les vœux liés au baptême. L'Église adventiste du septième jour a pu à retirer toute liberté individuelle à ses membres, par le biais de ses doctrines établies pour gérer toute leur vie et s'était assurée par là même de les garder sous son joug.

De telles pratiques démontrent que cette religion a porté les mêmes fruits que les sectes. Le plus extraordinaire dans cette affaire est que cette religion ait ainsi pu œuvrer pendant des décennies, en toute impunité, sans être jusqu'à ce jour démasquée.

J'aimerais vous expliquer les raisons pour lesquelles l'Église adventiste a pu œuvrer en transgressant la loi sans que nul ne s'en rende compte.

Tout d'abord, il est important de savoir que les fonds que l'Église adventiste du septième jour perçoit de ses membres sont déclarés.

Au niveau de l'État français, les fonds collectés par les églises et religions sont gérés par un commissaire aux comptes puis, en tant qu'association cultuelle *qui est le statut de la religion adventiste du septième jour*, les comptes visés sont publiés sur le site internet du gouvernement prévu à cet effet.

Toute cette démarche est conforme et n'est point entachée d'irrégularité au sein de l'Église adventiste du septième jour. Il est certain qu'elle ne prendra pas le risque de frauder l'État.

Par contre, comme nous l'avons vu, même si leurs comptes sont *clean*, les moyens que cette religion avait mis en place pour contraindre ses membres à verser ces fonds étaient, par contre, hors la loi et répréhensibles.

Grâce à ce système d'oppression psychologique qu'elle avait établi et que nous avons vu, cette religion chrétienne peut avec orgueil étaler ses fruits matériels devant le monde au travers de ses écoles privées, ses sanatoriums, ses chaînes de télévision ou de radio ou encore ses hôpitaux, etc.

Nous venons de voir comment l'Église adventiste du septième jour du septième jour a mis en place une doctrine hors-la-loi chez les hommes, nous allons maintenant envisager les répercussions de telles œuvres face à la loi de Dieu. Ceci nous renseigne :

« C'est que personne n'use envers son frère de fraude et de cupidité dans les affaires, parce que le Seigneur tire vengeance de toutes ces choses, comme nous vous l'avons déjà dit et attesté. » *[1 Thessaloniciens 4 verset 6, Bible Louis Segond].*

Le Seigneur nous interdit, à nous son peuple, d'agir selon la cupidité ou la fraude avec notre prochain. Et en outre en tant que son peuple, il veut que nous soyons soumis aux lois qui régissent les nations, tant que celles-ci ne contreviennent pas aux Saintes Écritures.

Voici ce que nous pouvons lire à ce propos : **« Que toute personne soit soumise aux autorités supérieures ; car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu, et les autorités qui existent ont été instituées de Dieu.**

C'est pourquoi celui qui s'oppose à l'autorité résiste à l'ordre que Dieu a établi, et ceux qui résistent attireront une condamnation sur eux-mêmes.

Ce n'est pas pour une bonne action, c'est pour une mauvaise, que les magistrats sont à redouter. Veux-tu ne pas craindre l'autorité ?

Fais-le bien, et tu auras son approbation. **Le magistrat est serviteur de Dieu pour ton bien.** *Mais si tu fais le mal, crains ;*

Car ce n'est pas en vain qu'il porte l'épée, étant serviteur de Dieu pour exercer la vengeance et punir celui qui fait le mal.

Il est donc nécessaire d'être soumis, non seulement par crainte de la punition, mais encore par motif de conscience.

C'est aussi pour cela que vous payez les impôts. Car les magistrats sont des ministres de Dieu entièrement appliqués à cette fonction. Rendez à tous ce qui leur est dû :

L'impôt à qui vous devez l'impôt, le tribut à qui vous devez le tribut, la crainte à qui vous devez la crainte, l'honneur à qui vous devez l'honneur. » *[Romains 13 versets 1-7, Bible Louis Segond].*

Complétons avec ceci : **« A cause du Seigneur, soumettez-vous à toutes les institutions établies parmi les hommes :**

Soit au roi parce qu'il est au-dessus de tous, soit aux gouverneurs parce qu'ils sont envoyés par lui pour punir ceux qui font le mal et approuver ceux qui font le bien.

En effet, c'est la volonté de Dieu qu'en pratiquant le bien vous réduisiez au silence l'ignorance des hommes dépourvus de bon sens.

Comportez-vous en hommes libres, sans faire de la liberté un voile qui couvre la méchanceté mais en agissant au contraire comme des serviteurs de Dieu.

Respectez chacun, aimez les frères et sœurs, craignez Dieu, honorez le roi. » *[1 Pierre 2 versets 13-17, Bible Segond 21].*

Finissons avec cela : *« Pierre et les apôtres répondirent :* **il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. »** *[Actes 5 verset 29, Bible Louis Segond].*

Si les lois que les nations ont établies contreviennent à la parole de Dieu, comme celle où le roi de Babylone décréta que tous devaient adorer sa statue *[Daniel 3],* le peuple fidèle du Seigneur n'est pas tenu de les respecter, car ce serait renier notre Dieu.

Hormis cela, dès lors que les autorités qui sont établies sur l'État ou la justice œuvrent selon la vérité et la justice, nous devons leur être soumis, ainsi qu'aux lois qui régissent la société.

Ce point apparaît important, car le magistrat, pouvant être un juge ou une autorité politique qui gère le pays, est un serviteur consacré du Seigneur et cela, au même titre que le pasteur.

Cette réalité, nous la comprenons mieux en France dans le cadre du mariage, car tant que l'on n'est pas marié par M. le Maire ou une personne consacrée de l'État, le mariage est nul et non avenu.

Pour poursuivre, j'aimerais quand même vous dire que cette dernière partie, présentant le fait que le Seigneur ne peut agréer ce type d'œuvre que l'Église adventiste du septième jour du septième jour pratique, je l'ai écrite pour le fun et en vue que nul doute ne subsiste.

Néanmoins, je sais que vous, peuple fidèle du Seigneur qui me lisez, vous aviez déjà compris cette réalité.

Ainsi, en ce siècle, cette religion œuvre comme le faisait jadis le peuple de Dieu, et fait de la maison du Seigneur une taverne de voleurs *[Marc 11 verset 17].*

Pour donner suite à ce que nous venons de découvrir, mon ressenti est que plusieurs d'entre vous, qui êtes adventiste du septième jours du septième jour, doivent se dire qu'ils n'ont pas participé à ces œuvres de ténèbres que pratique leur religion et que Dieu le sait et qu'il aura pitié d'eux, car il sait que ce sont des personnes intègres.

À ceux-là, je les invite à lire ce qui suit, puis nous en discuterons :

« Au méchant aussi, Dieu s'adresse : « Pourquoi rabâches-tu mes lois ? Tu as mon alliance à la bouche, mais tu détestes l'instruction et tu rejettes mes paroles au loin, derrière toi.

A peine as-tu vu un voleur, tu deviens son complice, *et puis, tu fais cause commune avec les adultères. Ta bouche forge la malice. Ta langue tisse le mensonge. Lorsque tu t'assieds avec d'autres, tu calomnies ton frère, et tu jettes le déshonneur sur le fils de ta mère.*

Lorsque tu agissais ainsi et que je n'ai rien dit, as-tu vraiment imaginé que je te ressemblais ? Aussi je vais te corriger, tout mettre sous tes yeux. « Prenez donc garde et comprenez, vous qui ignorez Dieu, sinon je vous déchirerai et nul ne vous délivrera. *Celui qui offre sa reconnaissance, celui-là me rend gloire, et il prend le chemin où je lui ferai voir le salut que Dieu donne. » [Psaumes 50 versets 16-23, Bible Semeur].*

Ce texte est très à propos, selon moi, pour ce que font les adventiste du septième jours du septième jour.

Les membres de cette religion prétendent être des observateurs de la loi de Dieu et ont continuellement l'alliance du Seigneur à la bouche, au point qu'ils se reconnaissent comme la seule religion que le Seigneur agréait, son reste fidèle, également appelé *« l'Église du reste »*.

> *Mais en contrepartie, leur part est avec les voleurs, oups Sorry... le mot n'est pas le bon, leur part est avec les escrocs...*

Pire, ce sont des escrocs qui dépouillent de malheureuses victimes qui viennent donner leur vie à Jésus en leur imposant, soit de souiller leurs âmes en prononçant des doctrines d'hommes en vue d'avoir le salut, soit de refuser et de n'y avoir pas accès.

Le résultat de ces deux choix, nous l'avons vu, mène généralement à brûler dans l'étang de feu et de soufre.

Certainement que beaucoup d'entre vous qui êtes adventiste du septième jours du septième jour, me direz que vous n'avez pas participé à ces œuvres de ténèbres que pratiquent vos hauts dirigeants et que vous n'en aviez pas connaissance ; ainsi le Seigneur ne peut pas ne pas avoir de compassion pour vous.

À ceux-là, je m'en vais maintenant présenter une réalité biblique qui se trouve dans *[Josué 7 versets 1-22]* qu'ils ne peuvent ignorer, car les adventiste du septième jours du septième jour, sont *« censés »* être des étudiants émérites de la Bible.

Ce qui se passe ici doit être lu à la lumière de *[1 Corinthiens 12 versets 12-27],* qui montre le peuple de Dieu comme étant un corps indissociable comme l'est celui d'un être humain.

> *En sorte que ce qui affecte une partie du corps touche l'ensemble.*

Ainsi, il n'y a eu qu'un seul filou qui en ne pensant qu'à lui, a pris le manteau de grand prix, les deux cents sicles d'argent, et le lingot d'or.

Néanmoins, bien qu'Acan n'ait pas eu de complice, à cause de ses actes, c'est tout le peuple d'Israël qui a été maudit et que le Seigneur a frappé. Il est important de noter, qu'ici, il ne s'agit pas d'un butin d'une valeur qui pouvait avoisiner le milliard.

Maintenant, que ces bases sont posées, revenons à l'Église adventiste du septième jour du septième jour.

L'œuvre que cette religion mène et par laquelle elle contraint des personnes à lui verser des fonds, est des plus lucratives et lui rapporte, nous l'avons vu, plus d'un milliard par an ; en outre, ce sont tous les dirigeants de cette religion qui participent à cette œuvre, cette dernière faisant partie de ses modalités de fonctionnement.

Ces fonds n'ayant pas été restitués et nul repentir n'ayant été présenté à ce propos par les hautes instances adventiste du septième jours, ce péché demeure donc encore au sein de cette religion.

Ce qui est, selon moi, aux yeux du Seigneur tel un péché d'Acan géant, car ici, c'est tout un peuple qui est concerné.

> *Ainsi, vous qui portez fièrement le nom d'adventiste du septième jour du septième jour, comment pensez-vous que le Seigneur considère cette escroquerie de grande envergure, que votre religion pratique, donc que vous tous pratiquez ?*

Le Seigneur n'ayant point changé, il ne peut accepter que ceux qui se réclament de son nom, puissent garder les biens qu'ils ont obtenus de façon illégale, tout en continuant à professer le servir. Pour qu'un vrai repentir soit recevable devant Dieu, il faut qu'il soit accompagné d'actes concrets. Lisons ceci à ce propos :

« Lorsque je dis au méchant : 'tu vas mourir, c'est certain', **s'il renonce à son péché et se met à appliquer le droit et la justice, s'il rend le gage, s'il restitue ce qu'il a extorqué, s'il suit les prescriptions qui donnent la vie en ne commettant plus d'injustice, il vivra, il ne mourra pas. Tous les péchés qu'il a commis seront oubliés.** *Puisqu'il applique le droit et la justice, il vivra, c'est certain. » [Ézéchiel 33 versets 14-16, Bible Second 21].*

Il faut, quand on a détroussé son prochain, rendre le bien qui fut subtilisé pour que la repentance soit actée et acceptée par le Seigneur.

En outre, pour que le repentir sur des faits de fraudes ou d'arnaques soit recevable par le Seigneur, le coupable doit s'amender en reconnaissant sa faute devant ceux qu'il a spoliés, et si l'affaire est connue de tous, la repentance doit être publique.

Voici ce qui se passa pour Zaché : *« Zachée se hâta de descendre, et le reçut avec joie. Voyant cela, tous murmuraient, et disaient :*

Il est allé loger chez un homme pécheur. **Mais Zachée, se tenant devant le Seigneur, lui dit : voici, Seigneur, je donne aux pauvres la moitié de mes biens, et, si j'ai fait tort de quelque chose à quelqu'un, je lui rends le quadruple. Jésus lui dit : le salut est entré aujourd'hui dans cette maison, parce que celui-ci est aussi un fils d'Abraham. Car le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui était perdu. »** *[Luc 19 versets 6-10, Bible Louis Second].*

Pour poursuivre, je vous dirai que, comme ce qui affecte une partie du corps touche tout le corps, c'est donc sur tous ceux qui portent le nom d'adventiste du septième jour du septième jour que demeure la malédiction.

Comme pour l'instant, les doctrines de cette religion incriminée dans ce chapitre, continuent et continueront à perdurer et cela tant que son manuel d'Église ne sera pas réformé, ce faisant toute dîme ou offrande que vous lui verserez, vous compromet comme participant à ces œuvres iniques.

La parole de Dieu, nous l'avons vue, nous présente dans *[Psaumes 50 versets 16-23]* ceux qui prennent plaisir à être avec les voleurs comme étant leurs complices.

> *Ainsi, vous ne pouvez plus continuer à donner vos dîmes et vos offrandes à l'Église adventiste du septième jour du septième jour, tant que perdureront les vœux baptismaux, par lesquels cette religion oblige les intéressés au baptême à confesser qu'ils lui donneront les leurs, et continueront d'être actifs.*

Néanmoins, n'oubliez pas que les dîmes et les offrandes sont au Seigneur, ne les utilisez pas, mettez-les de côté afin de pouvoir, dans un temps prochain, les apporter au Seigneur, soit au sein de la religion adventiste du septième jour du septième jour, quand toutes les réformes seront actives, ou au sein de la religion de votre choix.

Par suite de ce que nous venons de lire, je ressens une grande tristesse monter en moi !

Car l'Esprit de Dieu vient à l'instant de m'interpeller sur un point vital, pouvant être même mortel, s'il est mis en place.

À vous qui êtes un membre baptisé de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, avez-vous conscience que même si à cette heure, vos yeux se sont ouverts et que vous souhaitez ne plus verser vos dîmes et vos offrandes au sein de votre religion, vous ne pouvez pas non plus, en l'état où sont les choses, les verser dans une autre religion.

Oui, n'oubliez pas que vous êtes des esclaves de l'Église adventiste du septième jour du septième jour et que vous êtes obligés de lui obéir et ne donner vos dîmes et vos offrandes que dans ses caisses.

Je sais que certains ont, certainement, un grand sourire et pensent que ce que je dis est une de mes petites boutades habituelles, mais ce n'est pas le cas ! Car ce que je dis est lié directement à la raison d'être des vœux.

Nous l'avons exposé, celui qui fait un voeu devant Dieu est tenu de l'honorer ; sans cela, il peut être frappé par le Seigneur.

Nous avons vu le déchirement et le traumatisme que dut vivre *Jephté* quand il eut à sacrifier sa fille unique et aimante, à cause du vœu qu'il avait fait.

La chose est donc sérieuse !

Tant que vous être encore lié à la religion adventiste du septième jour du septième jour, vous ne pouvez donner vos dîmes ailleurs. Pour que les choses changent, il vous faut soit vous faire radier, soit que la réforme des œuvres iniques de votre religion soit actée.

À vous qui êtes adventiste du septième jours du septième jour, a-t-on idée d'acquérir la liberté en Jésus-Christ, puis venir l'offrir en cadeau à des hommes iniques en acceptant de devenir leurs esclaves ? **OUI !**

C'est ce que vous êtes vous tous qui portez le nom d'adventiste du septième jours du septième jour.

Maintenant ce point acté, continuons. Il est vrai que ce que je viens de vous présenter en ce qui concerne le non-versement des dîmes et des offrandes à l'Église adventiste du septième jour du septième jour à cause de ses œuvres d'iniquité, peut paraître assez peu orthodoxe.

Afin de vous apporter une autre lumière en la matière, je vous invite à lire ce que *Mme Ellen G. White,* en dit, en explorant ce texte *[Manuscript Releases, vol. 7, MR No. 454, Reasons for Apostasy in the SDA Church, d'Ellen G White. Tiré du site : https://m.egwwritings.org (traduit en Français à partir du texte original anglais)] :*

« Nous espérons qu'aucun moyen ne sera tiré de vous pour aider ceux qui nous ont quittés parce qu'ils ne sont pas des nôtres. Il y a beaucoup de champs missionnaires nécessiteux qui demandent notre aide.

Le message de la vérité présente doit être transmis à ceux qui ne l'ont jamais entendu. Nous prions pour que le Seigneur vous donne la sagesse de placer vos moyens là où ils édifieront la cause de Dieu sur la Terre. […] »

Ce que le Seigneur a inspiré ici à *Mme White* est clair ! Nous devons nous assurer que les fonds que nous versons à son oeuvre seront vraiment utilisés pour son avancement. Le Seigneur ne veut pas que l'on verse des fonds à ceux qui ne lui sont pas fidèles.

Cet argent doit être utilisé pour que l'Évangile puisse être prêché dans des champs (*des lieux*) où jusque-là, il n'était pas encore connu.

Ceux qui doivent profiter de vos dîmes et offrandes doivent être des serviteurs de Dieu, qui lui sont fidèles et qui prêchent l'Évangile pur.

En cette génération, nous l'avons vue, cette description ne convient pas à l'Église adventiste du septième jour du septième jour, qui est devenue une prostituée spirituelle.

Ainsi, lui apporter, en l'état actuel des choses, vos dîmes et vos offrandes, aura, devant Dieu, la même valeur que si vous donniez votre salaire à une prostituée, en pensant que le Seigneur agréera ce geste.

Je sais que ce que je viens de vous présenter, et où je dis que tant que l'Église adventiste du septième jour du septième jour continue à pratiquer ses œuvres iniques et antibibliques, il faut cesser de lui donner vos dîmes et vos offrandes, a certainement pu ébranler plusieurs d'entre vous.

Néanmoins, il vous faut utiliser le discernement que le Saint-Esprit donne au peuple fidèle de Dieu et qui nous permet de comprendre, au travers de l'Évangile, quelle est la volonté du Seigneur.

C'est ce que nous allons faire en lisant le texte qui suit pour y puiser matière à réflexion : **« N'allez pas avec ceux qui ne croient pas en Dieu, vous ne pouvez pas vivre ensemble. Ce qui est juste et ce qui est contraire à Dieu, est-ce que cela va ensemble ?**

Est-ce que la lumière va avec la nuit ? Est-ce que le Christ peut être d'accord avec Satan ? Est-ce qu'un croyant peut aller avec celui qui ne croit pas en Dieu ? Qu'est-ce qu'il y a de commun entre la maison de Dieu et les faux dieux ? Nous, nous sommes la maison du Dieu vivant. *Dieu l'a dit :*

« Je vais habiter et vivre au milieu d'eux. Je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple. » C'est pourquoi le Seigneur Dieu dit : **« Quittez ces gens-là et allez loin d'eux ! Ne touchez pas à ce qui est impur, et moi, je vous accueillerai. »** *Le Seigneur tout-puissant dit encore : « Je serai pour vous un père, et vous serez pour moi des fils et des filles. » [2 Corinthiens 6 versets 14-16, Bible Parole de Vie].*

Dès lors que l'on pratique ce qui est contraire à la parole de Dieu, on est devant le Seigneur une personne qui ne croit pas en lui.

Ce qui est compréhensible car sans la foi, on ne peut plaire au Seigneur, car ce ne sont pas ceux qui disent Seigneur, Seigneur, tout en transgressant sa parole qui sont agréés par lui, mais ce sont ceux qui font sa volonté qui le sont *[Hébreux 11 versets 1-2, 6], [Jacques 1 versets 5-8], [Matthieu 7 versets 21-23].*

Maintenant ce point acté, mettons en place une application pratique que nous expliciterons par le biais de plusieurs questions.

> *Ainsi quand l'Église adventiste du septième jour du septième jour établit des doctrines qui contreviennent à la parole de Dieu, qui glorifie-t-elle, bon gré mal gré, le Seigneur ou le diable ? Le Seigneur peut-il accepter que les choses sacrées soient mélangées avec l'iniquité ? Le Seigneur peut-il s'unir avec les idolâtres, ou avec ceux qui glorifient le diable ?*
>
> *Dieu veut-il que son peuple fidèle puisse s'unir avec les infidèles pour partager un culte basé sur des doctrines antibibliques ?*
>
> *À toutes ces questions, vous avez bien conscience que la seule réponse possible est* **NON !**

Maintenant cette base posée, continuons en prenant en compte le texte de *[1 Corinthiens 10 versets 14-22]*.

Fort des bases de ce texte, je m'en vais vous poser une question. Ainsi, bien que le Seigneur, nous appelle, nous, son peuple, à la liberté, ce qui fait, que nous sommes libres d'entrer dans un temple d'idoles et manger les sacrifices qui sont offerts aux divinités, car ces *« dieux »* ne sont rien, cette liberté devons-nous l'utiliser afin de manger ces sacrifices ou offrir à ces *« divinités »* des offrandes ou de l'argent ?

> *La réponse à cette question est bien sûr NON !*
>
> > *Nous ne devons pas faire de notre liberté une raison de marcher selon la chair.*

Surtout que ce texte nous apprend que ceux qui professent une doctrine sont en union les uns avec les autres et l'ensemble des fidèles qui pratiquent ce précepte ne devient qu'un (*donc, est en communion*) avec celui qui l'a établi – ici il s'agit de Jésus ou du démon.

En outre, il est important de ne pas perdre de vue que toute transgression de la Parole de Dieu est une idolâtrie *[1 Samuel 15 versets 22-23]*.

Ceux se comportant ainsi retirent au Seigneur son droit divin d'être adoré comme Dieu et lui seul.

La répercussion, c'est que ceux agissant ainsi adorent le diable.

Fort de ce que nous venons de voir, vous comprenez que vous ne pouvez manger, et à la table de Christ et à celle du diable. Vous ne pouvez pas non plus subventionner l'œuvre de Dieu et en même temps que celui du diable.

Et comme le Seigneur ne peut s'associer au diable et à ses œuvres, Il ne peut agréer que nous puissions, nous, agir ainsi, en subventionnant, par nos dîmes et nos offrandes des lieux idolâtres qui ont pour objectif de transgresser les Saintes Écritures, donc de glorifier le diable.

Le Seigneur ne pouvant s'unir au diable ou aux idolâtres, les dîmes qui sont perçues, par le biais de manigances ne peuvent être agréées par lui, car ce type de fonds est entaché d'interdit divin, comme l'étaient les objets qu'Acan avait gardés.

En revanche, une fois que la réforme l'Église adventiste du septième jour du septième jour sera complètement actée et que tous les points incriminés dans ce livre seront mis à jour, vous pourrez recommencer à lui donner vos dîmes et vos offrandes.

Et cela, en faisant très attention de ne pas oublier de reverser au Seigneur ne serait-ce qu'un cent de ces sommes que vous lui devez.

En attendant que les choses soient mises en place, l'argent étant le nerf de la guerre, ne pas lui verser vos dîmes et vos offrandes, sera la meilleure façon de vous assurer que la réforme du dogme de cette religion, sera effective au plus vite.

Nous venons de voir ce qui devra normalement se passer dès lors que l'Église adventiste du septième jour du septième jour accepte de se repentir.

Cependant, si aucun changement radical ne se fait dans les doctrines de cette religion, si elle ne se repent pas, ce sera signe qu'elle est devenue participante de Babylone.

Voici ce que préconise Mme White dans *[Manuscript Releases, vol. 7 No. 454, Reasons for Apostasy in the SDA Church, d'Ellen G White. Tiré du site : https://m.egwwritings.org (traduit en Français à partir du texte original anglais)]* pour ceux qui refusent de se repentir :

« Je suis chargé de dire que nous devons faire tout ce que nous pouvons pour ces personnes qui se sont fourvoyées.

Leur esprit doit être libéré des illusions de l'ennemi, et si nous échouons dans nos efforts pour sauver ces égarés, nous devons "sortir du milieu d'eux" et nous séparer... ».

Mme White présente la volonté du Seigneur comme étant, dans un premier temps, que nous puissions apporter des lumières à ceux qui se sont fourvoyés et errent loin de lui.

Puis, s'ils persistent, nous devons nous séparer d'eux. Cette réalité a des fondations bibliques.

Ceci nous renseigne : **« Si ton frère a péché, va et reprends-le entre toi et lui seul. S'il t'écoute, tu as gagné ton frère.**

Mais, s'il ne t'écoute pas, prends avec toi une ou deux personnes, afin que toute l'affaire se règle sur la déclaration de deux ou de trois témoins.

S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Église; et s'il refuse aussi d'écouter l'Église, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain.

Je vous le dis en vérité, tout ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre sera délié dans le ciel. » [Matthieu 18 versets 15-18, Bible Louis Segond].

Nous allons maintenant considérer ce que le Seigneur dit des lieux qui agissent selon l'apostasie, donc qui rejettent sa Parole.

Pour vous en parler, je m'en vais vous exposer la plus renommée de celles agissant ainsi, et qui est présentée dans le Saint Livre comme étant Babylone.

Dans un tel cadre, voici ce que le Seigneur déclare : **« Après cela, je vis descendre du ciel un autre ange, qui avait une grande autorité ; Et la terre fut éclairée de sa gloire.**

Il cria d'une voix forte, disant : elle est tombée, elle est tombée, Babylone la grande !

Elle est devenue une habitation de démons, un repaire de tout esprit impur, un repaire de tout oiseau impur et odieux, parce que toutes les nations ont bu du vin de la fureur de son impudicité, et que les rois de la terre se sont livrés avec elle à l'impudicité, et que les marchands de la terre se sont enrichis par la puissance de son luxe.

Et j'entendis du ciel une autre voix qui disait :

Sortez du milieu d'elle, mon peuple, afin que vous ne participiez point à ses péchés, et que vous n'ayez point de part à ses fléaux.

Car ses péchés se sont accumulés jusqu'au ciel, et Dieu s'est souvenu de ses iniquités. **Payez-la comme elle a payé, et rendez-lui au double selon ses oeuvres.**

Dans la coupe où elle a versé, versez-lui au double. Autant elle s'est glorifiée et plongée dans le luxe, autant donnez-lui de tourment et de deuil.

Parce qu'elle dit en son coeur : je suis assise en reine, je ne suis point veuve, et je ne verrai point de deuil !

A cause de cela, en un même jour, ses fléaux arriveront, la mort, le deuil et la famine, *et elle sera consumée par le feu. Car il est puissant, le Seigneur Dieu qui l'a jugée. […]*

Ciel, réjouis-toi sur elle ! Et vous, les saints, les apôtres, et les prophètes, réjouissez-vous aussi !

Car Dieu vous a fait justice en la jugeant. » *[Apocalypse 18 versets 1-8, 20, Bible Louis Segond].*

Avant tout, il est à noter que dans mon livre intitulé *« Raïjo (Base de la victoire contre les forces démoniaques) »* au chapitre *« Babylone, la grande, habitation grand standing pour démons de luxe »,* je démontre que Babylone n'est pas un lieu ou une religion, mais c'est une philosophie qui prône la confusion, cette dernière consistant à transgresser la Parole de Dieu.

En restant dans cette réalité, je vous dirai que tout au long de ce livre, nous avons vu que l'Église adventiste du septième jour du septième jour pratiquait des œuvres de confusion, donc œuvrait selon les critères de Babylone.

Maintenant cette base posée, revenons à ce texte biblique. Un point des plus pertinents nous est présenté dans ce texte et est celui mettant en exergue la déchéance de Babylone.

Il nous est dit que le mal que Babylone a fait, qui représente entre autres les oppressions qu'elle a pratiquées contre les enfants fidèles du Seigneur, doit lui être infligé en retour !

> *Justice sera faite au peuple de Dieu à cause des souffrances que ce lieu perverti lui a fait subir.*

L'une des bases de cette rétribution divine que Babylone doit subir est qu'elle doit être déchue de son luxe, qui lui permettait de parader tel un paon ; ici est présentée sa déchéance financière, et le deuil et la famine doivent aussi lui être offerts.

De façon concrète, si l'Église adventiste du septième jour ne s'amende pas, il vous faudra sortir de ces murs, mais comme ce fut le cas pour la sortie du peuple de Dieu d'Égypte, ce sera avec les mains pleines des biens du tyran.

Voici ce que nous pouvons lire à ce propos : *« Il frappa tous les premiers-nés dans leur pays, toutes les prémices de leur force.*

Il fit sortir son peuple avec de l'argent et de l'or, et nul ne chancela parmi ses tribus.

Les Égyptiens se réjouirent de leur départ, car la terreur qu'ils avaient d'eux les saisissait. » *[Psaumes 105 versets 36-38, Bible louis Segond].*

Complétons avec ceci : **« Le butin du puissant lui sera-t-il enlevé ? Et la capture faite sur le juste échappera-t-elle ? – Oui, dit l'Éternel, la capture du puissant lui sera enlevée, et le butin du tyran lui échappera ;**

Je combattrai tes ennemis, et je sauverai tes fils. *Je ferai manger à tes oppresseurs leur propre chair ;*

Ils s'enivreront de leur sang comme du moût ; **et toute chair saura que je suis l'Éternel, ton sauveur, ton rédempteur, le puissant de Jacob. »** *[Ésaïe 49 versets 24-26, Bible Louis Segond].*

Le Seigneur fait toujours justice à ses enfants fidèles de tous ceux qui les malmènent et il leur permet de repartir des geôles de leurs tortionnaires les mains pleines de présents.

Dans ce cadre, vos mains devront être remplies des dîmes que vous avez pu verser à l'Église adventiste du septième jour, durant toute la période où la doctrine que j'incrimine était active.

Concrètement, forts de tout ce que nous venons d'étudier, si des membres de l'Église adventiste du septième jour du septième jour n'ont plus confiance en leur religion, ils sont libres de ne plus vouloir s'y rendre et de vouloir aussi récupérer toutes les dîmes et les offrandes qu'ils y ont versées.

Concrètement, la religion adventiste du septième jour étant devenue inique, réunissez-vous en collectif afin de la poursuivre en justice.

Une fois que vous aurez gain de cause, reversez la somme perçue au Seigneur !

Ce que je déclare ici n'est pas en inadéquation avec le texte de *[1 Corinthiens 6 versets 1-8],* qui appelle à ne pas poursuivre nos frères et sœurs en justice.

Pour le comprendre, il ne faut pas perdre de vue ce que le Seigneur déclare dans *[Psaumes 58 verset 2],* qui appelle à rendre la justice en ne se taisant pas.

En outre, dans *[Ésaïe 26 versets 10-11],* il nous est dit que si l'on fait grâce au méchant, il n'a point la crainte du Seigneur.

En complément, dans *[Romains 13 versets 1-7],* le Seigneur nous dit que les magistrats sont ses serviteurs, et que ceux qui font de mauvaises actions doivent les craindre.

De par ses œuvres, l'Église adventiste du septième jour a agi comme le font les gangsters et ayant eu une année pour se repentir, si elle n'en a pas profité, il est normal qu'elle soit frappée, car c'est le sort que le Seigneur réserve à tout lieu qui agit comme Babylone.

Les hauts dirigeants adventiste du septième jours, ayant obtenu ces fonds par des moyens douteux, doivent confesser ce péché et mettre à disposition de tous ceux qui le désirent toutes les dîmes qu'ils ont versées durant la période où la doctrine que j'incrimine dans ces lignes était active.

Ainsi, si certains membres d'Église font la demande en vue d'être remboursés, il faut que l'intégralité de l'argent dont ils ont été spoliés, dans ce cadre, leur soit reversée.

Ce ne sera que justice !

Mais ATTENTION, cet argent n'est pas pour vous, car il appartient au Seigneur ! L'objectif est de récupérer ces fonds pour le Seigneur ! Vous les reverserez à la prochaine religion où vous irez et qui sera fidèle au Seigneur.

6 Les choix funestes de l'oisillon précoce

Ce titre est selon moi très à propos, car il dépeint en quelques mots l'un des grands dangers spirituels qui guettent les enfants chrétiens et qui est d'être baptisés.

Il est vrai que la chose est tellement répandue, au sein de la chrétienté, que l'on n'a pas toujours le recul suffisant pour comprendre le danger que peut être l'acte consistant à baptiser un enfant.

Nous allons voir comment, en vue de *« sauver »* leurs enfants, des parents ont choisi de suivre des doctrines d'hommes, en les baptisant au détriment de ce que la Parole de Dieu nous enseigne.

Il est vrai que quand il s'agit de nos enfants, généralement, nous agissons avec notre cœur, surtout quand il nous faut les protéger.

L'une des plus grandes anxiétés que nous autres qui avons des enfants vivrons tout au long de leur vie sera de toujours nous assurer de les sauvegarder et qu'ils sont en sécurité. Nous mettrons aussi tout en place afin de leur préparer un avenir des plus stables.

> *Pour ce faire, nous nous attellerons, dès leur plus jeune âge, à sécuriser nos maisons, afin que nul produit ou objet dangereux ne soit un danger pour nos petits anges. Nous nous efforcerons aussi d'assurer à nos enfants un avenir professionnel et financier stable. Nous ferons également tout ce qui est en notre pouvoir pour les préserver des mauvaises compagnies et des habitudes qui pourraient leur devenir des plus préjudiciables.*
>
> *Ainsi, nous nous assurerons que nos enfants resteront loin des drogues, de l'alcool, de la fornication et de tout ce qui pourrait leur nuire physiquement mais aussi psychiquement, comme certains films etc. En outre, pour les parents chrétiens, nous nous assurerons que nos enfants ont sur eux la protection divine.*

Pour ce faire, nous prierons pour eux et ferons en sorte de les guider dans les voies de Dieu, et ce, dès leur plus jeune âge.

Malheureusement, beaucoup de parents, dans leur besoin de s'assurer du devenir de leurs enfants, vont écouter leur cœur au détriment de ce que dit la Parole de Dieu, et les baptiseront.

Nous allons dans un premier temps étudier les bases bibliques qui nous permettent de comprendre le non-sens du baptême des enfants.

Puis, nous allons nous intéresser aux raisons d'être de cette pratique au sein de la chrétienté, plus précisément ce que prônent en la matière les Églises catholique et adventiste du septième jour du septième jour.

Pour commencer, je vous dirai qu'au sein du peuple de Dieu, il subsiste selon moi un grand vide en ce qui concerne l'âge minimum à partir duquel le baptême peut être reçu et agréé par Dieu.

S'il n'est certes pas donné précisément un âge minimum à partir duquel le baptême devrait être reçu, c'est bien de façon tacite que l'âge minimum pour le baptême est présenté dans la Bible.

Seul le chercheur assidu de belles perles, celui qui viendra sonder la Parole de Dieu avec diligence, pourra, Bible en mains, déterminer cet âge.

Les consignes qui nous sont laissées en vue de le déterminer sont des plus claires pour ceux qui ont choisi de n'avoir comme seul règle de foi la Parole de Dieu et elle seule.

Il faut pour cela et avant tout ne jamais oublier que l'Éternel n'est pas un Dieu de désordre, et qu'il ne se renie jamais en transgressant les règles qu'il a établies.

C'est par conséquent en étudiant certaines règles bibliques de base, que nous pourrons sans aucune ambiguïté déterminer l'âge à partir duquel le baptême devrait être reçu.

Pour entrer dans le vif du sujet, j'avancerai que si l'âge minimum du baptême n'apparaît pas dans la Sainte Écriture, ce n'est pas un oubli de la part du Seigneur, mais vient du fait que dans les temps bibliques, le problème de baptiser des enfants n'était pas à l'ordre du jour.

Néanmoins, voici l'une des bases du baptême qui est ainsi stipulée dans le Livre Saint et qui nous enseigne :

« […] Lorsque la patience de Dieu se prolongeait, aux jours de Noé, pendant la construction de l'arche, dans laquelle un petit nombre de personnes, c'est–à–dire, huit, furent sauvées à travers l'eau.

Cette eau était une figure du baptême, qui n'est pas la purification des souillures du corps, mais l'engagement d'une bonne conscience envers Dieu, et qui maintenant vous sauve, vous aussi, par la résurrection de Jésus–Christ ». *[1 Pierre 3 versets 20-21, Bible Louis Segond].*

Comme nous le voyons dans ce texte, le baptême est l'engagement d'une bonne conscience envers Dieu. Afin de comprendre de quoi il s'agit, et surtout en vue de savoir si un enfant peut avoir cette bonne conscience qui est le symbole permettant d'être baptisé, nous allons étudier ce terme, en commençant par ceci :

« Je te rappelle l'exhortation que je te fis, à mon départ pour la Macédoine, lorsque je t'engageai à rester à Ephèse, afin de recommander à certaines personnes de ne pas enseigner d'autres doctrines, et de ne pas s'attacher à des fables et à des généalogies sans fin, qui produisent des discussions plutôt qu'elles n'avancent l'oeuvre de Dieu dans la foi.

Le but du commandement, c'est une charité venant d'un coeur pur, d'une bonne conscience, et d'une foi sincère. […]

Je rends grâces à celui qui m'a fortifié, à Jésus-Christ notre Seigneur, de ce qu'il m'a jugé fidèle, en m'établissant dans le ministère, *moi qui étais auparavant un blasphémateur, un persécuteur, un homme violent. Mais j'ai obtenu miséricorde, parce que j'agissais par ignorance, dans l'incrédulité ;*

Et la grâce de notre Seigneur a surabondé, avec la foi et la charité qui est en Jésus-Christ. C'est une parole certaine et entièrement digne d'être reçue, que Jésus-Christ est venu dans le monde pour sauver les pécheurs, dont je suis le premier.

Mais j'ai obtenu miséricorde, afin que Jésus-Christ fît voir en moi le premier toute sa longanimité, pour que je servisse d'exemple à ceux qui croiraient en lui pour la vie éternelle.

Au roi des siècles, immortel, invisible, seul Dieu, soient honneur et gloire, aux siècles des siècles ! Amen !

Le commandement que je t'adresse, Timothée, mon enfant, selon les prophéties faites précédemment à ton sujet, c'est que, d'après elles, tu combattes le bon combat, en gardant la foi et une bonne conscience.

Cette conscience, quelques-uns l'ont perdue, et ils ont fait naufrage par rapport à la foi. » *[1 Timothée 1 versets 3-5, 12-19, Bible Louis Segond].*

Ici nous retrouvons, comme dans notre premier texte, le terme **« une bonne conscience »** qui est utilisé par deux fois et qui est attachée à un témoignage de foi devant être porté pour le Seigneur.

> *La première fois, ce terme est lié à la connaissance des commandements de Dieu, d'où il découle ainsi que la charité venant d'un cœur pur et d'une foi sincère.*
>
> *La deuxième fois, il est lié à la connaissance et aux recommandations (Commandements) que Paul laisse à Timothée en vue qu'il puisse ne pas perdre de vue les prophéties qui le concernent, et il l'exhorte à garder la foi.*

Dans les deux cas, le terme *« une bonne conscience »* est lié à la connaissance que Timothée avait de la Parole du Seigneur. Il est dit que ceux qui ont perdu cette conscience, donc cette *« bonne conscience »* ont fait naufrage par rapport à la foi, et de ce fait ont rejeté le Seigneur. Continuons sur notre thématique en lisant ceci :

« Abraham partit pour la région du Néguev. Il s'établit entre Cadès et Chour, puis alla séjourner à Guérar.

Abraham disait de sa femme Sara qu'elle était sa sœur. Abimélek, roi de Guérar, la fit enlever. *Pendant la nuit, Dieu apparut en rêve à Abimélek et lui dit :*

« Tu vas mourir à cause de la femme que tu as enlevée, car elle est mariée. » Abimélek, qui ne s'était pas encore approché d'elle, répondit :

« Seigneur, mon peuple et moi sommes innocents ! Vas-tu nous faire mourir quand même ? Abraham m'a dit lui-même qu'elle était sa sœur et elle a affirmé de son côté qu'il était son frère. **J'ai agi en toute bonne conscience et n'ai rien fait de mal. »**

Dans ce même rêve, Dieu reprit : « Moi aussi, je sais que tu as agi en toute bonne conscience.

C'est moi qui t'ai retenu de te rendre coupable envers moi et voilà pourquoi je ne t'ai pas laissé la toucher. » [Genèse 20 versets 1-6, Bible en français courant].

Nous voyons ici Abimélec qui a enlevé Sara, en vue de l'avoir comme compagne. Le Seigneur apparut à ce fieffé coquin dans un rêve en lui annonçant qu'il allait mourir pour avoir enlevé une femme mariée en vue de la posséder sexuellement.

Nous comprenons donc que le terme dans *« toute bonne conscience »* ne fait pas référence à la droiture, car Abimélec avait enlevé une femme en vue de la posséder sexuellement : *c'était donc un être perverti. Ici le terme « en toute bonne conscience » présente la connaissance qui pousse à agir.*

Il est fait référence aux fruits d'une réflexion, qui est menée avant d'agir, c'est donc de discernement dont il est question. Pour agir ainsi, il faut avoir la capacité de réfléchir à un acte avant de le poser.

Cette réalité ressort bien dans la fin de la justification qu'Abimélec donne au Seigneur, en se réclamant avoir agi **« avec innocence ».**

Fort de ce que nous venons de voir, je vous dirai que le synonyme que j'utiliserais pour **« en toute bonne conscience »** serait, pour moi, **« en toute connaissance de cause ».**

Ainsi, celui qui agit *« en bonne conscience »* sait exactement ce à quoi il s'engage et œuvre en son âme et conscience. Cette réalité est bien représentée pour moi dans le texte qui suit :

« Paul, *les regards fixés sur le sanhédrin,* **dit : hommes frères, c'est en toute bonne conscience que je me suis conduit jusqu'à ce jour devant Dieu. »** *[Actes 23 verset 1, Bible Louis Segond].*

Complétons avec ceci : *« J'avais quarante ans, lorsque Moïse, serviteur de l'Éternel, m'a envoyé de Qadech-Barnéa pour explorer ce pays.* **A mon retour, je lui ai fait un rapport en toute bonne conscience. »** *[Josué 14 verset 7, Bible Semeur].*

Finissons avec ceci :

« Priez pour nous, **car nous sommes persuadés d'avoir une bonne conscience, désirant de nous bien conduire en toutes choses. »** *[Hébreux 13 versets 18, Bible Ostervald].*

En faisant la synthèse de ces trois textes, nous comprenons qu'agir avec *« une bonne conscience »* ou en toute *« bonne conscience »,* demande de la réflexion et la capacité de mettre en place des plans cohérents face à une situation donnée.

Dans le cadre du peuple de Dieu, cela représente la capacité de comprendre totalement les directives divines en mettant, fort de cela, en œuvre des plans cohérents avec ce que le Seigneur désire.

Dans tout ce que nous avons vu, ceux agissant ainsi, sont des personnes matures et réfléchies, qui font le choix délibéré, en leur âme et conscience, de mettre en place une œuvre qui leur tient à cœur.

> *Ce qu'ils font n'est pas désordonné mais le fruit d'une réflexion et est basé sur des plans qu'ils connaissent totalement.*

Le texte de *[Hébreux 10 versets 12-22, Bible Semeur],* qui montre aussi l'eau baptismale nous permet de mieux comprendre cette réalité.

Ici est présenté le divin sacrifice de Jésus-Christ fils de Dieu qui a donné sa vie pour nous. Par cet acte inestimable, il nous a rachetés, et nous permet d'entrer dans la nouvelle alliance avec le Seigneur.

> *Ceux qui s'unissent désormais à lui ont une libre entrée dans le lieu très saint céleste, par le biais de la chair (le corps) de Jésus qui a été immolé pour nous.*
>
> *En sorte que celui qui doit se faire baptiser doit maîtriser totalement la base de foi relative à ce que Jésus-Christ a fait pour lui.*

La réalité de la mort de Christ, qui donne la vie à ceux qui sont liés à lui, doit être assimilée et devenir une base vivante de foi.

La réalité de la chair de Christ au travers duquel on entre afin d'accéder à Dieu le Père doit être totalement comprise.

Comment un enfant qui ne comprend pas encore ce qu'est la mort, pourrait-il comprendre ce que Jésus a fait pour nous.

> *Ainsi, les enfants ne peuvent pas être baptisés.*

Celui qui veut se faire baptiser, doit être mature et comprendre l'engagement qu'il prend avec Jésus-Christ et ses répercussions sur sa vie terrestre ainsi que sur celle à venir.

Un bébé ou un jeune enfant n'a pas cette faculté, donc ils ne peuvent être baptisés.

Pour en revenir au texte de *[1 Pierre 3 versets 20-21],* la bonne conscience est liée à l'engagement de baptême de façon indissociable.

La bonne conscience est celle lui permettant de distinguer le bien du mal. Ce n'est qu'en ayant appris avec le temps à distinguer par l'usage le bien du mal que l'on acquière le discernement.

La différence qui subsiste entre le discernement d'un enfant et celui d'un adulte est décrite dans le texte qui suit :

« Nous avons beaucoup à dire là-dessus, et des choses difficiles à expliquer, parce que vous êtes devenus lents à comprendre.

Vous, en effet, qui depuis longtemps devriez être des maîtres, vous avez encore besoin qu'on vous enseigne les premiers rudiments des oracles de Dieu, vous en êtes venus à avoir besoin de lait et non d'une nourriture solide.

Or, quiconque en est au lait n'a pas l'expérience de la parole de justice ; car il est un enfant.

Mais la nourriture solide est pour les hommes faits, pour ceux dont le jugement est exercé par l'usage à discerner ce qui est bien et ce qui est mal. » *[Hébreux 5 versets 11-14, Bible Louis Segond].*

Voici encore comment la Parole de Dieu nous présente le monde où vivent les enfants : **« Lorsque j'étais enfant, je parlais comme un enfant, je pensais comme un enfant, je raisonnais comme un enfant ;**

Lorsque je suis devenu homme, j'ai aboli ce qui était de l'enfant. » [1 Corinthiens 13 verset 11, Bible de la colombe].

Une autre belle image nous est donnée à ce propos dans le texte suivant : **« Frères, ne soyez pas des enfants dans vos entendements,** *mais, pour la malice, soyez de petits enfants ;*

Mais, dans vos entendements, soyez des hommes faits. » *[1 Corinthiens 14 verset 20, Bible Darby].*

Ce qui est exprimé dans ces textes coule de source :

> *La compréhension des choses qu'un adulte maîtrise par sa maturité, un enfant n'a pas la capacité de les comprendre, car encore immature et limité. Ainsi, la capacité de réflexion et d'analyse qu'un adulte possède, un enfant ne l'a pas.*
>
> *Ce faisant, on doit passer du monde des enfants à celui des personnes matures afin de devenir apte à comprendre les choses qui sont du monde des adultes. Nous voyons que le discernement de l'enfant n'a rien à voir avec celui des adultes. Il ne sera jamais un adulte « mûr avant l'heure ».*
>
> *Et la Bible décrit l'état émotionnel des enfants face à la connaissance des choses spirituelles, comme une vision des choses selon leur conscience et leurs yeux d'enfant ne pouvant pas comprendre pleinement les choses du monde des adultes.*
>
> *Cette différence est infime. De sorte que celui qui veut œuvrer pour Dieu devra, avant toute chose, avoir atteint la pleine stature d'homme – ou de femme – fait en Christ pour être apte dans l'œuvre du salut.*
>
> *Ceux qui n'atteignent pas cette connaissance, cette stature sont comparés à des enfants spirituels ou encore des adultes ayant gardé physiquement la stature d'enfants.*
>
> *Ils sont dès lors inaptes à saisir les enseignements spirituels qui sont réservés aux hommes et femmes qui ont atteint la stature de Christ.*

Si certains adultes, malgré leur maturité peuvent être immatures et inaptes aux engagements spirituels, combien plus difficile, est ce type de démarche pour des enfants du fait de leur condition.

Voici comment la Bible présente l'état naturel des enfants : **« La folie est attachée au cœur de l'enfant ;** *la verge de la correction l'éloignera de lui. » [Proverbes 22 verset 15, Bible Louis Segond].*

Il est déjà difficile pour des adultes de se maîtriser, encore plus pour des enfants. Ce serait donc une folie de permettre à un enfant de se baptiser, car celui qui veut s'unir à Christ par les liens du baptême doit être apte à s'engager en toute conscience.

> *Oui ne l'oublions pas, le baptême est « l'engagement d'une bonne conscience envers Dieu ».*

Ce faisant, un enfant qui vit sous l'autorité de ses parents ne peut avoir la liberté de s'engager en toute conscience. Il n'est d'ailleurs pas encore juridiquement émancipé.

Voici ce que l'on peut lire en la matière : **« Or, aussi longtemps que l'héritier est enfant, je dis qu'il ne diffère en rien d'un esclave, quoiqu'il soit le maître de tout ;**

Mais il est sous des tuteurs et des administrateurs jusqu'au temps marqué par le père. » *[Galates 4 versets 1-2, Bible Louis Segond].*

La Bible nous donne une image de l'émancipation de l'enfant qui devient adulte comme n'étant plus sous la domination d'un tuteur, qui le domine comme un maître domine son esclave.

> *Un enfant n'a pas la liberté de choisir en son âme et conscience son avenir tant qu'il n'a pas atteint l'âge légal d'émancipation, car il est sous tutelle.*
>
> *Juridiquement parlant, l'état des enfants non majeurs face à leurs parents ou tuteurs est celui de la soumission. Ils n'ont pas autorité pour régir eux-mêmes leur vie.*
>
> *Même si les adolescents ont déjà un corps d'adulte, en transition entre deux âges, ils sont mineurs, ne peuvent pas voter, conduire seuls une voiture, pratiquer librement un acte sexuel avec un majeur, vivre seuls chez eux.*
>
> *Ils doivent aller jusqu'à seize ans à l'école comme la loi l'oblige en France. Dans notre pays, le passage de l'enfance à l'âge adulte se fait à dix-huit ans, en changeant de façon radicale le statut du jeune qui s'émancipe de la domination parentale.*
>
> *Dès lors, il devient juridiquement responsable.*

En France, un jeune de dix-sept ans et onze mois qui commet un crime sera moins sévèrement punis, qu'un jeune majeur de dix-huit ans et un jour. Le détachement administratif du jeune vis-à-vis de ses parents se fait aussi à la majorité.

S'il était sur le passeport de ses parents, il ne pourra pas y demeurer au-delà de sa majorité.

S'il était jusque-là sur l'assurance décès de ses parents, il devra maintenant qu'il est majeur souscrire sa propre assurance.

Celui qui vient en vue de s'unir à Christ par les liens du baptême doit être une personne émancipée !

Car l'union de Christ et de son peuple au travers des eaux du baptême est comparée à l'union de deux époux par les liens du mariage, Christ étant l'époux et son peuple son épouse.

Voici ce que la Parole de Dieu déclare : *« Car je suis jaloux de vous d'une jalousie de Dieu, parce que* **je vous ai fiancés à un seul époux, pour vous présenter à Christ comme une vierge pure. »** *[2 Corinthiens 11 verset 2, Bible Louis Segond].*

Pour comprendre le lien intrinsèque qui présente le baptême comme le lien conjugal qui lie Jésus-Christ à son peuple, lisons les versets qui suivent : **« Maris, aimez vos femmes, comme Christ a aimé l'Église, et s'est livré lui-même pour elle, afin de la sanctifier par la parole, après l'avoir purifiée par le baptême d'eau,** *afin de faire paraître devant lui cette Église glorieuse, sans tache, ni ride, ni rien de semblable, mais sainte et irrépréhensible.*

C'est ainsi que les maris doivent aimer leurs femmes comme leurs propres corps. Celui qui aime sa femme s'aime lui-même. Car jamais personne n'a haï sa propre chair ;

Mais il la nourrit et en prend soin, comme Christ le fait pour l'Église, parce que nous sommes membres de son corps. **C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair.**

Ce mystère est grand ; je dis cela par rapport à Christ et à l'Église. » [Éphésiens 5 versets 25-32, Bible Louis Segond].

Complétons avec cet autre texte : **« Réjouissons-nous et soyons dans l'allégresse, et donnons-lui gloire ; car les noces de l'agneau sont venues, et son épouse s'est préparée, et il lui a été donné de se revêtir d'un fin lin, éclatant, pur.**

Car le fin lin, ce sont les oeuvres justes des saints. *Et l'ange me dit : écris :* **heureux ceux qui sont appelés au festin de noces de l'agneau ! […] »** *[Apocalypse 19 versets 7-9, Bible Louis Segond].*

Avant tout, pour ceux qui ne le sauraient pas, le symbole de l'agneau qui est ici utilisé représentait Jésus *[Jean 1 verset 29], [1 Pierre 1 versets 18-21], [Actes 8 versets 32-35].*

Sinon, la première information que je souhaite tirer de ces textes, c'est que Christ est présenté comme étant un époux et son Église (*le peuple de Dieu dans toute sa diversité*) est son épouse.

Et ce n'est pas peu dire, car en outre, nous découvrons que l'époux a le même rôle que Christ et l'épouse que l'Église. Ainsi, la relation de Christ avec son Église est aussi intime que celle qu'un époux a avec son épouse. Le baptême est ici présenté comme le lien de purification que Christ a mis en place pour son épouse.

L'Éternel demande aux jeunes hommes de quitter père et mère et de s'attacher à leur épouse par les liens du mariage pour que les deux ne deviennent qu'un. Pour prendre soin d'elle comme Dieu le demande, il faut être émancipé.

Comme le baptême est un mariage entre Christ et son peuple, celui qui vient pour contracter ce mariage avec Christ ne doit plus être sous le joug de ses parents, à qui Dieu a donné domination sur lui.

Un enfant qui vit sous le joug de ses parents ne peut avoir la liberté devant Dieu et les hommes de décider de faire alliance avec Christ par le baptême et cela de la même manière qu'un enfant de **14 ou 15 ans** ne peut de sa propre autorité décider qu'il va se marier.

> *Le candidat au baptême doit être émancipé et libre de choisir en son âme et conscience de s'unir à son sauveur par les liens du « mariage Divin » qu'est cet évènement.*

Ainsi, de même qu'un enfant ne peut se marier librement en son âme et conscience (*car il est sous tutelle !*), de même un enfant ne peut se lier à Jésus-Christ par les liens du baptême pour ces raisons.

Il est vrai qu'hormis le fait qu'en France, l'âge légal pour se marier est **18 ans,** des dérogations permettant à un majeur d'épouser un mineur existent. Parmi ces motifs se trouve la grossesse d'une mineur occasionnée avec un majeur.

Néanmoins, les relations sexuelles de ce type sont prohibées, par la loi, car ce type d'acte est considéré comme étant de la pédophilie.

Afin de vous amener à prendre conscience de la violation de l'esprit d'un enfant que l'on baptise, je vais vous donner une image forte et même choquante.

> *Imaginez que votre fille de douze ou treize ans soit amoureuse de votre meilleur ami qui a trente-trois ans, et qu'elle veuille dans sa candeur l'épouser.*
>
> *Allez-vous dire qu'elle a suffisamment de discernement et de bonne conscience pour se marier ? Et si votre ami accepte de recevoir les sentiments de votre fille, en faisant les démarches afin de l'épouser, que direz vous ?*
>
> *Que c'est le plus beau jour de votre vie, car votre petite fille de douze ou treize ans va épouser votre meilleur ami trentenaire, ou allez-vous porter plainte contre lui pour que le vil pédophile qu'il est soit écroué ?*
>
> *Pourtant votre fille désirait s'allier avec lui par les liens du mariage. Lorsque vous entendez que dans certains pays du Tiers-monde des adultes épousent des petites filles de douze ou treize ans, quel est votre sentiment ? Vous vous dites :*
>
> *Ah !, quel beau mariage, quel beau couple ! Ou êtes-vous comme je le pense outré, et vous pensez : quel sale pédophile... !*

Le baptême étant le lien qui unit Christ à son peuple, comme le sont des époux, comment pouvez-vous croire que Jésus-Christ pourrait violer la conscience d'un enfant innocent en acceptant de s'unir à lui, alors qu'il sait que cet enfant n'a pas encore pleinement conscience de ce qu'il fait.

Comment pensez que, comme cet ami de l'exemple, Jésus-Christ pourrait accepter de devenir l'époux d'un enfant, en acceptant de se lier à lui par les liens du mariage divin qu'est le baptême ?

Penser même qu'une telle chose puisse être possible est en soit déjà une abomination et un scandale.

Qu'il s'agisse du monde spirituel ou matériel, on ne peut confier à un enfant la charge réservée à un adulte.

Un enfant est par conséquent inapte à remplir les obligations liées au baptême et ne pourra donc pas être baptisé avant de pouvoir en remplir les conditions, et notamment celles permettant de prendre conscience de son état de pécheur et d'avoir la maturité pour les confesser et les délaisser.

Le candidat au baptême doit pouvoir comprendre ce que Christ a fait pour lui, en souffrant et en mourant sur la croix infâme. Il doit saisir la puissance qui se trouve dans le nom de Jésus, en qui il y a rémission de ses péchés et vie éternelle. Ainsi un enfant n'a pas encore acquis cette *« bonne conscience »* donc une connaissance des choses divines et leur portée, qui est la base *sine qua none* pour être baptisé.

Il est important de noter que le baptême devant être un engagement personnel venant d'une personne ayant conscience de ce qu'elle fait (*engagement d'une bonne conscience envers Dieu),* ce faisant, le système du parrain qui est censé accompagner et guider le bébé ou le jeune enfant dans sa croissance spirituelle, à partir de son baptême, ne peut pas davantage être agréé par Dieu.

> *Pour le comprendre, il faut ne pas perdre de vue que le baptême est un mariage que l'on fait avec Christ.*

Ainsi, de même que durant le mariage une autre personne ne peut remplacer les époux, et qu'ils doivent répondre eux-mêmes un oui à haute et intelligible voix, à la question de savoir s'il s'accepte mutuellement comme époux, il en est de même pour le baptême.

Et de même que nul ne peut vivre la nuit de noces à la place des époux, de même nul ne peut prendre la place de celui qui se fait baptiser en répondant à sa place par procuration. Ainsi les parrain et marraine non aucune légitimité devant le Seigneur.

En outre, *[Luc 17 versets 34-36], [Ézéchiel 18 Versets 19-20]* nous apprennent que le salut est individuel et qu'un parent ne pourra endosser le péché de son enfant et vice-versa, le baptême étant lié de façon intrinsèque au salut, donc il n'est pas de la volonté du Seigneur que ce soit un parent qui prenne la décision de baptiser son enfant.

Pour poursuivre, je vous dirai que le meilleur marqueur temporel pour le baptême nous est donné dans la vie de Jésus.

Tout d'abord, nous découvrons, dans le texte qui suit que dès son plus jeune âge, il était déjà rempli de la connaissance de Dieu et avait une claire vision de sa mission : *« Les parents de Jésus allaient chaque année à Jérusalem, à la fête de Pâque.* **Lorsqu'il fut âgé de douze ans, ils y montèrent, selon la coutume de la fête.**

Puis, quand les jours furent écoulés, et qu'ils s'en retournèrent, l'enfant Jésus resta à Jérusalem.

Son père et sa mère ne s'en aperçurent pas. Croyant qu'il était avec leurs compagnons de voyage, ils firent une journée de chemin, et le cherchèrent parmi leurs parents et leurs connaissances. Mais, ne l'ayant pas trouvé, ils retournèrent à Jérusalem pour le chercher.

Au bout de trois jours, ils le trouvèrent dans le temple, assis au milieu des docteurs, les écoutant et les interrogeant.

Tous ceux qui l'entendaient étaient frappés de son intelligence et de ses réponses. *Quand ses parents le virent, ils furent saisis d'étonnement, et sa mère lui dit : mon enfant, pourquoi as-tu agi de la sorte avec nous ?*

Voici, ton père et moi, nous te cherchions avec angoisse. **Il leur dit : pourquoi me cherchiez-vous ? Ne saviez-vous pas qu'il faut que je m'occupe des affaires de mon Père ?**

Mais ils ne comprirent pas ce qu'il leur disait. **Puis il descendit avec eux pour aller à Nazareth, et il leur était soumis.**

Sa mère gardait toutes ces choses dans son cœur. **Et Jésus croissait en sagesse, en stature, et en grâce, devant Dieu et devant les hommes. »** *[Luc 2 versets 41-52, Bible Louis Segond].*

En Jésus, Dieu nous donne l'exemple de ce que devrait être la consécration des enfants. Nous savons que, dès son plus jeune âge, il était déjà rempli de la connaissance de Dieu et de sa mission, – la Bible nous parle de lui à l'âge de **12 ans comme** œuvrant déjà pour Dieu – et sa sagesse avait marqué les docteurs de la Loi.

Mais bien qu'étant Dieu, il a dû grandir comme tout enfant en vue d'acquérir la stature, la sagesse et la grâce d'homme afin d'être apte à accomplir sa mission de rédemption en faveur des fils de Dieu.

Et quand nous lisons le récit de la vie de Jésus-Christ dans *[Marc 3 versets 20-35],* nous pouvons voir la démarche totalement différente qui fut la sienne lorsque ses parents sont venus le chercher par deux fois :

> *À 12 ans au temple, et quand il était adulte. Dans ces deux textes, nous voyons que les parents de Jésus n'avaient point compris en quoi consistait son ministère. Mais alors qu'enfant Jésus se soumet à ses parents en les suivant, adulte, donc émancipé, il n'obtempère pas lorsque sa mère et ses frères viennent le chercher, car il n'est plus placé sous leur tutorat.*

Dans le verset de *[Luc 2 verset 52],* il nous est dit que Jésus croissait en sagesse, en stature et en grâce. Pourtant, malgré la sagesse de Dieu qui était en lui, Jésus n'a pas cherché à être baptisé avant d'être un adulte. Ainsi, avec la connaissance des choses divines va aussi la stature d'Homme fait, qui nous permet d'être émancipé de tout joug et nous rend capable d'établir sans entrave nos choix.

Malgré sa grande sagesse, Jésus se soumit à ses parents, en tant qu'enfant, tant qu'il était sous leur autorité ; mais dans le texte qui suit, nous pouvons voir la démarche totalement différente qui fut la sienne alors qu'il était adulte, et que ses parents sont venus le chercher.

Ceci nous renseigne : **« Les parents de Jésus, ayant appris ce qui se passait, vinrent pour se saisir de lui ; car ils disaient : il est hors de sens […]** *Survinrent sa mère et ses frères, qui, se tenant dehors, l'envoyèrent appeler.* **La foule était assise autour de lui, et on lui dit : voici, ta mère et tes frères sont dehors et te demandent.**

Et il répondit : qui est ma mère, et qui sont mes frères ? Puis, jetant les regards sur ceux qui étaient assis tout autour de lui :

Voici, dit-il, ma mère et mes frères. *Car, quiconque fait la volonté de Dieu, celui-là est mon frère, ma sœur, et ma mère. » [Marc 3 versets 21, 31-35, Bible Louis Segond].*

Dans ce texte, nous voyons que la mère et les frères de Jésus n'avaient point compris en quoi consistait son ministère.

Alors qu'enfant, Jésus se soumet à ses parents en les suivant, adulte, donc émancipé, il n'obtempère pas lorsque sa mère et ses frères viennent le chercher, car il n'était plus placé sous leur tutorat.

C'est fort de son émancipation qu'étant adulte, Jésus-Christ se fit baptiser, non en vue d'être racheté ou purifié de ses péchés car il était sans péché, mais pour nous laisser un exemple à suivre.

Voici ce que l'Évangile nous apprend à ce sujet : **« Alors Jésus vint de la Galilée au Jourdain vers Jean, pour être baptisé par lui.**

Mais Jean s'y opposait, en disant : c'est moi qui ai besoin d'être baptisé par toi, et tu viens à moi ! Jésus lui répondit :

Laisse faire maintenant, car il est convenable que nous accomplissions ainsi tout ce qui est juste. Et Jean ne lui résista plus. Dès que Jésus eut été baptisé, il sortit de l'eau.

Et voici, les cieux s'ouvrirent, et il vit l'Esprit de Dieu descendre comme une colombe et venir sur lui.

Et voici, une voix fit entendre des cieux ces paroles : celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toute mon affection. » [Matthieu 3 versets 13-17, Bible Louis Segond].

Cet autre texte renforce notre étude : *« Et c'est à cela que vous avez été appelés,* **parce que Christ aussi a souffert pour vous,** *vous laissant un exemple, afin que vous suiviez ses traces*, **lui qui n'a point commis de péché, et dans la bouche duquel il ne s'est point trouvé de fraude ;**

Lui qui, injurié, ne rendait point d'injures, maltraité, ne faisait point de menaces, mais s'en remettait à celui qui juge justement ; Lui qui a porté lui-même nos péchés en son corps sur le bois, afin que morts aux péchés nous vivions pour la justice ; Lui par les meurtrissures duquel vous avez été guéris.

Car vous étiez comme des brebis errantes. Mais maintenant vous êtes retournés vers le pasteur et le gardien de vos âmes. » [1 Pierre 2 versets 21-25, Bible Louis Segond].

Finissons avec ce dernier texte : *« Nous faisons donc les fonctions d'ambassadeurs pour Christ, comme si Dieu exhortait par nous ; nous vous en supplions au nom de Christ :*

Soyez réconciliés avec Dieu ! **Celui qui n'a point connu le péché, il l'a fait devenir péché pour nous, afin que nous devenions en lui justice de Dieu. »** *[2 Corinthiens 5 versets 20-21, Bible Louis Segond].*

Comme vous le constatez, c'était pour servir de témoignage, en accomplissant tout ce qui était juste, qu'il se fit baptiser.

En ce qui concerne les enfants et leur consécration à Dieu, il est impérieux de marcher comme Jésus-Christ marcha. Dieu veut que son peuple soit l'imitateur de Jésus-Christ et marche en toute chose comme il a marché. Voici ce que dit le Saint Livre en la matière : **« Devenez donc les imitateurs de Dieu, comme des enfants bien-aimés ;**

Et marchez dans la charité, à l'exemple de Christ, qui nous a aimés, et qui s'est livré lui-même à Dieu pour nous comme une offrande et un sacrifice de bonne odeur. » *[Éphésiens 5 versets 1-2, Bible Louis Segond]*.

Nous venons de découvrir certaines réalités bibliques qui nous présentent le non-sens du baptême des enfants.

Néanmoins, me direz-vous certainement, qu'il est facile de discourir, mais qu'aucune solution concrète n'est apportée au problème qui préoccupe, certainement plusieurs d'entre vous ; et qui est d'avoir la solution pour que le diable ne puisse point toucher à vos enfants.

En outre, comme dans *[1 Jean 5 versets 18-19],* il nous est dit que le monde entier est sous la domination du démon et que les seuls qu'il ne peut toucher (*donc dominer*) sont ceux qui sont en Christ, donc baptisés, et lui demeurent fidèles.

Fort de ces bases, le fait de baptiser leurs enfants est devenu aux yeux du plus grand nombre le seul moyen de les préserver du diable et des forces occultes, mais nous verrons que c'est une grosse erreur d'agir ainsi, et même qu'en baptisant votre enfant, vous le livrez au diable.

Avant d'entamer cette seconde partie, je veux que vous sachiez, que je comprends que certains d'entre vous veuillent sanctifier vos enfants en vue de les préserver du diable, mais soyez rassurés, nul besoin de les baptiser pour cela, nous le verrons.

S'il n'est certes pas donné précisément un âge minimum à partir duquel le baptême devrait être reçu, dans le texte qui suit, un élément de poids nous est présenté en matière de sanctification d'enfant :

« Aux autres, ce n'est pas le Seigneur, c'est moi qui dis : si un frère a une femme non-croyante, et qu'elle consente à habiter avec lui, qu'il ne la répudie point ;

Et si une femme a un mari non-croyant, et qu'il consente à habiter avec elle, qu'elle ne répudie point son mari.

Car le mari non-croyant est sanctifié par la femme, et la femme non-croyante est sanctifiée par le frère ; *autrement, vos enfants seraient impurs, tandis que maintenant* **ils sont saints.**

Si le non-croyant se sépare, qu'il se sépare ; le frère et la sœur ne sont pas liés dans ces cas-là. Dieu nous a appelés à vivre en paix.

Car que sais-tu, femme, si tu sauveras ton mari ? Ou que sais-tu, mari, si tu sauveras ta femme ? » [1 Corinthiens 7 versets 12-16, Bible Louis Segond].

Les enfants sont sanctifiés au travers de leurs parents et cela, même si un seul a fait alliance avec le Seigneur.

Il est important de noter, qu'ici, il n'est pas fait mention d'époux qui ont une base de foi différente comme le serait un **adventiste du septième jour du septième jour** et une membre de l'église Évangélique, mais d'un qui est sanctifié dans le Seigneur et l'autre qui est un non-croyant ; il ou elle est donc athée ou agnostique.

Ce qui est présenté ici est d'une grande importance et nous dévoile la vraie réalité de l'unité que les deux époux reçoivent dès lors que l'acte sexuel est consommé. Pour le comprendre, lisons ceci :

« Il répondit : n'avez-vous pas lu que le créateur, au commencement, fit l'homme et la femme et qu'il dit :

C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et les deux deviendront une seule chair ? Ainsi ils ne sont plus deux, mais ils sont une seule chair.

Que l'homme donc ne sépare pas ce que Dieu a joint. » [Matthieu 19 versets 4-6, Bible Louis Segond].

Complétons avec cet autre texte : **« Ne savez-vous pas que celui qui s'unit à la prostituée est un seul corps avec elle ? En effet, il est dit : les deux ne feront qu'un. Mais celui qui s'unit au Seigneur est un seul esprit avec lui. Fuyez l'immoralité sexuelle.** *Tout autre péché qu'un homme commet est extérieur à son corps, mais celui qui se livre à l'immoralité sexuelle pèche contre son propre corps.*

Ne le savez-vous pas ? Votre corps est le temple du Saint-Esprit qui est en vous et que vous avez reçu de Dieu.

Vous ne vous appartenez pas à vous-mêmes, car vous avez été rachetés à un grand prix. Rendez donc gloire à Dieu dans votre corps [et dans votre esprit qui appartiennent à Dieu]. » [1 Corinthiens 6 versets 16-20, Bible Segond 21].

Finissons avec ce dernier texte : **« Car nous sommes devenus participants de Christ,** *pourvu que nous retenions fermement jusqu'à la fin l'assurance que nous avions au commencement ». [Hébreux 3 versets 14, Bible Louis Segond].*

L'acte sexuel fait que deux êtres humains ne deviennent qu'un devant le Seigneur, non seulement dans les liens du mariage, mais cela est aussi vrai pour tout acte sexuel, même celui qu'aurait un homme avec une prostituée. Cette réalité fait également ressortir la réalité du partage de la puissance qui habite ces personnes.

Dans le cadre du mariage, entre un enfant de Dieu et un non-croyant, ce dernier reçoit la sanctification de l'époux ou de l'épouse chrétien(ne). Il est à noter que le Seigneur n'agréait pas ce type d'union *[2 Corinthiens 6 versets 14-18], [Exode 34 versets 15-16].*

En revanche, il arrive que les deux époux soient des non-croyants et que l'une des deux donne sa vie à Jésus ; dès lors il ou elle devient uni à Christ et hérite de sa sanctification, et est le temple du Saint-Esprit.

Ainsi de l'Esprit de Dieu vient vivre dans l'époux qui est uni à Jésus-Christ et le sanctifie. Cette sanctification, par le lien du devoir conjugal, est transmise à l'époux ou à l'épouse non-croyant, qui devient lui (*elle*) aussi sanctifié en Jésus.

> *La réalité de cette sanctification est aussi vraie que quand il y a une greffe d'organe qui est faite, le nouvel organe va désormais vivre en profitant de la circulation sanguine du nouveau corps où il a été implanté.*

Dans le cas du mariage où il y a un croyant et un non-croyant, c'est l'Esprit de Dieu qui anime le croyant qui le sanctifie et cette sanctification est aussi répandue sur son conjoint.

Ainsi, en continuant à être marié, avec son époux ou son épouse non-croyant(e), celui qui est chrétien lui ouvre, selon que le Seigneur le trouvera bon la porte du royaume de Dieu et de la vie éternelle.

Néanmoins, il est important de comprendre que le fait d'être sanctifié, ne constitue pas une clef qui ouvre les portes du paradis, mais c'est une option. Cette réalité nous est bien présentée dans le texte qui suit, que nous avons déjà eu à considérer :

« Ceux qui me disent : Seigneur, Seigneur ! N'entreront pas tous dans le royaume des cieux, mais celui-là seul qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux. **Plusieurs me diront en ce jour-là : Seigneur, Seigneur, n'avons-nous pas prophétisé par ton nom ?**

N'avons-nous pas chassé des démons par ton nom ? Et n'avons-nous pas fait beaucoup de miracles par ton nom ?

Alors je leur dirai ouvertement : Je ne vous ai jamais connus, retirez-vous de moi, vous qui commettez l'iniquité. » *[Matthieu 7 versets 21-23, Bible Louis Segond].*

Dans ce texte, nous découvrons des personnes qui ont les dons spirituels que seul le Saint-Esprit donne *[1 Corinthiens 12 versets 4-11].*

Ce faisant, c'est le symbole qu'ils ont l'Esprit de Dieu qui vit en eux, ils sont donc sanctifiés en Jésus-Christ.

Voici comment la sanctification que donne le Saint-Esprit est présenté dans le Saint Livre :

« D'être ministre de Jésus-Christ parmi les païens, m'acquittant du divin service de l'Évangile de Dieu, afin que les païens lui soient une offrande agréable, **étant sanctifiée par l'Esprit-Saint. »** *[Romains 15 verset 16, Bible Louis Segond].*

Prenons aussi ceci en compte : *« [...] Mais vous avez été lavés, mais vous avez* **été sanctifiés,** *mais vous avez été justifiés* **au nom du Seigneur Jésus-Christ, et par l'Esprit de notre Dieu. »** *[1 Corinthiens 6 verset 11, Bible Louis Segond].*

Ainsi, bien que ces personnes que nous venons de voir soient sanctifiées, et donc déjà prédisposées à entrer dans le royaume céleste de Dieu, pourtant, quand Jésus-Christ revient, il les rejette à cause des iniquités qu'elles pratiquaient tout en étant sanctifiées.

Ce faisant, la sanctification est conditionnelle, il faut aussi demeurer fidèle au Seigneur, donc prendre position pour lui, en vue d'hériter de la vie éternelle.

Cette réalité est sous-entendue dans le texte de *[1 Corinthiens 7 versets 12-16],* car il n'est pas dit, femme (*ou mari*) tu sauveras ton mari (*ou ta femme*), mais **« car que sais-tu, femme, si tu sauveras ton mari. Ou que sais-tu, mari, si tu sauveras ta femme ».**

Ce qui est dit ici présente une situation conditionnelle, voulant dire peut-être que tu pourras sauver ton mari (*ou ta femme*).

Le choix du salut est individuel ; ce faisant même si le conjoint qui est uni à Christ sanctifie sa moitié, la réalité est que son époux ou son épouse devra à un moment ou un autre prendre position pour Jésus.

S'il ne le fait pas, voici ce qui se passera : *« Il en sera de même le jour où le Fils de l'homme apparaîtra. […]*

Cette nuit-là, je vous le dis, deux personnes seront couchées dans un même lit : l'une sera emmenée, l'autre sera laissée. » *[Luc 17 versets 30-34, Bible Louis Segond].*

Nous voyons ici deux personnes qui sont dans un même lit. Cette situation peut présenter plusieurs possibilités, mais la plus plausible est que celle-ci représente des époux. En outre, si l'une des deux est prise en vue d'être avec Jésus, c'est le symbole qu'elle est sanctifiée.

Pourtant, au grand jour du retour du sauveur, sa sanctification ne permet pas à son conjoint d'être aussi pris.

Le salut étant individuel, ce qui fait que la sanctification de l'époux ou de l'épouse non-croyant obtient de son conjoint est une possibilité qu'il a d'être sauvé et non une clef lui permettant d'entrer au paradis.

Revenons maintenant, à la réalité des relations sexuelles qui fait que deux ne deviennent qu'un, la même réalité des deux devenant qu'un est aussi vraie pour ceux qui pratiquent la fornication. La différence est que comme leurs actes sont une transgression de la Parole de Dieu, ce qui fait d'eux des infidèles, et par-là même demeurent sous la domination du diable, c'est donc leur démon qu'ils partagent.

Revenons aux enfants maintenant, ce que ce texte dit n'est pas compliqué, mais beaucoup le trouvent trop simple pour être vrai.

Revoyons ce que la Parole de Dieu déclare à ce propos :

> **« Car le mari non-croyant est sanctifié par la femme, et la femme non-croyante est sanctifiée par le frère ; autrement, vos enfants seraient impurs, tandis que maintenant ils sont saints ».**

Ainsi, les enfants héritent de la sanctification des parents et cela même si ce n'est qu'un des deux qui est lié à Jésus.

Avant de poursuivre, je tiens à faire ici un parallèle avec ce que nous venons d'étudier. Cette réalité de la sanctification que les enfants reçoivent de leurs parents les couvre tant qu'ils sont mineurs, mais vous comprenez bien qu'ils devront eux-mêmes, pour continuer à être sanctifiés, prendre position pour le Seigneur en étant majeurs.

Car le fait que les enfants soient sanctifiés au travers de leurs parents ne veut pas dire qu'ils vivent déjà au Ciel avec Jésus, mais cela leur donne des arrhes pour y être, s'ils restent unis à Christ et prennent position pour lui, une fois devenus émancipés.

Je conçois que pour ceux qui ne sont pas né juifs, la sanctification qui se fait de façon filiale, des parents vers les enfants, semble une chose difficile à concevoir, bien qu'étant écrite dans la Parole de Dieu.

Néanmoins, il n'en est pas de même pour les contemporains de Jésus ou les protagonistes de la Bible, car voici ce qui avait été établi :

« Fais approcher de toi Aaron, ton frère, et ses fils, et prends-les parmi les enfants d'Israël pour les consacrer à mon service dans le sacerdoce : Aaron et les fils d'Aaron, Nadab, Abihu, Eléazar et Ithamar. […] *Tu en revêtiras* **Aaron, ton frère, et ses fils avec lui. Tu les oindras, tu les consacreras, tu les sanctifieras, et ils seront à mon service dans le sacerdoce.**

Fais-leur des caleçons de lin, pour couvrir leur nudité ; ils iront depuis les reins jusqu'aux cuisses. Aaron et ses fils les porteront, quand ils entreront dans la tente d'assignation, ou quand ils s'approcheront de l'autel, pour faire le service dans le sanctuaire ;

Ainsi ils ne se rendront point coupables, et ne mourront point.

C'est une loi perpétuelle pour Aaron et pour ses descendants après lui. » *[Exode 28, versets 1, 41-43, Bible Louis Segond].*

Prenons aussi ceci en compte : **« Les sacrificateurs, les Lévites, la tribu entière de Lévi, n'auront ni part ni héritage avec Israël ;**

Ils se nourriront des sacrifices consumés par le feu en l'honneur de l'Éternel et de l'héritage de l'Éternel. *Ils n'auront point d'héritage au milieu de leurs frères :*

L'Éternel sera leur héritage, comme il le leur a dit. » [Deutéronome 18 versets 1-2, Bible Louis Segond].

Finissons avec ce dernier texte : **« Tu regarderas un sacrificateur comme saint,** *car il offre l'aliment de ton Dieu ; il sera saint pour toi, car je suis saint, moi, l'Éternel, qui vous sanctifie. » [Lévitique 21 verset 8, Bible Louis Segond].*

Nous voyons ici que les Lévites, dont la tribu était celle de Lévi, ainsi qu'Aaron et ses fils étaient consacrés de père en fils au service du Seigneur, ils étaient regardés comme étant saints.

Ainsi, comme vous le voyez, cette réalité de la filiation qui permet aux enfants d'hériter de la sainteté de leurs parents était une chose bien connue du peuple de Dieu des temps bibliques ; c'est s'en doute pour cela que le baptême des enfants n'a pas été cité dans la Bible.

Oui s'ils sont déjà sanctifiés, donc rendus saints, par le biais de leurs parents, pourquoi vouloir encore les sanctifier ?

La sanctification que les enfants reçoivent de leurs parents doit être acceptée par la foi. C'est ce qui se passait dans les temps bibliques.

> *Un fils d'un sacrificateur, ne se posait pas la question de savoir s'il pouvait devenir sacrificateur, car il savait devoir hériter ce ministère de son père, selon la promesse du Seigneur.*
>
> *Le moment venu, il succédait à son père et se mettait au service du Seigneur sans craindre de toucher aux choses sacrées, sachant que les autres membres du peuple de Dieu ne pouvaient eux pas le faire. Souvenez-vous du sort qui fut réservé à Uzza, qui a soutenu l'arche du Seigneur sans être lévite, il fut foudroyé.*

Ce que je viens de présenter en ce qui concerne la crainte que ceux qui n'avaient pas été consacrés au Seigneur avaient de toucher aux choses saintes, est plus que manifeste par suite de la mort d'*Uzza.*

Nous découvrons cette réalité en lisant ceci :

« David fut irrité de ce que **l'Éternel avait frappé Uzza d'un tel châtiment**. *Et ce lieu a été appelé jusqu'à ce jour Pérets-Uzza.*

David eut peur de l'Éternel en ce jour-là, et il dit : comment l'arche de l'Éternel entrerait-elle chez moi ? Il ne voulut pas retirer l'arche de l'Éternel chez lui dans la cité de David, et il la fit conduire dans la maison d'Obed-Edom de Gath.

L'arche de l'Éternel resta trois mois dans la maison d'Obed-Edom de Gath, et l'Éternel bénit Obed-Edom et toute sa maison. » [2 Samuel 6 versets 8-11, Bible Louis Segond].

> *Ce qui se passe ici est inouï, oui, celui qui a la frousse ici, c'est le grand conquérant qui a marché avec trois petites pierres contre le Géant et homme d'armes Goliath, c'est de David qu'il s'agit [1 Samuel 17].*

Pourtant, il a peur de ce qui pourrait arriver si lui ou un des siens venait à toucher à l'arche du Seigneur et cette crainte était si grande qu'il refusa que l'arche soit mise dans sa maison.

Vu ce qui est arrivé à *Uzza,* je le comprends, et nous comprenons en outre, qu'à partir de ce moment, combien le peuple d'Israël a dû avoir du respect pour les choses saintes et ce faisant, que le plus grand nombre avaient certainement peur de les toucher.

Ainsi, la foi des descendants d'Aaron et des Lévites dans leur sanctification, reçue par filiation de leurs pères, était donc vraiment très grande, car ils entraient au service du Seigneur avec l'assurance qu'ils étaient sanctifiés et habilités au service.

C'est aussi par la foi, que la sanctification que les enfants chrétiens reçoivent de leurs parents doit être acceptée.

Si vous êtes saint, donc sanctifié en Jésus-Christ qui s'est fait saint pour nous rendre saint *[Jean 17 versets 1-2, 12-21],* vos enfants le sont aussi, car il hérite de votre sanctification ; et donc, ils n'ont pas besoin d'être baptisés.

Ici c'est d'une affaire de foi dont il s'agit ! Soit vous croyez en ce que dit la Parole de Dieu et vous ne faites pas baptiser vos enfants, car vous savez qu'ils sont sanctifiés par votre biais en Jésus-Christ, soit vous rejetez la Parole de Dieu et les faites baptiser.

Voici ce que nous apprenons en ce qui concerne la foi :

« Or la foi est une ferme assurance des choses qu'on espère, une démonstration de celles qu'on ne voit pas. Pour l'avoir possédée, les anciens ont obtenu un témoignage favorable. […]

Or sans la foi il est impossible de lui être agréable ; car il faut que celui qui s'approche de Dieu croie que Dieu existe, et qu'il est le rémunérateur de ceux qui le cherchent. » *[Hébreux 11 versets 1-2, 6, Bible Louis Segond].*

Complétons avec cet autre texte : *« Si quelqu'un d'entre vous manque de sagesse, qu'il la demande à Dieu, qui donne à tous simplement et sans reproche, et elle lui sera donnée.*

Mais qu'il la demande avec foi, sans douter ; car celui qui doute est semblable au flot de la mer, agité par le vent et poussé de côté et d'autre. Qu'un tel homme ne s'imagine pas qu'il recevra quelque chose du Seigneur :

C'est un homme irrésolu, inconstant dans toutes ses voies. » *[Jacques 1 versets 5-8, Bible Louis Segond].*

Sans la foi, nous ne pouvons plaire au Seigneur et nous ne pouvons recevoir de lui ses bénédictions. Sans la foi, nous ne pouvons lui plaire et ce faisant, nous sommes séparés de lui.

Tous ceux qui rejettent la sanctification que leurs enfants reçoivent au travers d'eux en tant que parents, rejettent la grâce de Dieu et, dès lors, ni leurs enfants, ni eux ne peuvent plus être unis à Jésus-Christ.

> *Les enseignements de Dieu doivent être reçus par la foi pour être opérants.*

Le baptême des enfants a pour base première le besoin, qu'ont les parents de les protéger, de les préserver contre les forces du mal, sinon pourquoi feraient-ils une telle démarche ?

L'objectif est aussi de préserver leurs âmes au cas où l'enfant mourait. Tout cela, nous le verrons, est une doctrine antibiblique qui vient de celui qui s'appelait *« saint » Augustin.*

Dans la réalité, les choses sont tout autres, car le Seigneur ne laisse ni vous ni vos enfants sans protection contre les forces du mal. Ainsi, dès lors que vous êtes sanctifié, nous l'avons vu, vos enfants le sont aussi et en finalité, voici la protection qu'ils ont venant du Seigneur :

« L'ange de l'Éternel campe autour de ceux qui le craignent, et il les arrache au danger. » *[Psaumes 34 verset 8, Bible Louis Segond].*

Rajoutons ce deuxième texte à notre étude : *« Car tu es mon refuge, ô Éternel ! Tu fais du Très-Haut ta retraite.* **Aucun malheur ne t'arrivera, aucun fléau n'approchera de ta tente. Car il ordonnera à ses anges de te garder dans toutes tes voies ;**

Ils te porteront sur les mains, de peur que ton pied ne heurte contre une pierre. *Tu marcheras sur le lion et sur l'aspic, tu fouleras le lionceau et le dragon. » [Psaumes 91 versets 9-12, Bible Louis Segond].*

Il vous faut croire que les saints anges de l'Éternel campent autour de ceux qui le craignent, en vue de les protéger (*arracher au danger*) et cela inclut aussi nos enfants.

En outre, il ne faut pas perdre de vue qu'en raison de leur innocence juvénile, les enfants sont sanctifiés en l'Éternel et ils bénéficient du plus haut degré de sanctification qui soit. Cette image est bien présentée dans le texte qui suit : *« On lui amena des petits enfants, afin qu'il les touchât. Mais les disciples reprirent ceux qui les amenaient.* **Jésus, voyant cela, fut indigné, et leur dit :**

Laissez venir à moi les petits enfants, et ne les en empêchez pas ; car le royaume de Dieu est pour ceux qui leur ressemblent.

Je vous le dis en vérité, quiconque ne recevra pas le royaume de Dieu comme un petit enfant n'y entrera point.

Puis il les prit dans ses bras, et les bénit, en leur imposant les mains. » *[Marc 10 versets 13-16, Bible Louis Segond].*

Ce deuxième texte est un bon complément : *« En ce moment, les disciples s'approchèrent de Jésus, et dirent : qui donc est le plus grand dans le royaume des cieux ?* **Jésus, ayant appelé un petit enfant, le plaça au milieu d'eux, et dit : Je vous le dis en vérité, si vous ne vous convertissez et si vous ne devenez comme les petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux.**

C'est pourquoi, quiconque se rendra humble comme ce petit enfant sera le plus grand dans le royaume des cieux. […]

Gardez-vous de mépriser un seul de ces petits ; car je vous dis que leurs anges dans les cieux voient continuellement la face de mon Père qui est dans les cieux. » *[Matthieu 18 versets 1-4, 10, Bible Louis Segond]*.

Ce qui se trouve dans ces textes n'a pas été inscrit dans la Bible pour faire joli, comme on le ferait d'un beau bouquet de fleurs qui serait mis dans un vase pour orner et égayer vos demeures.

Il vous faut croire en la Parole de Dieu, il vous faut croire en le **« il est écrit »** comme Jésus l'a fait devant Satan *[Luc 4 versets 1-13]*, car c'est la plus grande arme pour éteindre, par la foi, tous les traits enflammés des attaques que le démon et ses sbires mènent, inlassablement, contre nous.

> *Avez-vous bien pris le temps d'analyser ce que nous venons de lire dans ces deux textes ? Je trouve cela ahurissant ! Le degré de sainteté des petits enfants est l'échelon le plus élevé du salut et le critère d'éligibilité pour entrer dans le royaume de Dieu.*
>
> *Tous ceux qui ne se convertissent pas et ne deviennent pas humbles comme un petit enfant n'entreront pas dans le royaume de Dieu. La Bible nous dit aussi que nos enfants ont leurs anges qui voient constamment la face de Dieu.*
>
> *Cela nous présente le haut degré de sanctification qu'ont les enfants, car aucun être souillé ne peut voir le Seigneur.*

Ainsi, le seigneur appelle son peuple à devenir humble comme un petit enfant afin de pouvoir hériter du royaume promis.

Mais l'enfant qui se fait baptiser a perdu sa sanctification et son ange ne peut le protéger. Il tombe sous la domination du démon !

> *Ironie tragique de toute cette histoire, le souhait des parents à l'origine était de préserver leur progéniture du démon ; or, c'est cet acte même de* **« dite »** *protection de baptême juvénile qui donne accès aux forces démoniaques dans cet enfant.*
>
> *Un accès que le démon n'aurait jamais pu avoir si l'enfant ou « l'ado » avait gardé sa sanctification et son ange pour le protéger des traits enflammés du malin.*

En outre, si le royaume de Dieu est pour ceux qui ressemblent aux petits enfants (*qui sont aussi purs qu'eux*), la leçon à en tirer est que la sanctification des enfants est déjà très élevée, et cela que les parents soient sanctifiés ou non.

Ainsi pour confirmer cette sanctification, il faut que des personnes que le Seigneur a consacrées puissent imposer les mains au petit enfant, comme Jésus l'a fait.

Ce qui fait que même si les parents de ces enfants ne sont pas unis au Seigneur, leurs enfants qui ont été ainsi consacrés au Seigneur seront sanctifiés. Nul besoin de baptême pour que les enfants soient offerts au Seigneur, car la Parole de Dieu nous donne ici l'exemple de ce qui était pratiqué dans les temps bibliques :

« Le huitième jour, auquel l'enfant devait être circoncis, étant arrivé, on lui donna le nom de Jésus, nom qu'avait indiqué l'ange avant qu'il fût conçu dans le sein de sa mère.

Et, quand les jours de leur purification furent accomplis, selon la loi de Moïse, Joseph et Marie le portèrent à Jérusalem, pour le présenter au Seigneur, – suivant ce qui est écrit dans la loi du Seigneur :

Tout mâle premier-né sera consacré au Seigneur, – et pour offrir en sacrifice deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, comme cela est prescrit dans la loi du Seigneur. » [Luc 2 versets 21-24, Bible Louis Segond].

Jésus fut présenté à Dieu quand il eut huit jours.

Avant tout, il est important de comprendre que les sacrifices ont été abolis à la mort expiatoire de Christ à la croix et il en est de même de la circoncision *[Hébreux 10 versets 1-12], [Galates 5 versets 1-7].*

Présentons nos enfants à Dieu ! Pour présenter vos enfants à Dieu, amenez-les aux dirigeants de votre Église qui œuvreront lors d'une cérémonie solennelle dans la maison de Dieu, sans qu'ils n'aient à passer par les eaux du baptême.

Ils prieront pour eux et leur imposeront les mains, comme Jésus le fit pour les enfants qu'on lui amenait.

Le fait d'imposer les mains à une personne la consacre au Seigneur, donc la sanctifie.

Par cette action, celui qui impose les mains devient qu'un avec celui à qui il les a imposées ; ce faisant, de même que l'époux qui est en Christ sanctifie celui qui ne l'est pas, les enfants à qui les serviteurs de Dieu imposent les mains héritent de leurs sanctifications.

Pour découvrir les réalités de l'imposition des mains, je vous invite à lire mon livre intitulé *« L'acte du baptême et la croissance chrétienne »* au chapitre *« La cinquième étape du baptême : la prière de consécration et l'imposition des mains ».*

L'Éternel veut que nous laissions venir à lui les petits enfants, mais attendons qu'ils soient suffisamment mûrs et responsables afin d'être aptes à prendre eux-mêmes la décision de s'unir par les liens du baptême à leur sauveur.

Marchons comme Christ marcha !

Pour continuer, je vous dirai qu'il est important de comprendre quel est l'objet du baptême en vue de pleinement saisir, le non-sens du baptême des enfants. En se faisant baptiser, on reçoit le Saint-Esprit qui fait de nous des enfants de Dieu, et nous permet de recevoir en Jésus-Christ le pardon de nos péchés.

Voici ce que la Parole de Dieu promet : **« Pierre leur dit : repentez-vous, et que chacun de vous soit baptisé au nom de Jésus-Christ, pour le pardon de vos péchés ; et vous recevrez le don du Saint-Esprit.**

Car la promesse est pour vous, pour vos enfants, et pour tous ceux qui sont au loin, en aussi grand nombre que le Seigneur notre Dieu les appellera. » [Actes 2 versets 38-39, Bible Louis Segond].

C'est en contractant le baptême que, à la suite du pardon de nos péchés, que nous ne faisons plus qu'un avec Jésus-Christ, et participant de sa nature Divine *[Hébreux 3 verset 14].*

En étant uni à Jésus-Christ, voici ce qui se passe : *« Et maintenant je vais à toi, et je dis ces choses dans le monde, afin qu'ils aient en eux ma joie parfaite. Je leur ai donné ta parole ; et le monde les a haïs, parce qu'ils ne sont pas du monde, comme moi je ne suis pas du monde.*

Je ne te prie pas de les ôter du monde, mais de les préserver du mal. Ils ne sont pas du monde, comme moi je ne suis pas du monde.

Sanctifie-les par ta vérité : ta parole est la vérité. *Comme tu m'as envoyé dans le monde, je les ai aussi envoyés dans le monde.*

Et je me sanctifie moi-même pour eux, afin qu'eux aussi soient sanctifiés par la vérité.

Ce n'est pas pour eux seulement que je prie, mais encore pour ceux qui croiront en moi par leur parole, afin que tous soient un, comme toi, Père, tu es en moi, et comme je suis en toi, afin qu'eux aussi soient un en nous, pour que le monde croie que tu m'as envoyé. » *[Jean 17 versets 13-21, Bible Louis Segond].*

Donc l'objectif du baptême étant de nous rendre saint en Jésus-Christ, pourquoi chercher à baptiser des enfants pour les rendre saints, alors qu'ils le sont déjà au travers de leurs parents ?

> **Quelle est l'utilité de rendre saints et purs ceux qui le sont déjà !? Exemple :** *a vous qui avez fait alliance avec Christ par les liens du baptême et qui vivez une vie de sanctification en lui, quand il vous arrive de pécher en ayant de mauvaises pensées ou quand la colère vous amène à déchoir de votre fermeté, à dire des choses blessantes à celui qui vous a blessé, que faites-vous pour y remédier ?*
>
> **Allez-vous repasser par les eaux du baptême à chaque fois ?** *Si tel était le cas, il faudrait permettre à certains au moins un baptême par jour et jusqu'à leur mort pour pouvoir continuer leur course chrétienne !*
>
> *Il vous suffit, après ce moment d'égarement, de confesser votre péché et de vous réclamer du sang de Jésus et croire qu'en lui vous êtes pardonné [1 Jean 1 verset 7 à 1 Jean 2 verset 2].*
>
> *Hormis cela, pour se reconsacrer au Seigneur, il suffira de participer à une Sainte Cène [Jean 13 verset 10].*

De même que celui qui a été baptisé, selon tous les critères bibliques, n'a pas besoin d'être rebaptisé car déjà sanctifié, ainsi, il en est de même pour les enfants qui ont des parents chrétiens.

Les parents étant baptisés et donc sanctifiés, leurs enfants se trouvant selon la loi jusqu'à leur majorité sous le joug parental, ils bénéficient bibliquement parlant de leurs sanctifications.

Croyez qu'au travers de vous, vos enfants sont sanctifiés si vous l'êtes vous-même. Cessez de vivre dans la crainte ! Celui qui ne reçoit pas par la foi les promesses divines se disqualifie en vue d'en jouir, car la foi va avec l'obéissance.

L'objectif du chrétien est d'obéir en toute chose à Dieu, à l'image de Jésus, notre maître. Pour continuer, je vous dirai qu'il ne faut jamais perdre de vue que le Saint-Esprit est le guide du peuple de Dieu dans le Ciel et sur la Terre. C'est lui qui, vivant dans le cœur du peuple de Dieu, les rend inaccessibles au démon, faisant que le malin ne peut les toucher *[1 Jean 5 verset 18]*.

Sous l'égide du Saint-Esprit, nous avons vu, qu'un ange protecteur est placé près de chaque enfant de Dieu, petit ou grand.

Dès lors, aucune des attaques de Satan ne peut les atteindre. Les sortilèges, maléfices et complots de leurs ennemis ne peuvent toucher ceux qui sont sanctifiés et consacrés à Dieu.

Voici ce que le Seigneur promet à son peuple : **« L'occultisme ne peut rien contre Jacob, ni la divination contre Israël [...] ».** *[Nombres 23 verset 23, Bible la Colombe]*.

Avant tout, pour une meilleure compréhension de ce texte, il faut avoir à l'esprit que les noms Jacob et Israël utilisés ici sont les mots prophétiques pour présenter le peuple de Dieu en Jésus-Christ, issu de tout peuple, toute langue etc. L'Éternel Dieu nous promet la protection contre l'occultisme, et la divination. Concrètement, cette promesse nous apprend qu'aucune *incantation, maléfice, « quimbois », magie noire, vaudou etc.,* ne peut terrasser un enfant de Dieu.

Cette protection que Dieu donne à son peuple contre toutes ces machinations et œuvres des forces des ténèbres, est aussi valable pour leurs enfants puisqu'ils sont sanctifiés au travers de leurs parents.

En outre, en Jésus, nous avons la domination sur toutes les forces maléfiques *[Luc 10 versets 18-20], [Marc 16 versets 15-18]*.

Tout ce que nous venons de voir est néanmoins assujetti au texte de *[1 Jean 5 versets 18-19],* où nous voyons que ce sont ceux qui se gardent eux-mêmes, en demeurant fidèles à Dieu, que Satan ne peut pas toucher. Le fait de baptiser un enfant ou un jeune faisant partie du peuple de Dieu, qui n'est pas encore émancipé, fait qu'on l'amène à transgresser la Parole de Dieu.

En le baptisant, il perd la sanctification qu'il avait déjà naturellement venant de son (ou ses) parent(s). En effet si un don de Dieu est méprisé, il est enlevé par le Seigneur à celui qui l'avait reçu.

C'est ce que l'on voit dans la parabole des parents ou celle des mines *[Matthieu 25 versets 14-30], [Luc 19 versets 11-28]*.

Cette réalité se manifeste particulièrement dans la vie d'**"Esaü"** qui perdit la bénédiction promise, car il l'avait méprisée.

Il ne put la récupérer, et cela malgré ses larmes et son repentir. Voici ce que la Bible dit à ce sujet :

« À ce qu'il n'y ait ni impudique, ni profane comme Ésaü, qui pour un mets vendit son droit d'aînesse.

Vous savez que, plus tard, voulant obtenir la bénédiction, il fut rejeté, quoiqu'il la sollicitât avec larmes ; **car son repentir ne put avoir aucun effet. »** *[Hébreux 12 versets 16-17, Bible Louis Segond]*.

> *Le baptême d'un enfant qui est déjà sanctifié à travers ses parents, est une transgression de la Parole de Dieu, cet acte l'amène, malgré lui, à renier le don de sanctification déjà reçu et donc à le perdre.*

Il devient ainsi comme le reste du monde sous la domination du malin, car seuls ceux qui sont sanctifiés en Christ, et qui ont l'Esprit de Dieu, ne peuvent être touchés par lui *[1 Jean 5 versets 18-19]*.

Dès que cet enfant est contraint par ses parents de consommer sa rébellion envers Dieu, en se faisant baptiser de façon arbitraire, comme ce fut le cas pour Judas *[Jean 13 versets 21-27],* ou pour ceux qui ont désobéi au Seigneur en consommant de la viande sacrifiée pour les idoles *[1 Corinthiens 10 versets 14-22],* il entre en communion avec le démon, il est donc possédé par lui.

Nous devenons toujours l'esclave de ce qui a eu raison de nous, soit Dieu, soit Satan, de sorte que le démon viendra après le baptême, possédera la sainte demeure *[Luc 11 versets 24-26],* et le nouvel état du juvénile baptisé sera pire que sa situation antérieure.

Nous voyons souvent dans des films des suppôts de Satan ou des personnes perverties qui vendent leurs enfants au diable. Et nous trouvons cela terrible. Nous pensons que de telles choses seraient impensables en ce siècle. Et pourtant, c'est bien ce qui se passe dans les baptistères de certaines Églises chrétiennes.

Nous verrons cela tout à l'heure.

Vous qui baptisez vos enfants, sachez que Dieu n'agrée point cette action !

Il est vital de comprendre que la condition de celui qui se place lui-même sous domination, en choisissant de violer délibérément la Parole de Dieu, est décrite dans *[Luc 11 versets 24-26], [2 Pierre 2 versets 19-22]* comme étant pire que la première.

Comme nous sommes soit esclave de la vérité soit du péché *[Romains 6 versets 3-22]*, en faisant cela, nous devenons esclaves du péché sans contrôle sur nos actes, telles des **« marionnettes »** que le diable marionnettiste contrôle.

Cette perte de contrôle de soi sous l'influence du péché est clairement décrite dans *[Romains 7 versets 14-25]* qui présente ceux qui sont dans cet état non seulement comme incapables de faire le bien, mais de plus, en raison du péché qui est en eux, comme faisant malgré eux le mal qu'ils ne désirent pas accomplir.

En ce qui concerne les enfants, s'agissant d'êtres plus faibles, la chose s'accentue. Nous avons vu que la folie était attachée à leur cœur *[Proverbes 22 verset 15]*.

Cet état des enfants fait que ceux qui ne sont pas sous la protection de la sanctification de leurs parents, se retrouvent à la merci des démons, comme le seraient des agneaux à la merci d'une meute de loups sanguinaires.

Pour saisir la puissance des démons qui viendront pour terrasser l'enfant qui vient de se faire baptiser, il nous faut connaître les moyens qu'ils utilisent pour posséder totalement un être humain.

Prenons le cas d'un adulte qui est un être humain déjà formaté. Nous voyons dans *[Marc 5 versets 1-20]*, que pour le Gadarénien, il a fallu une légion de démons – une légion dans ce temps-là était chez les Romains formée de cinq à six mille soldats – pour arriver à faire de cet homme leur marionnette.

Dans le cas de Marie Magdala, ils étaient **« 7 démons en elle »,** pour l'amener à vivre une vie de bacchanale *[Marc 16 verset 9], [Luc 7 versets 36-50], [Jean 12 versets 1-11]*.

Comme nous le voyons, pour arriver à leur fin, les démons se regroupent afin de soumettre à leur volonté un être humain.

Plus le caractère de cet être humain sera fort, et plus les démons devront se regrouper en vue de le dominer ; mais si en étant sanctifié, l'on choisit de violer la Parole de Dieu, ce n'est pas n'importe quel démon qui vient prendre possession de nous. *C'est Satan lui-même !*

C'est ce qui se passe dans le cas de Judas *[Jean 13 versets 26-27]*.

Il est important de prendre en compte la différence spirituelle entre un enfant et un adulte, cette vérité étant manifeste dans *[Hébreux 5 versets 11-14]*, où nous voyons un décalage entre la puissance d'un enfant et celle d'un adulte.

Les adultes qui ne sont pas encore assez affermis sont présentés comme des enfants inaptes à oeuvrer, car trop faibles pour prendre part aux oeuvres spirituelles réservées aux adultes.

> *Quand on voit comment le démon a poussé les adultes tels que Judas, Marie Magdala ou Caïn [Genèse 4 versets 1-16] à œuvrer selon son bon vouloir, imaginez combien le démon peut agir puissamment au travers d'un enfant ou d'un adolescent qui n'a pas encore la force de caractère d'un adulte.*

Pour clore cette partie de notre étude biblique, je vous dirai que si vous n'êtes pas vous-même baptisé, et que vous voulez protéger vos enfants contre les démons, vous devez passer par les eaux baptismales, et ainsi vos enfants seront sanctifiés.

Nous allons maintenant nous intéresser au balbutiement de la doctrine du baptême des enfants. Pour ce faire, je vous invite à lire ce texte *[Commission théologique internatiole (de l'Église catholique) L'espérance du salut pour les enfants qui meurent sans baptême (2007). Partie : 1. Historia quaestionis : histoire et herméneutique de la doctrine catholique. Tiré du site : https://www.vatican.va] :*

« [...] En Occident, le sort des enfants non baptisés commença à faire l'objet d'une réflexion théologique soutenue lors des controverses antipélagiennes du début du v^e^ siècle.

Saint Augustin aborda la question *parce que Pélage enseignait que les enfants pouvaient être sauvés sans baptême. [...]*

En réaction contre Pélage, Augustin fut amené à affirmer que les enfants qui meurent sans baptême sont destinés à l'enfer.

Il en appelait au précepte du Seigneur en Jean 3, 5 ainsi qu'à la pratique liturgique de l'Église. Pourquoi les petits enfants sont-ils conduits aux fonts baptismaux, spécialement les enfants en danger de mort, si ce n'est pour leur assurer l'entrée dans le Royaume de Dieu ? […]

Il n'y a qu'un seul baptême, le même pour les enfants et pour les adultes, et il est conféré pour la rémission des péchés.

Si les petits enfants sont baptisés, c'est donc parce qu'ils sont pécheurs. Bien qu'ils ne soient évidemment pas coupables d'un péché personnel, ils ont péché « en Adam », selon Romains 5, 12 (suivant la version latine dont disposait Augustin). […]

L'autorité d'Augustin fut cependant si grande en Occident que les Pères latins (par exemple Jérôme, Fulgence, Avit de Vienne et Grégoire le Grand) adoptèrent son opinion.

Grégoire le Grand affirme que Dieu condamne même ceux qui n'ont que le péché originel dans leur âme ; même les enfants qui n'ont jamais péché par leur propre volonté iront dans « les tourments éternels ». **[...] Sur cette question, Augustin fut la référence des théologiens latins tout au long du Moyen âge.**

Anselme de Cantorbéry en offre un bon exemple : **il croit que les petits enfants qui meurent sans baptême sont damnés en raison du péché originel et conformément à la justice de Dieu.**

La doctrine commune fut résumée par Hugues de Saint-Victor :

Les petits enfants qui meurent sans baptême ne peuvent pas être sauvés, premièrement parce qu'ils n'ont pas reçu le sacrement, et deuxièmement parce qu'ils ne peuvent pas poser un acte de foi personnel qui suppléerait le sacrement.

Cette doctrine implique qu'il faut être justifié durant sa vie terrestre pour pouvoir entrer dans la vie éternelle après la mort.

La mort met un terme à la possibilité de choisir d'accepter ou de rejeter la grâce, c'est-à-dire d'adhérer à Dieu ou de se détourner de lui. Après la mort, les dispositions fondamentales envers Dieu ne reçoivent plus de modification.

[...] La foi de l'Église catholique en la nécessité du baptême pour le salut fut énergiquement exprimée au concile de Florence en 1442, dans le décret pour les Jacobites :

Il n'est pas possible de porter secours [aux petits enfants] par un autre remède que par le sacrement du baptême, par lequel ils sont arrachés à la domination du diable et sont adoptés comme enfants de Dieu. [...] »

Complétons notre étude avec cet autre texte *[Commission théologique internatiole (de l'Église catholique) L'espérance du salut pour les enfants qui meurent sans baptême (2007). Partie Introduction. Tiré du site : https://www.vatican.va] :*

« […] Les adultes, parce qu'ils sont doués de raison, de conscience et de liberté, sont responsables de leur propre destinée dans la mesure où ils acceptent ou rejettent la grâce de Dieu.

En revanche, les petits enfants qui n'ont pas encore l'usage de la raison, de la conscience et de la liberté ne peuvent pas décider pour eux-mêmes.

Les parents, lorsqu'ils n'ont pas l'assurance morale du salut de leurs enfants, en éprouvent une profonde souffrance ainsi que des sentiments de culpabilité ;

Et on manifeste une difficulté toujours croissante à accepter que Dieu soit juste et miséricordieux s'il exclut de la béatitude éternelle les enfants qui n'ont pas de péchés personnels, qu'ils soient chrétiens ou non. […] »

Avant de développer ces textes, il est important de comprendre d'où viennent ces doctrines. Nous voyons premièrement que c'est le Vatican qui les présente, c'est donc une base de foi catholique.

En outre, il est précisé que celui qui porta les doctrines vues dans le premier texte, c'est celui que les catholiques appellent *« saint » Augustin.* Ce prélat catholique est né, selon les historiens le *13 novembre 354,* et est mort le *28 août 430.*

Cette doctrine date donc du début du christianisme moderne, le texte place son début au *V^e siècle.*

> *En outre, le caractère de « saint » Augustin, la teneur de son œuvre, qui est titanesque, et est devenue la colonne vertébrale du dogme catholique nous permettent, avant même d'entrer dans cette doctrine, de comprendre combien inique elle est.*

> *Cet homme,* **cet Augustin,** *était selon moi, non un saint, mais le bras droit le plus puissant du démon.*

Ses écrits ont permis à l'Église catholique de spolier, torturer et tuer une multitude de martyrs qui avaient comme seul tort d'avoir comme base de foi la Parole de Dieu et elle seule.

La majeure partie des enseignements antibibliques que professe jusqu'à ce jour le catholicisme sont issus de la plume de cet homme.

Pour découvrir ces réalités, je vous invite à lire mes livres intitulés *« Inquisitiô (Qu'est-il advenu de la sainteté de la parole de Dieu ?) »* et *« Nise : vivre mieux ses rêves et ses visions, Bible en main (tome 2) ».*

Maintenant que cette petite lucarne a été ouverte, nous pouvons la refermer et en revenir à l'étude de ces textes catholiques, en commençant par le premier des deux.

Pour ce faire dans un premier temps, je vous dirai que dans ce que cette doctrine présente réside la crainte des parents les amenant à baptiser leurs enfants. Oui, tout au long de ce texte, nous découvrons que les enfants non baptisés et qui meurent sont censés, selon *saint Augustin,* aller en enfer.

Et c'est pour cela que les enfants, tout particulièrement ceux qui sont près de mourir, sont baptisés, l'objectif étant de leur permettre d'entrer dans le royaume de Dieu. Il est fait aussi mention qu'il n'y a qu'un seul baptême qui est le même pour les adultes et les enfants, qui donne accès au pardon des péchés.

On lit aussi que si les enfants doivent être baptisés, c'est parce qu'ils sont pécheurs, car ils ont hérité du péché d'Adam. Nous constatons que pour étayer sa thèse, *saint Augustin* présente deux textes.

Voici le premier : **« Jésus répondit : en vérité, en vérité, je te le dis, si un homme ne naît d'eau et d'Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu. »** *[Jean 3 verset 5, Bible Louis Segond].*

Voici le deuxième texte : **« C'est pourquoi, comme par un seul homme le péché est entré dans le monde, et par le péché la mort, et qu'ainsi la mort s'est étendue sur tous les hommes, parce que tous ont péché ».** *[Romains 5 verset 12, Bible Louis Segond].*

En lisant ces textes, je me dis que, quand on n'est pas ancré dans l'Évangile et que l'on lit des thèses comme celle que nous venons de voir, on est vite désarçonné, car il faut accorder à l'*« Augustin »,* qu'il savait manier l'épée spirituelle, comme Satan le fait lui-même et que nous découvrons dans *[Luc 4 versets1-13]*.

Considérons d'abord le premier texte. Nous comprenons bien que le terme naître d'eau et d'Esprit représente le baptême, ce texte présente bien le fait que seuls ceux qui sont baptisés seront sauvés.

Cependant remarquez qu'il n'est pas fait mention d'enfant ici mais il est dit un homme, donc un adulte.

En ce qui concerne les enfants, nous avons déjà vu qu'ils n'ont point besoin de baptême, car ils sont sanctifiés au travers de leurs parents, ou ils acquièrent cette sanctification en étant présentés à l'église, et dans ce cadre un serviteur de Dieu prie pour eux et leur impose les mains.

Prenons en compte maintenant le deuxième texte biblique.

Ici est exposé le péché dont nous héritons tous à cause des actes d'Adam, et par extension ceux d'Ève.

Ce qui est écrit ici est biblique, quand je dis ici, je parle du texte biblique et non de la thèse de *saint Augustin.* Oui nous naissons tous pécheurs en Adam. Ainsi, les bébés naissent dans le péché, cette réalité est bien notifiée dans le *[Psaume 51 verset 7]*.

Si nous ne nous arrêtons qu'à ce texte, on pourrait penser que *saint Augustin* a raison et que comme les bébés naissent dans le péché, et que c'est le baptême qui donne accès au salut, en Jésus, il est donc convenable de les baptiser.

Ce qu'il ne dit pas, est ce qui se passe après la naissance où l'enfant hérite certes du péché, mais aussi de la sanctification de ses parents, et cela même si ce n'est que l'un des deux qui s'est uni à Christ.

Et même si ce n'est pas le cas, il suffit que l'enfant qui n'a pas de parents qui aient donné leur vie à Christ, puisse être présenté à un serviteur consacré du Seigneur pour qu'il lui impose les mains et prie pour lui, et dès lors, il hérite de la sanctification de ce dernier.

Forts de tout ce que nous venons de voir, nous comprenons que toute la structure biblique qui porte la thèse de *saint Augustin* est tirée du néant et est antibiblique, donc nulle et non avenue.

Nous découvrons aussi dans ce texte catholique analysé plus haut, que la doctrine de *saint Augustin* que l'on vient de voir fut la base de la foi et des écrits des grandes plumes catholiques du passé telles que *Jérôme, Fulgence, Avit de Vienne, Grégoire le Grand, Hugues de Saint-Victor, Anselme de Cantorbéry etc.*

Forte de la base laissée par *« saint » Augustin,* l'Église catholique a présenté les enfants qui ne sont pas baptisés et qui meurent comme étant damnés et devant vivre **« les tourments éternels »,** ce qui correspond dans la foi catholique à être brûlés éternellement en enfer.

En outre, il est précisé que sans le baptême, les enfants qui meurent appartiennent à Satan. *De ce fait, le remède que l'Église catholique propose en vue d'arracher les enfants au démon est de les baptiser.*

C'est ainsi que le dogme catholique a pu établir, sous la plume de *saint Augustin,* la base doctrinale du baptême des enfants, qui est des plus traumatisantes pour des parents qui ont des enfants non baptisés.

Cette réalité, l'Église catholique le sait car nous avons vu qu'elle l'a mise en exergue dans le deuxième texte vu plus haut.

> *Il est vrai, que généralement, la raison d'être en tant que parent chrétien est de nous assurer du bien-être, de la protection de nos enfants. Ainsi, comment imaginer que notre petit ange, qui n'a fait de mal à personne, puisse, s'il meurt, brûler éternellement en enfer, en subissant des souffrances innommables ?*
>
> *Comment penser qu'il puisse devenir la possession du démon, s'il n'est pas baptisé et cela, qu'il soit mort ou non ?*
>
> *La solution, présentée par l'Église catholique pour remédier à tout cela, étant de baptiser les enfants, à la fois pour leur assurer l'entrée dans le royaume de Dieu, mais aussi pour les préserver du diable, beaucoup de parents aimants, mais ignorants, ont entrepris de baptiser leurs enfants.*
>
> *Le pire est que ces doctrines moyenâgeuses de saint Augustin, non seulement les catholiques la pratiquent, mais aussi l'Église adventiste du septième jour du septième jour – cela nous le verrons bientôt –.*

L'un des autres points que je tiens à soulever dans tout ce que nous venons de voir est que cette doctrine, qui présente l'enfer comme étant un lieu de supplice où sont jetés les morts qui ont été impénitents et qui sont destinés à brûler éternellement, est antibiblique.

Je vous en apporte les preuves dans mon livre intitulé *« Inquisitiô (Qu'est-il advenu de la sainteté de la parole de Dieu ?) »* au chapitre *« Origine, raison d'être et finalité du culte de l'immortalité de l'âme ».*

Hormis cela, il est vrai que tous ceux, bébés inclus, qui ne sont pas liés à Jésus sont sous la domination du démon.

Néanmoins, la solution pour arracher les enfants des griffes du diable, ne consiste pas à les baptiser, car il existe deux solutions qui sont, nous l'avons vu, soit qu'ils sont déjà sanctifiés par leurs parents, soit il faut qu'ils le deviennent par le biais d'un serviteur de Dieu.

Continuons avec cette doctrine catholique qui prône le baptême des enfants, en considérant ce texte *[Baptiser les bébés sans attendre ? Par Bernard Maitte, Prêtre, professeur au séminaire d'Aix et responsable du Département pastorale et spiritualité de l'ISTR de Marseille. Membre du SNPLS. Tiré du site : https://liturgie.catholique.fr],* qui nous est contemporain, car je l'ai copié sur un site catholique en *novembre 2021 :* **« […] Le baptême de leur enfant, une obligation pour les parents.** *Le droit canonique, sans ambiguïté, dit :*

« Les parents sont tenus par l'obligation de faire baptiser leurs enfants dans les premières semaines ; *ils iront trouver leur curé au plus tôt après la naissance et même avant, afin de demander le sacrement pour leur enfant et d'y être dûment préparés » (can 867).*

On peut conclure à une nette préférence de l'Église pour les baptêmes des bébés sans attendre. »

Complétons notre étude avec cet autre texte *[Pourquoi baptiser les petits enfants ? Par Bernard Maitte, Prêtre, professeur au séminaire d'Aix et responsable du Département pastorale et spiritualité de l'ISTR de Marseille. Membre du SNPLS. Tiré du site : https://liturgie.catholique.fr] : « […] Une des premières questions que le célébrant pose aux parents sur le seuil de l'église :* **« Que demandez-vous pour votre enfant à l'Église de Dieu ? » et nous répondons : « Le baptême » […]**

Du coup, l'enfant ne pouvant répondre lui-même il faut soi-même "se mouiller" et prendre un engagement comme nous y invite le célébrant :

« Vous devrez l'éduquer dans la foi, et lui apprendre à garder les commandements, pour qu'il aime Dieu et son prochain comme le Christ ».

Mais nous ne sommes jamais seuls, il y a les parrains et marraines qui acceptent d'aider les parents à exercer leur responsabilité ; *mais il y a toute la communauté des chrétiens dont la famille, les amis et le célébrant sont les représentants.*

Car ce n'est pas seulement les parents qui s'engagent mais l'Église tout entière qui s'engage. Elle promet aux parents d'être toujours là pour servir la Vie de Dieu dans l'enfant. [...]

La bénédiction de l'eau au cœur de la célébration est ce qui donne encore la meilleure des raisons en s'adressant à Dieu notre Père :

« Que cette eau reçoive de l'Esprit Saint la grâce de ton Fils unique, afin que l'homme, créé à ta ressemblance et lavé par le baptême des souillures qui déforment cette image, puisse renaître de l'eau et de l'Esprit pour la vie nouvelle d'enfant de Dieu [...] ».

Dans le premier texte, nous découvrons que le dogme catholique a institué l'obligation que les parents puissent baptiser leurs enfants dès les premières semaines après l'accouchement.

Ainsi, ce n'est pas un engagement qui s'accompli de façon spontanée et volontaire, mais c'est une obligation. Ce fait retire toute liberté aux catholiques, qui sont contraints par la papauté et ses sbires de livrer leurs enfants au diable, en les baptisant, car nous l'avons vu, c'est la répercussion directe des baptêmes d'enfants.

> *Hormis cela, nous voyons que ce sont les parents qui prennent la décision du baptême pour leurs enfants ; de toute façon, il serait difficile à un nourrisson de se prononcer, car il est loin, très, très loin d'avoir une bonne conscience, pour choisir ou non d'être baptisé.*

La religion catholique baptise les nourrissons en leur donnant deux tuteurs qui s'engagent pour eux.

Ils sont appelés le parrain et la marraine de l'enfant baptisé.

Ces démarches qui donnent aux enfants des intermédiaires qui prennent à leur place la décision de les baptiser – pouvant être *leurs parents, leurs parrains ou marraines* – nous l'avons vu, ne sont pas bibliques. Pour finir, une portion de ce texte m'a interpellé, car elle présente la raison d'être du baptême catholique. Relisons-la :

> **« [...] Que cette eau reçoive de l'Esprit Saint la grâce de ton Fils unique, afin que l'homme, créé à ta ressemblance et lavé par le baptême des souillures qui déforment cette image […] ».**

Ici l'eau du baptême est affichée comme étant destinée à laver des souillures l'image de Dieu qui est dans l'homme.

Tout cela semble cohérent, mais n'est en fait que de belles paroles, du vent ; pour le comprendre, reprenons ce que nous avons déjà vu, à ce propos, en relisant un extrait de *[1 Pierre 3 versets 20-21] :*

« […] Cette eau était une figure du baptême, qui n'est pas la purification des souillures du corps, mais l'engagement d'une bonne conscience envers Dieu, et qui maintenant vous sauve, vous aussi, par la résurrection de Jésus–Christ ».

> *En aucun cas, le baptême ne peut être un moyen de purifier des souillures du corps, mais est l'engagement d'une bonne conscience envers Dieu.*

Ne pouvant pas présenter un bébé comme remplissant la réalité du baptême car un nourrisson n'a pas conscience de qui il est, ni ce qu'il fait, ainsi **« l'engagement d'une bonne conscience envers Dieu »** il ne peut l'avoir ; l'Église catholique a donc perverti la raison d'être du baptême.

Pour information, c'est la Parole de Dieu, qui est Jésus-Christ lui-même *[Jean 1 versets 1-17],* qui une fois étudiée diligemment, va par le biais du Saint-Esprit, nous purifier de toutes souillures *[Jean 15 verset 3], [1 Pierre 1 versets 22-25], [Jean 16 versets 7-15].*

Cette réalité, la papauté et ses sbires en robe de *« sainteté »* ne peuvent la proclamer, car ce serait couler leur fonds de commerce, parce que les Saintes Écritures une fois étudiées ouvrent les yeux et rendent libre *[Jean 8 versets 31-32].*

Nous allons maintenant, finir d'enfoncer le clou destiné à briser toutes les bases iniques que le dogme catholique a instituées en établissant le baptême des enfants. Pour ce faire, intéressons-nous à la cérémonie de baptême en elle-même en lisant ce texte *[Liturgie et Sacrements. Service national de la pastorale liturgique et sacramentelle. Conférence des évêque de France. Dom Robert Le Gall – Dictionnaire de Liturgie. Tiré du site : https://liturgie.catholique.fr] :*

« Aspersion : le mot latin aspersio vient du verbe ad-spargere « répandre vers ou sur ». L'aspersion est donc l'action de répandre un liquide ou de la poussière sur quelque chose ou sur quelqu'un.

Dans la liturgie, l'aspersion consiste habituellement à projeter de l'eau sur des personnes ou sur des objets, en signe de purification.

L'aspersion principale est celle du baptême : par trois fois, l'on verse de l'eau sur la tête de celui que l'on baptise ; c'est la façon la plus habituelle de baptiser […], bien que le baptême par immersion soit plus ancien et plus significatif.

Le geste implique à la fois le fait d'être lavé et le fait de recevoir un principe vital, celui de la vie divine. […] »

Avant tout, je tiens à souligner que nous retrouvons encore ici le symbole du baptême que pratique l'Église catholique comme étant celui de la purification.

Nous venons de voir que cette doctrine n'est pas biblique. Hormis cela, l'auteur présente le baptême par aspersion, qui est celui le plus communément pratiqué dans les églises catholiques.

Pour ce faire, un desservant catholique verse par trois fois de l'eau sur la tête du bébé en vue de le baptiser. La même démarche est aussi pratiquée, par cette religion, pour les adultes qui se baptisent tardivement. Ce rythme n'a rien à voir avec les bases du baptême biblique et ce pour deux raisons :

> *La première, je vous l'ai déjà maintes fois rabâchée, les enfants ne doivent pas être baptisés. La deuxième concerne les adultes :*
>
> > *Pour être baptisé, nous l'avons vu, il faut d'abord être immergé totalement dans l'eau pour signifier notre entrée dans le tombeau funéraire avec Jésus ; puis en émergeant des eaux, nous ressuscitons avec lui.*

Ainsi, n'étant pas descendu sous le tombeau liquide, donc n'étant pas complètement immergé, il n'y a pas de mort et de résurrection pour les adultes qui reçoivent l'aspersion des eaux baptismales chez les catholiques.

Leur baptême est par conséquent nul et non advenu, et pour les enfants, nous l'avons vu, à part mouiller un petit ange en pleine église par trois fois, l'exposant à s'enrhumer, le baptême des enfants n'a aucune raison d'être, et est antibiblique :

C'est donc une doctrine de démon.

Fort de tout ce que je viens de vous présenter, je vous dirai que l'Église catholique a utilisé et utilise depuis des siècles l'une des armes favorites du diable, en vue de dominer ses membres pour les obliger à baptiser leurs enfants.

Voici comment cette arme est présentée : *« Ainsi donc, puisque les enfants participent au sang et à la chair, il y a également participé lui-même, afin que, par la mort, il anéantît* **celui qui a la puissance de la mort, c'est-à-dire le diable, et qu'il délivrât tous ceux qui, par crainte de la mort, étaient toute leur vie retenus dans la servitude. »** *[Hébreux 2 versets 14-15, Bible Louis Segond].*

C'est cette arme démoniaque, qu'est la peur de la mort, que la papauté et son engeance utilisent pour soutenir la doctrine catholique du baptême des enfants.

La peur de la damnation, des tourments que le diable ferait, selon la thèse catholique, subir aux enfants qui mouraient sans être baptisés, amène les parents à baptiser leur bébé ou leur jeune enfant.

Malheureusement, pour les parents qui font baptiser leurs enfants, c'est cet acte, qui ouvre dans ces enfants qui se sont fait baptiser, la porte d'entrée pour que les forces démoniaques puissent les posséder.

Pour poursuivre, je vous dirai que ceux qui cherchent à briller dans ce monde, ceux qui cherchent à avoir de la puissance, rechercheront toujours d'avoir beaucoup d'argent et de personnes qui les soutiennent.

Pour prendre de l'ampleur, plusieurs possibilités, la première est de faire comme la grenouille que ce texte nous présente *[Fable de Jean de La Fontaine : « La Grenouille qui se veut faire aussi grosse que le bœuf »] :*

« Une Grenouille vit un Bœuf qui lui sembla de belle taille. Elle qui n'était pas grosse en tout comme un œuf envieuse s'étend, et s'enfle, et se travaille pour égaler l'animal en grosseur, disant : « Regardez bien, ma sœur, est-ce assez ?

Dites-moi : n'y suis-je point encore ?

— Nenni.

— M'y voici donc ?

— Point du tout.

— M'y voilà ?

— Vous n'en approchez point. »

La chétive pécore s'enfla si bien qu'elle creva. Le monde est plein de gens qui ne sont pas plus sages :

Tout Bourgeois veut bâtir comme les grands Seigneurs, tout petit Prince a des Ambassadeurs, tout Marquis veut avoir des Pages. »

Vu la fin de l'orgueilleuse grenouille, cette tactique n'est pas celle que le plus grand nombre utilise. Les sectes de leur côté vont séduire des âmes en perdition, puis les contraindront à adhérer à leurs doctrines et à entrer dans leurs rangs.

L'Église adventiste du septième jour du septième jour elle a adopté une autre démarche plus douce, mais tout autant inique que ce que pratiquent les sectes. Pour le découvrir, je vous invite à lire ce texte *[Adventit' Children Ministries. Post : Children and Baptism. Tiré de https://children.adventist.org (traduit en Français à partir du texte original anglais)] :* **« Quelle réponse donnons-nous aux enfants lorsqu'ils demandent à se faire baptiser ?**

Comment allons-nous les préparer à accepter la grâce de Dieu et à marcher joyeusement sur son chemin ? *Quelles ressources utilisons-nous pour préparer nos primaires et nos juniors au baptême ?*

Que doivent-ils savoir avant le baptême ? Quel est le meilleur âge pour le baptême ? Toutes ces questions sont pertinentes et nécessitent des réponses aujourd'hui. **La recherche indique qu'un enfant d'environ 7 à 10 ans reçoit un éveil spirituel.**

Nous ne devons pas hésiter ou décourager les enfants qui veulent sincèrement donner leur cœur à Jésus.

Si nous ne répondons pas à leur décision excitante de suivre Jésus et de se faire baptiser, nous risquons de perdre l'occasion en or de le faire plus tard, car un tel désir peut disparaître. […] »

Avant toute chose, ce que je veux faire ressortir est la portée de ce qui est présenté ici par l'Église adventiste du septième jour du septième jour en ce qui concerne le baptême des enfants, car si nous lisons en vitesse ces lignes, nous pouvons passer à côté de cette abomination.

Afin de vous exposer cette horreur, il faut en revenir à la réalité qui est celle du baptême : *c'est, nous l'avons vu, le mariage d'une personne avec Jésus.*

Ainsi, les plans des hauts dirigeants adventiste du septième jours du septième jour sont de faire en sorte que les enfants puissent accepter le baptême, le plus tôt possible, avant qu'ils aient le temps d'avoir du discernement et qu'ils puissent refuser de se faire baptiser.

Pour rester dans notre exemple, cela équivaudrait à marier une enfant de **7** à **10 ans** avec un adulte majeur, afin qu'elle n'ait pas le temps de prendre conscience, en prenant de l'âge, de cet acte inique qu'elle a accepté plus jeune.

Comme vous pouvez le constater, les hauts dirigeants adventiste du septième jours du septième jour sont des hommes iniques qui font en sorte de dominer les esprits malléables et sans discernement des enfants qui les fréquentent en vue de gonfler leurs effectifs.

Ce type d'œuvre, ce sont les sectes qui les réalisent.

Mais peut-on en être étonné, puisque nous avons déjà vu que cette religion a établi des doctrines sectaires pour contraindre ses membres à lui verser des fonds par le biais de la dîme et des offrandes.

Il est à noter que bien que la manœuvre que nous venons de découvrir soit malhonnête et inique, néanmoins elle porte ses fruits, car voici ce que l'Église adventiste du septième jour du septième jour avance ici *[Siver Sping, Maryland, United States, Mark A. Kellner, Aedventist Review. 19 Décembre 2013. Tiré du site internet : https://adventist.news/fr/news/le-nombre-de-membres-de-leglise-adventiste du septième jour-du-7eme-jour-passe-la-barre-des-18-millions],* quant à son essor, ces dernières années :

« L'Église adventiste du septième jour du 7ème Jour, l'une des dénominations chrétiennes à connaître une croissance rapide, a enregistré un nombre de membres baptisés dépassant les 18 millions.

Il y avait 18 028 796 de membres adventiste du septième jours enregistrés au 30 Septembre, selon le Bureau des Archives, des Statistiques et de la Recherche.

On estime entre 25 à 30 millions le nombre d'hommes, de femmes et d'enfants qui assistent au service d'adoration adventiste du septième jour, chaque semaine.

L'Eglise ne procède pas aux baptêmes des nourrissons ou de tous jeunes enfants, c'est ce qui différencie ceux qui assistent des membres baptisés. »

Finissons avec ce texte *[Un million de personnes adhèrent à l'Église adventiste du septième jour du septième jour en 2021. 10 juin 2022, Saint Louis, Missouri, États-Unis, Tracey Bridcutt, Adventist Record. Tiré du site :https://actualites.adventiste du septième jour.org/un-million-de-personnes-adherent-a-leglise-adventiste du septième jour-du-septieme-jour-en-2021/]* qui nous apporte aussi des chiffres hallucinants :

« Plus d'un million de personnes ont été ajoutées à l'Église adventiste du septième jour du septième jour en 2021, *selon les données du Bureau des archives, des statistiques et de la recherche (ASTR). […]*

« L'année 2004 a été la première d'une série de 16 années consécutives de plus d'un million d'adhésions dans le monde, *puis est arrivée la pandémie de COVID-19 », a expliqué le Dr Trim.*

[...] Le nombre de membres déclaré de l'Église à la fin de l'année dernière était de quelque 21, 91 millions. »

Dans le deuxième texte, nous découvrons la progression exponentielle du nombre de membres de l'Église adventiste du septième jour du septième jour.

Cette religion a gagné, à partir de l'*année 2004,* en moyenne un million de membres annuellement et cela durant *16 ans.* Ce qui fait que cette religion comptabilisait un nombre total de membres baptisés de **23 millions.**

En outre, nous voyons qu'en plus des membres baptisés, il y a en moyenne chaque semaine environ dix millions de personnes intéressées, mais non baptisées qui assistent au culte hebdomadaire de cette religion. Avant de poursuivre, je dis chapeau, car gagner *16 millions* de membres en *16 ans,* cela est un exploit.

Malheureusement, ce qui n'est pas glorieux du tout, est que nous savons maintenant que parmi eux se trouvent aussi des enfants, qui ont été fourvoyés et piégés. Il est à noter que cette réalité des enfants qui forment le gros de ces troupes gêne cette religion, qui ne peut les présenter comme trophée, donc elle essaye de *« noyer le poisson ».*

Pour le comprendre, relisons cet extrait du premier texte : **« [...] L'Église ne procède pas aux baptêmes des nourrissons ou de tous jeunes enfants [...] ».**

Je vous dirai que si nous n'avions pas encore des données concernant les enfants que la religion adventiste du septième jour du septième jour baptise avant qu'ils n'aient le discernement pour comprendre ce qu'ils font, ce que nous venons de lire ferait passer cette religion pour un lieu où nul enfant ne se fait baptiser. Mais nous savons que les adventiste du septième jours du septième jour pratiquent cette abomination.

Nous ne tomberons donc pas dans ce piège de croire en cet essai de redorer son blason que tente ici cette inique religion. Cette réalité est bien effective dans le *[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis]* qui nous présente les enfants baptisés comme étant référencés par cette religion : **« Notes du chapitre 10. 9. Les réunions administratives.**

h. Un rapport du directeur ou de l'enseignant de l'école d'Église indiquant *le nombre d'élèves, les progrès réalisés par l'école dans le domaine pédagogique,* **le nombre d'enfants baptisés** *et le concours apporté par ces derniers dans les activités de l'Église. »*

Les enfants qui ont été baptisés dans la religion adventiste du septième jour du septième jour sont notifiés au niveau de leur administration ; ce faisant, nous comprenons mieux ces chiffres de croissance exponentielle que présente cette religion en matière de membres.

> *Mon sentiment est que, quand une famille, où se trouvent beaucoup de préadolescents, arrive pour visiter une de ces églises, les hauts dirigeants de cette religion doivent trépigner de joie, car une possibilité de croissance vient de* **« leur tomber tout cuit dans le bec ».**

Le fait que l'Eglise catholique baptise les nourrissons a de tous temps attiré les critiques des Eglises protestantes, dont fait partie l'Eglise adventiste du septième jour du septième jour.

> *Cette religion condamne le baptême des nouveaux-nés tel que pratiqué par l'Eglise catholique. Elle fournit des preuves bibliques attestant que le baptême des enfants n'est pas agréé par Dieu. De fait, les adventiste du septième jours du septième jour ne baptisent certes pas les nourrissons, mais ils baptisent les enfants à partir de* **7 ans.**

Maintenant, découvrons dans ce texte *[Manuel d'église de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis]* sur quelle base l'enseignement post-baptismal des enfants et autres adultes devant se faire baptiser par cette religion se réalise :

« Les membres d'Église : [...] Les pasteurs doivent instruire les candidats au baptême dans les enseignements fondamentaux de l'Église et les pratiques afférentes, afin que les baptisés accèdent à l'Église sur la base de saines fondations spirituelles.

Si aucun âge n'est fixé pour le baptême, on recommande que les très jeunes enfants qui expriment leur désir d'être baptisés soient encouragés et inscrits à un programme d'instruction pouvant les amener au baptême. »

Complétons avec ce dernier texte *[Adventit' Children Ministries. Children and Baptism. Tiré de https://children.adventist.org (traduit en Français à partir du texte original anglais)] : « […] Le baptême est une relation spirituelle.*

Il ne peut être conclu que par ceux qui sont convertis. Ce n'est qu'ainsi que la pureté et le calibre spirituel de l'église peuvent être maintenus. […] »

Comme vous pouvez le constater, ceux qui souhaitent se faire baptiser à l'Église adventiste du septième jour du septième jour doivent être instruits, non dans toute la Parole de Dieu, mais dans tous les enseignements fondamentaux et les pratiques de cette religion.

> *C'est donc avec ces mêmes doctrines, qui sont pour beaucoup iniques – en tout cas toutes celles incriminées dans ce livre – que les enfants devenant adventiste du septième jours du septième jour sont pervertis... oups Sorry... instruits dès leur plus jeune âge.*

Nous découvrons aussi dans ce texte que ceux qui deviennent adventiste du septième jours du septième jour doivent être convertis ; ici, nous comprenons que c'est être convertis au dogme de cette religion et non à la Parole de Dieu qu'il s'agit, donc formatés à ses principes d'hommes, donc préceptes de démon.

C'est ce qui détermine la pureté et le calibre spirituel de cette religion. Nous comprenons mieux pourquoi cette religion est en décadence, car c'est la Parole de Dieu qui purifie et rend apte à marcher en renouveau de vie.

> *Comme l'Évangile n'est pas la base de l'enseignement post-baptismal de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, tous ceux qui se font baptiser au sein de cette religion se pervertissent.*

En outre, nul besoin de vous démontrer que le baptême adventiste du septième jour du septième jour des enfants est antibiblique, ce chapitre est un hymne contre de telles abominations.

À vous qui êtes adventiste du septième jour du septième jour et qui avez lu ce chapitre, que ferez-vous désormais, allez-vous laisser des innocents, des petits anges du Seigneur être menés à l'abattoir du diable comme des agneaux qui lui sont sacrifiés par le biais de vos baptistères ?

Sachez que désormais, vous avez une responsabilité devant Dieu, car celui qui sait faire le bien et ne le fait pas, celui qui se tait alors qu'une œuvre inique se perpétue contre des innocents, ne peut être agréé du Seigneur.

Voici ce que les Saintes Écritures nous demandent :

« Délivre ceux qu'on traîne à la mort, ceux qu'on va égorger, sauve-les ! Si tu dis : ah ! Nous ne savions pas !...

Celui qui pèse les cœurs ne le voit-il pas ? Celui qui veille sur ton âme ne le connaît-il pas ? Et ne rendra-t-il pas à chacun selon ses œuvres ? » *[Proverbes 24 versets 11-12, Bible Louis Segond].*

Complétons avec cet autre texte : **« Celui donc qui sait faire ce qui est bien, et qui ne le fait pas, commet un péché. »** *[Jacques 4 verset 17, Bible Louis Segond].*

Finissons avec ceci : **« Est-ce donc en vous taisant que vous rendez la justice ? Est-ce ainsi que vous jugez avec droiture, fils de l'homme ? »** *[Psaumes 58 verset 2, Bible Louis Segond].*

À vous qui êtes adventiste du septième jour du septième jour et qui avez choisi de demeurer fidèle au Seigneur, vous ne pouvez plus vous taire face à ce qui se passe dans vos baptistères.

Il vous faut arracher à la mort ceux que l'on mène à la mort éternelle par le biais des baptêmes d'enfants que réalise votre religion.

Il est important de ne jamais perdre de vue que le peuple de Dieu est un corps uni *[1 Corinthiens 12 versets 12-27] ;* ce faisant, comme nous le constatons dans *[Matthieu 23],* les actes des dirigeants du peuple de Dieu sont portés au crédit de tout le peuple.

> *Alors que c'est tout au long de ce chapitre biblique que ce sont les œuvres des scribes et des pharisiens que Jésus dénonce, à sa fin c'est tout Jérusalem, donc le peuple de Dieu qui est coupable. Cette même réalité nous l'avons déjà vue, et se matérialiser dans le cas des œuvres d'Acan que nous trouvons dans [Josué 7].*

Ce n'est qu'un seul membre du peuple de Dieu qui avait péché contre Dieu, le dénommé Acan ; pourtant c'est tout le peuple qui a été impacté : *il a fallu que l'interdit soit confessé et éradiqué afin que la grâce de Dieu puisse revenir sur Israël.*

Le Seigneur, lui l'Éternel Dieu, lui le Tout-Puissant, n'a point changé, car il n'y a en lui ni changement, ni même une ombre de variation *[Jacques 1 verset 17], [Malachie 3 verset 6].*

Ainsi, en cette génération, ce sont tous les adventiste du septième jours du septième jour qui ont sur leurs mains le sang de ceux qui sont livrés au diable par leurs baptistères. Surtout les enfants !

Sachez-le, vous tous qui êtes adventiste du septième jours du septième jour, le Seigneur vous tient personnellement responsables de ce qui se passe dans vos baptistères.

Et cela est vrai pour le baptême des enfants que votre religion pratique mais aussi pour les doctrines iniques qui ont été instituées dans le baptême des adultes. Vos baptistères sont devenus des lieux de prédilection où le diable vient se sustenter d'âmes sincères qui viennent au Seigneur, mais qui lui (*le diable*) sont livrées pieds et poings liés :

> *Le Seigneur m'a montré en rêve l'Église adventiste du septième jour du septième jour sous les traits d'une jeune femme qui pactise avec un serpent géant et lui offre des enfants noirs nouveau-nés.*
>
> *Ce symbole représente des nouveau-nés spirituels qui viennent du monde de ceux vivant sans révérer l'Éternel Dieu.*
>
> *Le nouveau-né étant un nouveau baptisé [Jean 3 verset 5] et le fait qu'ils soient noirs symbolisent le péché que ces gens pratiquent sans pouvoir s'en défaire et qui est prophétiquement présenté comme l'Éthiopien qui ne peut changer la couleur de sa peau [Jérémie 13 verset 23].*

Le Seigneur promet qu'il fera justice à ses enfants, surtout aux petits enfants (*les innocents*) de tout mal qui leur sera fait. Et il est écrit : *malheur à celui qui scandalisera un petit enfant qui croit en Jésus car la rétribution Divine sera terrible.*

Ceci nous renseigne à ce propos : *« Jésus, ayant appelé un petit enfant, le plaça au milieu d'eux […] Et quiconque reçoit en mon nom un petit enfant comme celui-ci, me reçoit moi-même.*

Mais, si quelqu'un scandalisait un de ces petits qui croient en moi, il vaudrait mieux pour lui qu'on suspendît à son cou une meule de moulin, et qu'on le jetât au fond de la mer. » *[Matthieu 18 versets 2, 5-6, Bible Louis Segond].*

Complétons avec ce deuxième texte : *« Mes amis, ne vous vengez pas vous-mêmes,* **mais laissez agir la colère de Dieu, car il est écrit :**

C'est à moi qu'il appartient de faire justice ; c'est moi qui rendrai à chacun son dû. » *[Romains 12 verset 19, Bible Semeur].*

Finissons avec ceci : **« Car nous connaissons celui qui a dit : À moi la vengeance, à moi la rétribution !**

Et encore : le Seigneur jugera son peuple. C'est une chose terrible que de tomber entre les mains du Dieu vivant. » *[Hébreux 10 versets 30-31, Bible Louis Segond].*

Pour poursuivre, je vous dirai que je viens de vous démontrer, Bible en main, que le baptême des enfants n'a aucun fondement biblique :

> *Il ne vise qu'à assurer la croissance de l'Église adventiste du septième jour du septième jour.*

Cette religion condamne l'Église catholique qui viole ouvertement la Parole de Dieu en vue d'établir son dogme, et elle agit de même !

Face à de telles exactions, la Bible nous a donné des enseignements pour traiter ceux qui pratiquent des doctrines qui souillent la Parole de Dieu. Le Seigneur nous dit que celui qui nous apporte un autre Évangile doit être anathème *[Galate 1 versets 8-10],* et qu'en le saluant, nous participons à ses œuvres *[2 Jean 1 versets 8-10].*

> *Quiconque va plus loin et ne demeure pas dans les enseignements et les commandements de Dieu n'a point Dieu, et celui qui a la Loi de Dieu et qui l'abandonne est comparé au méchant [Psaumes 50 verset 16-22].*

Il sera frappé à cause de cela. Ceux qui participent à leurs œuvres, tout en les condamnant, seront plus sévèrement rétribués par Dieu en raison de la connaissance qu'ils ont et qui les portent à critiquer ceux qui violent la Parole de Dieu alors qu'ils font pire *[Romains 1 versets 28-32].*

Maintenant que vous connaissez la vérité, maintenant que vous savez ce qui se passe dans vos baptistères, ô vous adventiste du septième jours du septième jour, vous ne pouvez plus vous réclamer du temps d'ignorance.

Ainsi, si d'aventure vous n'élevez pas vos voix comme une trompette afin de dénoncer les abominations de votre religion, vous devrez, en répondre devant Dieu, en tant que peuple mais aussi individuellement. Et nous l'avons vu, c'est une chose terrible de tomber entre ses mains, quand il rend justice à ses enfants...

Venons-en maintenant à la réforme devant se mettre en place en matière de baptême des enfants.

> *Pour qu'elle puisse se faire, il faut que la religion adventiste du septième jour du septième jour, puisse délier de leurs engagements baptismaux tous ceux qui ont été baptisés, alors qu'ils étaient encore mineurs.*

Ce que je viens de dire en présentant ceux qui ont été baptisés enfants comme devant être déliés, peut paraître saugrenu, mais a néanmoins une racine biblique. Pour le comprendre, il nous faut nous intéresser de nouveau au texte de *[Proverbes 6 versets 1-5],* qui présente l'être humain comme étant lié par les vœux, qu'il a prononcés.

Ce texte nous apprend aussi que seul celui qui a reçu le vœu peut le délier. Celui qui fait un vœu tombe sous le pouvoir (*domination*) de celui à qui il l'adresse. Il faut donc que ces vœux baptismaux soient brisés, et seuls les hommes consacrés de la religion adventiste du septième jour du septième jour pourront agir dans ce sens.

Le baptême, nous l'avons vu, est un mariage, et en tant que tel, il existe certaines situations où le divorce peut se prononcer, et être agréé du Seigneur. L'une d'entre elles, c'est quand il y a une demande de divorce venant d'un non-chrétien qui est marié à un chrétien.

Dans un tel cas, le non-chrétien est dès lors libéré de ses vœux de mariage, sans pour autant contrevenir à la Parole de Dieu *[1 Corinthiens 7 versets 12-16]*.

Du temps d'Esdras, le peuple de Dieu dut renvoyer les femmes étrangères auxquelles les hommes s'étaient unis, ainsi que leurs enfants, car ces unions étaient en totale opposition avec ce que la Parole de Dieu demandait *[Esdras 10 verset 3]*.

Il est aussi à noter que pour que le Seigneur puisse nous pardonner de nos errements, il faut qu'il y ait abandon du péché que l'on a pratiqué ou de l'acte inique que nous avons commis *[Ézéchiel 33 versets 8-20]*.

Quand le péché est public, comme c'est le cas du baptême des enfants, il faut qu'il y ait aussi un rejet public de notre faute et une prise de position ferme pour le Seigneur qui serve de témoignage à tous.

Voici un exemple de péchés qui sont confessés publiquement :

« Beaucoup de ceux qui étaient devenus croyants venaient avouer et déclarer publiquement les pratiques auxquelles ils s'étaient livrés.

Et beaucoup de ceux qui avaient exercé la magie apportèrent leurs livres de sorcellerie, les mirent en tas et les firent brûler aux yeux de tous.

Leur valeur fut estimée à cinquante mille pièces d'argent.

C'est ainsi que la Parole du Seigneur se répandait de plus en plus, grâce à la puissance du Seigneur. » [Actes 19 versets 18-20, Bible Louis Segond].

Ceux qui avaient mal agi confessaient publiquement leur faute, et possédant des livres occultes, durent confesser leurs péchés et s'en défaire. Le témoignage était très fort car les livres de sorcellerie ont été réunis en tas puis brûlés. À la suite de cela, la Parole du Seigneur gagnait abondamment les cœurs.

Cette réalité du témoignage public du rejet de notre iniquité en vue de choisir de servir le Seigneur, nous la trouvons dans le témoignage que Zachée nous laisse *[Luc 19 versets 1-10]*.

Du temps du veau d'or, après que le peuple de Dieu eut erré, un choix simple lui fut proposé, qui consistait à prendre position, publiquement pour le Seigneur ; tous ceux qui ne se sont pas avancés pour Dieu, l'ont du fait de leur inaction rejeté *[Exode 32]*.

> *Ainsi, de même que Zachée a dû abandonner son butin acquis illégalement et que ceux qui possédaient des livres de magie, donc occultes, ont dû les désavouer, publiquement en les brûlant, tous ceux qui ont été baptisés alors qu'ils étaient encore sous la tutelle de leurs parents ou d'un tuteur, doivent désavouer, publiquement leur baptême.*

Quand on a erré et pratiqué des doctrines que le Seigneur réprouve, il faut s'en désolidariser et prendre position pour lui.

Ce faisant, ceux qui ont été baptisés en étant des enfants, s'ils sont maintenant majeurs, ils devront dans un premier temps désavouer leur baptême, puis un serviteur consacré du Seigneur aura aussi à renier ce baptême, enfin, cette personne devra être rebaptisée.

Sinon, les enfants et les mineurs auront eux aussi à désavouer publiquement le baptême qu'ils ont reçu. Puis ils devront être déliés de leur vœux par un pasteur et une fois déliés, ils seront tenus d'être présentés à leur église locale en vue qu'ils soient reconsacrés, en recevant l'imposition des mains des serviteurs consacrés du Seigneur.

> *Seuls les serviteurs du Seigneur, qui sont repassés par le baptême, en conformité avec la réforme de la religion adventiste du septième jour du septième jour que présente ce livre, pourront officier lors de cette cérémonie.*

Les autres qui refuseront de se faire rebaptiser ne pourront pas officier car, s'ils imposent les mains à ces enfants, ou aux nouveaux baptisés (*les adultes*), ce sera en vue de leur donner une partie de leurs péchés et donc de leurs démons.

Voir mon livre intitulé *« L'acte du baptême et la croissance chrétienne »* au chapitre *« la cinquième étape du baptême : la prière de consécration et l'imposition des mains ».*

En outre, le baptême des enfants devra être abrogé, et toute trace de cette doctrine inique devra disparaître du manuel Église. L'âge l'imite à partir duquel on peut se faire baptiser est simple :

Il faut que celui qui se fait baptiser soit émancipé juridiquement. Ainsi, le baptême étant un mariage que l'on contracte avec Christ, celui qui se fait baptiser doit être aussi en âge de se marier juridiquement.

Ainsi, de même que vous n'allez pas marier votre enfant de douze ou quinze ans, de même vous ne pouvez pas l'unir à Christ, car il n'est pas un pédophile spirituel.

Fort de tout ce que j'ai pu présenter, ce que je viens d'avancer me semble être la sagesse, d'autant plus que jusqu'à ce que les enfants soient émancipés de leurs parents, ils sont sanctifiés au travers d'eux.

Donc, arrêtons de transgresser la Parole de Dieu et d'exposer par-là même nos enfants au courroux enflammé du diable.

6.1 Les modalités de la réforme devant se faire au niveau des doctrines de l'impudique corruptrice en matière de baptême

Pour commencer cette partie, je m'en vais vous apporter un témoignage lié au baptême adventiste du septième jour du septième jour et à cette lutte que je mène depuis plus d'une décennie contre ce précepte inique.

> *Ce qui m'a motivé à mettre en place mon livre intitulé « De souffrance et d'encre », dont plusieurs chapitres se sont mués en des parties de ce livre que vous avez en main, ce sont des discussions que j'ai eues à mon salon de coiffure avec plusieurs de mes clientes qui désiraient se faire baptiser.*
>
> *Elles fréquentaient toutes assidûment l'Église adventiste du septième jour du septième jour depuis un certain temps.*
>
> *La majeure partie des enseignements qu'elles ont trouvés dans cette Église les ont fortifiées, mais ayant lu mon livre « De souffrance et d'encre », qui présente* **« l'horreur » qu'est le baptême adventiste du septième jour** *à cause des vœux baptismaux, elles étaient face à un dilemme :*
>
> > *D'un côté, elles désiraient ardemment se lier au Christ notre sauveur par les liens du baptême au sein de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, où elles ont trouvé des vérités bibliques, comme la réalité du sabbat ou l'immuabilité de la loi de Dieu que peu d'autres religions chrétiennes présentent.*
>
> *Mais d'un autre côté, ayant pris conscience de ce qui se passe au sein des baptistères adventiste du septième jours du septième jour et voulant demeurer fidèles au Seigneur, elles préféraient s'abstenir de se faire baptiser.*
>
> *Elles se retrouvaient donc entre deux eaux et n'avaient pas la possibilité de passer du stade de chenilles spirituelles à celui de papillons édéniques. Je ne pouvais décemment pas demeurer dans le silence !*

Il était donc temps que ce même bâton, qu'utilise l'Église adventiste du septième jour du septième jour, qu'est son **Manuel d'Église,** et par lequel elle martyrise ceux qui sont fidèles à Dieu, soit utilisé contre elle.

Il est à noter que les vœux de baptême, que cette religion a institués, ont été entérinés dans son Manuel d'Église et, est la base législative permettant de gérer ses membres.

Le *Manuel d'Église* étant la base établie en vue de gérer tous les tenants et aboutissants de la religion adventiste du septième jour du septième jour, je m'en vais, au travers de lui, vous démontrer le non-sens des doctrines antibibliques que cette religion a établies et dont nous avons déjà découvert une grande partie.

Pour ce faire, nous allons, dans un premier temps, découvrir l'importance que revêt son Manuel d'Église pour la religion adventiste du septième jour du septième jour.

Ceci nous renseigne *[Manuel d'église des adventiste du septième jours du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis] :*

« Autorité et fonction du Manuel d'Église : [...] Le Manuel d'Église indique aussi com- ment l'Église définit la vie chrétienne ainsi que l'administration et la discipline de l'Église, *le tout étant fondé sur des principes bibliques et sur l'autorité de Sessions de la Conférence générale dûment réunies.*

[…] Les normes et pratiques de l'Église reposent sur les principes des Saintes Écritures. Ces principes, soulignés par l'Esprit de prophétie, sont énoncés dans ce *Manuel d'Église* et doivent être appliqués dans tous les domaines concernant la gestion administrative et le fonctionnement des Églises locales. »

Comme vous pouvez le constater, l*e Manuel d'Église de l'Église adventiste du septième jour du septième jour* peut être comparé au code de la route qui établit des règles de gestion de vie et des interdits.

> *C'est lui qui régit tout au sein de cette religion, en sorte que c'est lui qui définit les normes de la vie chrétienne pour tous les adventiste du septième jours du septième jour, ainsi que les règles d'administration et la discipline ecclésiale de cette religion.*

En outre, les principes présentés dans ce **Manuel d'Église** doivent être obligatoirement appliqués en matière de gestion administrative pour le fonctionnement des Églises locales de cette religion.

Venons-en maintenant au clou de la présentation, au point-clef que je souhaite présenter en vue de démontrer combien la religion adventiste du septième jour du septième jour est non seulement hors la loi face à la Parole de Dieu mais aussi face à son *Manuel d'Église,* qui est, nous l'avons vu, la base sine qua non qui gère cette religion.

Pour ce faire, revoyons cet extrait du texte que nous venons de lire :

> **« […] Les normes et pratiques de l'Église reposent sur les principes des Saintes Écritures. […] »**

Avant de développer ce que nous venons de voir, il me semble important de le renforcer avec ce qui suit *[Manuel d'église des adventiste du septième jours du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis] :* **« Vœu baptismal n° 5 :**

Croyez-vous que la Bible est la Parole inspirée de Dieu, l'unique règle de foi et de conduite du chrétien ?

Vous engagez-vous à passer du temps régulièrement à prier et à étudier la Bible ? »

Par ce vœu baptismal, l'intéressé au baptême doit confesser qu'il reconnaît la Bible comme étant la Parole inspirée de Dieu et qu'il s'engage à l'avoir comme unique règle de foi et de conduite.

C'est cette même base qui a été instituée dans le manuel d'Église, qui présente les normes établies au sein de la religion adventiste du septième jour du septième jour comme reposant sur **« les principes des Saintes Écritures ».**

> *Houlà, houlà, houlà, SOS, « Houston nous avons un problème ! » Hum... vous avez bien compris ce que je viens de vous énoncer ?*
>
> > *La question est bien sûr rhétorique ! Nous sommes ici face à une antinomie !*

On ne peut pas à la fois demeurer fidèle à la Parole de Dieu et en même temps pratiquer des doctrines spirituelles pernicieuses.

Forts de toutes les doctrines antibibliques que l'Église adventiste du septième jour du septième jour pratique et que nous avons déjà vues, et que nous continuerons à voir dans ce livre, nous comprenons que les membres de cette religion transgressent non seulement la Parole de Dieu mais aussi leur propre base de foi établie dans leur *Manuel d'Église. Ce faisant, le dogme de cette religion n'est que néant !*

Forts de tout ce que nous venons de voir, nous comprenons que le baptême ainsi que les vœux que la religion adventiste du septième jour du septième jour a institués, ne sont ni acceptables aux yeux du Seigneur, ni par son *Manuel d'Église*. Ce type de doctrine n'a donc aucune raison d'être.

Avec ce que nous venons de voir, lié à tout ce que nous avons déjà étudié dans ce livre, normalement toute personne sensée a déjà compris que le dogme adventiste du septième jour du septième jour n'est qu'une vaste mascarade.

Pour continuer, je vous dirais que le fait de rejeter les ordonnances que le Seigneur nous a laissés dans sa Sainte Parole en vue de pratiquer des doctrines antibibliques correspond à un acte d'apostasie.

Dans *[2 Thessaloniciens 2 versets 3, 7-12]*, nous découvrons que l'apostasie est l'abandon de la vérité en vue de pratiquer le mensonge.

Par ses actes, l'Église adventiste du septième jour du septième jour de cette génération porte le fruit de l'apostasie et est donc une apostate. Une réforme doit donc se mettre en place au sein de cette religion sur plusieurs points, dont certains ont déjà été découverts : *parmi eux se trouve la réalité du baptême pour ceux qui ont apostasié.*

Pour vous présenter sa base, je vous invite à lire le texte *[Manuel d'église des adventiste du septième jours du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis]* qui présente ce qu'a établi **Mme Ellen G. White,** pour ceux qui se retrouvent dans une telle situation :

« Apostasie et rebaptême : *bien que l'apostasie ait existé au sein de l'Église apostolique (Hé 6.4-6), l'Écriture ne traite pas de la question du rebaptême. Ellen G. White est en faveur du rebaptême lorsque des membres d'Église, devenus apostats, se reconvertissent par la suite et souhaite retrouver leur place dans l'Église. [...]*

« Le Seigneur nous engage à une réforme sérieuse. Quand une personne est passée par une véritable reconversion, qu'elle soit ànouveau baptisée.

Qu'elle renouvelle son alliance avec Dieu, et Dieu renouvellera son alliance avec elle. » – *Évangélisei*, p. 338. »

Ce qui est énoncé ici est clair ! Dès qu'un membre de l'Église adventiste du septième jour du septième jour a apostasié, il doit être rebaptisé. En conformité avec ce que déclarent les écrits de leur défunte prophétesse *Ellen G. White,* tous les adventiste du septième jours du septième jour, étant, dès le baptême, apostats, doivent donc tous être rebaptisés.

Forts de tout ce que nous avons déjà étudié, nous comprenons que, le baptême reçu, en ce siècle, par tous les adventiste du septième jours du septième jour, et cela, en aussi grand nombre qu'ils soient, et aussi sincères fussent-ils en le contractant, a été annulé par les doctrines d'hommes qui y ont été insérées et n'a donc été qu'un bain sans savon, incapable de les sceller et de les ancrer dans la foi chrétienne pour la vie éternelle.

Il est à noter que cette réalité de l'apostasie que nous venons de découvrir est vraie pour les membres de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, mais elle l'est aussi pour tous ceux qui, en cette génération, se réclament comme étant des enfants de Dieu et qui rejettent la Parole de Dieu pour pratiquer leurs propres préceptes.

Je vous dirais, qu'en cette génération, c'est toute la chrétienté qui s'est pervertie et apostasiée. Je vous apporte des preuves de mes dires dans mon livre intitulé *« Inquisitiô (Qu'est-il advenu de la sainteté de la parole de Dieu ?) »* au chapitre *« L'œcuménisme moderne : matérialisation de l'agneau bestial aux deux cornes d'Apocalypse ».*

C'est donc tous les chrétiens qui devront se rebaptiser s'ils désirent recevoir le Saint-Esprit et ses dons spirituels. Pour poursuivre, je vous dirais qu'il est important de ne jamais perdre de vue le texte de *[Actes 9 versets 1-7],* que nous avons déjà lu en vue de comprendre le bien-fondé du rebaptême de masse que je viens de présenter.

Ce texte nous évoque la finalité du baptême comme n'étant pas l'immersion, mais est de recevoir le Saint-Esprit et que le signe permettant de savoir que c'est fait est le ou les dons spirituels que l'on reçoit à la suite de notre baptême.

À vous qui êtes adventiste du septième jours du septième jour, ou en êtes-vous en la matière ? En sortant des eaux baptismales, avez-vous eu la capacité de parler une langue que vous ne maitrisiez pas avant d'être immergé ou avez-vous commencé à prophétiser etc., avez-vous recu un nouveau don spirituel ? Si la réponse est non, alors c'est signe que le Seigneur n'a pas validé votre baptême !

Il paraît important de comprendre que sans don spirituel reçu par suite du baptême, il s'agit d'un signe qu'il n'est pas agréé par le Seigneur et c'est pour cela que son Esprit Saint ne nous est pas donné.

La résultante est que nous ne pourrons pas hériter de la vie éternelle, car non scellé par le Saint-Esprit. Voir mon livre intitulé *« L'acte du baptême et la croissance chrétienne »* au chapitre *« La sixième étape du baptême : le(s) don(s) spirituel(s) reçu(s) présuppose(nt) le scellement du nouveau baptisé par le Saint-Esprit ».*

À vous qui êtes adventiste du septième jours du septième jour, en ce jour, et en votre âme et conscience, pensez-vous qu'avec toutes les doctrines iniques qu'a instituées votre religion, surtout en matière de baptême, que vous avez recu le Saint-Esprit quand vous avez été baptisés ? Le Seigneur peut-il se renier et donner le Saint-Esprit à ceux qui ne lui sont pas fidèles ?

L'Esprit de Dieu peut-il venir vivre en ceux qui transgressent journellement la Parole de Dieu par leurs préceptes *[Actes 5 verset 32], [2 Corinthiens 6 versets 14-18] ?*

Dans la vie, toute action appelle à une réaction : *Si vous ne mettez pas de levure dans votre pâte à gâteau destinée à devenir un quatre-quarts, comment va-t-il gonfler ? De même, si vous mettez des entraves à l'obtention du Saint-Esprit, comment pouvez-vous penser qu'il vous sera donné alors que vous êtes infidèle au Seigneur ?*

Fort de tout ce que nous venons d'étudier, je vous dirais à vous qui portez fièrement le nom d'adventiste du septième jour du septième jour, je vous le dis solennellement en ce jour que le choix que vous ferez ou non pour l'Éternel déterminera en ce jour votre devenir éternel.

Afin qu'il y ait un renouveau au sein de la religion adventiste du septième jour du septième jour, il faut donc comme déjà mentionné, que tous ses membres se refassent baptiser.

C'est donc plus de **23 millions de personnes** qui devront être rebaptisées ! Néanmoins, en ce qui concerne la cérémonie baptismale et la préparation à cette dernière, il existe des carences en la matière au sein de la religion adventiste du septième jour du septième jour.

Il faut donc aussi qu'une réforme puisse être mise en place afin que les sept étapes bibliques du baptême puissent être appliquées.

Ces étapes prennent en compte des choses à faire avant, pendant et après le baptême ; sans quoi, celui qui se fait baptiser ne sera pas scellé, par le Saint-Esprit en Jésus-Christ et ne recevra pas de don.

Le Seigneur est un Dieu d'ordre ; ce faisant, chacune de ces étapes du baptême est importante. Pour les découvrir, je vous invite à lire mon livre intitulé *« L'acte du baptême et la croissance chrétienne »* au chapitre *« Les sept étapes intrinsèques bibliques du baptême destinées à la croissance chrétienne ».*

Pour continuer, je vous dirais qu'en ce qui concerne les vœux baptismaux adventiste du septième jours du septième jour, comme ils sont antibibliques et contreviennent par-là même aux modalités de leur Manuel d'Église, ils doivent donc être abrogés.

Il faut donc qu'en vue d'être baptisé au sein de cette religion, qu'il n'y ait plus de vœux de baptême qu'il faille accepter après lecture, ou qui doivent être récités ; désormais, nul ne doit plus devoir signer un formulaire où ils sont mentionnés en vue d'entériner le baptême.

Néanmoins, il est à noter que le fait de se refaire baptiser ne sera pas suffisant pour assurer aux adventiste du septième jours du septième jour qu'ils recevront le Saint-Esprit et qu'ils seront ainsi scellés en Christ.

Ce que je viens de dire présente l'une des répercussions qui sont attachées au baptême que reçoivent les adventiste du septième jours du septième jour et qui fait que, même si l'un d'entre eux voulait renier les *treize vœux baptismaux ou ceux alternatifs,* ils n'en seraient pas pour autant libérés.

Le problème majeur qui demeurera est celui qui est présenté dans ce texte : *« Mon fils, si tu t'es porté garant des dettes de ton prochain, si tu t'es engagé pour autrui en topant dans la main,* **si tu t'es laissé prendre au piège par tes promesses, si tu es prisonnier de tes propres paroles, alors, vite, mon fils, fais ce que je te dis pour te désengager, car tu t'es livré toi-même au pouvoir d'autrui :**

Dégage-toi comme la gazelle *va, humilie-toi devant le créancier, insiste auprès de lui, n'accorde ni sommeil à tes yeux, ni assoupissement à tes paupières ;* **du piège tendu, comme l'oiseau du filet de l'oiseleur. »** *[Proverbes 6 versets 1-5, Bible Semeur].*

Ce texte nous montre l'importance que revêtent les promesses, donc les vœux, que nous faisons. Une fois ce type de parole prononcé, nous devenons les prisonniers de notre promesse et nous nous livrons pieds et poings liés au pouvoir de celui envers qui on s'est engagés.

De tels engagements nous piègent et seul celui à qui nous les avons faits, a le pouvoir de nous en délivrer.

Le peuple adventiste du septième jour du septième jour devant confesser des vœux baptismaux avant d'être baptisé est lié, et ne peut briser lui-même ce lien en raison de ses vœux.

Donc, conformément à ce que le Seigneur demande, les membres de cette religion doivent se dégager comme la gazelle des mains de ceux sous la domination desquels ils sont tombés.

Seuls ceux qui les ont contraints à prononcer ces vœux pourraient les en délier. Ce sont donc les pasteurs et les hautes instances adventiste du septième jours du septième jour qui sont habilités à gérer cette réforme.

Néanmoins, il existe une hiérarchie au sein de cette religion ; ce faisant, vous qui en êtes membres, en vue d'avoir gain de cause et que non seulement les vœux baptismaux soient abrogés, mais aussi toutes les doctrines de votre religion qui contreviennent à la Parole de Dieu, vous devrez mettre en place certaines démarches.

Tout d'abord, il est important de comprendre que pour qu'une doctrine puisse être rejetée, il faut qu'une commission spéciale puisse le décréter.

Voici ce que ce manuel préconise en la matière *[Manuel d'église des adventiste du septième jours du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis] :*

« Procédure de modification du Manuel d'Église : [...]

« Tous changements ou révisions de règlement devant être apportés au *Manuel* devrait recevoir l'accord de la Conférence générale réunie en séance plénière ».

[…] Les changements apportés au *Manuel d'Église*, à l'exception des *Notes* et des adaptations stylistiques, ne peuvent avoir lieu que par acte d'une assemblée plénière de la Conférence générale, durant laquelle les délégués de l'Église mondiale peuvent s'exprimer et voter.

Si une Église locale, une fédération, une union ou une mission souhaite proposer une révision du *Manuel d'Église*, elle doit soumettre sa proposition à l'échelon organisationnel supérieur pour en obtenir conseil et examen.

Si cet échelon approuve la proposition, il soumet la révision suggérée à l'échelon suivant à fin d'évaluation supplémentaire.

Si les différents échelons approuvent la proposition, elle finit par aboutir au Comité chargé du Manuel d'Église de la Conférence générale, qui considère toutes les recommandations.

Si ce comité approuve une révision, il la prépare afin qu'elle soit présentée à un Conseil annuel et/ou à une Session de la Conférence générale. […]

Cependant, si un tiers des membres du Conseil annuel décide (et vote en ce sens) qu'une modification de forme aboutirait à un changement de fond sur le sens du passage concerné, la modification proposée doit être soumise à l'assemblée plénière de la Conférence générale.

Lors du dernier Conseil annuel d'un quinquennat, le Comité exécutif de la Conférence générale reprend toutes les modifications des Notes et les fait correspondre aux amendements éventuellement proposés au corps du manuel. **Une nouvelle édition du *Manuel d'Église* est publiée après chaque Session de la Conférence générale. C'est toujours l'édition la plus récente qui fait foi. [...] »**

Dans ce texte, nous avons une organisation bien huilée et destinée à modifier le Manuel d'Église.

Nous découvrons que seule la Conférence générale des adventiste du septième jours du septième jour, qui est l'échelon administratif le plus élevé de cette religion, a compétence pour le réformer. Pour ce faire, les choses sont statuées par acte d'une assemblée plénière où les délégués mondiaux de cette religion vont voter.

Hormis cela, pour qu'une doléance soit reçue par eux, elle doit se faire par le biais des échelons administratifs institués :

Donc, une église doit passer par sa fédération, la fédération par son union etc.

Si la doléance est retenue, il y a un changement qui se fait dans le Manuel d'Église, et dès lors, c'est la dernière version qui fait foi.

Comme nous venons de le voir, pour que des doctrines adventiste du septième jours puissent changer, il faut qu'il y ait une démarche qui se fasse, par échelon ; le texte *[Manuel d'église des adventiste du septième jours du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis]* nous en dit plus sur les démarches de ceux qui veulent soulever des interrogations sur des bases du Manuel d'Église :

« Les responsables et dirigeants d'Église, les pasteurs et les membres de l'Église doivent s'adresser à leur fédération pour les questions relevant de l'administration de leur communauté ou pour les questions soulevées par le *Manuel d'Église*.

S'ils ne parviennent pas à se mettre d'accord, ils doivent consulter leur union ou leur mission pour obtenir des éclaircissements. »

Ainsi, seuls les membres baptisés et qui jouissent du droit de vote au sein de l'Église adventiste du septième jour du septième jour pourront agir, car pour que les choses puissent changer, les plans à mettre en place doivent être menés selon les bases législatives internes de cette religion.

Voici ce que nous pouvons encore lire à ce propos *[Manuel d'église des adventiste du septième jours du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis] :* **« Réunions administratives :**

L'Église locale fonctionne à l'aide de rôles bien définis au sein de la structure de l'Église adventiste du septième jour.

Dans le contexte de ces rôles, l'assemblée administrative est l'assemblée officielle des membres de l'Église locale.

Les membres en situation régulière sont encouragés à y participer et y ont le droit de voter.

Un membre faisant l'objet de mesures disciplinaires ne peut y participer, ni verbalement, ni par le vote.

[…] Les grandes décisions doivent être prises lors de réunions administratives régulières ou convoquées spécialement. […] »

Complétons avec ceci *[Manuel d'église des adventiste du septième jours du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis] :*

« Nécessité d'un vote majoritaire : […] « La majorité de l'Église constitue un pouvoir qui s'impose aux membres d'Église individuels. »

Finissons avec ce dernier texte *[Manuel d'église des adventiste du septième jours du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis] :*

« Le comité et ses réunions : définition et fonction : *chaque Église doit avoir un comité actif dont les membres ont été élus au cours d'une assemblée administrative. […]* **Les responsabilités du comité d'Église sont les suivantes : […]**

4. Le maintien de la pureté doctrinale.

5. La défense des valeurs chrétiennes. […]

7. La supervision des finances de l'Église. […] »

Ce qui est présenté dans ces textes, nous donne matière pour travailler à cette réforme de l'Église adventiste du septième jour du septième jour. Nous découvrons tout d'abord que le moteur du changement qui pourra se mettre en place au sein de cette religion ne pourra se faire que par le biais de réunions administratives.

Ces réunions sont ouvertes à tout membre baptisé de cette religion et qui n'est pas sous le coup d'une sanction quelconque.

Lors de ces réunions, chaque membre d'église qui se trouve en situation régulière a le droit de vote et son vote compte pour une voix.

En outre, la majorité des voix lors des votes constituent un pouvoir qui s'impose à l'Église. Nous apprenons aussi que lors des réunions administratives, le comité d'Église peut présenter des plans pour le maintien de la pureté doctrinale et la défense des valeurs chrétiennes.

Il est à noter que ces normes doivent avoir des fondations bibliques, car nous avons vu plus haut que l'Église adventiste du septième jour déclare que **« Les normes et pratiques de l'Église reposent sur les principes des Saintes Écritures ».**

Ainsi, c'est lors des réunions administratives que ce dossier de réforme doit être abordé, car comme vous l'avez constaté, c'est pendant de tels moments que les divers problèmes, qui concernent la doctrine et les valeurs chrétiennes, sont débattus.

Forts de tout cela, l'action que vous, membres de la religion adventiste du septième jour du septième jour, devez mener est simple :

Vous devez lors d'une réunion administrative, présenter ce livre, l'objectif étant que son contenu puisse être examiné, minutieusement, Bible en main.

Son contenu nécessitera être présenté comme base de la réforme devant se mettre en place au sein de l'Église adventiste du septième jour du septième jour. Il faudra que chaque église établisse ce même protocole.

Puis, vous devez avec toutes les églises qui forment votre fédération faire une pétition demandant que les doctrines d'hommes – donc de démons – qui ont été instituées dans le dogme adventiste du septième jour du septième jour, et qui sont présentées dans ce livre soient éradiquées. Il faudra adresser cette pétition à votre fédération sous couvert de votre pasteur.

La lettre sous couvert doit être faite en trois exemplaires, le premier sera adressé au pasteur, le deuxième à la fédération dont il dépend, et le troisième sera conservé par vous à titre de justificatif.

Les exemplaires envoyés le seront en recommandé avec accusé de réception afin de faire valoir vos droits par la suite.

Dans le cas où votre fédération ne vous adresse pas une réponse positive, ou encore si dans les deux mois, vous n'avez pas de réponse, vous pourrez conclure qu'ils n'ont point obtempéré.

Tous les membres des diverses églises qui forment votre fédération devront alors se fédérer et faire une pétition commune adressée à votre union sous couvert de votre fédération. Si votre union ne répond pas, tous ceux qui en font partie devront se fédérer et faire la pétition, etc.

L'objectif est d'arriver à la Conférence générale du mouvement adventiste du septième jour du septième jour. Cette démarche par palier hiérarchique est déterminante, puisque nous avons vu que c'est ce qu'a décrété le Manuel d'Église. De telle sorte que les démarches que vous ferez auront pour but d'arriver, échelon après échelon, à la plus haute sphère de décision de l'œuvre adventiste du septième jour.

Si vous n'avez pas de réponse de la part d'un des échelons – votre pasteur, le président de votre fédération ou celui de votre union ou celui de votre division –, ne soyez pas attristés, car ils ne sont que des maillons et, en tant que tels, ils n'ont pas le pouvoir de changer les choses. Sachant qu'ils n'ont pas de pouvoir de décision, ils devront vous donner la preuve écrite qu'ils ont fait suivre votre pétition à la haute instance de l'Église qui leur est supérieure.

Sans nouvelles, ralliez tous les membres de l'Église que compte votre fédération, puis ceux de votre union, puis ceux de votre division, etc. Votre pétition devra toujours avoir le même objet.

Les demandes que vous adresserez auront toujours pour raison d'être de présenter ce livre qui porte les bases de la réforme adventiste du septième jour du septième jour.

Tant qu'une réponse satisfaisante ne sera pas donnée par les hautes instances, vous devrez frapper auprès de celles les chapeautant – Écrivez à l'instance supérieure qui gère l'œuvre adventiste du septième jour du septième jour – jusqu'à arriver au groupe des plus hauts dignitaires. À chaque étape, alliez vos frères et sœurs des autres églises, villes et pays.

Vous ne pouvez passer outre cette règle hiérarchique, car ce serait mal faire, et vous transgresseriez par-là même les règles que Dieu nous a données dans *[Matthieu 18 versets 15-18],* afin de reprendre nos frères et sœurs errants. Il est à noter que cette base est aussi celle que la religion adventiste du septième jour du septième jour a instituée.

Ceci nous renseigne *[Manuel d'église des adventiste du septième jours du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis] :*

« La discipline ecclésiale : [...] Lorsque des membres d'Église sont tombés dans quelque faute, suivons minutieusement les instructions données par le Sauveur au chapitre dix-huit de Matthieu. […] »

[…] Quelle que soit la nature de l'offense, la règle divine relative au redressement des malentendus ou des torts personnels reste la même. Un entretien particulier et charitable avec la personne en faute suffira dans la plupart des cas pour dissiper la difficulté. […]

S'il résiste aux efforts qui sont faits pour le relever, c'est à l'Église qu'incombe la responsabilité de le rejeter de son sein. […]

Le mal devra alors être présenté sous son vrai jour, et condamné pour qu'il ne se répande pas. Il faut veiller sur la santé et la pureté de l'Église, afin qu'elle puisse paraître devant Dieu sans souillure, revêtue de la robe immaculée de la justice du Christ. […] »

Le *Manuel d'Église* des adventiste du septième jours du septième jour préconise que le mal doit être dévoilé et condamné sous toutes ses formes, afin qu'il ne se répande pas, l'objectif étant de veiller à la pureté de l'Église, nous agirons donc au nom puissant de Jésus-Christ en vue de la purifier !

Afin donc de purifier la religion adventiste du septième jour du septième jour de toutes ses iniquités, vous ses membres devez appliquer toutes les bases que l'Esprit de Dieu m'a données de vous présenter dans ce livre.

L'objectif final de tout ce que nous venons de voir étant que le plus haut dirigeant adventiste du septième jour du septième jour puisse confesser publiquement qu'il renie toutes les doctrines antibibliques instituées au sein du dogme adventiste du septième jour du septième jour et dévoilées dans ce livre.

Tout particulièrement les vœux baptismaux, que tous les membres de cette religion ont dû prononcer, et qu'il les abroge.

Il faut qu'il reconnaisse aussi publiquement qu'il libère tous les adventiste du septième jours du septième jour, de façon individuelle, des vœux baptismaux qu'ils ont pu prononcer.

En ce qui concerne vos doléances, il sera accordé **un an** aux hautes autorités de votre religion pour qu'ils réforment les doctrines adventiste du septième jours du septième jour qui transgressent la Parole de Dieu.

> *Durant le laps de temps où durera la réforme de votre religion, vos doctrines incriminées devront être considérées comme dangereuses, à abroger, donc ne pouvant continuer à être pratiquées.*
>
> *Néanmoins, il ne sera pas suffisant que les doctrines adventiste du septième jours du septième jour concernant le baptême soient abrogées, car cette Église perd, depuis des décennies, des âmes ;*

Son plus haut dignitaire, le président de sa Conférence générale doit en outre demander pardon, publiquement, pour toutes les âmes qui ont été ainsi vendues au diable depuis toutes ces années par le biais des baptistères de sa religion.

*Après cela, tous les adventiste du septième jours du septième jour devront être rebaptisés, des plus hauts dirigeants en passant par les pasteurs, anciens d*iacres jusqu'aux simples membres.

Dès lors, il conviendra qu'ils puissent tous produire des fruits dignes de la repentance et qu'ils ne se confient plus à l'homme, mais à la Parole de Dieu seule, en conformité avec tous les préceptes bibliques que le Seigneur a institués.

À ceux qui refuseront de se refaire baptiser, en espérant que pratiquer uniquement le rituel du lavement des pieds précédant la Sainte Cène *[Jean 13 versets 1-31]* les purifiera de leurs péchés, sans baptême agréé par le Seigneur, j'ai le regret de leur annoncer qu'ils font erreur. Voyons ce qu'il en est en découvrant les bases bibliques qui régissent le lavement des pieds :

« Jésus, qui savait que le Père avait remis toutes choses entre ses mains, qu'il était venu de Dieu, et qu'il s'en allait à Dieu, se leva de table, ôta ses vêtements, et prit un linge, dont il se ceignit.

Ensuite il versa de l'eau dans un bassin, et il se mit à laver les pieds des disciples, et à les essuyer avec le linge dont il était ceint. *Il vint donc à Simon Pierre ; et Pierre lui dit :*

Toi, Seigneur, tu me laves les pieds ! Jésus lui répondit : ce que je fais, tu ne le comprends pas maintenant, mais tu le comprendras bientôt. Pierre lui dit : non, jamais tu ne me laveras les pieds.

Jésus lui répondit : si je ne te lave, tu n'auras point de part avec moi. Simon Pierre lui dit : Seigneur, non seulement les pieds, mais encore les mains et la tête. Jésus lui dit : celui qui est lavé n'a besoin que de se laver les pieds pour être entièrement pur [...]. » *[Jean 13 versets 3-10, Bible Louis Segond]*.

Dans ce texte, Jésus avant que ne commence sa douloureuse passion, par laquelle il a racheté l'humanité, a mis en place les bases du lavement des pieds, destiné à purifier son peuple.

Cet acte ne peut être appliqué qu'à ceux qui sont déjà *« lavés »,* l'objectif étant de les rendre totalement purs.

Pour comprendre ce qui est dit ici, il nous faut parfaitement nous représenter ce que signifie, bibliquement parlant, le fait d'être lavé. En la matière, le texte *[Hébreux 10 versets 12-22, Bible Semeur],* nous renseigne à ce propos.

Nous découvrons, entre autres, ici, que nous devons nous approcher de Jésus avec **« le cœur purifié de toute mauvaise conscience »** donc avec une **« bonne conscience »** et pour ce faire, nous devons avoir le corps lavé d'une eau pure.

Dans ce texte, c'est l'image du baptême qui est donnée, car seuls ceux qui sont baptisés ont accès, par l'Esprit Saint, à Dieu, parce qu'il fait d'eux des fils et des filles du Seigneur *[Actes 2 versets 38-39], [Romains 8 versets 15-17].*

Ainsi, pour accéder au sanctuaire céleste, il faut s'approcher de Dieu, notamment, avec la pleine assurance que donne la foi, et le corps lavé d'une eau pure.

Que signifie **« avoir le corps lavé d'une eau pure » ?**

C'est tout simplement recevoir un baptême agréé par le Seigneur.

Nos baptêmes contemporains pratiqués dans toute la chrétienté sont de deux ordres :

> *soit ils sont anti-bibliques, car basés sur des doctrines d'hommes au détriment de la Parole de Dieu, soit ils sont incomplets ; ce faisant, le corps du baptisé n'est pas débarrassé de ses péchés.*
>
> *Réaction de cause à effet, celui qui se fait baptiser, n'ayant pas été agréé par l'Esprit de Dieu, n'est donc pas purifié de ses péchés, c'est alors en vain qu'il pratique le lavement des pieds.*

En effet, seuls ceux qui sont déjà lavés (*baptisés*) et qui pratiquent ce rituel précédant la Sainte Cène, sont rendus purs en Christ.

Ainsi, quand le lavement des pieds est réalisé avec un baptême qui n'est pas conforme à la Parole de Dieu, c'est à l'image d'un homme tombé dans un bain de boue et qui se contente de se laver uniquement les pieds avant d'entrer dans un mariage.

De tels agissements nous mettent en abomination devant l'époux, donc Christ, qui nous a conviés à ses noces.

Ainsi, avant de penser à se purifier les pieds, il faut au préalable se débarrasser de tous les péchés qui, telle la boue prise en image, nous souillent ; pour ce faire, il nous faut passer par un baptême conforme en tout point à la Parole de Dieu.

Je vous en apporte les preuves dans mon livre intitulé *« Raïjo (Base de la victoire contre les forces démoniaques) »* au chapitre *« Petit geste menant soit à la sanctification, en Jésus-Christ, soit à être possédé de démons ».*

Maintenant que nous avons vu les retombées néfastes que peut avoir le lavage des pieds lors de la Sainte Cène sur ceux qui la pratiquent sans être éligibles, découvrons alors ce qu'il en est du souper, le corps et le sang du Christ qui serait pris dans cette même configuration que nous venons de voir.

Pour vous en parler, je vous dirais que cet acte des plus solennels, consistant à manger le corps de Jésus et de boire son sang, en mangeant le pain consacré et en buvant le fruit de la vigne qui a été consacré, n'est pas sans répercussion, quand il est fait sans discernement.

Ce qui suit nous renseigne à ce propos : *« Voici la tradition que moi, j'ai reçue du Seigneur et que je vous ai fait connaître : la nuit où le Seigneur Jésus a été livré, il a pris du pain.*

Il a remercié Dieu, puis il a partagé le pain et il a dit : « Ceci est mon corps. Il est pour vous. Faites cela en souvenir de moi. » Après le repas, le Seigneur a pris aussi la coupe de vin et il a dit :

« Cette coupe est la nouvelle alliance de Dieu, parce que mon sang est versé pour vous.

Toutes les fois que vous en boirez, faites cela en souvenir de moi. »

En effet, chaque fois que vous mangez ce pain et que vous buvez cette coupe, vous annoncez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne.

C'est pourquoi celui qui mange le pain du Seigneur, ou qui boit sa coupe sans respect, celui-là est coupable envers le corps et le sang du Seigneur.

Alors, chacun doit bien réfléchir à sa façon de vivre. Ensuite, qu'il mange ce pain et boive cette coupe.

Car celui qui mange le pain et qui boit la coupe, sans reconnaître le corps du Seigneur, celui-là se condamne lui-même, en mangeant et en buvant.

C'est pourquoi parmi vous, il y a beaucoup de malades et de gens sans force, et plusieurs sont morts. *Si nous examinions notre conduite, Dieu ne nous jugerait pas.* **Mais le Seigneur nous juge et nous corrige, pour que nous ne soyons pas condamnés avec le monde. »** *[1 Corinthiens 11 versets 23-32, Bible Parole de Vie].*

Avant de développer ce texte, il nous faut nous intéresser à un fait important qui est présenté dans *[Jean 13 versets 1-31],* et qui est que ceux qui partagent le repas du Seigneur, sa Sainte Cène, doivent être complètement purs, donc sanctifiés en Jésus-Christ.

Ce qui incombe qu'ils doivent d'abord être lavés, donc baptisés, puis participer à la cérémonie du lavage des pieds avant de pouvoir prendre place à la Sainte table. Ce faisant, tous ceux qui ne sont pas baptisés, ou dont le baptême n'est pas conforme à la Parole de Dieu, ne peuvent venir partager le corps et le sang de Christ.

Revenons maintenant au texte que nous avons mis en suspens. Ainsi, nous comprenons que tous ceux donc qui ne sont pas éligibles à la Sainte Cène, entre autres, pour les raisons que je viens de relever, et qui y participent quand même, sont irrespectueux et sont coupables envers le corps et le sang du Seigneur.

Ceux agissant ainsi attirent sur eux une condamnation, donc une malédiction, qui peut se matérialiser par des maladies, la perte de force physique et spirituelle et peut aussi mener à la mort.

En outre, il faut garder à l'esprit que toute cérémonie ou acte religieux que le Seigneur n'agréera pas, nous amène à être en communion avec les démons, c'est ce qui est dit dans le texte qui suit :

« Que dis-je donc ? Que la viande sacrifiée aux idoles est quelque chose, ou qu'une idole est quelque chose ? Nullement.

Je dis que ce qu'on sacrifie, on le sacrifie à des démons, et non à Dieu ; or, je ne veux pas que vous soyez en communion avec les démons.

Vous ne pouvez boire la coupe du Seigneur, et la coupe des démons; vous ne pouvez participer à la table du Seigneur, et à la table des démons. *Voulons-nous provoquer la jalousie du Seigneur ?*

Sommes-nous plus forts que lui ? » [1 Corinthiens 10 versets 19-22, Bible Louis Segond].

Le point crucial que je tiens à faire ressortir ici est la réalité de l'union que nous avons avec le propriétaire de la table sur laquelle nous sommes assis en vue de prendre un repas qui est aussi bien physique que spirituel.

Dans un tel contexte, toute désobéissance à la Parole de Dieu, fait de nous des enfants et des serviteurs du diable, comme ce fut le cas des pharisiens *[Marc 7 versets 6-13], [Jean 8 versets 44] ;* ceux agissant ainsi sont donc en communion avec des démons.

En outre, le fait de réaliser le lavement des pieds ou de participer aux repas divins en mangeant le corps de Christ et en buvant son sang sans en être éligible, est symbole d'un mépris affiché envers le divin sacrifice que Jésus a concédé en vue de nous purifier de tout péché.

Il est dit dans *[Hébreux 10 versets 26-31]* que ceux qui agissent selon de telles œuvres seront frappés par le Seigneur.

Fort de ces éléments que j'ai portés à votre attention, Bible en main, je peux solennellement déclarer que ceux qui n'ont pas reçu un baptême conforme à la Parole de Dieu et qui participent à un lavement des pieds ou à la Sainte Cène, n'obtiennent pas le résultat escompté.

> *La prudence est donc de mise ! J'en appelle maintenant, au nom de l'Éternel des armées, aux adventiste du septième jours du septième jour.*
>
> *En ce jour, ne regardez plus* **« la paille »** *qui se trouve dans l'œil des autres religions, mais retirez en premier lieu* **« la poutre »** *qui se situe dans votre œil.*
>
> *adventiste du septième jours du septième jour, je vous réitère, au nom du Seigneur, l'appel à la repentance que je vous ai déjà maintes fois adressé.*

Sachez-le, selon moi, aucune des religions chrétiennes protestantes n'a établi de doctrines de démons pour lier les âmes à Satan au travers de leurs baptistères comme votre religion le fait. L'Église catholique elle-même n'a pas agi comme vous. Elle n'a pas, en ce qui concerne le baptême, œuvré avec le même degré d'iniquité que vous.

Le dogme catholique n'impose pas de doctrines baptismales qui seraient à l'image des **vœux baptismaux** que vous, adventiste du septième jours du septième jour, avez établis et par lesquels vous livrez les âmes poings et pieds liés au démon.

À quoi bon, peuple adventiste du septième jour du septième jour, avoir toute la connaissance s'il vous faut, tels ceux décrits dans *[Matthieu 7 versets 21-23],* être refoulés à la porte au grand jour du Seigneur ?

Ce n'est jamais en vain que l'on transgresse la Parole de Dieu pour établir des doctrines permettant de rendre notre religion plus fonctionnelle. Remarquez, dans *[Marc 7 versets 5-13],* ce qui a attiré aux scribes et aux pharisiens les foudres de Jésus n'était pas de prime abord des choses répréhensibles aux yeux des hommes.

Jésus ne les a pas accusés *d'adultère, de meurtre, de vol, etc.* Leurs péchés étaient des actes qui semblaient être à la gloire du Seigneur, car c'est à Dieu qu'ils faisaient l'offrande qui aurait dû être à leurs parents.

Jésus ne les a pas accusés de ne pas donner d'offrande ou de ne pas honorer leurs parents tout en gardant pour eux la valeur de l'offrande.

Le problème venait du fait qu'ils donnaient à Dieu une offrande pour ne pas honorer leurs parents, cela constitue un péché, car celui qui fait cela transgresse le cinquième des dix Commandements.

La compréhension de ce texte est vitale, car il nous permet de saisir que tout ce que nous faisons, aussi infime soit-il et qui n'est pas sur les mêmes rails que l'Évangile, déraille.

Pour finir, je dirais que l'objectif est que, jusqu'à ce que cette religion ait choisi d'abandonner ce type de baptême pratiqué, que ses baptistères soient frappés d'interdit et demeurent vides.

Désormais, il faut que nul ne puisse plus s'y faire baptiser sans comprendre les risques encourus ! Avant chaque baptême, mobilisez-vous, afin de prévenir du danger qu'ils encourent, ceux sur le point de se faire baptiser.

Car par les baptistères adventiste du septième jours du septième jour, ce n'est pas à Jésus-Christ qu'ils vont être liés, mais au démon.

> *Il est temps que cesse cette duperie, qui n'a que trop duré !*
> *En tant que sentinelles du Seigneur, il en est désormais de votre responsabilité, car Dieu vous réclamera le sang de ceux que vous n'avez pas avertis [Actes 20 versets 20-27].*

6.2 Base de l'application des mesures contre les bergers iniques qui ont exposé les brebis du Seigneur

Pour commencer, je vous expliquerais que ce que nous verrons dans cette partie est un exemple devant être donné plus qu'une doctrine à changer, au sein de cette réforme de l'Église adventiste du septième jour du septième jour. Pour comprendre la raison d'être de ce qui suit, je vous dirais, qu'en tant que chefs spirituels du peuple de Dieu, les hauts dirigeants adventiste du septième jours du septième jour ont des devoirs envers le Seigneur.

Voici ce qu'Il demande à tous ses bergers et cela, peu importe leur religion : **« Prenez donc garde à vous-mêmes, et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établis évêques, pour paître l'Église du Seigneur, qu'il s'est acquise par son propre sang.**

Je sais qu'il s'introduira parmi vous, après mon départ, des loups cruels qui n'épargneront pas le troupeau, et qu'il s'élèvera du milieu de vous des hommes qui enseigneront des choses pernicieuses, pour entraîner les disciples après eux. » [Actes 20 versets 28-30, Bible Louis Segond].

Pour appuyer ce texte, lisons aussi ceci : *« Obéissez à* **vos conducteurs et ayez pour eux de la déférence, car ils veillent sur vos âmes comme devant en rendre compte […] ».** *[Hébreux 13 verset 17, Bible Louis Segond].*

Les dirigeants du peuple de Dieu doivent répondre du devenir des brebis que le grand berger de Nazareth leur confie.

En outre, Paul avait prophétisé, dans le premier texte, que des loups ravisseurs s'introduiraient au sein du peuple de Dieu en vue d'entrainer après eux les brebis du Seigneur à pratiquer des choses pernicieuses.

Cette réalité est, nous l'avons vue, ce que vit, en cette génération, l'Église adventiste du septième jour du septième jour, qui a été entraînée par **M. Ted N.C. Wilson** et ses comparses qui dominent cette religion, à porter révérence à la bête à sept têtes et dix cornes (*l'Église catholique*). Voir chapitre Intitulé *« Représentation littérale de l'union inique de la belle et de la bête matérialisée par l'œcuménisme ».*

La répercussion de tels actes sera, pour les membres de cette religion, de recevoir la marque de la bête s'ils persistent dans leurs errements. L'on ne peut rejeter le Seigneur pour servir la bête et être sauvé, la finalité c'est d'être jeté dans l'étang de soufre et de feu.

Pour découvrir la réalité de la marque de la bête, voir mon livre intitulé *« L'acte du baptême et la croissance chrétienne »* au chapitre *« Les modalités du scellement des deux peuples (celui de Dieu et celui de la bête) »*. Pour vous imager l'œuvre de M. Ted N.C. Wilson et de ses sbires, je vous invite à lire le texte de *[Jean 10 versets 1-18]*.

Ce qui est présenté ici qualifie, pour moi, leurs façons d'agir. Nous voyons en effet que ceux à qui appartiennent le troupeau et qui en prennent soin et les protègent au péril de leur vie sont les vrais bergers. Nous avons aussi les mercenaires, qui, eux, ne sont là que pour une solde, et n'ont que faire des brebis !

Quand vient le danger, ils s'enfuient en les abandonnant à leur triste sort. C'est exactement ce qui s'est passé avec le groupe de mercenaires, conduit par M. Ted N.C. Wilson et qui **« règne »** à la tête de l'Église adventiste du septième jour du septième jour.

Quand l'ONU, sous l'égide de la papauté, leur a mis la pression, ces hommes ne se sont pas souciés des brebis du Seigneur, mais les ont livrés, pieds et poings liés à la bête à sept têtes et dix cornes.

En échange, ils ont obtenu une solde, et ont muté de béliers en lycanthropes (*loups-garous). Ainsi, les œuvres des hauts dirigeants adventiste du septième jours les placent comme étant des mercenaires sans scrupules.*

En outre, par orgueil (*suffisance*), *M. Wilson* et les hauts dirigeants de cette religion n'ont pas fait en sorte de préserver les brebis que Dieu leur a confiées car ils n'ont pas daigné prendre en compte les mises en garde que Dieu m'a inspirées de leur faire parvenir.

Tous ces hauts dirigeants adventiste du septième jours du septième jour, qui n'ont pas pris le temps de m'écouter, ont exposé tous leurs membres, de diverses façons ; la plus tragique est la perte d'une multitude d'âmes qui ont été livrées au diable par le biais des baptistères de cette religion.

Ne m'ayant pas écouté, la réforme que le Seigneur m'a inspirée pour le devenir éternel de tous ceux qui portent le nom d'adventiste du septième jour du septième jour, n'a pas pu se faire, jusqu'à ce jour.

Hormis tout cela, n'ayant pas pris en compte mes écrits, l'épée de la prophétie sans laquelle nul devenir n'est possible – car elle demeure la lumière sûre devant mener à Jésus-Christ *[2 Pierre 1 verset 29]* – n'est toujours pas entre les mains du peuple adventiste du septième jour du septième jour. Cette réalité fait, que le démon les maintient dans les ténèbres de la perdition, et si rien n'est fait, telles les vierges folles seront désormais tous les membres de cette religion.

De ce fait, il faut que ce que l'Éternel a arrêté sur les bergers qui s'engraissent en oubliant de faire la tâche qu'il leur a confiée, soit appliqué. Ceci nous renseigne sur cette réalité : **« Fils de l'homme, prophétise contre les pasteurs d'Israël ! Prophétise, et dis-leur, aux pasteurs : ainsi parle le Seigneur, l'Éternel :**

Malheur aux pasteurs d'Israël, qui se paissaient eux-mêmes ! Les pasteurs ne devaient-ils pas faire paître le troupeau ? Vous avez mangé la graisse, vous vous êtes vêtus avec la laine, vous avez tué ce qui était gras, vous n'avez point fait paître les brebis.

Vous n'avez pas fortifié celles qui étaient faibles, guéri celle qui était malade, pansé celle qui était blessée ; vous n'avez pas ramené celle qui s'égarait, cherché celle qui était perdue ; mais vous les avez dominées avec violence et avec dureté.

Elles se sont dispersées, parce qu'elles n'avaient point de pasteur ;

Elles sont devenues la proie de toutes les bêtes des champs, elles se sont dispersées. **Mon troupeau est errant sur toutes les montagnes et sur toutes les collines élevées, mon troupeau est dispersé sur toute la face du pays ; nul n'en prend souci, nul ne le cherche.**

C'est pourquoi, pasteurs, écoutez la parole de l'Éternel ! Je suis vivant ! *Dit le Seigneur, l'Éternel. Parce que mes brebis sont au pillage et qu'elles sont devenues la proie de toutes les bêtes des champs, faute de pasteur, parce que mes pasteurs ne prenaient aucun souci de mes brebis, qu'ils se paissaient eux-mêmes, et ne faisaient point paître mes brebis, – à cause de cela, pasteurs, écoutez la parole de l'Éternel !*

Ainsi parle le Seigneur, l'Éternel : **voici, j'en veux aux pasteurs ! Je reprendrai mes brebis d'entre leurs mains, je ne les laisserai plus paître mes brebis, et ils ne se paîtront plus eux-mêmes ;**

Je délivrerai mes brebis de leur bouche, et elles ne seront plus pour eux une proie. » *[Ézéchiel 34 versets 2-10, Bible Louis Segond].*

Cette réalité que présente ce texte s'applique bien, selon moi, en cette génération, à *M. Wilson* et les hauts dirigeants adventiste du septième jours du septième jour qui ont utilisé leurs positions dominantes à la tête de leur religion pour gagner en visibilité mondaine et cela, au détriment des brebis que le Seigneur leur a confiées.

Aujourd'hui, ces hommes en sont arrivés à s'allier avec les nations, par le biais de l'ONU, en vue d'avoir plus de *« puissance »,* et cela, nous l'avons vu, au détriment de ce que le Seigneur a laissé comme enseignement par sa défunte prophétesse *Ellen G. White.*

Ils n'ont pas pris soin des brebis du Seigneur qui ont été abandonnées et livrées à l'errance spirituelle et qui sont devenues, de ce fait, les proies des bêtes féroces et particulièrement de la bête à sept têtes et à dix cornes (*l'Église catholique*).

La sentence pour ceux agissant ainsi, est présentée dans ce texte comme la perte de leur charge de pasteur, que Dieu enlève de leurs mains afin qu'ils n'aient plus à paître ses brebis, donc son peuple.

Dans le cas des pasteurs adventiste du septième jours qui, étant donné leur action, ont exposé les brebis que Dieu leur a confiées, il faut qu'il y ait sanction. Pour que les pasteurs indélicats puissent être sanctionnés, on utilisera ce que le manuel d'Église des adventiste du septième jours du septième jour stipule en la matière.

Voici ce que le dogme adventiste du septième jour déclare concernant la responsabilité de ses dirigeants face au péché qu'ils ont laissé se perpétrer *[Manuel d'église des adventiste du septième jours du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis] :*

« Responsabilité de l'Église : *« Dieu tient son peuple, en tant que corps, pour responsable des péchés qui existent parmi ses membres.*

Si les responsables de l'Église négligent de déceler les péchés qui font retomber sur l'ensemble du corps le déplaisir divin, ils endossent alors la responsabilité de ces péchés. [...] »

Le pasteur est responsable des péchés qu'il n'a pas empêchés. J'ai eu à les interpeller sans que les hauts dirigeants de cette religion ne prennent garde à ce que je disais, m'amenant à prendre *« cette épée »* qui porte le discrédit sur tout le corps adventiste du septième jour du septième jour.

Il faut que ces hauts dignitaires qui, en ne prenant pas le temps de me répondre, soient sanctionnés !

Tous les pasteurs qui ont reçu mon appel et qui n'ont pas daigné m'écouter pour découvrir ce que j'avais à dire et ont préféré me mépriser, devront être destitués de leurs postes, pour faute grave.

En ayant permis que ces abominations que sont ces doctrines, qui violent la Parole de Dieu, puissent continuer à se perpétrer, ces hauts dirigeants doivent être sanctionnés en conformité avec ce que le manuel d'Église déclare ici *[Manuel d'église des adventiste du septième jours du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis] :*

« Motifs disciplinaires : les membres d'Église font l'objet de mesures disciplinaires pour les raisons suivantes : […]

2. Violation de la loi de Dieu […] ».

Pour ce faire, voici ce qui est préconisé *[Manuel d'église des adventiste du septième jours du septième jour, édition française de l'ouvrage Church Manual, révisé en 2022 par la Conférence générale de Saint Louis, États-Unis] :* **« Le processus disciplinaire : si le péché commis est grave, l'Église dispose de deux options quant aux mesures disciplinaires devant être adoptées :**

1. Elle peut voter la censure.

2. Elle peut voter la radiation du membre, qui ne fera désormais plus partie de l'Église. »

Avant de développer ce que nous venons de voir, il est important de comprendre ce que le Seigneur préconise dans sa Parole concernant les leaders de son peuple qui ont erré. Voici ce que la Parole de Dieu déclare en la matière :

« Ne reçois point d'accusation contre un ancien, si ce n'est sur la déposition de deux ou trois témoins.

Ceux qui pèchent, reprends-les devant tous, afin que les autres aussi éprouvent de la crainte.

Je te conjure devant Dieu, devant Jésus-Christ, et devant les anges élus, d'observer ces choses sans prévention, et de ne rien faire par faveur. » [1 Timothée 5 versets 19-21, Bible Louis Segond].

Ceux placés à la tête du peuple de Dieu et qui ont erré, devront être confondus par la déposition de deux ou trois témoins ; dès lors, ceux ayant agi ainsi devront être repris publiquement. L'objectif étant que ce témoignage demeure au sein du peuple de Dieu et qu'ainsi, à l'avenir, tous ceux qui ont un poste d'autorité puissent éprouver de la crainte de mal agir et puissent donc marcher droit.

la pratique, l'objectif n'étant pas de livrer ces hommes consacrés, qui ont erré, au diable, par une radiation ; l'option qui reste demeure donc la censure. Elle devra au minimum être **d'une année,** période nécessaire pour qu'une réforme se fasse au sein des doctrines adventiste du septième jours du septième jour. N'ayant pas voulu entendre parler de réforme, ils en seront donc exclus.

Durant une année, ils perdront toute éligibilité, et leurs postes seront, durant cette période, occupés par d'autres.

Il faut que le souvenir de leur témoignage demeure ! Il faut qu'ils servent d'exemples pour qu'à l'avenir, les hommes consacrés sachent que l'Éternel seul est Maître et Seigneur. La crainte de transgresser sa Parole doit être instituée au sein de son peuple.

Il est temps que les abominations que pratiquent les hauts dirigeants de cette religion cessent. Ayant interpellé, averti, exhorté sans que nul ne prenne garde, j'ai donc dû agir en conformité avec le texte qui suit :

« Si l'on fait grâce au méchant, il n'apprend pas la justice, il se livre au mal dans le pays de la droiture, et il n'a point égard à la majesté de Dieu. Éternel, ta main est puissante : ils ne l'aperçoivent pas. Ils verront ton zèle pour le peuple, et ils en seront confus [...] ». *[Ésaïe 26 versets 10-11, Bible Louis Segond].*

Le méchant doit être frappé afin que la justice règne au sein du peuple de Dieu. C'est pour cela que cette partie de ce livre énonçant les sanctions contre les hauts dirigeants adventiste du septième jours du septième jour, à cause de leurs œuvres iniques, m'ont été inspirées par Dieu afin que désormais son peuple soit défait de ces loups aux dents longues.

Voyons ce que *Mme White* présente en la matière dans ce texte *[Manuscript Releases, vol. 7 [Nos. 419-525], MR No. 454 — Reasons for Apostasy in the SDA Church, d'Ellen G White. Tiré du site : https://m.egwwritings.org (traduit en français à partir du texte original anglais)]* : *« Une grande réforme est nécessaire parmi le peuple de Dieu.*

De nombreuses branches sans sève et infructueuses doivent être retirées de la vigne mère. Tout ce qui peut être ébranlé sera ébranlé, afin que ce qui ne peut être ébranlé puisse rester. »

Complétons avec cet autre texte de *Mme White [Manuscript Releases, vol. 7 [Nos. 419-525], MR No. 454 — Reasons for Apostasy in the SDA Church, d'Ellen G White. Tiré du site : https://m.egwwritings.org (traduit en français à partir du texte original anglais)] :*

« Nous serons appelés à rencontrer ceux qui, malgré des réprimandes et des avertissements précis à travers les Témoignages, ont suivi une mauvaise voie. Dieu nous ordonne de nous tenir séparés et distincts de ces hommes qui n'ont pas prêté attention à ses avertissements. *Certains d'entre eux chercheront à entrer dans nos églises, mais nous ne devons leur laisser aucune place. S'ils se convertissent, ils rendront un témoignage différent.*

Mais j'ai un avertissement positif en référence aux hommes qui se sont éloignés de la foi. Que nos églises ne leur soient pas ouvertes ; car ils séduiront, si possible, les élus mêmes. […] »

Ici, le Seigneur nous exhorte à nous séparer de ceux qui ont connu la vérité mais l'ont rejetée. Ainsi, nous comprenons qu'une réforme doit être mise en place pour, entre autres, que les serviteurs de Dieu qui lui sont infidèles soient séparés de son peuple.

Il faut que l'interdit soit décrété sur eux et que les temples leur soient interdits. Faire autrement serait leur permettre de pervertir, par leur inique précepte, le peuple de Dieu. Aussi tous ceux qui ont été avertis, que j'ai avertis, et qui ont préféré persévérer dans leur voie inique, doivent être mis au banc du peuple de Dieu.

Ainsi, tous les pasteurs adventiste du septième jours du septième jour qui ont eu connaissance de mes écrits et qui ont durci leurs cœurs pour ne pas réformer leurs voies, doivent être censurés et être interdits de travail dans les temples et administrations de cette religion.

Il faut qu'il en soit de même pour ceux qui étaient anciens à l'Église adventiste du septième jour du septième jour du **« Mont Garizim »** de Californie au Lamentin en Martinique en **décembre 2008** et qui ont sali mon nom en me faisant passer pour une personne qui œuvre pour le diable à cause du fait que je présente les errements de leur religion et qui ont monté la tête de mon ex-épouse.

La répercussion fut notre divorce et le fait que je n'ai pas pu voir mon fils pendant 16 ans. Pour découvrir cette histoire, voir mon le chapitre intitulé *« Mon combat de foi et ses retombées ».*

La censure pour toute cette personne devra être au minimum d'une durée d'une année, le temps que la réforme puisse se faire.

Ils doivent devenir un puissant témoignage que le Seigneur n'agréait pas les êtres iniques et infâmes dans les rangs de ses enfants. Ces réalités que je viens de vous présenter, je les ai aussi reçues en rêves :

J'ai vu que tels des chiens en furie, plusieurs hauts dirigeants adventiste du septième jours du septième jour chercheront à me nuire, mais le Seigneur ne me laissera pas entre leurs mains.

Parmi eux se trouve un chien des plus virulents, à qui le Seigneur me donnera spirituellement d'arracher la mâchoire.

J'ai aussi vu en rêve trois dirigeants de cette religion qui sera terrassée comme trois hommes qui sont pendus sans qu'ils ne puissent retirer les cordes de leur cou, et cela bien qu'ils aient les mains libres et cherchent désespérément à les enlever.

J'ai vu en rêve le haut dirigeant des adventiste du septième jours du septième jour, ayant beaucoup de mépris pour moi et faisant des plans pour que les responsables de cette religion ne puissent m'écouter.

Mais à la suite de ce livre, ils vont entendre la voix de Dieu leur parlant à travers moi. Je me vois aussi en rêve finir par tenir le leader adventiste du septième jour du septième jour comme on tient une baguette de pain, que je mets sous mon bras et je l'amène dans cette œuvre que le Seigneur me confie.

Ainsi, en conformité avec ce que le Seigneur m'a révélé, plusieurs des hauts dirigeants adventiste du septième jours du septième jour devront être défaits de leurs fonctions. Le plus haut dirigeant de cette religion, quant à lui, devra mener cette réforme, car c'est la volonté du Seigneur.

Je l'ai vu dans un rêve comme étant tel un chien vorace qui tombe dans un trou qui était un piège que ses ennemis lui ont tendu, et je l'en fais sortir pour le garder sous bonne garde.

7 Mon combat de foi et ses retombées

Ce chapitre a pour vocation d'apporter quelques lumières sur la nature du litige qui m'oppose à l'Église adventiste du septième jour, dont j'ai été membre**. Voici mon histoire :** elle remonte à l'**année 2008** et a pour pierre angulaire le baptême adventiste. De par toutes ces années passées à étudier la Bible, j'ai acquis l'intime conviction que le baptême, tel qu'il est pratiqué par l'Église adventiste du septième jour , n'est pas conforme à ce qui est écrit dans la Bible.

J'ai donc essayé de faire entendre ma voix en proposant à certains membres influents du temple adventiste Mont Garizim de Californie au Lamentin en MARTINIQUE de partager avec eux ce que j'avais découvert au sujet des réalités bibliques relatives au baptême.

Ma proposition a été rejetée ou, plutôt, elle n'a pas été prise en considération par ces hauts dirigeants. De guerre lasse, ne pouvant me faire entendre, j'ai donc essayé de mettre en garde les candidats au baptême au cours d'une de ces cérémonies. J'ai été traîné hors du temple avec violence et, bien que je n'eusse fait preuve d'aucune résistance, un des vigiles a même cherché à me frapper.

C'est alors que j'ai fait le vœu en présence de deux frères *« spirituels » Boris et Armant de ne plus « remettre les pieds »* dans une église adventiste, tant que ce genre de baptême y sera pratiqué. J'ai tenu, jusqu'à ce jour, mon vœu, par la grâce de Dieu. En clamant haut et fort ma pleine conviction que le baptême pratiqué par les adventistes était frelaté, j'ai eu à payer le prix fort et à en subir personnellement les conséquences à travers celle qui était mon épouse à l'époque.

Pour me discréditer auprès d'elle, sans même prendre connaissance de ce que j'avais écrit, les dirigeants de ce temple adventiste lui ont fourni des éléments tendant à prouver, selon eux, que j'étais insensé et que mes écrits étaient pernicieux. Sa conviction que je ne **« marchais plus avec Dieu »** était si grande qu'elle m'a interdit d'enseigner les rudiments de la Parole de Dieu à notre fils, craignant que je ne lui inculque des préceptes diaboliques.

Elle aussi a réagi comme ses frères adventistes, sans n'avoir jamais cherché à s'intéresser à ce que j'écrivais. Elle m'a condamné, se fiant aux dires et aux accusations des *« autres »*. L'intervention de ces dirigeants a contribué à accentuer son état d'aveuglement. En effet, dès que cette dernière fut baptisée, quelques mois plus tôt, selon les rites pernicieux de l'Église adventiste, elle se transforma de façon radicale.

Progressivement, plus les jours passaient, plus elle s'éloignait. J'avais l'impression qu'elle était dans son aveuglement, telles les *« ondes qui entourent une pierre jetée dans l'eau et qui vont crescendo »*.

C'est ainsi que suite aux événements décrits plus avant, le **26 décembre 2008,** elle m'a mis au pied du mur en me donnant le choix entre arrêter d'écrire à la gloire du Seigneur ou divorcer.

Choix impossible, car, ayant la foi dans ce que j'avançais, j'ai choisi de perdre femme et enfant au lieu de me renier et de renier Dieu. J'ai donc dû payer ma consécration à Dieu au prix fort !

Elle a donc demandé le divorce, et est partie vivre en métropole avec mon fils, que je n'ai pas revu pendant plus de seize ans.

Nous avons enfin pu nous revoir ; malheureusement, notre relation père-fils est à ce jour un champ de ruines. J'ai cependant foi que cette relation sera restaurée, par la grâce de Dieu, en son temps.

Pour poursuivre, je vous dirais que les répercussions de ma prise de position se sont aussi fait ressentir dans mes finances.

En tant que coiffeur-conseil, j'ai eu à participer à des émissions sur les conseils capillaires sur les ondes de la radio adventiste de la Martinique ; les retombées pour moi furent l'accroissement de **mon portefeuille clients de 80 %, soit plus de 700 clientes.** À partir de la sortie de mon premier livre dénonçant les œuvres de l'Église adventiste du septième jour, cette clientèle adventiste s'est évaporée.

Combien il est attristant de subir, à cause de mes écrits, le mépris de ceux-là mêmes qui se réclamaient jadis comme étant *« mes frères et sœurs »,* sans qu'ils n'aient cherché à un seul moment à en prendre connaissance. Mon ressenti est qu'ils ont placé leur dogme et la parole de leurs hauts dirigeants bien au-dessus de la Parole de Dieu.

Il est attristant de voir comment ceux-là mêmes qui se réclament serviteurs illuminés de Dieu, ayant choisi de marcher selon toute sa Parole, peuvent, sans avoir analysé l'œuvre spirituelle d'un homme, le condamner à l'ignominie.

Cette désertion massive de mon salon de coiffure, liée aux entraves législatives que je présente dans mon livre intitulé *« La grâce annule-t-elle la loi ? »* au chapitre *« Esquisse de carrière, philosophie de vie et oppression discriminatoire venant des lois dominicales »,* a eu pour répercussion une baisse significative de mes revenus, m'amenant à vivre dans la *« disette ».*

Mon ex-épouse ainsi que *« mes frères et sœurs adventistes »* furent l'une des armes que Satan utilisa afin de tenter de me détourner de mes écrits pour le Seigneur, mais mon choix fut sans équivoque de choisir de servir Dieu, malgré l'adversité.

Ce choix demeure, jusqu'à ce jour, grâce à Jésus-Christ notre sauveur qui me fortifie par son Esprit. La flamme que j'avais mise dans l'œuvre ne s'étiola pas, bien au contraire. Le résultat de cette flamme, vous l'avez en mains, ainsi qu'à travers mes douze autres ouvrages.

J'ai la certitude qu'ayant été fidèle en conformité avec *[2 Corinthiens 6 versets 14-16], [1 Corinthiens 7 versets 12-16], [Matthieu 19 verset 29]*, l'Éternel me redonnera, au temps voulu, tout ce que j'ai perdu par amour pour lui.

J'ai dû endurer cette épreuve, mais je sais que je n'ai pas été le seul à vivre des expériences douloureuses par amour pour le Seigneur. En effet, dans *[1 Pierre 5 versets 8-11]*, l'Éternel nous prévient des souffrances que nous devrons subir en vue d'être affermis.

Comme nous n'avons pas à nous battre contre la chair et le sang, mais contre les êtres démoniaques *[Éphésiens 6 verset 12]*, ces souffrances, bien que ce soit des hommes qui nous les infligent, ne viennent pas d'eux, mais du diable qui les domine.

Pour en revenir à ma démarche où je me suis levé en plein temple. Quelques jours après les événements relatés, le Pasteur de l'Église adventiste (*en 2008 au moment des faits*) a souhaité m'entretenir au sujet de mes écrits sur le baptême. Ces derniers étant encore manuscrits à l'époque, il n'a pas souhaité en prendre connaissance.

Voilà la réponse que j'ai reçue : *« Ces documents sont manuscrits et non tapés, cela me sera difficile, je te verrai après ! »*

Ce pasteur n'a jamais honoré sa promesse de revenir. Et pourtant ! Il en a eu l'occasion, à maintes reprises, notamment lors des visites qu'il effectuait chez des voisins et même chez mes parents.

J'ai entre-temps pu éditer le manuscrit en question. Souhaitant que mon message soit entendu, je me suis adressé successivement au président de la Fédération adventiste du septième jour de la Martinique, puis à celui de leur division inter-américaine, mais sans succès. Durant plusieurs années, je n'ai eu de cesse de renouveler des demandes d'entretien auprès des églises, fédérations, unions, etc. adventistes francophones, mais en vain.

Ce n'est qu'en **janvier 2016** que ma persévérance a payé et que j'ai trouvé une écoute en la personne du président de l'union Antilles-Guyane des Églises adventistes du septième jour.

J'ai pu enfin m'exprimer au cours de cet entretien et démontrer que je n'avais pas pour objectif de m'opposer sans raison à l'Église adventiste et que mon seul désir était de servir Dieu, tout comme eux.

J'ai laissé à ce président de l'union Antilles-Guyane des églises adventistes mon livre *« De souffrance et d'encre ».* Fort de son bon accueil, j'avais bon espoir que les choses évolueraient pour le mieux et que la réforme prendrait place au sein de l'œuvre adventiste.

Malheureusement, force a été de constater que les jours, sont devenus des semaines et se sont mués en années, sans que rien ne bouge. Puis le Seigneur m'a inspiré d'écrire un courrier que j'ai titré *« Lettre ouverte aux pasteurs et aux responsables des ministères de l'Église adventiste du septième jour ».*

Cette lettre ouverte a été transmise sous forme de courrier numérique, à partir du **17 octobre 2018,** à tous les pasteurs adventistes que j'ai pu trouver sur leurs sites.

Le Seigneur m'a aussi mis à cœur d'envoyer des courriels et des courriers postaux aux églises et diverses œuvres adventistes du septième jour, à travers le monde durant des années.

N'ayant pas eu de retour allant dans le sens de ma demande – la réforme des œuvres iniques de cette religion – le Saint-Esprit m'a inspiré en ce jour, le **13 juin 2026,** d'inviter une dernière fois les membres de cette religion à venir sonder ce livre que vous avez en main. Je leur ferai très bientôt, si Dieu le veut, la lettre ouverte qui leur est destinée et qui est présentée dans la partie suivante.

Cet appel est destiné à ce qu'au nom puissant de Jésus-Christ, que **« l'épée spirituelle »,** puisse être levée entre cet Ordre religieux et moi pour que la vérité puisse prévaloir.

7.1 Lettre ouverte : peuple adventiste du septième jour, viens sur le mont Carmel défendre ta foi, l'œuvre et l'intégrité de ton dogme

Je vous salue fraternellement en Jésus-Christ, vous qui êtes adventiste du septième jour.

Je viens vers vous en ayant comme motivation les démarches que fit Paul dans *[Actes 28 versets 17, 22-31]* et que je fais mienne, en ce jour, car il nous demande d'être ses imitateurs comme lui-même l'a été de Christ *[1 Corinthiens 11 verset 1]*.

Ainsi, je viens vers vous en conformité avec *[Jean 3 versets 20-21], [1 Jean 4 verset 1] et [Tite 1 versets 10-14],* qui appelle tout serviteur de Dieu à exposer son œuvre à la lumière afin que les fruits qu'il porte soient perçus, par le peuple consacré du Seigneur, qui est tenu de les sonder afin de confondre les êtres iniques, si c'est le cas…

> *À vous qui êtes adventiste du septième jour, comme Paul le fit dans [Actes 28 versets 17, 22-31], je vous invite en ce jour à venir sonder mes écrits afin de démontrer, si vous le pouvez, Bible en main, au nom puissant de Jésus-Christ, par le Saint-Esprit, si ce que je prône est la vérité ou l'erreur.*
>
> *Ainsi, je vous invite, en ce jour, à venir à ma rencontre sur le mont Carmel spirituel, où toute doctrine d'iniquité est ravagée et où la gloire de Dieu se manifeste afin que vous puissiez défendre votre foi, vos coutumes et votre mode de vie en étudiant ce livre...*

Ce livre est téléchargeable sur mon site internet. Je m'engage solennellement à reconnaître publiquement et à abandonner tous les écrits que contient ce livre et que vous réussirez, Bible en main, à me démontrer qu'elles sont erronées et donc iniques car elles contreviennent à la Parole de Dieu.

À vous qui portez fièrement le nom d'adventiste du septième jour et professer être l'église du reste, dernier peuple fidèle du Seigneur, je vous invite à venir croiser, au nom de notre maître Jésus-Christ, et sous l'égide du Saint-Esprit, l'épée spirituelle avec moi, afin que ce soit la vérité et elle seule qui puisse prévaloir, pour la gloire de Dieu.

Membre de l'église adventiste du septième jour, votre consécration et votre devenir éternel sont engagés, vous ne pouvez faire l'autruche, il en va de votre devenir en tant que sentinelles divines :

> *Car s'il s'avère que je suis un loup ravisseur et que vous n'avez pas œuvré afin de me démasquer publiquement, faisant que des âmes innocentes seront perdues ; ou si ce que je prône est la vérité et qu'une réforme doit se faire au sein de votre religion, et que vous êtes resté inerte, dans les deux cas, le sang de ceux que vous n'aurez pas avertis retombera sur vous en conformité avec [Ézéchiel 33 versets 1-6], [Actes 20 versets 26-31].*

Pour poursuivre, je vous dirais que ce que je vous présente fait partie des combats que l'on mène et qui semblent improbables, mais devant lesquels on ne peut se dérober.

Dans la Bible, un cas similaire est présenté, dans la lutte qui oppose le jeune et frêle berger David au géant homme d'armes Goliath.

Soyez donc sage et œuvrez avec zèle pour le Seigneur, comme le fit David ou Élie, et devenez ces héros et héroïnes de la foi qui sont destinés à être des étoiles du firmament édénique.

> *Il est à noter que j'ai déjà, tout au long des dix-sept dernières années, inlassablement contacté directement les hauts dirigeants, par divers biais, de courriels, de courriers postaux, sites internet, mais ce fut en vain. Ce faisant, le Saint-Esprit m'a mis à cœur de changer de tactique.*
>
> *En ce jour, afin de m'assurer de votre écoute, je prends à témoin les nations, ainsi que les autres religions, en m'adressant à vous par le biais de certains réseaux sociaux, afin que, si vous refusez cette confrontation – que le Saint-Esprit m'a inspiré de vous présenter dans ces lignes – vos adversaires puissent venir et prendre connaissance de vos œuvres iniques.*
>
> > *La finalité sera certainement que vous serez tous confondus et votre religion portera, je le crois, désormais au travers des âges, l'infamie, comme c'est le cas des pharisiens.*

Pour poursuivre, il est selon moi important de noter que vous autres adventistes du septième jour, vous n'êtes pas juste une religion, mais une nation spirituelle qui compte plus de **23 millions de membres,** *dont font partie un grand nombre de pasteurs, théologiens, enseignants spirituels, formés à maîtriser l'épée de l'Esprit.*

Ainsi, à moins que je ne sois vraiment sous l'égide de l'Esprit de Dieu, pouvoir me confondre, moi un homme seul, ne devrait être pour vous qu'une formalité…. De ce fait, vous êtes censés, dans cette affaire, ne prendre aucun risque…

Ce faisant, je vous invite à vous fédérer, à contacter vos frères et sœurs à travers le monde, en vue de mener dans l'unité cette sainte croisade contre moi, qui me suis levé contre votre dogme.

Au sortir de cette confrontation, votre choix d'agir ou non, en m'affrontant spirituellement ou non, déterminera si vous êtes, en tant que peuple consacré au Seigneur, de l'envergure du prophète Élie ou de David, ou, a contrario, si vos œuvres sont telles que celles des prophètes de Baal ou de Goliath.

Pour finir, considérons ce qui suit : **« Maudit soit celui qui fait avec négligence l'oeuvre de l'Éternel, maudit soit celui qui éloigne son épée du carnage ! »** *[Jérémie 48 verset 10, Bible Louis Segond].*

En conformité avec ce texte, maudit soit tout ceux qui font partie de la religion adventiste du septième jour, particulièrement les docteurs théologiques, pasteurs, diacres, etc. qui retireront leur épée spirituelle de cette confrontation, laissant perdurer l'iniquité au sein du peuple saint du Seigneur.

Ainsi, puisse tous ceux qui détourneront leur épée spirituelle de ce combat, avant que la vérité ait prévalu, être frappés par le Seigneur, comme ce fut le cas du figuier stérile *[Marc 11 versets 12-14, 20-21].*

Maranatha,

M. Kenny Ronald PIERRE

8 Représentation littérale de l'union inique de la belle et de la bête matérialisée par l'œcuménisme

Dans cette partie, nous allons faire un voyage dans un lieu très très très particulier, l'objectif étant d'aller à la rencontre de sa populace qui est un peuple des plus intéressants, car ils sont tous aveugles, mais ils croient avoir une meilleure vue que les autres nations.

Pire, ils se sont autoproclamés guides des aveugles. Avant de vous en parler, je vous invite à lire *[Matthieu 15 verset 14], [Apocalypse 3 versets 14-22]*.

Avant toute chose, je tiens à relever un point d'importance qui est que dans le message à Laodicée :

> *Le Seigneur n'interpelle pas un individu, mais une Église, donc un peuple saint. Pourtant, ils ont tous les mêmes symptômes, c'est un lieu où tous ceux qui s'y trouvent sont aveugles, mais ne le savent pas.*
>
> *Pire, ils pensent n'avoir besoin de rien, donc n'ont pas conscience de leur besoin de guérison !*
>
> *Dans le premier texte, la situation s'avère similaire, où des aveugles se sont autodéclarés guides des aveugles, la finalité est qu'ils tomberont tous dans une fosse.*

Il n'y a, selon moi, rien de pire que de penser être une chose et ne point l'être. Cette image de Laodicée, l'Église adventiste du septième jour du septième jour aime à l'utiliser en vue de représenter les autres dénominations chrétiennes.

Du temps où j'ai été l'un de ses membres, combien de messages à ce propos n'ai-je pas entendu du haut de la chaire.

Pourtant, aucune autre dénomination chrétienne ne remplit mieux le symbole de Laodicée que cette religion ; pour le saisir, il nous faut comprendre ce que représente le symbole de la vue.

Dans *[Matthieu 13 versets 14-17]* et *[Nombres 24 versets 15-17]*, nous découvrons que le symbole *« voir »* représente la capacité que Dieu donne au prophète de comprendre ces révélations prophétiques.

Ainsi, Laodicée est donc une Église chrétienne qui croit avoir la vue, donc la prophétie, mais en fait elle ne l'a pas : *elle est donc aveugle comme le sont ceux qui vivent sans le Seigneur. En outre, elle croit être vêtue, mais elle est nue.*

Le vêtement représente ici la justice de Jésus que nous endossons en l'acceptant comme sauveur personnel et marchant dans toutes ses voies, donc selon la Parole de Dieu car il est le verbe divin fait chair *[Galates 3 verset 27], [Romains 13 verset 14]*.

Nous comprenons donc que Laodicée croit marcher dans la Parole de Dieu alors que ce sont des doctrines d'hommes qu'elle pratique.

Après tout ce que nous avons déjà étudié en ce qui concerne les doctrines de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, nous comprenons donc que cette religion œuvre, en cette génération, comme l'Église de Laodicée. Elle est tiède, car assise entre deux chaises. *Une fesse est sur la chaise de l'Évangile, l'autre sur le monde.*

Hormis tout cela, il est important de comprendre que le message que le Seigneur adresse à l'Église de Laodicée est avant tout un message d'amour, un appel à la repentance, avant que le couperet des rétributions divines ne viennent la frapper.

Le Seigneur appelle cette église apocalyptique à la repentance. En ce jour, le Seigneur est à la porte de vos cœurs et de votre religion :

> *Oh, adventiste du septième jours du septième jour, et s'il frappe, que ferez-vous ?*

Ce chapitre est destiné à vous permettre à vous qui portez le nom d'adventiste du septième jour du septième jour à réformer vos voies.

L'objectif est que vous puissiez vous détourner des œuvres d'apostasie que vous avez jusque-là pratiquées, souvent sans même vous en rendre compte. Pour entrer dans le vif du sujet, nous allons maintenant découvrir des doctrines adventiste du septième jours du septième jour qui contreviennent aux bases mêmes que leur défunte prophétesse a instituées.

Ce faisant, ces doctrines font de cette religion un lieu de confusion, car un robinet qui tire son eau d'une source unique ne peut pas, à la demande, donner de l'eau douce ou de l'eau amère.

Ainsi, l'Église adventiste du septième jour du septième jour ne peut pas, d'un côté, clamer avoir basé sa foi sur les écrits d'Ellen G. White et d'un autre côté, les rejeter.

Je vais vous démontrer, dans ce chapitre, le néant sur lequel l'Église adventiste du septième jour du septième jour est bâtie en cette génération et comment, en vue d'exister, elle en est venue à renier ses racines, tout en continuant à les présenter comme étant ses fondations.

Malheureusement, nous ne pouvons pas renoncer à nos fondations en allant construire ailleurs, tout en espérant qu'elles continueront à nous soutenir. Ce qui fait, qu'alors que cette religion protestante, donne au monde le visage d'une pérennité, elle a perverti sa base doctrinale originale en vue d'être acceptée par la papauté au sein de l'œcuménisme, tout en continuant à professer qu'elle la suit toujours.

Afin de découvrir cette réalité, il nous faut, dans un premier temps, mettre en lumière ce que déclare cette religion en ce qui concerne les liens qu'elle entretient avec les membres de l'œcuménisme.

Pour ce faire, je vous invite à lire ce que clame cette religion en la matière en lisant ceci *[Adventist Review, partie : Why Adventists Participate in UN and Ecumenical Meetings. Tiré du site : https://www.adventistreview.org] :*

« Pourquoi les adventiste du septième jours participent-ils aux réunions des Nations Unies et aux réunions œcuméniques ?

[…] Les adventiste du septième jours reconnaissent les autres chrétiens comme de véritables membres du corps du Christ.

Mais les adventiste du septième jours ne sont pas membres structurels officiels d'organisations oecuméniques, principalement pour des raisons de liberté de religion.

L'adhésion à un organisme œcuménique limiterait la liberté de partager ses convictions avec tous les autres et compromettrait ainsi la mission universelle de fin des temps, telle que les adventiste du septième jours la conçoivent. Les adventiste du septième jours ne font pas partie des organisations œcuméniques qui exigent une adhésion, mais ils bénéficient du statut d'invité ou d'observateur lors des réunions. […].

En ce qui concerne sa position dans les organisations chrétiennes mondiales, l'Église adventiste du septième jour a obtenu le statut d'observateur lors de réunions et s'est montrée ouverte à des partenariats avec d'autres Églises *dans des domaines qui ne compromettent pas son identité, sa mission et son message.*

La règle générale est de ne pas être membre d'un organisme œcuménique qui éradique ou efface la voix adventiste du septième jour distinctive en ce qui concerne la souveraineté du Dieu Créateur, le sabbat et la seconde venue.

[…] La liberté religieuse pour les adventiste du septième jours est l'antidote à l'œcuménisme syncrétiste et un appel à embrasser la vérité avec la liberté inaliénable de conscience, la liberté de religion ou de croyance, la liberté d'exprimer publiquement ses croyances, la liberté d'inviter d'autres personnes à partager ses convictions ou à rejoindre sa communauté de foi.

[…] En principe, les adventiste du septième jours choisissent de ne pas être impliqués dans des alliances doctrinales avec d'autres églises en raison de l'adhésion adventiste du septième jour à une approche holistique et intégrée des doctrines bibliques et en raison du maintien des doctrines que les adventiste du septième jours considèrent comme ayant été mises de côté, modifiées ou oubliées au cours de l'histoire de l'église.

[…] Aujourd'hui, l'unité est comprise différemment selon les églises chrétiennes. *Pour les catholiques, par exemple, l'unité inclut le concept de la communion des saints, c'est-à-dire à la fois ceux qui sont vivants et ceux qui sont morts. Dans l'Encyclopédie catholique, la communion des saints est décrite comme "la solidarité spirituelle qui unit les fidèles sur terre, les âmes du purgatoire et les saints du ciel dans l'unité organique d'un même corps mystique sous le Christ sa tête....".*

Les participants à cette solidarité sont appelés saints en raison de leur destination [le ciel] et de leur participation aux fruits de la Rédemption." En gardant cet exemple à l'esprit, l'unité mondiale de l'Église ne pourrait être une réalité que si tous les chrétiens adoptaient la vision ou la compréhension catholique de la réalité ou si tous les catholiques abandonnaient leurs croyances profondes.

[…] En outre, les adventiste du septième jours et les autres croyants n'adhèrent pas aux alliances syncrétistes qui diminueraient l'importance et le poids de la vérité, surtout lorsque les croyances de certaines églises ne sont pas en harmonie avec la vérité biblique révélée.

La principale inquiétude des adventiste du septième jours est qu'ils seront empêchés de partager leurs convictions avec toute personne, quelle que soit sa conviction religieuse ou philosophique. Il s'agit fondamentalement d'une question de liberté religieuse. »

Pour entrer dans le vif du sujet, je vais vous faire une confidence, mais je vous demande de ne pas le répéter, car il est important que ce que je vais dire puisse rester qu'entre vous et moi. *Merci par avance !*

En lisant ce qui précède, je fus profondément touché. *Hum... pas parce que j'étais ému...* mais à cause de tant d'hypocrisie. *Oui...* ici nous avons de grands mots, qui, s'il étaient mis en pratique donneraient à l'Église adventiste du septième jour du septième jour un caractère noble et feraient de ses membres des étoiles édéniques qui ne sont consacrées qu'à l'Éternel Dieu. Mais il n'en est rien ! Nous le verrons.

Afin de bien prendre conscience de ce que je dis, il nous faut, dans un premier temps, résumer ce que nous venons de lire ; puis, une fois cette base posée, je vous démontrerai le non-sens de tout cela.

Ici, l'Église adventiste du septième jour du septième jour présente sa position face à l'œcuménisme comme n'adhérant pas à une organisation de ce type qui pourrait compromettre son identité, sa mission ou son message.

En outre, il est précisé que : **« la liberté religieuse pour les adventiste du septième jours est l'antidote à l'œcuménisme syncrétiste ».**

Ainsi, l'auteur de ce texte caractérise l'Église adventiste du septième jour du septième jour comme chérissant **« la liberté inaliénable de conscience »** ainsi que **« la liberté d'exprimer publiquement ses croyances ».**

De plus, en vue de ne pas avoir à déroger à tout cela, cette religion a choisi **« de ne pas être impliquée dans des alliances doctrinales avec d'autres Églises (religions) ».**

En outre, l'Église adventiste du septième jour du septième jour clame aussi ici, haut et fort qu'elle ne peut pas faire d'alliance avec une autre religion qui aurait mis de côté, modifié ou oublié des connaissances bibliques au cours des siècles.

Néanmoins, il nous est aussi présenté les possibilités pour qu'une union totale puisse se faire au sein de l'œcuménisme entre l'Église adventiste du septième jour du septième jour et les autres religions.

Pour qu'il y ait une unité mondiale de toutes les religions (*Églises*), il faudrait soit que les chrétiens – nous comprenons qu'ici est fait mention des protestants – puissent abandonner leur base de foi pour adhérer au dogme catholique, ou vice versa.

Il nous est aussi dit que les adventiste du septième jours ne s'unissent pas avec ceux qui diminueraient le poids de la vérité ou avec des religions dont leur croyance n'est pas en harmonie avec la vérité biblique révélée. Et pour finir, cette religion ne veut surtout pas être empêchée de partager ses convictions et donc devoir renoncer à son droit à la liberté religieuse.

Il est même précisé que c'est sa principale inquiétude. *Hum... Houlà... « Houston, nous avons un problème »... ce sont de belles paroles, mais qui n'ont aucune base qui soit appliquée par l'Église adventiste du septième jour du septième jour.*

En vue de vous montrer le non-sens de tout ce que prône ici l'Église adventiste du septième jour du septième jour, il nous faut avant tout découvrir, sa base de foi dominante.

Pour vous présenter cette réalité, je vous invite à lire ceci *[Déclaration votée à la session de la Conférence de l'Église adventiste du septième jour à Atlanta, en Géorgie, juin-juillet 2010] :*

« Nous, les délégués à la session 2010 Conférence générale à Atlanta, en Géorgie, reconnaissons avec gratitude la contribution à l'Église adventiste du septième jour du septième jour qu'ont apporté les écrits et le ministère d'Ellen G. White.

Nous sommes témoins que l'Église a été bénie et guidée par Dieu au travers des conseils inspirés de sa messagère.

Ses conseils exaltent la Bible comme étant la Parole de Dieu, révèlent Jésus comme Créateur et Rédempteur du monde, et encouragent à une vie de service et de sacrifice.

Son ministère a directement contribué à la préservation de l'unité de l'Église et à son expansion mondiale. […] **L'objectif du don de prophétie, comme les autres dons spirituels, est de parvenir à l'unité, d'équiper le peuple de Dieu pour l'œuvre du ministère, l'édification du corps du Christ, l'empêcher d'être abusé par de fausses doctrines, et de favoriser la croissance spirituelle individuelle et collective** *[Éphésiens 4 : 11-15].*

Nous reconnaissons dans Ellen G. White le don de prophétie, et affirmons que quand ce don est apprécié et écouté, l'Église prospère. Par conséquent, nous exprimons notre gratitude à Dieu pour son don gracieux manifesté dans le ministère prophétique d'Ellen G. White.

Nous appelons les adventiste du septième jours du monde entier à la prière, à l'étude de ses messages en vue de bénéficier de l'inspiration et l'instruction qu'on y trouve.

Nous encourageons les enseignants et les administrateurs de nos établissements d'enseignement et les dirigeants de nos établissements de santé et des maisons d'édition de considérer ses conseils pour leurs secteurs de services.

[…] Nous faisons appel aux administrateurs de l'Église à tous les niveaux d'exercer leur influence en affirmant l'importance de ces écrits pour l'Église et il leur faut poursuivre leurs efforts pour que ces écrits soient disponibles pour les membres de l'Église à un coût abordable.

Et nous affirmons notre engagement à « croire ses prophètes » *[2 Chroniques 20 : 20],* **que nous pouvons prospérer dans l'accomplissement de notre mission dans le monde et ainsi hâter la venue de Jésus. »**

Ici, l'Église adventiste du septième jour du septième jour confesse croire totalement dans les écrits de *Mme White* qu'elle présente comme ayant été une prophétesse, d'où ce texte biblique que nous venons de voir qui est cité.

Avant de poursuivre, je tiens à préciser que je ne remets pas en question le fait qu'*Ellen G. White* a été, de son vivant, une prophétesse du Seigneur. Tout au contraire, je le démontre, Bible en main. Maintenant ce point acté, nous pouvons poursuivre.

En lisant ce texte qui est de **2010,** nous avons une image très claire des fondations sur lesquelles est bâtie l'Église adventiste du septième jour du septième jour.

J'approfondis cette réalité au chapitre intitulé *« L'œuvre de la nécromancie de l'impudique corruptrice ».*

> *Mais entre-temps, cette religion en est venue à avoir des idées de grandeur, et pour ce faire, elle s'est acoquinée avec l'Église catholique, par le biais de l'œcuménisme et ce faisant, les écrits d'Ellen G. White sont devenus gênants.*
>
> *Ainsi tout en demeurant la colonne vertébrale de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, ils ont été, en partie, désavoués par cette religion.*

Voyez vous-même ce qu'il en est, dans ce qui suit *[Adventist Today, De Ervin Taylor, le 13 septembre 2015, a Proposed Letter of Apology to Pope Francis from the GC President. Tiré du site : https://atoday.org (traduit en français à partir du texte original anglais)] :*

« Les lecteurs du site Web Adventist Today et toute personne vivant à Philadelphie qui écoute ou lit les médias locaux dans cette ville ou ses environs, peuvent être au courant du récent envoi massif d'un livre, The Great Controversy, à 700 000 personnes vivant dans cette ville ou ses environs.

Cet envoi devait coïncider avec la visite à Philadelphie, la "ville de l'amour fraternel", de l'actuel Souverain Pontife de l'Église catholique romaine, le pape François.

Comme les lecteurs d'Adventist Today le savent, The Great Controversy est un ouvrage du XIX^e^ siècle basé sur une vaste édition de documents produits à l'origine par et sous le nom d'une cofondatrice de la dénomination adventiste du septième jour du Septième Jour, Ellen Gould Harmon-White (1837-1915).

Comme un large échantillon de nombreux autres auteurs protestants évangéliques et, plus tard, fondamentalistes, appartenant à un large éventail d'Églises protestantes conservatrices dans l'Amérique du XIX^e^ et du début du Xx^e^ siècle, White était très critique à l'égard de la théologie et de l'histoire de l'Église catholique romaine en Europe.

De toute évidence, l'héritage qu'elle reflétait remontait à des siècles, basé sur l'hostilité intense et de longue date qui existait entre les protestants et les catholiques à partir de l'époque de la Réforme et qui s'est poursuivie jusqu'à la fin du XIX^e^ siècle dans de nombreux pays d'Europe avant d'être transplantée de l'autre côté de l'Atlantique aux États-Unis.

Une partie regrettable de cet héritage était l'affirmation continue de scénarios de conspiration concernant de prétendues tentatives des catholiques romains d'établir une sorte d'avantage politique, généralement par des moyens infâmes en Amérique.

L'hostilité anticatholique a été exacerbée au cours du XIX^e^ siècle en raison de la concurrence pour l'emploi avec les Américains anglo-saxons de souche, due à l'afflux important d'immigrants en provenance des pays catholiques d'Europe, en particulier d'Irlande.

Elle a même eu une expression politique au XIX^e^ siècle en Amérique avec la formation du mouvement politique "Know-Nothing", anticatholique, anti-immigrant et anti-juif.

Nous pouvons être encouragés par le fait que l'organisation responsable de l'envoi du volume Great Controversy n'était pas l'Église adventiste du septième jour du septième jour officielle.

Il s'agissait de Remnant Publications, basée dans le Michigan.

Cependant, le message que cet envoi était clairement destiné à communiquer, est un message anti-catholique et la source de ce message émane d'une partie de la tradition adventiste du septième jour.

À la lumière de cette action de la part des membres de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, il est ici proposé que le président de la Conférence générale de l'Église adventiste du septième jour du septième jour envoie la lettre suivante ou une version de celle-ci au pape pour lui demander compréhension et pardon.

Voici une ébauche du texte d'une telle lettre qui serait écrite sur le papier à lettres de la Conférence générale des SDA :

Sa Sainteté, le pape François, *Palais Apostolique, 00120 Cité du Vatican.*

Votre Sainteté :

Il a récemment été porté à mon attention que certains membres malavisés de l'Église adventiste du septième jour du septième jour aux États-Unis ont distribué un livre, écrit par le cofondateur de cette dénomination chrétienne, à de nombreuses personnes vivant dans la ville de Philadelphie, avant votre prochaine visite dans cette ville.

Ce livre s'intitule The Great Controversy. Cet ouvrage a été écrit au XIX^e^ siècle, à une époque de l'histoire des États-Unis où les relations entre les chrétiens protestants et catholiques étaient loin d'être idéales. Malheureusement, ce livre reflétait divers aspects négatifs très regrettables de cette relation.

Un de mes prédécesseurs a noté que les opinions anticatholiques que ce livre soutient ont été "reléguées sur le tas de cendres de l'histoire" par les dirigeants adventiste du septième jours actuels et les laïcs.

J'occupe actuellement le poste de président de la Conférence générale de l'Église adventiste du septième jour du septième jour et, à ce titre, je vous écris pour vous présenter les excuses d'un dirigeant d'un groupe de chrétiens à un autre, en vous demandant votre compréhension et votre pardon pour les actions malheureuses d'un petit nombre de membres de la tradition de foi chrétienne que je représente.

À l'heure où tous les chrétiens de bonne volonté devraient chercher à s'unir pour résoudre les graves problèmes auxquels notre monde est confronté, il ne faut pas laisser les actions de quelques-uns troubler et perturber cette coopération. C'est dans l'esprit de cette préoccupation que cette lettre vous est adressée.

Veuillez accepter ces excuses au nom de tous les membres de l'Église adventiste du septième jour du septième jour qui vous souhaitent, à vous et à l'Église que vous représentez, les bénédictions de Dieu. *Très respectueusement, Ted N.C. Wilson. »*

Avant tout, il est important de noter que **M. Ted N.C. Wilson,** auteur de cette lettre au **pape François,** n'était pas n'importe qui.

À ce moment, c'était le plus puissant des adventiste du septième jours du septième jour, leur président siégeant à la tête de leur Conférence générale ; donc, leur premier magistrat et la plus haute autorité de leur ordre.

En outre, cette lettre est parue dans **l'Adventist Today !** Avant de poursuivre, découvrons ce que c'est en lisant ceci *[Tiré de : Adventist Today (https://atoday.org)] :*

« Adventist Today (AT) est un ministère de journalisme indépendant au service de la communauté adventiste du septième jour mondiale et des lecteurs intéressés par une source fiable d'informations sur la foi et les institutions adventiste du septième jours.

AT publie sous plusieurs formes : quotidiennement sur le Web, via Facebook et Twitter ; hebdomadaire par e-mail ; mensuellement via PDF ; et trimestriellement dans un journal imprimé. »

Ainsi la source est fiable, car c'est un organe de presse adventiste du septième jour du septième jour dont il s'agit.

Pour en revenir à ce courrier que le président de Ted N.C. Wilson, a envoyé à la papauté, je vous dirais qu'après la parution de mon livre dont je viens de vous présenter l'extrait, il a été enlevé de ce site et il a été précisé que c'était **« Une proposition de lettre d'excuses au pape François de la part du président de la CG ».**

Néanmoins, en ce jour, le 28 août 2022, j'ai vu que ce courrier était de retour sur ce site. Le fait de dire que c'était « une proposition de lettre d'excuses » que le leader adventiste du septième jour du septième jour avait faite semble le dédouaner ainsi que sa religion, mais des réalités demeurent.

Parmi elles, le fait même que Ted N.C. Wilson, ait pu être « inspiré » de la teneur de cette lettre et en est venu à matérialiser ses pensées par écrit, démontre que cet homme se trouve, bon gré mal gré, sous l'influence et au service du diable [Jean 8 verset 44] ; car celui qui est glorifié par cette lettre, c'est Satan !

En outre, le fait que malgré ses actes, cet homme a pu être réélu encore deux autres fois président des adventiste du septième jours du septième jour démontre que ceux qui l'ont réélu sont aussi égarés que lui. Pour en savoir plus, lisez le chapitre intitulé « L'œuvre de la nécromancie de l'impudique corruptrice ».

Il faut aussi noter que comme les membres du peuple de Dieu portent les péchés de ses dirigeants *[Matthieu 23 versets 29-36],* c'est donc tous les adventiste du septième jours du septième jour qui sont en faute dans cette affaire et ont apostasié.

L'affaire est grave, car ce courrier est des plus explicites ! Ici, par le biais de son leader *M. Ted N.C. Wilson,* l'Église adventiste du septième jour du septième jour a choisi de rendre allégeance à la papauté.

Cette religion a préféré déposer les armes en vue de laisser la bête à sept têtes et à dix cornes œuvrer au lieu de la confronter en face à face.

Revenons aux dires de *M. Ted N.C. Wilson,* du temps où il était *président* de la *Conférence générale des adventiste du septième jours du septième jour.*

Le *pape François* devait venir en visite à la ville américaine de *Philadelphie.* Forts de cette occasion, certains adventiste du septième jours du septième jour ont pris sur eux et sur leurs finances en vue d'envoyer **700 000 livres « The Great Controversy (en français "La tragédie des siècles") »** à des personnes vivant dans cette ville ou ses environs.

Ce livre est l'un de ceux qu'*Ellen G. White* a écrits pour présenter, entre autres, les œuvres iniques de la papauté au travers des siècles. Nous découvrirons tout à l'heure certains de ces passages.

Sinon, fort des bases que nous avons lues et qui ont été instituées autour des livres *d'Ellen G. White,* devant être distribués au plus grand nombre par l'Église adventiste du septième jour du septième jour, jusque-là, je ne vois pas de problème. Et vous ?

En faisant des plans pour une distribution de masse de ce livre, ces gens ont fait ce pour quoi ils ont été conditionnés et formés.

Là où le bât blesse, c'est qu'entre-temps, les dirigeants adventiste du septième jours du septième jour, *M. Ted N.C. Wilson,* menant la danse, ont mis en place des plans, que les écrit de *Mme White* dérangeait.

D'où les excuses du premier haut dignitaire adventiste du septième jour du septième jour, qui dépeint, pour le pape, les écrits *d'Ellen G. White* comme étant révolus et d'un autre siècle.

L'auteur de ce texte **M. Ervin Taylor,** qui introduit la lettre de **M. Ted N.C. Wilson,** va jusqu'à classer **Ellen G. White** parmi les conspirationnistes conservatrices qui avaient une hostilité intense pour tout ce qui était catholique. Il taxe ses écrits comme étant **« une partie regrettable de cet héritage ».**

En outre, alors que les écrits d'Ellen G. White, nous l'avons vu, sont la colonne vertébrale de l'œuvre adventiste du septième jour du septième jour ; relisons ce que dit leur président, M. Ted N.C. Wilson, dudit livre incriminé :

> **« Un de mes prédécesseurs a noté que les opinions anticatholiques que ce livre soutient ont été "reléguées sur le tas de cendres de l'histoire" par les dirigeants adventiste du septième jours actuels et les laïcs. »**

Ainsi, pour l'Église adventiste du septième jour du septième jour, ce livre de leur prophétesse n'a plus de raison d'être : *il est obsolète.*

Cette réalité a été aussi représentée à une autre occasion sur ce site adventiste du septième jour du septième jour. Ceci nous renseigne *[Adventist Today. Richard Anderson, Cooranbong, NSW, Australie. Tiré du site internet : https://atoday.org/thanks-for-your-thoughts-on-the-great-controversy-distribution/] : « Cher éditeur, sans avoir l'intention d'étendre cette controverse, je souhaite dire que j'ai approuvé et apprécié l'inquiétude de Loren Seibold* **concernant la distribution prévue d'un milliard d'exemplaires de The Great Controversy ("The Wrong Way to Reach the World", 27 août 2021).**

Serait-il possible de canaliser l'enthousiasme pour ce projet vers la distribution, en collaboration avec d'autres organisations, d'exemplaires du Nouveau Testament, ou au moins des quatre évangiles ?

[…] Je crois que l'inspiration de la Bible diffère de l'inspiration des messages d'Ellen White en ce sens que la première est intemporelle, tandis que la seconde porte sur des circonstances d'une époque particulière. […] »

Ici, ce qui m'a d'abord interpellé, c'est la tâche titanesque mise en place, **un milliard d'exemplaires** du livre intitulé **« The Great Controversy (en français "La tragédie des siècles") »** devant être distribués.

Et connaissant la façon de faire de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, ce livre devait être offert gratuitement et ce fut aussi le cas des **700 000 incriminés.**

> *En sorte que nous sommes encore dans les plans que cette religion a établis autour des écrits de Mme White.*
>
> *Mais là, l'auteur de ce poste, Richard Anderson, va préférer descendre en flèche les écrits d'Ellen G. White en les faisant passer pour des choses qui n'ont pas de fondation biblique, car il dit* **« Je crois que l'inspiration de la Bible diffère de l'inspiration des messages d'Ellen White… ».**

Ainsi, désormais pour les adventiste du septième jours du septième jour, les écrits de leur prophétesse, sur qui repose toujours leur foi, sont obsolètes. Pourtant, ce sont ces mêmes écrits d'Ellen G. White que l'Église adventiste du septième jour du septième jour utilise pour justifier qu'elle a **« l'Esprit de prophétie »** et qu'en tant que telle, elle est **« l'Église du reste ».**

Pour continuer, je vous dirais que le fait que ce **lycanthrope** (*loup-garou*) spirituel **M. Ted N. C. Wilson** a désavoué les écrits **d'Ellen G. White,** il a accompli l'une des prophéties que cette dernière avait révélée des décennies avant cela. Voici ce que nous pouvons lire à ce propos *[Catolic Answers, tract, Adventisme du septième jour, tiré du site : https://www.catholic.com/tract/seventh-day-adventism] :*

« L'Église romaine est merveilleuse dans sa sagacité et sa ruse. Elle peut lire ce qui va se passer.

Elle attend son heure, voyant que les églises protestantes lui rendent hommage en acceptant le faux sabbat....

Et il faut se rappeler que Rome se vante de ne jamais changer. Les principes de Grégoire VII et d'Innocent III sont toujours les principes de l'Église catholique romaine. *Et si elle en avait le pouvoir, elle les mettrait en pratique avec autant de vigueur aujourd'hui que dans les siècles passés" (ibid., 507-8).*

"La parole de Dieu a donné l'avertissement du danger imminent ; si l'on n'en tient pas compte, le monde protestant apprendra quels sont les buts réels de Rome, seulement quand il sera trop tard pour échapper au piège.

Elle grandit silencieusement en puissance. Ses doctrines exercent leur influence dans les assemblées législatives, dans les églises et dans le cœur des hommes. Elle empile ses structures hautes et massives, dans les recoins secrets desquelles ses anciennes persécutions se répéteront.Furtivement et à l'insu de tous, elle renforce ses forces pour parvenir à ses fins lorsque le moment sera venu pour elle de frapper.

Tout ce qu'elle désire, c'est un terrain d'observation, et cela lui est déjà donné. Nous verrons et ressentirons bientôt quel est le but de l'élément romain. Ceux qui croient et obéissent à la parole de Dieu s'exposent ainsi à l'opprobre et à la persécution" (ibid., 508-9). […] »

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à rappeler que les écrits de Mme White que nous venons de découvrir sont présentés par un site catholique. Maintenant ce point acté, continuons. En lisant ce texte, nous comprenons qu'ici, Ellen White montre l'Église catholique romaine comme excellente quand il faut agir avec sagacité et ruse.

Elle précise que, comme il en était dans les temps passés, cette religion va utiliser son influence dans les assemblées législatives, donc au niveau des États ou de tout organe politique pour amener les Églises (*donc les religions*) protestantes à lui rendre hommage.

Mme White précise en outre que l'Église catholique observe les réactions afin de pouvoir agir aux temps convenables.

> *Ainsi, l'Église catholique œuvre telle une araignée, qui insidieusement tend sa toile en vue de tester la force de ceux qui y tomberont, de même que leurs réactions.*
>
> *Les proies les plus puissantes réussiront à s'enfuir, mais les autres seront encisonnés afin de devenir au bon moment, celui du diner, son casse-croûte. Ellen G. White précise aussi qu'avec le concours de ses soutiens législatifs, tout en restant dans l'ombre, l'Église catholique, donc la papauté, laissera deux choix au monde protestant :*
>
> > *Soit lui rendre hommage, donc abdiquer dans leur foi, soit « ceux qui croient et obéissent à la Parole de Dieu s'exposent ainsi à l'opprobre et à la persécution ».*

Forts de tout ce que nous venons de lire, nous comprenons qu'en aucun cas, Mme White n'a voulu que l'Église adventiste du septième jour du septième jour puisse se lier avec l'Église catholique.

La démarche de M. Ted Wilson contrevient donc à la base doctrinale établie par Mme White et tout cela alors qu'il se réclame comme proclamant la suivre.

Revoyons ses dires à ce propos *[Wilson elected president of Seventh-day Adventist world church. ANN and Adventist news du 24 juin 2010. Tiré du site : https://adventist.news (traduit en français à partir du texte original anglais)] : « [...] "Je ne sais pas tout, mais je rechercherai la sagesse de mes conseillers, de la Bible et* **de l'Esprit de prophétie", a-t-il ajouté, faisant référence aux écrits de la cofondatrice de l'Église, Ellen White. »**

Nous sommes désormais bien loin de ce que le leader adventiste du septième jour du septième jour professait ici, car il a, nous l'avons vu, renié les bases doctrinales instituées par Mme White en cherchant à s'unir avec la papauté et en demandant pardon au pape. Pire, dans son discours, il promet de chercher des conseils dans les écrits de Mme White, mais dans la réalité, nous avons vu qu'il les a reniés.

Ce n'est pas sur le seul point que M. Ted Wilson désavoue les préceptes que Mme White a institués et que tout adventiste du septième jour du septième jour est tenu de suivre comme base doctrinale.

Pour découvrir cette réalité, lisons d'abord ce texte qui présente ce que prônait Mme White et que cette religion devait suivre *[Extrait du livre d'Ellen G. White "The Desire of Ages. Ellen G. White Estate, tiré du site : https://whiteestate.org] :*

« […] Aujourd'hui, dans le monde religieux, il y a des multitudes qui, comme elles le croient, travaillent à l'établissement du royaume du Christ comme une domination terrestre et temporelle.

Ils désirent faire de notre Seigneur le chef des royaumes de ce monde, le chef dans ses tribunaux et ses camps, ses salles de conférence, ses palais et ses marchés.

Ils s'attendent à ce qu'il règne par le biais d'actes juridiques, appliqués par l'autorité humaine. *Puisque le Christ n'est pas ici en personne, ils se chargeront eux-mêmes d'agir à sa place.....*

L'établissement d'un tel royaume est ce que les Juifs souhaitaient à l'époque du Christ..... Mais il a dit :

"Mon royaume n'est pas de ce monde". Il ne voulait pas accepter le trône terrestre.

Le gouvernement sous lequel vivait Jésus était corrompu et oppressif ; de tous côtés, on voyait des abus criants, l'extorsion, l'intolérance et une cruauté extrême.

Pourtant, le Sauveur n'a pas tenté de réformes civiles. *Il n'a pas attaqué les abus nationaux, ni condamné les ennemis nationaux.*

Il n'a pas interféré avec l'autorité ou l'administration de ceux qui étaient au pouvoir. Celui qui était notre exemple s'est tenu à l'écart des gouvernements terrestres.

Non pas parce qu'il était indifférent aux malheurs des hommes, mais parce que le remède ne réside pas dans des mesures purement humaines et extérieures.

Pour être efficace, le remède doit atteindre les hommes individuellement, et doit régénérer le cœur.

Le royaume du Christ n'est pas établi par les décisions des tribunaux, des conseils ou des assemblées législatives, ni par le patronage des grands de ce monde, mais par l'implantation de la nature du Christ dans l'humanité par l'action du Saint-Esprit.

"A tous ceux qui l'ont reçu, il a donné le pouvoir de devenir fils de Dieu, à ceux qui croient en son nom. […] »

Dans ce texte, Mme White professe que le peuple de Dieu doit marcher comme Jésus a marché et ne pas chercher à œuvrer pour le Seigneur par le biais des institutions juridiques, législatives ou autres.

Elle présente le fait de chercher à s'associer aux grands de ce monde, des conseils ou des assemblées législatives, etc., en vue d'établir le royaume du Christ comme étant une erreur.

Ces gens, aussi puissants soient-ils, n'ont pas la capacité de faire avancer l'œuvre de Dieu, car celui qui a cette puissance, c'est l'Esprit de Dieu qui seul peut toucher les cœurs.

En vue d'asseoir cette réalité, elle prononce cette phrase que je vous remets : **« Celui qui était notre exemple s'est tenu à l'écart des gouvernements terrestres. »**

Ainsi, comme Dieu nous demande de marcher comme il a marché, nous les membres de son peuple élu ne devons pas nous associer au monde, tout particulièrement avec les conseils ou les assemblées législatives ou accepter le patronage des grands de ce monde.

Ces directives d'Ellen G. White que nous venons de voir ont été observées religieusement durant des décennies au sein de l'Église adventiste du septième jour du septième jour.

Puis vint le *loup ravisseur, Oups Sorry...* puis vint M. Ted Wilson, qui les a mises de côté et fait pratiquer à sa religion exactement ce que Mme White interdisait, car il a fait alliance avec l'ONU, l'objectif étant d'**« œuvrer pour l'œuvre de Dieu ».**

Tout cela alors que Mme White a établi :

> **« Le royaume du Christ n'est pas établi par les décisions des tribunaux, des conseils ou des assemblées législatives, ni par le patronage des grands de ce monde, mais par l'implantation de la nature du Christ dans l'humanité par l'action du Saint-Esprit. »**

Pour découvrir les méandres de cette nouvelle affaire qui a mené l'Église adventiste du septième jour du septième jour à s'allier avec **« le monde »**, je vous dirai que ce qui la motiva, c'est aussi ce qui perdit Adam et Ève, à savoir la non-acceptation de qui ils étaient, de leur situation et plus que tout, de ce que le Seigneur leur donnait.

C'est pour cela que le diable put allumer en eux une soif de liberté et de puissance.

C'est aussi ce qui perdit M. Ted N.C. Wilson, et les hauts dirigeants adventiste du septième jours du septième jour qui, pour acquérir cette puissance, en sont venus à accepter de renier leur foi.

Maintenant cette base posée, il nous faut nous intéresser à la carotte que le diable a offerte à M. Ted N.C. Wilson, et aux autres hauts dirigeants adventiste du septième jours du septième jour pour arriver à leurs fins.

> *Oui, pour que ces personnes, qui ont bâti leur foi sur les écrits d'Ellen G. White, puissent en venir à accepter de renier tout ce en quoi elles croient et accepter que leur président puisse écrire cette lettre d'excuses au pape, il fallait que la carotte offerte soit de la taille d'un menhir. Poursuivons !*

Pour ce faire, revenons à cette titanesque carotte qui dut être proposée pour que ce haut dignitaire adventiste du septième jour du septième jour puisse accepter de passer du stade d'épouse du Christ à la concubine du pape qui lui écrit des petits mots doux où la bénédiction lui est donnée en abondance.

Pour comprendre cette réalité, il nous faut lever le voile de l'invisible pour découvrir la genèse de cette lettre de demande de pardon que le président des adventiste du septième jours du septième jour a adressée au pape Francois.

Avant tout, il est important de nous repositionner dans le temps.

L'objectif était d'abord d'établir la date de la visite du pape à la ville de *Philadelphie,* qui fut le théâtre de la distribution massive des **700 000 livres « The Great Controversy (en français "la tragédie des siècles") »** *d'Ellen G. White* à la population de cette ville où le président adventiste du septième jour du septième jour dut demander pardon au pape.

Voici ce que nous pouvons lire à ce propos *[Voyage apostolique du pape François à Cuba, aux États-Unis d'Amérique et visite au siège de l'Organisation des Nations Unies (19-28 septembre 2015). Libreria Éditrice Vaticana. Tiré du site internet https://www.vatican.va/content/vatican/fr.html] :*

« Rencontre avec les Évêques invités à la rencontre mondiale des familles. **Discours du saint-père. Séminaire Saint-Charles-Borromée, Philadelphie. Dimanche 27 septembre 2015. »**

Ce fameux événement se passe le **27 septembre 2015,** d'où le courrier de **M. Ted N.C. Wilson** destiné à prévenir le pape du **guet-apens** qui l'attendait et qui lui, date du **13 septembre 2015,** donc de quelques jours avant la venue de ce dernier à la ville de **Philadelphie.**

Maintenant cette base posée, en vue de comprendre la raison d'être de cette lettre du leader adventiste du septième jour du septième jour au pape, il nous faut remonter à quelques mois plus tôt en vue de découvrir une **« rencontre du troisième type »** entre des entités qui jusque-là n'avaient jamais été mises en présence l'une de l'autre.

Voici ce que nous pouvons lire à ce propos *[Première rencontre entre le président de l'Église adventiste du septième jour et le secrétaire général des Nations Unies. Silver Spring, Maryland, United States ; Andrew MCCHESNEY. Adventist Review. Traduction : Patrick LUCIATHE, 7 AVRIL 2015. tiré du site : https://adventist.news/fr] :*

« Le Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki Moon, a exprimé ses préoccupations à propos de l'augmentation de l'intolérance religieuse dans le monde lors d'une rencontre privée avec le leader de l'Église adventiste du septième jour, Ted N.C. Wilson ;

Il a également invité l'Église adventiste du septième jour du Septième Jour à œuvrer avec les Nations Unies pour venir en aide aux habitants du monde.

Ted Wilson, le premier président de l'Église adventiste du septième jour à rencontrer un secrétaire général des Nations Unies, *a fait remarquer que l'église soutient depuis longtemps la liberté religieuse et* **a déclaré qu'il était favorable à une coopération avec l'ONU dans le cadre d'initiatives qui allaient dans le sens du ministère du Christ en apportant aux gens une aide au niveau physique, mental, social et spirituel.**

[…] « C'était une rencontre historique entre le secrétaire-général des Nations Unies et le président de l'Eglise adventiste du septième jour du Septième Jour […]. « En tant que disciples de Jésus, nous voulons aider les autres, surtout ceux dont on n'entend pas la voix, ceux qui sont l'objet de discrimination et sont persécutés, » a t-il dit. « De cette façon, nous partageons les valeurs essentielles des Nations Unies. […] »

Avant tout, il est important de faire ressortir plusieurs informations de poids et qui pourraient passer comme étant anodines.

La première est le caractère innovant et exceptionnel de cette rencontre, car *M. Ted Wilson,* est le *premier président de l'Église adventiste du septième jour du septième jour à rencontrer un secrétaire général des Nations Unies.*

Ce qui sous-entend que jusque-là, les directives de *Mme White* que nous avons vues plus avant et demandant aux adventiste du septième jours du septième jour de ne pas s'allier avec les états ou les pouvoir législatifs, étaient observées.

Deuxièmement, nous avons ici une proposition du *secrétaire général de l'ONU, Ban Ki Moon* qui propose à l'Église adventiste du septième jour du septième jour d'œuvrer avec les Nations Unies, et en guise de réponse, le leader de cette religion accepta au nom de tous les siens : *l'objectif étant d'œuvrer pour le bien de l'humanité !*

Avant de poursuivre et, au cas où un adventiste du septième jour du septième jour serait en train de me lire, pour qu'il ne puisse pas vouloir me commander une camisole de force, ne comprenant pas quel mal il peut y avoir à s'unir pour faire le bien avec les Nations Unies, je précise donc, que je n'ai jamais dit que l'ONU n'était pas recommandable !

Tout au contraire, je trouve très louable le travail que les Nations Unies réalisent pour rendre le monde plus beau et plus vivable, en sorte que je n'ai rien contre ceux qui y travaillent ; tout au contraire, ils ont tout mon respect.

Ce que je mets en exergue, c'est la base de foi adventiste du septième jour du septième jour héritée *d'Ellen G. White* qui interdit aux adventiste du septième jours du septième jour de contracter une telle union. À vous qui êtes adventiste du septième jour du septième jour et qui êtes resté fidèle au Seigneur, analysez ce que je dis, et tirez vous-même vos conclusions.

Pour ce faire, lisons ce que *M. Ted Wilson* déclare concernant son entrevue avec le *secrétaire général de l'ONU, Ban Ki Moon [Première rencontre entre le président de l'Église adventiste du septième jour et le secrétaire général des Nations Unies. Silver Spring, Maryland, United States ; Andrew MCCHESNEY. Adventist Review. Traduction : Patrick LUCIATHE, 7 AVRIL 2015. tiré du site : https://adventist.news/fr] :*

« […] Cela a été un véritable privilège de rencontrer le secrétaire général et d'entendre son appel à l'aide pour l'humanité, » a dit Ted Wilson à Adventist Review.

« Les adventiste du septième jours du septième Jour devraient être prêts à témoigner pour le Seigneur partout où nous allons, et à témoigner des bénédictions de Dieu dans nos vies et de ce que nous pouvons faire en Son nom, » a t-il dit.

« Le monde attend ce genre de témoignage que le ciel nous inspire avec des réponses claires aux problèmes d'aujourd'hui. »

[…] Pasteur Wilson a ajouté : **« Ce n'est qu'en étant guidés par le Seigneur que nous pouvons être réellement efficaces dans notre démarche missionnaire dans le monde, nous sommes appelés à préparer nos semblables pour la prochaine venue du Christ en accomplissant le ministère pratique de Jésus par la puissance du Saint-Esprit. […] »**

Comme vous le voyez, les intentions de *Ted Wilson* sont de prime abord des plus nobles ; il aspire à ce que les adventiste du septième jours du septième jour puissent témoigner pour le Seigneur où qu'il soit.

Pour lui, étant donné cette union de sa religion avec l'ONU, ces deux entités pourront apporter des réponses cohérentes aux problèmes qui frappent le monde.

En outre, pour lui, le fait de s'unir à l'ONU afin d'œuvrer pour le bien, c'est ce que le Seigneur demande, car par cette alliance, il professe préparer la prochaine venue de Jésus dans le cœur des hommes (*ici présenté comme étant un de nos semblables*).

Pour le leader adventiste du septième jour, par son action ayant permis à sa religion de s'unir à l'ONU, il accomplit le ministère pratique de Jésus par la puissance du Saint-Esprit.

> *Que c'est beau... Je suis tout ému... que les paroles de Ted Wilson, guide suprême des adventiste du septième jours du septième jour sont belles et poignantes. Hum... quelqu'un aurait-il un mouchoir ?... je sens des larmes venir...*

Plus sérieusement, vous autres adventiste du septième jours du septième jour, vous vous retrouvez face à un gros dilemme, qui se manifeste au travers de ce que dit votre président qui est en inadéquation avec votre base de foi. Ce faisant, deux possibilités subsistent en ce qui concerne l'union de votre religion avec l'ONU :

> *Soit M. Ted N.C. Wilson et ses sbires trônant à la tête de l'Église adventiste du septième jour du septième jour ont bien agi et donc, ils sont agréés par le Seigneur ;*
>
> *Soit Ellen G. White qui interdit une telle union, était une usurpatrice et ne parlait pas de la part de Dieu.*

> *La répercussion directe sera qu'elle a agi comme une fausse prophétesse et de ce fait, ses écrits sont iniques et par extension, votre foi à vous, adventiste du septième jours du septième jour, a été bâtie sur les* **« sables mouvants de l'iniquité ».**
>
> *Ainsi, toute votre religion est une farce et une abomination devant Dieu. L'autre option est que Mme White demeure la servante du Seigneur et que ses écrits sont inspirés par le Saint-Esprit. C'est ce que moi, qui ne suis pas ou plus adventiste du septième jour du septième jour, je confesse, car c'est ce que le Seigneur m'a mis au cœur.*

Fort de cette base, il est important de ne pas oublier que, dans ses écrits vus plus haut, *Ellen G. White* demande aux adventiste du septième jours du septième jour de ne pas s'unir aux grands de ce monde, tout particulièrement au pouvoir législatif, car elle les présente comme n'ayant pas de puissance pour œuvrer pour le royaume de Dieu.

Cette réalité est due au fait que l'Esprit de Dieu est le seul qui puisse agir dans ce sens. Ainsi, en ayant transgressé les directives de leur prophétesse, *Ellen G. White,* les hauts dirigeants adventiste du septième jours du septième jour ont méprisé l'œuvre du Saint-Esprit, lui préférant la puissance des hommes.

De la sorte, le fait qu'ils aient transgressé les directives de *Mme White,* et se soient alliés avec non seulement l'ONU mais la papauté par le biais de l'œcuménisme, fait d'eux des personnes iniques qui servent le démon.

Ce que nous venons de voir nous démontre encore que les hauts dirigeants adventiste du septième jours du septième jour menés par *M. Ted N.C. Wilson,* ont ici rejeté les écrits de *Mme White,* qu'ils professent être l'Esprit de la prophétie.

> *La répercussion est que, par leurs actes, ces hommes ont attristé le Saint-Esprit et il a fini par se retirer des adventiste du septième jours du septième jour, leur laissant en retour un esprit d'égarement qui les mène à croire que l'erreur constitue la vérité et vice versa.*

Ainsi, soient les directives qu'Ellen White vous a laissées ou bien celles qu'ont instituées M. Ted Wilson et ses sbires, l'une des bases n'est pas conforme à la volonté de Dieu, et par-là même, vous autres adventiste du septième jours du septième jour, avez un gros problème, car les deux demeurent en votre sein.

Ce faisant, une réforme doit être mise en place dans votre dogme au plus vite. Pour vous y aider, le Seigneur m'a donné de vous présenter des plans allant dans ce sens. Pour en venir à cette union que M. Ted Wilson et ses sbires trônant à la tête de l'Église adventiste du septième jour du septième jour ont conclue avec l'ONU, une question des plus épineuses se pose, à savoir si on peut sous prétexte de faire le bien, faire comme on le veut au détriment de ce que le Seigneur demande.

Et quand on prend la liberté de faire comme ont veut, sans prendre en compte ce que le Seigneur préconise, peut-il nous agréer et nous bénir ? Eh bien, je vous dirais que ceux qui ont agi ainsi dans la Bible l'ont souvent payé de leur vie, et la Parole de Dieu nous a laissé le témoignage de leur déchéance et souvent de leur mort.

Le plus admirable pour moi est le témoignage que nous laisse un homme des plus zélés pour le Seigneur *[2 Samuel 6 versets 6-8]*.

Uzza vit que l'arche du Seigneur penchait dangereusement et risquait de tomber ; il l'a donc soutenue de ses mains.

Malheureusement, il n'était pas habilité à la toucher car il n'était pas lévite et Dieu le foudroya sur place. Nous avons aussi le témoignage de ce qui arriva aux fils d'Aaron, Nadab et Abihu, qui ont présenté devant le Seigneur un feu étranger et le Seigneur fit que ce dernier devint un brasier qui les a consumés *[Lévitique 10 versets 1-3]*.

Un autre témoignage est celui de Saül *[1 Samuel 13 versets 1-14], [1 Samuel 15]* qui perdit sa couronne pour avoir voulu œuvrer selon son cœur au détriment de ce que la Parole de Dieu réclamait.

Nous pouvons aussi citer la femme de Lot qui désobéit au Seigneur et a été changée en statue de sel, ou encore le vieux prophète qui désobéit au Seigneur et qui fut tué par un lion *[Genèse 19 versets 16-17, 26], [1 Rois 13 versets 1-29]*.

Tous ces témoignages nous démontrent que l'on ne peut pas se réclamer d'être serviteur de Dieu tout en voulant œuvrer selon notre cœur. Même une bonne chose, qui est pratiquée sans l'aval ou en opposition avec ce que le Seigneur demande est un péché.

Pour poursuivre, je vous dirais que certains bienfaits qui peuvent nous être offerts peuvent l'être en vue d'obtenir une contrepartie de nous qui, souvent nous amène à nous renier :

> *C'est ce qui s'est passé entre les hauts dirigeants adventiste du septième jours et le secrétaire général de l'ONU.*

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il est à noter, qu'alors que l'Église adventiste du septième jour du septième jour affiche fièrement sur l'un de ses sites internet, cette entrevue avec *Ban Ki Moon,* je n'ai pas trouvé trace de cette entrevue sur le site de l'ONU.

Et c'est normal car voici ce que l'Église adventiste du septième jour du septième jour précise à ce propos *[Première rencontre entre le président de l'Église adventiste du septième jour et le secrétaire général des Nations Unies. Silver Spring, Maryland, United States ; Andrew McChesney. Adventist Review. Traduction : Patrick LUCIATHE, 7 AVRIL 2015. tiré du site : https://adventist.news/fr] :*

« Le Secrétaire Général de l'ONU, Ban Ki Moon, a exprimé ses préoccupations à propos de l'augmentation de l'intolérance religieuse dans le monde lors d'une rencontre privée avec le leader de l'Église adventiste du septième jour, Ted N.C. Wilson ;

[...] Ban Ki Moon a rencontré Ted Wilson, Ganoune Diop et John Graz, le directeur du département des affaires publiques et de la liberté religieuse, à 12h10 lundi pour une rencontre de 45 minutes dans son bureau au siège des Nations Unies à New York.

La rencontre a été rendue possible grâce à l'implication personnelle de l'Ambassadeur Joseph Verner Reed, doyen des sous-secrétaires généraux des Nations Unies et ami des adventiste du septième jours du Septième Jour, qui a correspondu régulièrement avec Ganoune Diop pour que le projet devienne réalité, a indiqué Ganoune Diop.

[…] Ban Ki Moon a parlé des problèmes mondiaux tels que *la pauvreté et le manque d'éducation avant d'exprimer ses préoccupations* **au sujet de l'intolérance religieuse qui atteint des niveaux sans précédent dans le monde.** *La semaine dernière par exemple, un groupe de militants islamistes a tué 148 personnes dans une attaque menée contre les Chrétiens dans une université au Kenya.*

L'Etats Islamique et d'autres organisations extrémistes en Irak, en Syrie, au Nigeria, en Lybie et ailleurs ont également pris pour cible les Chrétiens et d'autres groupes religieux avec une violence souvent mortelle au cours des derniers mois.

Ban Ki Moon a souligné sa croyance selon laquelle les gens devraient cultiver le respect pour les autres, y compris ceux qui appartiennent à une autre religion.

Il a dit qu'il appréciait le travail réalisé par l'Église adventiste du septième jour dans la promotion de la liberté religieuse, dans l'éducation, la santé et l'aide humanitaire par le biais de l'Agence adventiste du septième jour de Développement et d'Aide Humanitaire.

[…] Ted Wilson a remercié Ban Ki Moon pour la rencontre et a parlé des diverses initiatives de l'église qui cadrent avec la mission de l'Organisation des Nations Unies qui est de venir en aide aux populations. « Nous avons eu une excellente rencontre avec le secrétaire général et quelques membres de son personnel, partageant avec eux des informations sur les activités de l'Église adventiste du septième jour, » a dit Ted Wilson.

« Nous avons mis l'accent sur certaines choses pour lesquelles l'Eglise adventiste du septième jour peut apporter son aide, telles que la liberté religieuse, la liberté de conscience, les valeurs éthiques et spirituelles, le respect de la dignité humaine, la famille, l'encouragement apporté aux jeunes et les besoins humains fondamentaux comme l'eau potable et l'éducation de base. »

[…] Lors de la rencontre avec Ted Wilson, John Graz a donné un bref rapport sur les principaux congrès organisés par l'Association Internationale pour la Liberté Religieuse, une entité affiliée à l'église et qui promeut la liberté religieuse et le soutien appuyé apporté par l'église à l'Article 18 de la Déclaration des Droits de l'Homme qui déclare que toute personne a le droit « de changer de religion ou de croyance. »

John Graz, secrétaire général de l'Association International pour la Liberté Religieuse, a dit avoir été encouragé en voyant la préoccupation qu'avait Ban Ki Moon au sujet de l'intolérance religieuse et son désir de voir des personnes de bonne volonté travailler ensemble pour amener justice et liberté. »

Avant tout, il est à noter que cette entrevue entre le leader de l'Église adventiste du septième jour, *Ted N.C. Wilson* et le *secrétaire général de l'ONU M. Ban Ki Moon,* était une rencontre privée.

En outre, l'objet de cette rencontre était de traiter de **« l'intolérance religieuse dans le monde ».**

Le point étant délicat, cette rencontre a été préparée minutieusement par *l'ambassadeur Joseph Verner Reed, doyen des sous-secrétaires généraux des Nations Unies et ami des adventiste du septième jours du septième jour.*

Cet homme a joué un rôle-clef, car le pape *« siège »* à l'ONU et entre le vatican et l'Église adventiste du septième jour du septième jour, nous l'avons vu, ce n'était pas jusque-là le grand amour.

Par le biais des écrits d'*Ellen G. White,* les adventiste du septième jours dénonçaient les abominations de la papauté et l'Église catholique, de son côté, s'évertuait à salir leur renommée ainsi que celle de *Mme White* aux yeux du monde. Cette réalité, nous la découvrons dans ce texte *[Catolic Answers, tract, Adventisme du septième jour, tiré du site : https://www.catholic.com/tract/seventh-day-adventism] :*

« Un autre groupe de Millerites fut influencé par Joseph Bates qui, en 1846 et 1849, publia des pamphlets insistant sur le fait que les chrétiens devaient observer le sabbat juif – le samedi – au lieu de célébrer leur culte le dimanche.

Cela a contribué à alimenter l'anticatholicisme intense de l'adventisme du septième jour, puisqu'ils reprochaient à l'Église catholique d'avoir changé le jour du culte du samedi au dimanche. *[…] Les maisons d'édition adventiste du septième jours évitent également d'utiliser les termes "septième jour" et "adventiste du septième jour" dans leur nom.*

Cela s'explique par le fait que les adventiste du septième jours ont toujours été considérés avec méfiance par les évangéliques et ont souvent été considérés comme une secte fanatique. […] D'autres protestants, en particulier les évangéliques et les fondamentalistes conservateurs, *attaquent souvent les adventiste du septième jours sur ces points,* **affirmant qu'ils ne les tiennent pas vraiment, ce qui est souvent utilisé comme "preuve" qu'ils sont "une secte". […]**

De nombreux dirigeants évangéliques ont même affirmé – à tort – que les adventiste du septième jours ne sont pas chrétiens, *même s'ils croient en la divinité du Christ et utilisent une forme trinitaire valide de baptême.*

[…] En vertu de leur baptême valide, et de leur croyance en la divinité du Christ et en la doctrine de la Trinité, les adventiste du septième jours du septième jour sont des chrétiens.

Mais les chrétiens, une fois séparés de l'Église fondée par notre Seigneur, sont susceptibles d'être "ballottés et emportés par tout vent de doctrine" (Eph. 4 : 14). […] »

En lisant ces lignes, le sentiment que l'on peut avoir est que l'Église adventiste du septième jour se définit comme une religion intolérante qui attaque sans raison valable, l'Église catholique et que son objectif est juste de la salir et qu'*Ellen G. White* était un gourou antisocial.

> *Elle est présentée comme demeurant sectaire et sanguinaire qui nourrissait ses adeptes de doctrines anticatholiques.*
>
> *Ainsi, pour que cette rencontre historique puisse se faire, il fallait qu'il ait un paratonnerre destiné à absorber les tensions pour que ces deux entités, l'ONU et l'Église adventiste du septième jour, puissent se rencontrer, car la base de foi des adventiste du septième jours était jusque-là en contradiction avec les aspirations du secrétaire général de l'ONU.*

Ce que je viens de présenter nous permet de mieux comprendre la vraie raison d'être de cette réunion entre le haut dirigeant de cette religion et le secrétaire général de l'ONU.

> *Quand je lis le rapport que les adventiste du septième jours du septième jour font de cette rencontre, mon sentiment est qu'elle était avant tout axée sur l'intolérance religieuse.*

La base de foi adventiste du septième jour étant basée sur les écrits d'*Ellen G. White,* qui a établi ce que nous avons déjà lu en ce qui concerne le pape et l'Église catholique ; ce faisant, cette rencontre, bien que placée sous le signe de la diplomatie, ne pouvait pas pour autant être amicale.

Ce ne fut pas selon moi un simple brunch où l'on prend plaisir à rencontrer des amis ou de nouvelles connaissances, car le menu du jour était assez indigeste pour les hauts dignitaires adventiste du septième jours. À plusieurs reprises et d'entrée de jeu, le secrétaire général de l'ONU a affiché la couleur, en présentant sa démarche comme étant axée sur l'intolérance religieuse qui mène certaines religions à en stigmatiser d'autres.

Il a souligné l'importance que revêtait pour lui, le fait que des religions puissent cultiver entre elles le respect, sa préoccupation étant de trouver des personnes faisant partie de diverses religions et qui veulent œuvrer pour la liberté religieuse, et qui prennent position contre l'intolérance religieuse.

Forts de tout cela, nous comprenons que ce n'était donc pas une visite de courtoisie et de bon voisinage, mais plus une démarche de *M. Ban Ki Moon* en vue d'appeler le leader de l'Église adventiste du septième jour à mettre de l'eau dans le vin de sa religion en devenant plus tolérante.

Ce qui sous-entend ne plus avoir à proclamer ces préceptes anticatholiques que l'Église adventiste du septième jour du septième jour a hérités d'*Ellen G. White.*

> *La carotte que M. Ban Ki Moon utilisa en vue de permettre que le haut dirigeant adventiste du septième jour puisse au nom de sa religion, accepter de renier leur base doctrinale, fut la possibilité d'une union des adventiste du septième jours avec l'ONU.*

Ce faisant, sur la balance étaient placés d'un côté une nouvelle union des adventiste du septième jours avec l'ONU et de l'autre côté, le rejet de certaines des bases de la foi de cette religion, à savoir les écrits de *Mme White* incriminant l'Église catholique.

Mon sentiment est que le plus surpris de la tournure qu'a prise cette réunion devait être *M. Ban Ki Moon !* Pour vous présenter cette réalité, je m'en vais vous donner une image :

> *Imaginez que vous êtes un garçon timide et encore puceau et que vous avez rendez-vous chez la chef des pom pom girls afin de lui faire réviser des cours.*

Elle est belle, elle est brillante, tous les hommes sont à ces pieds et elle sort avec le capitaine de l'équipe de foot du lycée, qui est baraqué comme un buffle dopé aux hormones.

Et que vous vous êtes un gringalet que le mistral peut à tout moment emporter. Pour ne pas arranger vos affaires, vous êtes amoureux d'elle et fantasmez toutes les nuits en pensant à elle, mais vous savez que vous ne pourrez jamais lui avouer votre amour et encore moins la toucher.

Vous arrivez à votre rendez-vous, et à votre grande surprise, au bout de 20 minutes, elle vous fait un strip-tease et vous saute dessus, vous faisant, perdre votre pucelage.

Que s'est-il passé ? Eh bien, elle avait appris quelques jours avant cela que vos parents étaient riches comme Crésus...

Ce faisant, elle préparait son avenir. Dans l'histoire, tout le monde apparaît gagnant, sauf l'amour et la vérité !

Ainsi va le monde, quand Jésus n'est pas à la barre.

Pour en revenir au secrétaire général de l'ONU... Vu la renommée des adventiste du septième jours du septième jour qui jusque-là ne se mélangeaient pas aux organes législatif, judiciaire ou politique au niveau des nations et vu leur attachement à *Mme White, M. Ban Ki Moon* a certainement été choqué que *Ted N.C. Wilson* puisse aussi vite lui accorder les faveurs de sa religion.

Dès lors, la belle s'étant elle-même livrée poings et pieds liés, *M. Ban Ki Moon* pouvait lui donner la carotte en lui proposant un partenariat entre l'ONU et l'Église adventiste du septième jour du septième jour. Ce qui lui assurait que cette dernière ne reviendrait pas sur cet accord. Et nous avons vu que la belle est devenue des plus zélées, sa démarche de cafteuse qui dénonce ses petits camarades au pape nous le démontre.

C'est ainsi que l'Église adventiste du septième jour du septième jour est devenue le bodygard de la papauté. Je crois que dans ses pires cauchemars, de son vivant, *Ellen G. White* n'aurait pas pu imaginer une telle chose, que la belle et pure épouse du Seigneur deviendrait la call-girl du pape.

Ainsi, afin de pouvoir œuvrer avec l'ONU, l'Église adventiste du septième jour du septième jour a accepté de **« vendre son âme au diable »** en rejetant sa base de foi. Ce faisant, par ses actes, cette religion est devenue apostate. Nous voici arrivés à la fin de cet extrait de mon autre livre. Continuons.

Cette apostasie de cette religion englobe aussi cette dérive doctrinale par laquelle elle enseigne des doctrines antibibliques qui contreviennent au fondement de la prophétie.

Pour poursuivre, il me semble important de comprendre la raison d'être de ce terme apostasie que je viens d'utiliser.

Dans *[2 Thessaloniciens 2 versets 3-12],* la racine de l'apostasie repose sur le fait de rejeter le Seigneur et sa Parole en vue de suivre des enseignements erronés. En outre, il est fait mention d'un être qui incarnera totalement l'apostasie :

> *Il est appelé l'homme du péché, le fils de la perdition, l'adversaire ou encore l'impie. Son objectif sera de devenir l'être le plus puissant de l'Univers.*
>
> *Il va mettre en place un système de pensée – des enseignements – qui lui permettra de se présenter, aux yeux des êtres humains, comme étant plus puissant que le Seigneur.*
>
> *Cet être inique n'est pas un roi ou un empereur, car il en viendra à s'asseoir dans le temple de Dieu et se déclarera « dieu » ; c'est donc d'une entité spirituelle qu'il s'agit.*
>
> *Hormis cela, nous apprenons que sa puissance, il la tient de Satan. Il nous est aussi dit que tous ceux qui se laisseront séduire par cet impie, le feront parce qu'ils n'ont pas aimé la vérité. À cause de leur prise de position en faveur de ce fils de la perdition, Dieu envoie à ces gens une puissance d'égarement afin qu'ils croient au mensonge, donc à des doctrines antibibliques, l'objectif étant qu'ils soient condamnés.*

Ce texte aussi est l'un de ceux que les adventiste du septième jours du septième jour affectionnent tout particulièrement. Du temps où j'étais des leurs, campagne d'évangélisation, après campagne d'évangélisation, année après année, je l'ai entendu prêcher du haut de la chaire.

Ce faisant, il vous suffit de poser, ne serait-ce qu'à un enfant adventiste du septième jour du septième jour, la question suivante :

> *Qui représente dans la réalité l'homme du péché, le fils de la perdition ou encore l'adversaire et la réponse sera : la papauté.*
>
> *Et à cela, je donne un 20/20.*
>
> *J'apporte les preuves de cette réalité tout au long de mon livre intitulé « Inquisitiô (Qu'est-il advenu de la sainteté de la parole de Dieu ?) ».*

Oui, cette entité portant divers noms et qui est décrite dans ce texte biblique que nous venons de lire, représente bien le pape, trônant à la tête de l'Église catholique.

Maintenant ces bases posées, je vous pose à vous tous adventiste du septième jours du septième jour, la question suivante :

> *Qui sont ceux devant recevoir l'esprit d'égarement, à cause du fait qu'ils ont choisi de suivre les préceptes de l'ennemi de Dieu qui œuvre par la puissance de Satan ?*
>
> *Eh bien, du temps où j'étais adventiste du septième jour du septième jour, la réponse la plus répandue s'identifiait à l'Église évangélique, ainsi que toutes les autres religions protestantes.*
>
> *Bien sûr sauf l'Église adventiste du septième jour du septième jour, car elle est, pour ses membres, la seule Église qui soit fidèle au Seigneur, son reste fidèle, son « Église du reste ».*
>
> *Eh bien à vous tous qui portez fièrement le titre d'adventiste du septième jour du septième jour, j'ai le regret de vous annoncer que vous aussi, vous faites partie des partisans de l'homme d'iniquité. L'un des signes de votre allégeance à l'impie, donc à Satan, a été le rejet de la Parole de Dieu pour rendre allégeance à la papauté.*

Cette réalité est manifeste dans les doctrines catholiques que vous pratiquez en matière de rêves et de visions et que nous avons déjà découvertes plus avant, mais l'est aussi dans la démarche de votre haut dirigeant *Ted Wilson,* d'écrire cette lettre au pape.

Comme c'est le fruit que l'on porte qui nous fait reconnaître, vu la teneur de ce livre présentant les doctrines antibibliques que pratique, en cette génération et depuis des décennies, l'Église adventiste du septième jour du septième jour, elle est donc une apostate.

Néanmoins, cette réalité n'est pas une nouvelle, car les œuvres d'iniquités, ainsi que cette apostasie, que pratique cette religion, le Seigneur l'avait démontrée à sa prophétesse *Ellen G. White.* Voici ce qu'elle avait, des décennies auparavant, prophétisé *[Manuscript Releases, vol. 7 (Nos. 419-525), MR No. 454, Reasons for Apostasy in the SDA Church, d'Ellen G White. Tiré du site : https://m.egwwritings.org (traduit en français à partir du texte original anglais)] :*

« La plus grande lumière et la plus grande bénédiction que Dieu a accordées ne constituent pas une sécurité contre **la transgression et l'apostasie dans ces derniers jours.**

Ceux que Dieu a exaltés à de hautes positions de confiance peuvent se détourner de la lumière du Ciel pour se tourner vers la sagesse humaine.

Leur lumière deviendra alors ténèbres, leurs capacités confiées par Dieu un piège, leur caractère une offense à Dieu.

On ne se moque pas de Dieu. *S'éloigner de lui a toujours été et sera toujours suivi de ces résultats. [...] »*

Complétons avec cet autre texte *[Manuscript Releases, vol. 7 (Nos. 419-525), MR No. 454 — Reasons for Apostasy in the SDA Church, d'Ellen G White. Tiré du site : https://m.egwwritings.org (traduit en français à partir du texte original anglais)] :*

« Nous verrons dans l'avenir, comme nous l'avons fait dans le passé, toutes sortes de caractères se développer.

Nous serons témoins de l'apostasie d'hommes en qui nous avions confiance, en qui nous avions foi, qui, nous le supposions, étaient fidèles à leurs principes comme l'acier.

Quelque chose vient les mettre à l'épreuve, et ils sont renversés. *Si de tels hommes tombent, disent certains, à qui pouvons-nous faire confiance ?*

Telle est la tentation que Satan fait naître pour détruire la confiance de ceux qui s'efforcent de marcher dans la voie étroite.

Ceux qui tombent ont manifestement corrompu leur chemin devant le Seigneur, et ils sont des phares d'avertissement, enseignant à ceux qui professent croire la vérité que la Parole de Dieu seule peut maintenir les hommes fermes dans la voie de la sainteté, ou les libérer de la culpabilité. […] »

Ellen G. White présente ici l'état d'apostasie qui sera au sein de l'Église adventiste du septième jour du septième jour et qui viendra de personnes à qui le Seigneur donnera de hautes positions dans son œuvre. Cette réalité se fera malgré le fait que ces personnes ont reçu de grandes lumières du Seigneur.

Mme White les présente comme devant se détourner des grandes lumières venant du Ciel, donc des révélations que Dieu fait à son peuple par la prophétie, en vue de suivre la sagesse humaine.

Ayant agi ainsi, leur lumière devient ténèbres et leur caractère une offense au Seigneur.

Ceux qui agiront ainsi devront rendre des comptes au Seigneur, car ont ne se moque pas de Dieu, ils auront donc à payer leur félonie.

Mme White prophétise aussi qu'à l'avenir, comme ce fut le cas dans le passé, nous verrons l'apostasie se mettre en place par le biais de personnes en qui les adventiste du septième jours du septième jour avaient confiance.

Leurs caractères seront mis en lumière par des épreuves qui vont survenir et démontreront qu'ils ont perverti leurs chemins en s'étant laissés tenter par le diable.

> *Leurs chutes viendront du fait qu'ils ne sont pas restés fermement ancrés dans la Parole de Dieu, qui seule a le pouvoir de nous maintenir dans la sainteté.*

Le diable utilise ces personnes qui lui ont fait allégeance en vue de détruire la foi et la confiance de ceux qui ont choisi de demeurer fidèles à Dieu. Néanmoins, le Seigneur utilisera le témoignage de ces gens iniques pour fortifier son peuple fidèle.

Ce qui avait été prophétisé par *Ellen G. White* des décennies auparavant s'est réalisé en la personne de *M. Ted N. C. Wilson* et des hauts dirigeants adventiste du septième jours du septième jour de cette génération.

Ces personnes ont reçu de grandes lumières venant de la Bible et des écrits de Mme White, mais ont préféré rejeter ces choses en vue de jouir d'une gloire éphémère que l'ONU et la papauté leur ont offerte.

Par leurs prises de position par lesquelles ils ont renié leurs racines en rejetant, et le livre de Mme White *« The Great Controversy »* et les rêves et les visions et par leur union avec l'ONU, ils ont donc commis une apostasie. C'est aussi le cas du baptême frelaté et antibiblique que la religion adventiste du septième jour pratique. Nous verrons cette réalité plus tard.

En ce qui concerne le rejet des bases qui avaient déjà été instituées par *Ellen G. White* en vue de pratiquer des doctrines iniques, voici ce qu'elle avait prophétisé à ce propos *[Manuscript Releases, vol. 7 (Nos. 419-525), MR No. 454, Reasons for Apostasy in the SDA Church, d'Ellen G White. Tiré du site : https://m.egwwritings.org (traduit en français à partir du texte original anglais)] :*

« [...] Si ceux qui prétendent croire la vérité dénaturent leur Seigneur, ce sont de fausses lumières. **Ils ne brûlent, ni ne brillent.**

Leurs sentiments et leurs pratiques sont tellement mêlés aux sentiments et aux pratiques du monde qu'il n'y a guère de différence entre eux et le monde. [...] »

Complétons avec ceci *[Manuscript Releases, vol. 7 (Nos. 419-525), MR No. 454, Reasons for Apostasy in the SDA Church, d'Ellen G White. Tiré du site : https://m.egwwritings.org (traduit en français à partir du texte original anglais)] :* **« Les vérités qui ont été corroborées par l'action manifeste de Dieu doivent tenir bon.**

Que personne n'ait la prétention de déplacer une épingle ou une pierre de fondation de la structure.

Ceux qui tentent de saper les piliers de notre foi font partie de ceux dont la Bible dit que "dans les derniers temps, quelques-uns abandonneront la foi, pour s'attacher à des esprits séducteurs et à des doctrines de démons" [...] »

Rajoutons cet autre texte *[Manuscript Releases, vol. 7 (Nos. 419-525), MR No. 454, Reasons for Apostasy in the SDA Church, d'Ellen G White. Tiré du site : https://m.egwwritings.org (traduit en français à partir du texte original anglais)] :*

« L'ennemi a travaillé sur l'esprit de certains, et les a amenés à faire violence à notre expérience passée en mêlant à la vérité des théories erronées et fausses.

Il a conduit des ministres et des enseignants à tisser dans leurs doctrines quelques figures agréables de sa propre invention. Chaque écart par rapport à la vérité, telle que nous l'avons préconisée dans le passé, est un écart par rapport à la vérité dont le Saint-Esprit a été témoin et sur laquelle Dieu a placé Son sceau. »

Finissons avec ceci *[Manuscript Releases, vol. 7 (Nos. 419-525), MR No. 454, Reasons for Apostasy in the SDA Church, d'Ellen G White. Tiré du site : https://m.egwwritings.org (traduit en français à partir du texte original anglais)] :*

« [...] Ces hommes ont renoncé à la vérité biblique qui a fait de nous ce que nous sommes, des adventiste du septième jours du septième jour.

Ils ont pensé à s'envelopper dans une fausse sanctification, qui s'accordera avec toutes les fausses théories que les hommes peuvent choisir d'accepter.

Ils n'ont pas ajouté à leur foi, mais ils en ont retranché... »

Ici, nous voyons entre autres que *Mme White* présente l'importance des enseignements qui ont déjà été actés, de son temps et qui sont les fondations de la foi adventiste du septième jour du septième jour.

Elle met en garde tous ceux qui voudraient retrancher une partie de ses enseignements. Elle précise que ceux qui, dans les derniers temps, chercheront à saper les fondations sur lesquelles l'Église adventiste du septième jour du septième jour a été bâtie, le feront parce qu'ils ont abandonné la foi et se sont attachés à des esprits séducteurs et des doctrines de démons.

Mme White dit que c'est l'ennemi, donc le diable, qui travaille sur l'esprit de ceux agissant ainsi et qui les amènera à faire violence aux bases doctrinales qui ont été posées jadis par la religion adventiste du septième jour du septième jour.

Ainsi, chaque rejet des doctrines qui ont déjà été instituées du temps de Mme White, est présenté par elle comme un retrait de la vérité que le Saint-Esprit a établie.

Elle qualifie ceux agissant comme cela comme ayant abandonné la vérité biblique et choisi de marcher selon les voix du monde.

Ce faisant, ils sont devenus de fausses lumières qui n'ont pas la capacité de brûler ou briller pour le Seigneur.

La finalité sera que tous ceux qui font de telles œuvres finiront inévitablement par devenir les esclaves de ceux devant qui ils se sont prosternés en rejetant le Seigneur.

C'est donc ce qu'il en est advenu des hauts dirigeants adventiste du septième jours du septième jour, en cette génération, *M. Ted Wilson* en tête, qui portent désormais au cou le collier de la servitude que tiennent entre leurs mains l'ONU et la papauté.

En outre, leur rejet des écrits de *Mme White* donne en réalité gloire à la papauté, qui elle-même révère le diable. En rejetant ce que sa défunte prophétesse *Ellen G. White* a déclaré, l'Église adventiste du septième jour du septième jour, a transgressé la base que le Seigneur a établie, dans les écrits de sa servante.

Cette œuvre n'est pas sans conséquence, car en agissant ainsi, cette religion a arrêté de veiller à la brèche et fait que les ennemis du peuple de Dieu ont, depuis des décennies*, le champ libre pour* semer de l'ivraie dans le champ du Seigneur.

Voici le travail qui devait être fait et que cette religion a laissé en friche *[Tiré du site EGW Writings. Service chrétien. Voir https://m.egwwritings.org] :*

« Responsabilités et devoirs du peuple de Dieu : la bannière de la vérité et de la liberté religieuse brandie par les fondateurs de l'Église évangélique et par les témoins de Dieu au cours des siècles qui se sont écoulés depuis lors, a été remise entre nos mains dans ce dernier conflit.

La responsabilité de ce grand don incombe à ceux que Dieu a bénis par la connaissance de sa Parole. Nous devons recevoir cette Parole comme une autorité suprême.

Nous devons reconnaître le gouvernement humain comme une ordonnance de la nomination divine, et enseigner l'obéissance à ce gouvernement comme un devoir sacré, dans sa sphère légitime.

Mais lorsque ses prétentions entrent en conflit avec celles de Dieu, nous devons obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes.

La parole de Dieu doit être reconnue comme étant au-dessus de toute législation humaine. Un "Ainsi dit le Seigneur" ne doit pas être mis de côté pour un "Ainsi dit l'Église" ou un "Ainsi dit l'État". La couronne du Christ doit être élevée au-dessus des diadèmes des potentats terrestres — *Actes des Apôtres, 68, 69.*

[…] Nous ne faisons pas la volonté de Dieu si nous restons assis dans la tranquillité, ne faisant rien pour préserver la liberté de conscience. [...] Témoignages pour l'Église 5 : 713, 714. ChS 162. 1 […]. Il est de notre devoir de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour écarter le danger qui nous menace.

Nous devons nous efforcer de désarmer les préjugés en nous plaçant sous un jour favorable devant le peuple.

Nous devrions leur faire connaître la véritable question en jeu, et interposer ainsi la protestation la plus efficace contre les mesures visant à restreindre la liberté de conscience – Témoignages pour l'Église 5 : 452. ChS 162. 2.

Lorsque Dieu nous a donné la lumière sur les dangers qui nous menacent, comment pouvons-nous être clairs à ses yeux si nous négligeons de faire tous les efforts en notre pouvoir pour les porter à la connaissance du peuple ? *Pouvons-nous nous contenter de les laisser affronter cette question capitale sans les avertir ? Témoignages pour l'Église 5 : 712. ChS 162. 3.*

Lorsque les réformateurs nationaux ont commencé à préconiser des mesures visant à restreindre la liberté religieuse, nos dirigeants auraient dû être conscients de la situation et s'efforcer sérieusement de contrecarrer ces efforts.

Ce n'est pas dans l'ordre de Dieu que la lumière ait été cachée à notre peuple, la vérité très actuelle dont il avait besoin pour ce temps.

Tous nos ministres qui donnent le message du troisième ange ne comprennent pas vraiment ce qui constitue ce message.

Le mouvement de la Réforme Nationale a été considéré par certains comme étant de si peu d'importance qu'ils n'ont pas pensé qu'il était nécessaire d'y accorder une grande attention, et ont même eu l'impression qu'en agissant ainsi, ils donneraient du temps à des questions distinctes du message du troisième ange.

Que le Seigneur pardonne à nos frères d'avoir ainsi interprété le message même de ce temps – Témoignages pour l'Église 5 : 715.

Nous attendons depuis de nombreuses années qu'une loi sur le dimanche soit promulguée dans notre pays ; et maintenant que le mouvement est à nos portes, nous demandons :

Notre peuple fera-t-il son devoir en la matière ? Ne pouvons-nous pas contribuer à élever l'étendard, et à appeler au front ceux qui ont le souci de leurs droits et privilèges religieux ?

Le temps approche rapidement où ceux qui choisissent d'obéir à Dieu plutôt qu'à l'homme devront sentir la main de l'oppression.

Allons-nous alors déshonorer Dieu en gardant le silence pendant que ses saints commandements sont foulés aux pieds ?

Alors que le monde protestant, par son attitude, fait des concessions à Rome, réveillons-nous pour comprendre la situation, et considérons le concours qui nous est proposé dans son sens véritable.

Que les sentinelles élèvent maintenant leur voix et donnent le message qui est la vérité actuelle pour ce temps.

Montrons aux gens où nous nous situons dans l'histoire prophétique et cherchons à réveiller l'esprit du vrai protestantisme, en éveillant le monde au sens de la valeur des privilèges de la liberté religieuse dont nous jouissons depuis si longtemps – *Témoignages pour l'Église 5 : 716. ChS 163. 1.*

Le peuple de notre pays doit être réveillé pour résister aux avancées de cet ennemi le plus dangereux pour la liberté civile et religieuse. - *L'Esprit de Prophétie 4 : 382. […] »*

Ce qui est présenté ici est des plus intéressants pour notre étude. Ce texte évoque plusieurs écrits de *Mme White.*

L'une des premières pierres qui est posée ici par elle est celle de la réalité des porteurs et défenseurs de la bannière de la liberté religieuse, qu'elle présente comme étant, au moment où elle écrit, entre les mains de l'Église adventiste du septième jour du septième jour.

Elle montre la responsabilité qu'ont, devant Dieu, ceux qui ont la connaissance de la Parole de Dieu, qui doit être reçue comme étant une autorité suprême.

Elle appelle en outre le peuple de Dieu à être soumis aux autorités (*gouvernement*), et à reconnaître cette dernière comme étant de Dieu.

Cette réalité, nous la retrouvons dans *[Romains 13 versets 1-7]*.

Néanmoins, malgré cette base, nous découvrons dans ce texte une réalité qui peut être considérée, selon moi, comme le fondement d'une révolution. Voici comment je vous la paraphraserais :

> *Ici, Ellen G. White appelle le peuple de Dieu à donner la première place au Saintes Écritures et à rejeter les prétentions (donc les décrets, les lois, et tout ce qui transgresse la Parole de Dieu) que les gouvernements pourraient établir.*
>
> > *Le point d'orgue étant* **« nous devons obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes ».**
>
> *La Parole de Dieu ne doit pas être mise de côté en vue de lui préférer les préceptes et lois humains.*
> *Et je vous dirais que je suis totalement d'accord avec cela. Toute gloire doit revenir au Seigneur et à lui seul. AMEN !*

Hormis cela, il nous faut nous intéresser à ce que *Mme White* dit dans ce texte en ce qui concerne le message des trois anges.

Elle fait le lien entre les réformes nationales, donc que les nations établissent, visant à restreindre la liberté religieuse et le message du troisième ange.

Elle dit que quand de telles choses se passent, il faut que les dirigeants, donc ceux de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, puissent mettre en place des plans en vue de les contrecarrer.

Mme White précise, en outre, que la volonté du Seigneur n'est pas que la vérité actuelle (*qui est ici celle des trois anges*) soit cachée aux adventiste du septième jours du septième jour.

Ceux qui sont appelés à proclamer ce message sont présentés comme devant rendre des comptes à Dieu, pour avoir permis des réformes nationales, qui visent à restreindre la liberté religieuse et la proclamation du message du troisième ange.

> *Donc, par extension, ceux des deux premiers anges aussi, car ces trois messages sont liés.*

Mme White va ensuite présenter la relation entre les lois sur le dimanche et l'oppression qui sera menée contre ceux qui choisiront de les rejeter et qui vont exposer la vérité pour le temps présent, donc le message des trois anges.

Elle appelle aussi les membres du peuple fidèle de Dieu à tenir ferme face aux persécutions qu'ils devront subir à cause de la Parole de Dieu. En outre, *Mme White* appelle le peuple de Dieu, à montrer aux gens les réalités prophétiques pour le temps où ils vivent et cela, malgré les persécutions qui seront mises en place contre eux.

Elle nous appelle aussi à éveiller les consciences, afin que la vérité soit portée à tous et que la liberté religieuse soit préservée, l'objectif étant que la Parole de Dieu pour le temps présent soit prêché.

Ce que nous venons de voir démontre le néant sur lequel sont basés en ce moment les fondements adventiste du septième jours du septième jour.

Cette religion clame haut et fort être **« l'Église du reste »** et présente comme justificatif, le fait qu'elle a **« l'Esprit de la prophétie » ;** pourtant, ce que leur défunte prophétesse montre ici est aux antipodes de ce que cette religion a mis en place et que nous avons déjà étudié.

Là où *Mme White* appelle à se battre, quitte à devenir hors la loi, contre des préceptes qui contreviennent à la Parole de Dieu, l'Église adventiste du septième jour du septième jour, nous l'avons vue, a baissé l'échine et à rendu les armes.

Du fait de cela, cette religion a déshonoré, et le Seigneur, et la mémoire de leur défunte prophétesse.

Ce faisant, comment cette religion pourrait-elle, en ce moment précis où je vous écris, être le peuple élu de Dieu, son peuple fidèle, son *« Église du reste »* ?

Pour poursuivre, j'aimerais vous présenter un vieil adage :

« C'est au pied du mur que l'on voit l'ouvrier ».

Ainsi, nos paroles seront toujours moindres face aux actes que nous posons.

C'est une fois que le peuple de Dieu est mis face à une attaque, venant d'une nation, ou d'un dirigeant politique bien plus puissant que lui, que l'on découvre la force de sa foi.

Cette réalité, nous le retrouvons dans *[Daniel 3]*.

Ici, nous découvrons trois jeunes hébreux qui ont préféré allez vers une mort certaine plutôt que de déshonorer le Seigneur et en retour, Jésus-Christ lui-même est venu à leur secours.

Et en prime, ils ont non seulement remporté la victoire, mais leur puissant dominateur a reconnu que leur Seigneur était le Dieu Tout-Puissant et a établi des lois afin qu'Il soit (*que Dieu soit*) glorifié.

En outre, ce monarque a élevé ces trois jeunes serviteurs de Dieu en dignité. Ainsi, le peuple de Dieu ne doit pas s'allier à ceux qui cherchent à déshonorer le nom ou la Parole de Dieu.

Il est important de ne jamais perdre de vue que les victoires que le Seigneur donne à son peuple dans les périodes où ses enfants doivent témoigner pour lui, malgré la persécution, ne viennent pas de ceux qui s'élèvent pour la vérité, mais viennent du Saint-Esprit.

Voici comment l'œuvre du Saint-Esprit se manifeste en la matière :

« Alors il reprit et me dit : c'est ici la parole que l'Éternel adresse à Zorobabel : **ce n'est ni par la puissance ni par la force, mais c'est par mon esprit, dit l'Éternel des armées.**

Qui es-tu, grande montagne, devant Zorobabel ? Tu seras aplanie. [...] » *[Zacharie 4 versets 6-7, Bible Louis Segond]*.

La puissance de l'Esprit de Dieu est la seule capable de nous donner, en tant qu'enfants de Dieu, la victoire sur ceux qui s'élèvent contre nous et la vérité, et cela, fussent-ils présidents de la République, monarques ou secrétaire général de l'ONU.

> *Malheureusement, cette foi dans l'Esprit de Dieu comme guide et bouclier M. Ted Wilson et ses comparses trônant à la tête de l'Église adventiste du septième jour du septième jour ne l'avaient pas.*
>
> *Ce faisant, quand l'ONU a fait pression, ils ont obtempéré, de peur d'être frappés, alors qu'ils auraient dû tenir ferme, car la victoire était déjà assurée, en Christ !*

Pour continuer, je vous dirais que pour que cette réforme devant se mettre en place au sein de l'Église adventiste du septième jour du septième jour puisse se faire, le Saint-Esprit m'a inspiré de vous écrire ce livre que vous avez en main.

J'ajouterais que, malgré tous ces actes d'apostasie que cette religion pratique et dont on a, pour l'instant vu qu'une partie, l'Église adventiste du septième jour du septième jour, professe être l'*« Église du reste »*.

Pour nous rendre, à nouveau, compte de l'inadéquation entre cette religion et la vraie *« Église du reste »* il nous faut nous référer à nouveau à ce que la Parole de Dieu dit de ce reste fidèle du Seigneur.

Nous avons déjà vu que le reste fidèle du Seigneur, aussi appelé *« Église du reste »,* bien que persécuté par le diable, donc aussi par ses sbires, restent fidèles au Seigneur. Il ne s'associe pas à ceux qui transgressent la Parole de Dieu et cela envers et contre tout.

La première raison, pour laquelle Satan fait la guerre à ce peuple fidèle de Dieu, devant vivre dans les derniers temps, est dû au fait qu'il lui reste peu de temps *[Apocalypse 12 versets 12-17]*.

Néanmoins, les membres de *« l'Église du reste »* ne courbent pas l'échine devant les attaques du démon et demeurent fidèles aux commandements de Dieu et au témoignage de Jésus-Christ, qui est l'Esprit de la prophétie.

Tout ce que je viens de présenter et qui qualifie *« l'Église du reste »* ne se trouve pas, nous l'avons déjà vu, dans les actes et doctrine de la religion adventiste du septième jour du septième jour.

Ainsi, tout ce que nous venons de voir nous montre l'importance d'une réforme devant être mise en place au niveau de l'Église adventiste du septième jour du septième jour à cause de l'apostasie qui s'y pratique.

La nécessité de la réforme de cette religion, donc changement de manière d'agir en vue de passer du monde des ténèbres à celui de la lumière divine, est présentée par Ellen G. White dans le texte qui suit *[Manuscript Releases, vol. 7 (Nos. 419-525), MR No. 454 — Reasons for Apostasy in the SDA Church, d'Ellen G White. Tiré du site : https://m.egwwritings.org (traduit en français à partir du texte original anglais)] :*

« La grande apostasie est à l'œuvre jusqu'à un certain point, et se développera en ténèbres profondes comme minuit, impénétrables comme un sac de cheveux.

C'est le moment d'employer tout système qui puisse être conçu pour découvrir et contrecarrer le levain de l'erreur. Que la lumière soit.

Il devrait y avoir cent porteurs de lumière dans notre monde là où il y en a un aujourd'hui. **Les ténèbres deviendront plus denses dans les esprits humains après que la vérité eut pénétré et eut été rejetée. Mais il y a des esprits où les ténèbres seront enlevées. Ils reconnaissent la lumière. »**

Complétons avec cet autre texte de *Mme White [Manuscript Releases, vol. 7 (Nos. 419-525), MR No. 454 —Reasons for Apostasy in the SDA Church, d'Ellen G White. Tiré du site : https://m.egwwritings.org (traduit en français à partir du texte original anglais)] :* **« Une grande réforme est nécessaire parmi le peuple de Dieu. De nombreuses branches sans sève et infructueuses doivent être retirées de la vigne mère.**

Tout ce qui peut être ébranlé sera ébranlé, afin que ce qui ne peut être ébranlé puisse rester. »

En faisant, la synthèse de ces deux textes de *Mme White,* nous découvrons qu'elle présente le besoin d'une grande réforme devant se faire au sein du peuple de Dieu – ici c'est du peuple adventiste du septième jour du septième jour qu'elle parle.

> *La raison d'être de ces changements radicaux devant se mettre en place constitue une grande apostasie qui en serait l'œuvre.*
>
> *Cette dernière sera d'autant plus manifeste, précise-t-elle, car quand les lumières qui ont été reçues sont grandes et qu'elles sont rejetées, des ténèbres tout aussi importantes prendront leur place.*

Néanmoins, il y aura parmi ceux qui se retrouveront dans ces ténèbres mais qui reconnaîtront la lumière de la vérité prendront position pour le Seigneur ; dès lors, les ténèbres qui les dominent seront enlevées.

Ce qui symbolise pour moi, que l'esprit d'égarement qu'ils risquaient d'avoir à cause des œuvres iniques de leur religion ne les dominera pas, car ils auront pris position pour la lumière, donc pour le Seigneur.

Pour que cette réforme puisse être efficiente, elle précise que de nombreuses branches sèches et infructueuses se trouvant au sein du peuple de Dieu, devront être retranchées.

Cette image de la branche qui est enlevée est tirée de *[Jean 15 versets 1-12]* et en la considérant à la lumière de *[Matthieu 7 versets 15-20],* nous comprenons qu'elle représente à la fois des individus qui disent servir Dieu mais qui ne sont plus liés à lui mais aussi leur doctrine.

Ainsi, dans ce que nous venons de lire, Mme White déclare qu'il faut que certains hommes d'autorité établis au sein de l'œuvre adventiste du septième jour du septième jour soient retranchés de cette religion. Afin de découvrir les modalités pour que cette base puisse être mise en place, je vous invite à lire le chapitre *« Base de l'application des mesures contre les bergers iniques qui ont exposé les brebis du Seigneur ».*

Hormis cela, elle précise qu'il faut **« employer tout système qui peut être conçu pour découvrir et contrecarrer le levain de l'erreur ».** L'objectif est que la lumière de Dieu, donc sa Sainte Parole puisse resplendir sans qu'il y ait des prismes ténébreux qui la retiennent.

> *Désormais, à la place de ces loups ravisseurs, il faut qu'il y ait des porteurs de lumière divine.*

Ce livre que vous avez en main fait partie de cette lumière destinée à réformer l'Église adventiste du septième jour du septième jour, l'objectif étant qu'elle abandonne ses œuvres d'apostasie et que désormais la Parole de Dieu soit la seule base de foi des membres de cette religion.

Pour vous présenter la partie de cette réforme du dogme de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, destinée à l'épurer de toute œuvre d'apostasie, je vous invite dans un premier temps à considérer ceci *[Post du Pastor Reinaldo Dracket Public Affairs and Religious Liberty Ministries Departmental Director. Cayman Islands Conference of Seventh-day Adventists. Publication parue en 2021 site : https://caymanadventist.org (traduit en français à partir du texte original anglais)] :*

« Énoncé de philosophie des affaires publiques et de la liberté religieuse : **les principes et les valeurs qui sous-tendent la philosophie de vie de l'Église adventiste du septième jour du septième jour reposent sur la liberté de pensée, de conscience, de croyance, de choix, d'expression et de réunion.**

Affaires publiques et liberté religieuse (PARL) cherche à faire connaître aux personnes influentes l'identité, le message et la mission de l'Église adventiste du septième jour du septième jour.

Ce faisant, elles positionnent l'Église à un niveau de crédibilité, de confiance et de pertinence. **L'usage de la force et de la coercition est contraire à la vie, à la dignité et à la religion authentique.**

Dieu n'accepte l'hommage et l'adoration que lorsqu'ils sont donnés librement.

Alors que tous les droits de l'homme sont d'une grande importance, la liberté religieuse est unique et d'une importance particulière.

Il traite non seulement de la dimension interhumaine, mais aussi de la relation d'une personne avec Dieu, le Créateur.

Les adventiste du septième jours du septième jour considèrent donc la liberté religieuse comme le droit humain primordial qui sous-tend tous les droits humains.

La séparation de l'Église et de l'État offre la meilleure sauvegarde de la liberté religieuse et est en harmonie avec la déclaration de Jésus : « Rendez donc à César ce qui est à César : et à Dieu les choses qui sont à Dieu » (Mt 22 : 21).

Le Département des affaires publiques et de la liberté religieuse encourage, dans la mesure du possible, une telle séparation.

Le Département des affaires publiques et de la liberté religieuse estime également que l'union de l'Église et de l'État est une formule sûre pour la discrimination et l'intolérance et offre un terrain fertile pour la propagation de la persécution.

Compte tenu de son rôle divinement ordonné, le gouvernement civil a droit à une obéissance respectueuse et volontaire, dans la mesure où les lois et règlements civils ne sont pas en conflit avec les exigences de Dieu, car il est nécessaire « d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » (Actes 5 : 29). […] ».

Il est important de noter que ce texte est issu d'un site adventiste du septième jour du septième jour et est paru en *2021,* donc il n'y a pas si longtemps que cela et présente ses principes, ses valeurs, sa philosophie de vie. Ainsi, nous sommes dans du lourd, car ici nous est exposée l'essence même du dogme de cette religion.

Hum... avez-vous remarqué ce qui ne va pas ici ? Oui ? Non ? Bon, bon, bon, pour ceux qui n'ont pas décelé l'énormité, qui démontre combien ce que professe cette religion dans ce texte est en désaccord avec ses actes, nous allons développer.

Pour ce faire, pour ceux qui n'avaient pas relevé la chose, relisons l'extrait de ce texte qui nous intéresse : **« La séparation de l'Église et de l'État offre la meilleure sauvegarde de la liberté religieuse et est en harmonie avec la déclaration de Jésus :**

« Rendez donc à César ce qui est à César ; et à Dieu les choses qui sont à Dieu » (Mt 22 : 21). [...]

Le Département des affaires publiques et de la liberté religieuse estime également que l'union de l'Église et de l'État est une formule sûre pour la discrimination et l'intolérance et offre un terrain fertile pour la propagation de la persécution. »

Ce que nous venons de lire est en total désaccord avec les actes et les dires de **M. Ted Wilson et ses sbires** qui **« trônaient »** à la tête de la religion adventiste du septième jour du septième jour, et qui ont fait alliance avec l'ONU.

Ils en sont arrivés à unir les choses de Dieu aux choses de César (*des nations*), en s'unissant à l'Organisation des Nations Unies.

La partie que je préfère dans ce texte est celle où l'union de l'Église adventiste du septième jour du septième jour et de l'État est présentée comme étant une formule sûre pour la discrimination et l'intolérance et offre un terrain fertile pour la propagation de la persécution.

En lisant cet extrait de texte, je me dis que ce que je viens d'expliciter sur les bases de cette réforme de l'Église adventiste du septième jour du septième jour coule de source, car si ce qui est énoncé ici avait été respecté, bien des errances de cette religion n'auraient vu le jour. Avant de poursuivre, je vous invite à faisons un break, pour prendre le temps de réfléchir à ce qui suit :

Peut-on être en même temps une vierge pure et une prostituée ? Bien sûr que non ! Pourtant, c'est ce que la religion adventiste du septième jour tente de faire croire au plus grand nombre.

Elle se présente comme étant l'épouse du Christ, qui se prépare pour lui, comme le fait une vierge pour son époux ;

Pourtant, elle se prostitue avec les nations, comme le faisaient jadis la Samarie et Jérusalem [Ézéchiel 23 versets 1-21].

Il est temps que vous qui portez fièrement le nom d'adventiste du septième jour du septième jour, vous preniez conscience que par les actes antibibliques que pratique votre religion, vous êtes devenu participant de la grande prostituée Babylone.

Pour découvrir cette réalité, voir mon livre intitulé « Raïjo (Base de la victoire contre les forces démoniaques) » au chapitre « Babylone, la grande, habitation grand standing pour démons de luxe ».

Sachez-le, vous qui êtes adventiste du septième jour du septième jour que votre religion, qui est censée être telle une vierge pure attendant la venue de Christ son époux, n'agit même pas, a minima, comme les vierges folles *[Matthieu 25 versets 1-13],* mais ses œuvres sont celles d'une femme adultère.

Le Seigneur aurait-il changé ? Agréerait-il désormais que son peuple puisse s'allier aux infidèles, à ceux qui ne le révèrent pas ?

Hormis ceux qui ont fait alliance avec Jésus, lui le Christ de Dieu et lui demeurent fidèles, le monde entier, donc les nations, tous ceux qui ne révèrent pas l'Éternel Dieu sont sous la dominance du diable *[1 Jean 5 versets 18-19, Bible Semeur]*.

C'est pour cette raison que le Seigneur, nous interdit à nous, les membres de son peuple, de s'unir à ceux qui ne le révèrent pas, donc aux nations *[2 Corinthiens 6 versets 14-16, Bible Parole de Vie], [Jacques 4 versets 4-10]*.

En paraphasant ce texte, je vous dirais que les œuvres de la religion adventiste du septième jour l'ayant amenée, au détriment de la Parole de Dieu et de sa base doctrinale établie par *Ellen G. White,* à s'unir à l'ONU, donc aux nations, font des membres de cette religion des ennemis de Dieu.

La seule sauvegarde pour les adventiste du septième jours du septième jour est de se soumettre dorénavant à la Parole de Dieu ; ils doivent désormais rechercher le Seigneur de tout leur cœur, de toute leur âme et de tout leur esprit, en rejetant dans leur base de foi tout ce qui contrevient aux Saintes Écritures.

Comme ce fut le cas dans le passé, qu'un jeûne et prière sur plusieurs jours soient décrétés au sein de cette religion, afin que tous ses membres, dont la santé le permet, puissent par ce biais, s'humilier devant le Seigneur et implorer sa miséricorde *[Joël 2 versets 12-18]*.

Il est temps que vous, qui êtes des adventiste du septième jours du septième jour, vous puissiez prendre conscience de votre état d'apostasie et revenir au Seigneur en rejetant les œuvres du diable que vous avez jusque-là pratiquées et que je présente dans ce livre.

Il est temps de vous repentir et de réformer vos voies !

Il est à noter qu'une vraie repentance doit inclure le rejet du reniement de la Parole de Dieu que nous avons pratiqué. L'une des raisons d'être de cette réalité se trouve dans ce qui suit :

« Car Dieu, ce me semble, a fait de nous, apôtres, les derniers des hommes, des condamnés à mort en quelque sorte, **puisque nous avons été en spectacle au monde, aux anges et aux hommes. »** *[1 Corinthiens 4 verset 9, Bible Louis Segond]*.

Souvent, en tant qu'enfants de Dieu, nous agissons comme les païens, et avons l'impression que **« pas vu, pas pris ! » ;** ceux qui agissent et pensent ainsi oublient la réalité qui est inhérente à ce texte :

> *Nous sommes en spectacle au monde et aux anges ! Avez-vous conscience de cette réalité ? Donc, dans tout ce que nous entreprenons, assurons-nous de marcher dans la vérité et la justice, car nous sommes sous haute surveillance. Pas seulement des saints anges et des hommes, mais aussi des démons.*

Ainsi, ceux qui ont apostasié et ont renié publiquement le Seigneur devant la bête à sept têtes et dix cornes (*la papauté*) ou devant les nations doivent aussi, une fois repentis, au vu de tous, désavouer leurs œuvres. Voici ce que nous apprend l'histoire en la matière *[Extrait du : Concile de Constance 1414/1418 seizième concile œcuménique (tome I, colonnes 628 à 659)] :*

« XIXe Session. **On fit faire à Jérôme de Prague une rétractation des articles de Wiclef et Jean Hus. […]**

On en tint une sur l'affaire de Jérôme de Prague, que l'on soupçonnait de n'avoir pas fait une rétractation sincère.

On le fit comparaître dans une congrégation générale : il y désavoua hardiment sa rétractation, parla de Jean Hus comme d'un saint, et dit qu'il adhérait à sa doctrine, ainsi qu'à celle de Wiclef […]. *Jérôme de Prague, après avoir parlé avec beaucoup de hardiesse, fut exhorté par les Pères à se rétracter ;*

Et, ayant persévéré dans son opiniâtreté, il fut, par sentence du concile, déclaré hérétique, relaps, excommunié et anathématisé : **ensuite on le livra au bras séculier, qui lui fit subir le sort de Jean Hus […] Jean Hus : il ne voulut jamais reconnaître qu'il était coupable […] On le livra au bras séculier, qui le fit brûler ».**

Ici, nous retrouvons Jérôme de Prague, qui est l'un des grands héros de la foi, et un des pères de la réforme, d'où nous sommes issus, nous, les protestants.

Dans un premier temps, sous l'étau de la mâchoire de la veuve noire catholique, il renia sa foi dans la Parole de Dieu pour professer reconnaître comme base de foi le dogme catholique.

Sa motivation était de ne pas périr sur l'immonde bûcher, mais par la suite, il a rejeté cette prise de position inique et a accepté de brûler sur le bûcher, plutôt de renier la vérité.

Avant de poursuivre, il me semble important de relever que le terme **« bras séculier »** qui est utilisé ici fait référence à la puissance de la justice d'État, donc justice laïque.

> *C'est ce biais que l'Église catholique a utilisé en vue d'abaisser et de frapper Jérôme de Prague.*

Ainsi, ployer l'échine devant la papauté ou les nations, n'est pas irréversible, dès lors que l'on se redresse et prend à nouveau position pour la vérité et cela, quoi que cela nous coûte.

L'Église catholique n'a pas changé et trouvera toujours les moyens de persécuter ceux qui rejettent ses préceptes, ou qui dénoncent ses abominations, et utilisera toujours ceux ayant de l'autorité sur la nation pour œuvrer.

Néanmoins, quand on nous demande des comptes à cause de notre foi dans la Parole de Dieu, nous devons répondre comme le fit jadis, le grand réformateur Martin LUTHER *[Parole de Martin Luther en avril 1521 devant la Diète de Worms (Rhénanie-Palatinat)] :*

« Votre Majesté sérénissime et Vos Seigneuries m'ont demandé une réponse simple. La voici sans détour et sans artifice. **À moins qu'on ne me convainque de mon erreur par des attestations de l'Écriture ou par des raisons évidentes** — *car je ne crois ni au pape ni aux conciles seuls puisqu'il est évident qu'ils se sont souvent trompés et contredits* — **je suis lié par les textes de l'Écriture que j'ai cités, et ma conscience est captive de la Parole de Dieu ;**

Je ne peux ni ne veux me rétracter en rien, car il n'est ni sûr, ni honnête d'agir contre sa propre conscience. Me voici donc en ce jour. Je ne puis faire autrement. Que Dieu me soit en aide. »

> *Par cette réponse* **« Je ne peux ni ne veux me rétracter en rien »,** *le grand réformateur a, au péril de sa vie, gardé sa position de servir le Dieu et lui seul en ayant comme seule base de foi, sa Parole et elle seule.*

Par notre profession de foi que nous faisons en reconnaissant le Seigneur et sa Sainte Parole comme étant les maîtres de nos vies, nous donnons, aux mondes, aux anges, aux démons, et à l'histoire la preuve que notre foi est basée sur Jésus-Christ et lui seul.

A contrario, en reniant le Seigneur et notre foi basée sur sa Sainte Parole, nous devenons des apostats, et nos actes sont des preuves qui serviront à notre perte ; à cause de cela, nous obtiendrons la marque de la bête et notre finalité sera de brûler dans l'étang de feu.

Ce prix, tous ceux qui renient le Seigneur par leurs actes, ou par leurs mots, le paieront.

> *De ceux-là seront tous ceux qui continueront à accepter, sans parler, que* **M. Ted N.C. Wilson,** *en tant que leader de l'Église adventiste du septième jour du septième jour, ait pu mettre par écrit, au nom de tous les membres de sa religion, son désir d'unité chrétienne avec l'Église catholique, cela en transgressant la Parole de Dieu.*
>
> *L'étang de feu sera aussi réservé à tous ceux qui, en étant adventiste du septième jours du septième jour, se tairont et accepteront de fait cette alliance que leurs leaders ont conclue avec l'ONU, en vue « d'œuvrer pour le Seigneur ».*

Ces actes sont, pour moi, quasiment incompréhensibles venant de personnes qui ont fait vœu publiquement, de suivre les directives que la Parole de Dieu et que *Mme White* nous a laissées. Néanmoins, quand nous en revenons à *[2 Thessaloniciens 2 versets 3-12],* nous comprenons que c'est parce que les hauts dirigeants de cette religion, ont rejeté le Seigneur, qu'ils en sont arrivés à de telles extrémités.

> *Par leurs œuvres, ils ont reçu un esprit d'égarement, qui les a menés à prendre l'erreur pour la vérité et vice versa et la finalité est qu'ils en sont venus à rendre allégeance à la papauté et aux nations, donc au diable.*

Pour poursuivre, je vous dirais que j'ai la conviction, que beaucoup d'adventiste du septième jours du septième jour ont suivi, dans l'ignorance, leurs hauts dirigeants, qui eux-mêmes étaient guidé par *M. Ted Wilson,* comme le feraient des moutons de Panurge qui suivent, dociles, le bélier de tête, jusqu'en bas du précipice fatidique.

En ce jour, le Seigneur, par son Saint-Esprit, me met à cœur de vous présenter cette main tendue vous appelant à la repentance, vous tous adventiste du septième jours du septième jour, comme Il le fit pour ceux évoqués dans le texte qui suit :

« Mais ce que j'ai contre toi, c'est que tu as abandonné ton premier amour. Souviens-toi donc d'où tu es tombé, repens-toi, et pratique tes premières œuvres ;

Sinon, je viendrai à toi, et j'ôterai ton chandelier de sa place, à moins que tu ne te repentes. […] Que celui qui a des oreilles entende ce que l'Esprit dit aux Églises : à celui qui vaincra je donnerai à manger de l'arbre de vie, qui est dans le paradis de Dieu. » *[Apocalypse 2 versets 4-5, 7, Bible Louis Segond].*

Ô vous adventiste du septième jours du septième jour, avant que la porte de la grâce soit fermée, de façon individuelle et en tant que groupe, il vous faut vous repentir, en rejetant tout ce que vous pratiquez et qui ne donne pas gloire à Dieu, car ce qu'il souhaite, c'est que vous soyez sauvés.

Reniez ces œuvres apostats que vous avez jusque-là pratiquées et revenez à ce premier amour que vous avez vécu avec le Seigneur et qui remonte du temps de sa défunte servante *Ellen G. White.*